This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIV
VERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIB
RARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STA
Y LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES ·
S · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
D UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY
NFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIV
VERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIB
RARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STA
Y LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES ·
S · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
D UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY

TANFORD UNIVERSITY LIBRARIES STANFORD UNI
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES STANFOR
D UNIVERSITY LIBRARIES STANFORD UNIVERS
Y LIBRARIES STANFORD UNIVERSITY LIBRARIE
NIVERSITY LIBRARIES STANFORD UNIVERSITY LIBR
LIBRARIES STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES ST
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES STANFORD UNI
ES STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES STANFOR
FORD UNIVERSITY LIBRARIES STANFORD UNIVERS
SITY LIBRARIES STANFORD UNIVERSITY LIBRARIE
UNIVERSITY LIBRARIES STANFORD UNIVERSITY LIBR
Y LIBRARIES STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES ST
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES STANFORD UN

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

ÉDITION POUR LA PREMIÈRE FOIS COMPLÈTE ET ENTIÈREMENT
CONFORME AUX MANUSCRITS ORIGINAUX

Publiée avec de nombreux documents inédits
et un commentaire
historique, biographique et bibliographique

PAR

MM. G. BRUNET, A. CHAMPOLLION, E. HALPHEN
PAUL LACROIX, CHARLES READ
ET TAMIZEY DE LARROQUE

TOME SEPTIÈME

JOURNAL DE HENRI IV

1595-1601

PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
338, Rue Saint-Honoré, 338

M DCCC LXXIX

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

TIRAGE A PETIT NOMBRE

Plus 100 exemplaires sur papier fort de Hollande
et 25 sur papier Whatman.

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

ÉDITION POUR LA PREMIÈRE FOIS COMPLÈTE ET ENTIÈREMENT
CONFORME AUX MANUSCRITS ORIGINAUX

Publiée avec de nombreux documents inédits
et un commentaire
historique, biographique et bibliographique

PAR

MM. G. BRUNET, A. CHAMPOLLION, E. HALPHEN
PAUL LACROIX, CHARLES READ
ET TAMIZEY DE LARROQUE

TOME SEPTIÈME

JOURNAL DE HENRI IV

1595-1601

PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
338, rue Saint-Honoré, 338

M DCCC LXXIX

DC 122.9
L4A2
v.7

MÉMOIRES-JOURNAUX

DEPUIS LA RÉDUCTION DE PARIS

JUSQU'A LA FIN DE L'AN 1597

(*Suite*)

ANNÉE 1595

JANVIER.

La cérimonie des Chevaliers du Saint-Esprit, laquelle, selon son institution, se devoit célébrer le dimanche, premier jour de ce mois, fut remise, à cause de la blessure du Roy, à huictaine; et la procession, à laquelle le Roy déclara se vouloir trouver en personne, au cinquième de ce mois, qui estoit la veuille des Rois.

Le lundi 2e, Madame de Balagni, voiant le Roy fort triste, s'ingéra de lui dire qu'à voir sa façon, Sa Majesté n'estoit point bien contente. A laquelle le Roy respondit avec véhémence : « Ventre-saint-gris! comment le pourrois-je estre, de voir un peuple si ingrat envers son « Roy, qu'encores que j'aie fait et face encores tous les « jours tout ce que je puis pour lui, et pour le salut duquel je voudrois sacrifier mille vies, si Dieu m'en avoit « donné autant (comme je lui ai fait assez paroistre à sa « nécessité), me dresser toutefois, tous les jours, de nouveaux attentats? Car, depuis que je suis ici, je n'oy « parler d'autre chose. »

Le jeudi 5e, fut faite à Paris Procession générale, où la Cour de Parlement et toutes les autres Compagnies se trouvèrent en corps.

Les rues estoient tendues, par où elle devoit passer, avec commandement, à tous ceux qui presteroient leurs fenestres, de regarder quelles gens ils y mettroient, pource qu'il leur en faudroit respondre vie pour vie.

Le Roy en personne y assista, accompagné d'un grand nombre de Noblesse, et de ses Gardes et Archers. Il estoit tout habillé de noir, aiant une petite emplastre sur son mal, et portoit, au reste, un visage fort triste et mélancolique.

Il alla, dans un carrosse, jusques à Nostre-Dame; et pource qu'il estoit au fond dudit carrosse, y eust un coquin parmi la foulle, qui, pour estre grande, ne peust jamais estre appréhendé ni recongneu, qui dit tout hault : « Le voilà desjà au cul de la charrette ! »

Cependant le peuple, avec une merveilleuse allégresse, crioit si hault *vive le Roy !* que tout l'air en retentissoit; et ne vid-on jamais un si grand applaudissement de peuple à Roy que celui qui se fist ce jour, à ce bon prince, partout où il passa. Sur quoy, y eust un seingneur, proche de Sa Majesté, qui lui dit : « Sire, voiez « comme tout vostre peuple se resjouit de vous voir ! » Le Roy secouant la teste lui respondit : « C'est un « peuple : si mon plus grand ennemi estoit là où je suis, « et qu'il le vid passer, il lui en feroit autant qu'à moy, « et crieroit encore plus hault qu'il ne fait. »

Il ne laissa, toutefois, estant arrivé à Nostre-Dame, de gosser comme de coustume. Mesmes, aiant jetté l'œil sur ceux de son Conseil et autres de son Parlement, qui avoient leurs robbes rouges, voiant que Pontcarré n'en avoit point, dist à M. de Longueville, qui estoit près de

lui : « Voilà Pontcarré qui a oublié d'apporter ici sa « robbe rouge; mais de son beau nez rouge, il ne l'a pas « oublié. »

Au sortir de Nostre-Dame, il voulust aller à Sainte-Geneviève, encores qu'on ne lui conseillast pas.

Ce jour, suivant l'avis que Sa Majesté avoit eu de Bruxelles, on fit recherche à Paris d'un nommé Chateaufort, Parisien, soldat de la garnison dudit Bruxelles, qui avoit un œil esraillé, et estoit venu exprès à Paris pour tuer le Roy. Il faisoit dangereux, à Paris, pour ceux qui avoient quelque marque à l'œil, car on s'en saisissoit, et y eust quelques-uns d'appréhendés, entre lesquels se trouva un des gens du baron de Chouppes, et un moine qui, pour avoir l'œil esraillé, fust pris prisonnier dans le Louvre, et tost après relasché.

Fust, ce mesme jour, suppliée Sa Majesté, par Messieurs de la Ville de Paris, en corps, de trouver bon qu'on chassast de la ville les Ligueux, et qu'il estoit de nécessité d'y pourvoir. Auxquels le Roy respondit sommairement qu'il ne pouvoit trouver bon qu'ils les chassassent de sa ville de Paris, pource qu'il les reconnoissoit tous pour subjects, et les vouloit traicter et aimer esgalement; mais qu'ils veillassent les mauvais de si près qu'ils ne peussent faire mal aux gens de bien.

Les Jésuistes, ce pendant, estoient baffoués et blasmés partout, criés et deschiquetés par les carrefours de Paris plus vilainement que n'avoient jamais esté les Huguenos. Leur bibliothèque, qui estoit ample et belle, fut exposée au pillage, jusques aux revendeux et plus piestres frippiers de l'Université. On disoit qu'on y avoit trouvé plusieurs papiers escrits contre le Roy, desquels Messieurs les revisiteurs ne firent si bien leur proufit que des bons livres græqs et latins, qui furent jugés de bonne

prise, à la requeste de Messieurs les gens du Roy, qui s'en accomodèrent les premiers, selon leurs conclusions, et après les autres, chacun selon son mérite et qualité.

Le samedi 7e, ung Jésuiste, nommé Guignard, natif de la ville de Chartres, régent au Collége des Jésuistes à Paris, homme docte, aagé de trente-cinq ans ou environ, fust, par arrest de la Cour de Parlement, pendu et estranglé, en la place de Grève à Paris, et son corps ards et consommé en cendres, après avoir fait amande honnorable, en chemise, devant la grande église Nostre-Dame; et ce, pour réparation des escrits injurieux et diffamatoires contre l'honneur du feu Roy et de cestui-ci, trouvés dans son estude, escrits de sa main et faits par lui. Ce qu'il auroit confessé, et toutefois soustenu qu'il les avoit faits pendant la guerre, et avant la conversion du Roy; depuis lequel temps il ne se trouveroit point qu'il en eust fait; au contraire, qu'il avoit tousjours esté d'avis de prier Dieu pour Sa Majesté, seulement en particulier, pource qu'il ne se pouvoit autrement faire, n'aiant encores eu l'absolution du Pape. Et sur ce qu'il lui fust remonstré pourquoy, depuis la conversion du Roy et réduction de Paris, il n'avoit bruslé lesdits escrits, ains les avoit gardés, respondit qu'il n'en avoit tenu autrement compte, pource que tout cela avoit esté pardonné par le Roy : dit toutefois (ce qui lui fist tort) qu'il avoit escrit beaucoup de choses qui se pouvoient légitimement soustenir.

Quand il fust devant Nostre-Dame, il ne voulust jamais crier merci au Roy, selon qu'il estoit porté par son arrest : alléguant qu'il ne l'avoit point offensé, et que depuis qu'il s'étoit fait Catholique il avoit tousjours prié Dieu pour lui, et ne l'avoit jamais oublié au *Memento* de sa messe.

Estant venu au lieu du supplice, dit qu'il mouroit innocent, et néantmoins ne laissa d'exhorter le peuple à la crainte de Dieu, obéissance du Roy, et revérence du magistrat; mesme fist une prière tout haut pour Sa Majesté, à ce qu'il pleust à Dieu lui donner son Saint-Esprit, et le confirmer en la Religion Catholique, qu'il avoit embrassée; puis, pria le peuple de prier Dieu pour les Jésuistes, et n'ajouter foy légiérement aux faux rapports qu'on faisoit courir d'eux; qu'ils n'estoient point assassins de Rois, comme on leur vouloit faire entendre, ni fauteurs de telles gens qu'ils détestoient; et que jamais les Jésuistes n'avoient procuré ni aprouvé la mort de Roy quelconque.

Montant à l'eschelle, il proféra tout haut ces mots : *Suscipe servum tuum, Domine; et ne statuas illis hoc peccatum!*

Une chose notable se doit remarquer au jugement de ce Jésuiste : c'est que ses juges, qui tous d'une voix le condamnèrent à la mort (hormis le Procureur général, qui conclud au simple bannissement et à l'amande honnorable, comme il y a grande apparance que s'il ne fust venu à mauvaise heure, comme on dit, qu'il en eust esté quitte pour cela), estoient pour la pluspart de ceux qui avoient assisté au jugement de l'arrest donné contre le feu Roy l'an 1589 : qui est une chose estrange, et encore plus de voir à Paris des Jésuistes au gibet, qui naguères y estoient craints, honorés et adorés comme petits dieux, voire désignés pour estre (si les desseins des Rebelles eussent eu lieu) grands maistres des consciences de tout le monde, et inquisiteurs de la Foy : qui sont changemens esmerveillables, procédans de la main de Dieu, dignes d'estre considérés de tous ceux qui font profession de le connoistre.

Un homme d'Eglise, qui assistoit à ceste exécution, plaingnant l'infortune des Jésuistes, en disant que ces gens-là estoient vrais martirs, se trouva un quidam qui, pour le réconforter, lui respondit qu'il y avoit assez longtemps qu'ils estoient confesseurs, et qu'il estoit bien temps qu'ils fussent martirs.

Ce jour, le sire Chastel, père du Parricide, fut, par arrest de la Cour, banni pour neuf ans du Roiaume de France, et de la prévosté et vicomté de Paris à tous-jours; condamné à quatre mil escus d'amande (mais modérés à deux mil escus, qu'il paia comptant), et sortist la ville deux heures après. Sa maison fust rasée, et au lieu d'icelle une Pyramide eslevée, contenant le discours de tout le fait. Quant à sa femme, de laquelle la constance fust fort louée, on la mist dehors à pur et à plain, avec son gendre et toute sa famille.

Le dimanche 8e janvier, le Roy solenniza l'ordre des Chevaliers du Saint-Esprit, dans l'église des Augustins de Paris, où il fust assisté de tous les princes et seingneurs de sa Cour, fors du comte de Soissons, qui estoit demeuré malade.

Il donna à l'offrande quarante deux escus, pour autant d'années qu'il avoit; et, à chacun des Chevaliers, qui estoient vingt huit, donna dix escus. Il fit deux Chevaliers de la Ligue, mais desligués tous deux : l'un par la réduction de Paris, qui estoit Brissac; l'autre par madame de Liancourt, qui estoit Labordaizière, oncle de ladite dame. Sa Majesté disna au réfectoire des Augustins, d'où venant à sortir, l'après disnée, voiant un grand monde amassé pour le voir, dit : « Voilà un grand « peuple! » Sur quoy, on lui demanda s'il lui plaisoit qu'on le fist retirer. « Non, dit le Roy, je suis bien aise « de voir mon peuple; mais il me semble que je n'ay

« pas accoustumé d'en tant voir. » Puis, s'estant acheminé à l'église, pour ouïr vespres, trouvant à la porte force dames et damoiselles qui taschoient d'entrer et ne pouvoient, gossant à sa manière accoustumée, leur dit : « Mesdames, je sçai que vous n'estes ici que pour entrer; « mais il n'y a personne qui vous mette dedans, si ce « n'est moi. Voilà pourquoi je vous veux faire ce bon « office : car, més que je sois entré, il n'y aura plus « d'ordre. »

Ce jour de dimanche, après disner, sur les deux heures après midi, les Jésuistes, obéissans à leur arrest (qui se void partout imprimé), sortirent de la ville de Paris, conduits par un huissier de la Cour. Ils estoient trente sept, desquels une partie estoit dans trois charrettes, et le reste à pied. Leur Procureur estoit monté sur un petit bidet. Voilà comme un simple huissier, avec sa baguette, exécuta, ce jour, ce que quatre batailles n'eussent sceu faire.

On prist un mauvais présage pour eux de ce que leur départ se rencontroit en l'hyver et au dimanche, selon le texte de l'Escriture : *Orate ne fuga vestra sit in hyeme et in sabbattho; erit enim tunc tribulatio magna, qualis, etc.*

Ce jour, à midi justement, le temps se tourna au dégel à Paris, où la gelée avait continué sans lascher depuis le 19e novembre jusques à ce jour. Ce qui avoit enchéri toutes choses, et mesme le bois : car la demie douzaine de busches communes s'y vendoient vingt cinq sols.

Le mardi 10e, fust pendu à Paris le vicaire de Saint-Nicolas des Champs, pour avoir dit, tenant un cousteau, qu'il vouloit faire encore un coup de Saint Clément; et autres sots propos, pour lesquels, encores qu'il s'en excusast sur le vin dont il estoit plain, la Cour l'envoia au

gibet, s'estant rencontré (comme on dit) à mauvaise heure, pour la plaie du Roy qui saingnoit encores.

Le mécredi 11e, les Jésuistes prisonniers furent mis dehors et envoiés après leurs compagnons; deux desquels l'eschappèrent belle, le père Alexandre Ayus, qui estoit chargé d'avoir esté aux chambres de ses compagnons, lors que le Roy fut blessé, et leur avoit dit ces mots : *Surge, frater! Agitur de relligione.* Aussi, d'avoir dit qu'il eust voulu estre tumbé du haut d'une fenestre sur le Béarnois, pour lui rompre le col; et autres meschans et séditieux propos qu'il confessa en partie, mais soustinst, et fist preuve que ç'avoit esté avant la conversion du Roy et réduction de Paris : comme aussi fut absous des autres, faute de preuves.

L'autre Jésuiste estoit le père Gueret, régent du Parricide, qui ne confessa jamais rien, et pourtant fut mis à la question, où il se monstra fort constant; et, devant qu'y entrer, fist ceste prière en latin, tout hault : *Jesu Christe, fili Dei vivi, qui passus es pro me, miserere mei, et fac ut sufferam patienter tormentum hoc quod mihi præparatum est, quod merui, et majus adhuc. Attamen tu scis, Domine, quod mundus sum, et innocens ab hoc peccato.*

Estant tiré, il ne jetta aucun souspir ni plainte de douleur; seulement réitéra ceste prière : *Jesu Christe, fili Dei vivi, qui passus fuisti pro me, miserere mei.*

Le sire Chastel, auquel on la donna avec lui, cria fort, combien que la géhenne qu'on donna à l'un et à l'autre ne fust des plus rudes, car ils marchoient droit, après l'avoir eue, comme auparavant; au lieu que ceux qui ont esté bien tirés ne se peuvent soustenir. Mais elle avoit esté adoucie, par les moiens que sçavent ceux du mestier, et la constance du Jésuiste en partie fortifiée de là.

Courust, ce jour, à Paris, un faux bruict de la prise du duc de Maienne, venant d'un Suisse, qui disoit que l'on lui avoit monstré à Lion; et mesme le dit au Roy, qui n'en fist point d'estat.

Ce mesme jour, arriva à Paris la Bulle du Jubilé, qu'on disoit estre l'absolution du Roy, encores qu'elle y fust toute contraire : car il donnoit planière et entière rémission à tous qui gagneroient ledit Jubilé, fors à ceux qui auroient esté excommuniés par les prédécesseurs de Sa Sainteté : ce qui touchoit directement le Roy, lequel toutefois avoit esté imbu de ceste opinion, par M. de Paris, qui l'avoit asseuré que c'estoit son absolution, et l'avoit dit tout haut : ce qui en fist courir le bruict par tout. Laquelle faute Sa Majesté rejetta plaisamment, le lendemain, sur M. de Paris : car il dit qu'il falloit bien dire que M. de Paris avoit rencontré en ceste Bulle quelque mot de latin de travers, sur lequel il n'avoit peu mordre.

Le samedi 14e janvier, la Cour assemblée délibéra sur ceste Bulle du Pape, de laquelle Boisruffier fust rapporteur, qui opina le premier contre, et conséquemment les autres. Elle fust jugée, par la Cour, non recevable, ains abusive et séminaire de nouvelles divisions en France, et, comme telle, ordonné qu'elle seroit renvoiée : ne pouvant la Cour ni ne devant rien recevoir ou auctorizer, venant de la part du Pape, que premièrement il n'eust receu et recongneu le Roy.

Elle fut aussi pasquillée plaisamment par les Huguenos, et y eust une fille de la Religion qui en fist les vers suivans :

Si le Pape, etc.

Sa Majesté envoia, ce jour, aux Augustins, six mou-

tons, un demi bœuf et un muid de vin, et leur envoia dire, quant et quant, qu'ils beussent à lui, et regardassent qu'en leur couvent il n'y eust point de Ligueux : ce qu'ils promirent de bon cœur. Car le jour de la cérimonie (comme je l'ai appris d'eux-mesmes) leur valust deux mil francs d'argent seq et comptant, sans les vivres et autres menues prattiques : tellement, qu'ils trouvoient les dévotions du Roy meilleures que les paradis de la Ligue et les pardons du Légat.

Le dimanche 15e janvier, le duc de Guise, aiant fait son accord avec le Roy, arriva à Paris, par la porte Saint-Antoine, plus accompagné de ceux que le Roy avoit envoiés au devant de lui, entre lesquels estoit M. Le Grand, que d'autres gens de sa suitte.

Il fust peu caressé et salué du peuple de Paris, qui se monstra aussi chiche envers lui de bonnetades, comme feu son père en estoit libéral, jusques aux crocheteux et plus vils faquins de la ville.

Estant arrivé au Louvre, Sa Majesté le receust avec un fort bon visage, l'embrassa par deux fois, et lui dit qu'il estoit le bien venu, et qu'il se ressentiroit du service qu'il lui avoit fait de l'estre venu trouver; et qu'il espéroit lui donner plus de contentement que là où il avoit esté.

Là dessus, M. de Guise commençant à vouloir haranguer, et reprenant un peu ses esprits, qu'il avoit comme perdus quand il s'estoit trouvé devant le Roy, Sa Majesté lui dit en riant : « Mon cousin, vous n'estes pas « grand harangueur, non plus que moi. Je sçai ce que « me voulez dire; il n'y a qu'un mot en tout cela. Nous « sommes subjects tous à faire des fautes et des junesses : « j'oublie tout, mais n'y retournons plus. Me reconnois- « sant pour ce que je suis, je vous servirai de père; et

« n'y a personne, en ceste Cour, que je voie de meilleur « cœur que vous. »

Après soupper, Madame fist un ballet fort magnifique, où le Roy se trouva et y prist plaisir. Il estoit composé de neuf filles, dont Madame de Liancourt estoit une; et les deux Grandmonts, qui emportèrent l'honneur du ballet. M. de Guise y vinst, qui portoit au visage une façon fort mélancolique, aiant son chappeau enfoncé, un pourpoint de satin blanc, fort gras, avec un manteau noir, dont il se couvroit le visage; et ne voulust jamais danser.

Le mardi 17e janvier, la Déclaration du Roy, pour l'ouverture de la guerre contre le Roy d'Hespagne, fust publiée à Paris. L'horrible attentat qui lui porta le cousteau au visage hasta fort ceste résolution, à laquelle le Roy de soi-mesmes enclinoit assez il y avoit longtemps.

Le dimanche 22e, Madame de Rohan fist prescher publiquement, à Paris, dans la maison de Madame, sœur du Roy, où se trouvèrent de sept à huict cens personnes; et dans le Louvre, autant ou davantage, au presche qu'y fist faire Madame. Ce que le peuple de Paris, comme estonné, regardoit, sans toutefois s'en esmouvoir davantage.

Le mécredi 25e, furent desfaits en effigie, en la place de Grève à Paris, un Jésuiste, nommé Varades, avec le curé de Saint-André-des-Ars, et son vicaire. Leur tableau contenoit ce qui s'ensuit :

Maistre Claude de Varades, soi disant prieur ou recteur des Jésuistes de ceste ville; maistre Christophle Auberi, curé de Saint-André-des-Ars, et maistre Pierre Ethorel, son vicaire, par arrest de la Cour, sont trouvés attaints et convaincus de crime de lèze-

Majesté divine et humaine, au premier chef, pour avoir par eux baillé conseil, et meschamment induit le traïstre et proditeur de sa patrie, Pierre Barrière, exécuté à mort, à commettre le très abominable et détestable parricide, par lui recongneu et confessé, en la personne du Roy régnant. Pour la réparation duquel crime ont esté condamnés à estre tirés et desmembrés, et après, leurs membres rompus, jettés au feu, tous et chacuns leurs biens acquis et confisqués au Roy.

Le lundi 30e, un nommé Jacquemin, par sentence du Prévost de Paris, fust pendu et estranglé, en la Vallée de Misère, pour avoir commis, durant ces troubles, plusieurs vols et assassinats, entre autres un, signalé et bien vérifié, d'un Flammant, lequel après avoir entièrement volé, et l'avoir tenu quelque temps en sa maison, lui auroit couppé la gorge et jetté dans l'eau, le chargeant d'estre Politique. Ce Jacquemin estoit orfèvre de son mestier, fils d'un père qui estoit de la Religion, et lui, de la confrairie des Seize, qui estoit la religion des brigands.

Le mardi, dernier jour du présent mois de janvier, l'Édit de Pacification de l'an 1577 fust arresté et vérifié par la Cour de Parlement, toutes les Chambres assemblées; sur lequel ils avoient jà esté, douze jours entiers, à opiner, sans vacquer à autre chose.

La contrariété des opinions y fust grande, principalement sur l'admission et réception de ceux de la Religion aux Estats, et sur tout aux Cours souveraines.

M. de Fleuri, rapporteur de l'Édit, conclut à la vérification pure et simple d'icelui; soustinst que si on y apportoit limitation, ce seroit limiter et restraindre la puissance du Roy, et diminuer Sa Majesté, à laquelle la

provision des offices appartenoit : joint que les services faits par ceux de la Religion à l'Estat méritoient bien ceste récompense. Ajousta qu'il en avoit parlé à l'Advocat du Roy Servin, et ouï de lui des raisons très-pertinentes, faisantes à son opinion. Pourtant, estoit d'avis que, nonobstant le dire du Procureur général, fust mis sur l'arrest, pour le regard de ladite Déclaration : *Leue, publiée et enregistrée, ouï et ce requérant le Procureur général du Roy.*

M. Brisart l'aisné fut d'avis, au contraire, que ladite Déclaration fût vérifiée, comme l'Édit l'estoit du vivant du feu Roy, et sans que ceux de la Religion fussent receus aux Estats.

M. Du Drac soustinst qu'il faloit garder l'égalité entre les vrais François, et ne tenir pas pour gens de bien ceux qui, sous un spécieux prétexte de Religion, tenoient des maximes d'inégalité, pour ouvrir la porte à l'Espagnol. Fut d'advis de recevoir l'Édit purement et simplement.

L'opinion de M. Brissonnet fust qu'on n'avoit point accoustumé de vérifier tels Edits que quand on voioit une armée de Reïstres.

M. Le Voix dit qu'en vérifiant ceste Déclaration il faloit craindre qu'on ne dist : *Canis ad vomitum* (on ne sçait si, en opinant, il lui souvinst point de son chien), et que la conversion du Roy fust calomniée. Rejetta fort ce que M. le Procureur général leur avoit fait entendre, de la part de Sa Majesté, à sçavoir, qu'il retireroit bientost le petit Prince, des mains de ceux de la Religion, par devers lui, pour le faire nourrir en la Religion Catholique, Apostolique et Romaine ; et qu'il ne faloit croire cestui-là, ni que jamais les Huguenos le rendissent.

M. Rancher opina violemment, appella meschans tous

ceux qui trouvoient bon que les Huguenots fussent admis aux Estats; et pour le regard de l'Édit de l'an 1577, que ce n'estoit qu'une feuille de papier escrite, que le Roy avoit baillée aux Huguenots pour les contenter en papier, comme il y avoit bien paru: et qu'aujourd'hui, de vouloir restablir ceste nouveauté estainte, il n'y avoit point d'apparance: au contraire, que de grands inconvéniens en pouvoient avenir. Premièrement, que cela reculeroit la bonne volonté du Pape, duquel on avoit bien affaire en beaucoup de choses, mesme pour auctoriser un second mariage; qu'il ne falloit point aussi se promettre que les Huguenots rendissent jamais le petit Prince, et toutefois qu'il en falloit faire instance au Roy de le retirer de leurs mains par la force. Ce qu'estant exécuté, il ne se falloit plus mettre en peine des Huguenots ni de leurs Édits.

M. Belanger opina en soldat; et, bien que nouvellement desligué, opina toutefois comme un homme qui toute sa vie y eust esté fort contraire: car il fust d'avis de recevoir l'Édit purement et simplement; et que si on se fioit, à ceux de la Religion, des charges militaires qui estoient pour la conduitte des armées, dont la conservation de nos vies dépendoit, qu'on ne leur pouvoit desnier choses moindres, et que, de telles charges, il s'en falloit remettre à la volonté du Roi.

M. Ruellé, contre ceste opinion, soutinst que le jugement d'un Hérétique préjudicioit plus que la mort de trois cens capitaines.

M. des Landes, le secondant, dit qu'un juge Hérétique pouvoit faire plus de mal qu'une armée entière de gendarmes.

M. Bouchard fut d'avis de déprimer les Huguenots, afin que l'on congneust qu'ils tenoient la mauvaise opi-

nion, et qu'il ne les faloit admettre aux charges avec les Catholiques.

Au contraire, M. Coquelay, chanoine de Nostre-Dame, après avoir adjuré et détesté la Ligue, voire fait comme une espèce d'amande honnorable de ce qu'il en avoit tant esté, dit qu'il n'y avoit un plus grand erreur que celui qui vouloit entretenir le discord entre les Catholiques et ceux de la Religion : que de se réunir, c'estoit le moien d'avoir paix en l'Estat et en l'Église; qu'il ne se faloit pas laisser pipper, en ce fait, par quelques prestres ignorans des saintes Escritures et de leur sens; voire mesmes qu'il y avoit des estincelles de vérité en la nouvelle Religion; et, quant à recevoir aux Estats ceux qui en estoient, quand on le feroit, qu'on ne feroit rien qui n'eust esté fait, en plus forts termes, par les Papes mesmes. Allégua le Pape Jean, envoié en ambassade par Théodore vers Justin, empereur en Orient, pour le restablissement des Arriens ès églises et dignités, afin que les Catholiques Orthodoxes ne fussent maltraictés en Italie, où les Arriens estoient les plus forts. Et, ajoustant à ce propos plusieurs beaux exemples et raisons, conclud à la vérification de l'Édit pur et simple, sans restriction ni modification aucune.

M. Veau rejetta entièrement l'Édit, disant que les derniers troubles n'estoient arrivés que pour le trop grand mespris de la Religion Catholique, Apostolique et Rommaine; laquelle parole M. le Premier Président releva, et lui dit qu'il ne pouvoit passer cestui-là, pource qu'il n'avoit point esté mis en la Bastille pour avoir mesprisé la Religion.

Messieurs Poisle et Mareschal sembloient, en leurs opinions, vouloir, par paroles indirectes, justifier les armes de la Ligue. Ce qui fust censuré par le Premier Prési-

dent, lorsqu'il opina; et eurent peine de s'en excuser, principalement Poisle, qui avoit taché de maculer l'honneur du feu Roy.

M. Le Jau fut d'avis de remonstrances à Sa Majesté, et, en après, d'un mariage des deux Religions. « Opinion, dit quelcun, digne d'un jodeveau. »

M. Ripault tinst une opinion singulière et un peu confuse : sçavoir est, de vérifier l'Édit, avec trente conditions qui eussent suffi pour occuper la Cour jusques à Pasques.

M. Du Four, le bon homme, conclud à tout : à la vérification de l'Édit, aux remonstrances, aux modifications du Procureur général, et à tout ce qu'on trouveroit bon.

Voilà comme la Cour se trouva divisée en opinions sur cest Édit. Mais enfin ceux qui opinèrent pour la vérification pure et simple, le gangnèrent de six voix seulement : car il y eust cent douze opinans, dont il s'en trouva cinquante-neuf pour, et cinquante-trois contre, six des Conseillers estans revenus à la première opinion du rapporteur, de le vérifier purement et simplement.

A la levée de la Cour, M. le Procureur général alla trouver M. le Premier Président; le supplia qu'en faisant dresser l'arrest il fust mis sur icelui : *Ouï le Procureur général,* seulement, sans y ajouster (comme est ordinaire en toutes vérifications) : *ce requérant.* Ce qui fut trouvé estrange, et n'a esté oublié aux mémoires des Huguenos, notamment en un petit Traicté qu'ils firent imprimer en cest an 1595, intitulé : *Remonstrances des Eglises réformées au Roy et à Nosseigneurs du Conseil, sur les moiens de pourvoir à leurs justes plaintes, etc.*

Ce jour, qui estoit le dernier du mois, arrivèrent à

Paris les Ambassadeurs de Venize, qui furent logés à l'hostel Do.

Messieurs de Montpensier et Le Grand, avec une bonne trouppe de Noblesse, allèrent au devant, par commandement du Roy. Aussi fist M. le Prévost des Marchans, qui leur fist une harangue.

En ce mois de janvier, mourust, à Paris, en sa maison, d'une fièvre chaude et pestilente, M. de Sermoise, Maistre des Requestes.

Mourust aussi l'Auditeur Charlet, aagé de soixante-huit ans, d'un grand cathairre qui le suffoqua, sans qu'on le pansast aucunement : car son médecin, en estant sorti un peu auparavant, avoit dit qu'il n'y avoit aucun inconvénient en sa maladie; et quand il en eust deu mourir, qu'il n'en fust mort de deux mois.

La pluspart des maladies de ceste saison estoient incongneues aux médecins, à cause de la constitution du temps, vaine et humide, après une longue et âpre gelée : ce qui a accoustumé de causer ordinairement les grandes maladies.

En ce mesme mois, ung Cordelier, nommé Croiset, fils de ce signalé bourreau de la Saint-Berthelemy, jetta son froc aux orties, et se retira à Bourg en Bresse, où depuis il a esté bruict qu'il exerçoit le ministère.

FEBVRIER.

Le vendredi 3 febvrier, les Ambassadeurs de la Seigneurie de Venize allèrent saluer le Roy, au Louvre : lequel leur fist un grand receueil et réception. Leur harangue fust courte, comme estant bien advertis que le Roy n'aimoit pas les longues harangues.

Sa Majesté, en les attendant, passa le temps à rire, à

gosser les dames. Voyant venir Madame de Rohan, leur dit : « Voici venir Madame de Rohan ; gardez-vous, « Mesdames, qu'elle ne crache sur vous. Pour le moins, « si elle n'y crache, elle en mesdira. » Puis, advisant la Gouvernante de Madamoiselle de Bourbon, qui estoit fort vieille et laide : « Il n'y aura, dit-il, que celle-ci qui « entrera avec moi dans mon cabinet. Je m'en vay faire « un sacrifice pour le publiq. »

Le dimanche 5e, furent faits à Paris force ballets, masquarades et collations ; et à la Cour, encore plus, où les plus belles dames, richement parées et magnifiquement atournées, et si fort chargées de perles et pierreries qu'elles ne pouvoient remuer, se trouvèrent, par commandement de Sa Majesté, pour donner plaisir et faire passer le temps à Messieurs les Ambassadeurs.

Ce jour, courust à Paris un faux bruict de la mort du duc Desparnon.

Fust aussi la Foire Saint-Germain criée.

Le mardi 7e, jour de Caresmeprenant, y eust force masquarades et folies par la ville, comme de coustume. On disoit que le Roi s'y trouveroit, mais il n'y alla point. Le duc de Guise et Victri coururent les rues, avec dix mille insolences.

Ce jour, furent publiées à Paris les défenses de ne manger chair en quaresme, sans dispense, sur peine de punition corporelle ; et aux bouchers, d'en vendre ni estaller, sur peine de la vie.

Ce pendant, tous les dimanches, on preschoit à Paris publiquement, dans le logis de Madame ; et, les mécredis et vendredis, dans le Louvre ; et estoient les ministres ordinaires La Faye, Montigni, Fugré et La Serizaie, sans que personne en dist mot ni s'en formalizast, fors quelques prœbstres et ecclésiastiques qui en parlèrent,

encore fort sobrement. Un de ceux qui s'en remuèrent le plus fut Benoist, Curé de Saint-Eustace; mais Madame, l'aiant envoié quérir pour cest effect, lui en ferma la bouche.

M. de Sanssi traicta, ce jour, les Ambassadeurs, et fut la Foire Saint-Germain recriée pour quinze jours, à sçavoir, huict pour la tenir, et huict pour l'accoustrer, comme elle en avoit bon besoin : car ceux qui l'avoient veue du vivant du feu Roy ne la pouvoient reconnoistre pour la Foire Saint-Germain, tant elle estoit piètre et désolée.

Le vendredi 10e, mourut à Paris le receveur Ysambert.

Le samedi 11e, un Pâtissier, demeurant à Paris près du logis de M. le Chancelier, fut pendu à l'escole Saint-Germain, pour avoir aidé à tuer une damoiselle, qui passoit, desguisée, pendant la Ligue, pour aller trouver son mari, qui estoit au service du Roy.

Le Roy passa, ce jour, tout à cheval, par la Foire Saint-Germain, laquelle il prolongea de huict jours, à la requeste des marchans; puis, de là, s'en alla à Fontainebleau.

Le dimanche 12e, qui estoit le dimanche des Brandons, Madame fit un balet magnifique au Louvre, où il n'y eust rien d'oublié, si ce ne fust possible, que Dieu, qui ne se trouve en telles compagnies plaines de luxe et dissolution.

Le vendredi 17e, arrivèrent nouvelles, à Paris, de la garnison de Soissons, desfaite par ceux du Roy en la plaine de Villiers Costrets le mécredi 15e de ce mois; en laquelle rencontre demeurèrent morts une cinquantaine, pour le moins, des plus mauvais et désespérés Ligueurs de la France : qui fust une nouvelle saingnée à la Ligue, qui l'affoiblist fort.

Vinrent aussi nouvelles de la desfaite d'onze cornettes de cavallerie hespagnole, par le Maréchal de Bouillon, auprès de Vuirton en la duché de Luxembourg; et de Vezou, Joinville et autres places, prises en la Franche-Comté, par les capitaines S.-George et Tremblecourt, Lorrains.

Ceux de Beaune, aians couppé la gorge à leurs garnisons, ouvrirent en mesme temps leurs portes à M. de Biron, lequel mit le siége devant le chasteau, que chacun tenoit pour imprenable, et toutefois l'emporta en six semaines, après avoir enduré trois mille coups de canon.

Le jeudi 23e, vinrent à Paris les nouvelles de la mort du duc Ernest, aagé de quarante ans, auquel succéda le comte de Fuentes.

Mars.

Le mécredi premier mars, le Roy eust advis d'une entreprise dressée contre sa personne, par sept hommes qui estoient à Paris, desquels les six avoient esté prattiqués par les Jésuistes, et le septiesme par le Pape. Lequel advis Sa Majesté, en apparance, négligea; mais, en effect, fut cause qu'il ne s'alla point promener à la Foire, le dedans de laquelle n'estoit si beau qu'en estoit le dehors du vivant du feu Roy.

Le jeudi 2e, un jeune compagnon, natif de Sens, qui, de prebstre qu'il estoit, s'estoit fait capitaine de la Ligue, et, en ceste qualité, ravageoit et voloit tout le monde autour de Montereau-Fault-Yonne, se faisant appeler le capitaine Merleau, fust pendu, en la place de Grève, à Paris, chargé, outre ses voleries ordinaires, d'avoir eu quelque mauvais dessein contre la personne du Roy.

Ce jour, M. le président Séguier estant allé trouver le Roy, pour lui faire, de la part de sa Cour, remonstrances sur l'Édit des consignations, que la Cour avoit refusé de vérifier, Sa Majesté lui dit qu'il ne leur demandoit, de tous, que cestui-là; et qu'ils ne l'en refusassent point, sinon qu'ils lui donneroient la peine d'y aller lui-mesme pour le vérifier, et qu'il leur en porteroit encores demie douzaine d'autres dans sa manche. Puis, gossant à sa manière accoustumée, lui dit : « Traictez-moi, au moins, « comme les moines, *victum et vestitum*. Je ne mange « pas tousjours mon saoul; et quant à mes habillemens, « regardez, monsieur le Président, regardez comme je « suis accoustré ! »

Le vendredi 17e, il fist un grand tonnerre à Paris, avec esclairs et tempeste, pendant laquelle le Roy estoit à la campagne, et chassoit autour de Paris avec sa Gabrielle, nouvellement comtesse de Mousseaux, coste à coste du Roy, qui lui tenoit la main. Elle estoit à cheval, montée en homme, tout habbillée de vert, et rentra à Paris, avec lui, en cest équippage : où Sa Majesté ne fust plus tost arrivée, qu'on lui présenta des lettres d'un vieil gentilhomme de Gascongne, qui donnoit avis au Roy (par forme de divination, car ce gentilhomme s'en mesloit fort), de se garder de la fin du mois. Le Roy, les aiant leues, devinst tout songeant, et, aiant M. de Bourges près de lui, lui en dit le contenu : lequel commença d'entrer en discours sur la vanité des devins et devinations. Mais le Roy, l'interrompant, lui dit : « Je sçai autant de tout « cela que vous m'en sçauriez dire, et que c'est en Dieu « qu'il faut croire et non pas aux hommes. Mais si vous « diray-je là-dessus une chose qui est vraie : c'est que « jamais ce gentilhomme ne me mentist, car il m'a « mesme prédit les deux batailles de Coutras et d'Ivri,

« tout de la mesme façon qu'elles sont avenues. C'est ce « qui m'y a fait penser. »

Le samedi 18e, le Roy envoya les seingneurs de La Forsse et Pralins, capitaines de ses gardes, au Palais, pour empescher l'exécution des deux gentilshommes de La Marche en Limousin, condamnés, par arrest de la Cour, à estre décapités en Grève, pour un prodigieux assassinat perpétré par eux.

Sur quoi *M. le Premier Président estant allé trouver, tout aussitost* Sa Majesté pour lui en faire des remonstrances, aussitost que le Roy l'avisa, il lui dit: « Mon- « sieur le Président, je sçai tout ce que vous me voulez « dire; je sçai qu'ils ont bien mérité la mort, et que ma « Cour et vous leur avez fait justice. Aussi, est-ce une « supplication que je vous fais, et n'y veux point aller par « autre forme, de me les vouloir donner, pour les grands « et signalés services que tous les deux m'ont faits. »

On remarquoit une particularité notable en la race de ces gentilshommes : c'est qu'ils estoient descendus de Tristan l'Hermitte, et que, de leur race, il s'en trouvoit vingt six qui avoient tous passé par les mains des bourreaux, comme eussent aussi fait ces deux, sans une spéciale grace et faveur du prince.

Ce jour, une damoiselle, nommée Barbedoy, tenue pour riche à Paris, fut receue à faire cession, en la première Chambre des Enquestes.

On dit, ce jour, au Roy, que, sur le bruict qui couroit à Paris que Sa Majesté alloit faire sa feste à Fontainebleau, que la pluspart de ceste populasse parisienne s'estoit persuadée qu'il y alloit pour faire ses Pasques à la huguenotte. « Un peuple, respondit le Roy, est une « beste qui se laisse mener par le nez, principalement le « Parisien. Ce ne sont pas eux, mais ce sont des plus

« mauvais qu'eux, qui lui persuadent cestui-là. Mais, « afin de leur faire perdre ceste opinion, je ne veux « bouger d'ici, afin qu'ils me les voient faire. » Toutefois, il les fist au Bois de Vincennes.

Le lendemain, qui estoit le 19e du mois, et le dimanche de Pasques Flories, le Roy, se doutant que chez Madame y auroit grande assemblée, et n'aiant la teste rompue d'autre chose, mesmes de son ausmonnier, commanda à Chasteauvieux, capitaine de ses gardes, de garder la porte, ce jour, et n'y laisser entrer que les officiers ordinaires de la Maison de sa sœur, et M. de Bouillon, s'il y venoit. Quant à tous les autres, de quelque qualité qu'ils fussent, qu'il les renvoiast, et sur l'instance qu'ils en pourroient faire, qu'il leur dist que, més qu'on les eust veus une fois seulement à la messe du Roy, qu'il avoit charge de les laisser entrer, mais non pas devant. Ce que ledit Chasteauvieux exécuta fort dextrement : si bien que tous ceux qui vinrent, ce jour, pour penser ouïr le presche sur Madame, * comme de coustume, * furent contraints s'en retourner.

Le mécredi saint 22e, y eut un homme pris, par soubçon, au Bois de Vincennes, où le Roy estoit, auquel on trouva un cousteau; mais, après qu'on eust recongneu que l'homme ni le cousteau n'estoient clémentins, on le laissa aller.

Le vendredi saint 24e, y en eust un autre, qui voulust présenter au Roy un chat duit à mille souplesses; mais on eust opinion qu'il y avoit du sort pour empoisonner ou faire quelque mal à Sa Majesté : dont elle s'en moqua. Et toutefois Mr le charlatan, avec son basteleur de chat, furent si bien serrés, et *depuis tellement* esvanouis, qu'on n'en a oncques puis ouï parler.

Le jour de Pasques, qui estoit le 26e de ce mois, il

neigea à Paris tout du long du jour; et y eust telle presse, chez Madame, à ouïr le presche, qu'on ne s'y pouvoit asseoir.

En ce temps, s'entretuèrent, à Paris, le marquis Dasserac et le fils du capitaine Marchant, pour une légère querelle prise à la chaude.

Ce mois de mars fust fort pluvieux, neigeux et venteux. Grandes inondations et desbordemens de rivières, qui causèrent nécessité et cherté de vivres, qui, avec la guerre, affligèrent beaucoup le pauvre peuple.

Avril.

Au commencement d'avril, le Roy se trouva fort mal, d'un cathairre qui lui desfiguroit tout le visage. Tels cathairres régnoient à Paris, à cause du grand froid qu'il faisoit, contraire à la saison : dont s'ensuivirent plusieurs morts estranges et subites, avec la peste qui se respandit en divers endroits de la ville, qui estoient tous fléols de Dieu : pour lesquels toutefois on voioit aussi peu d'amandement aux grands comme aux petits.

Le jeudi 13e, mourust à Paris une jeune fille damoiselle, nommée Barron, niaipce de mademoiselle Pasté, de la gangrène qui se prist à son nez, pour le froid qu'elle y avoit eu, car il geloit aussi fort qu'à Noël.

Le vendredi 14e, il gela et neiga bien fort, et estoit la neige à Paris espaisse de trois doigts.

Le mardi 18e, il neigea encore plus fort, et estoit la neige espaisse de six doigts.

Le vendredi 28e, fut chanté le *Te Deum* à Paris, pour la réduction de la ville de Vienne en l'obéissance du Roy.

Le samedi 29e, furent apportées à Paris les nouvelles de la mort de M. de Longueville, blessé, quelques jours auparavant, en Picardie, d'un coup de harquebuze.

Depuis le Bastard d'Orléans, l'aisné de ceste maison n'a pas passé trente et ung ans. Ce qui est à remarquer.

Ce jour, La Grand Rue et La Chapelle Marteau, son fils, qui avoit esté Prévost des Marchans de la Ligue, furent criés, par Paris, à trois briefs jours, accusés du parricide commis en la personne du feu très chrestien Roy Henri III[e].

En ce mois, madame de Sourdis, mal contente de ce que le Roy avoit cassé quelques compagnies de son mari, en fist plainte à Sa Majesté; et comme elle a toujours esté remplie de présomption, il lui eschappa, en parlant au Roy, de lui dire qu'on avoit fait tort à M. de Sourdis son mari, et à elle du déshonneur beaucoup. Laquelle parole le Roy relevant fort promptement et de bonne grâce, lui dit que, pour le regard du déshonneur, jamais personne ne lui en feroit autant que M. le Chancelier lui en avoit fait.

Les gens de bien disoient, là dessus, que si le Roy eust eu le zèle pareil à celui du petit Roy David, son prédécesseur, et qu'il eust autant hay que lui les meschans et leur vie, il ne s'en fust rid, comme il faisoit. Au contraire, qu'à son exemple il eust nettoié sa Cour de toutes telles pestes et ordures, et particulièrement ceste Maison, laquelle il ne pouvoit ignorer estre remplie de toute vilanie et autres pecchés abominables devant Dieu et les hommes.

Cela donna subject aux pasquils et vers diffamatoires qu'on publia, en ce temps, contre ceux de ceste Maison, particulièrement contre la Sourdis et son vieux serviteur de Chancelier, * l'impudicité de la marquize de Mousseaux, sa niaipce, et sodomie du sieur de Sourdis, et incestueuses abominations de ceux et celles de sa race : n'estant non plus possible de garder la liberté françoise

de parler que d'enfouir le soleil en terre ou l'enfermer dans un trou.* Les mieux faits et plus sanglans, mais véritables et qui ont couru par tout, estoient ceux de Baudius, sçavoir, un *Pullipremonis Culcitella Satrapæ,* et un *Elogium Drusianæ Domus*, qu'il a mis depuis sous le nom de *Moribus antiquis stat Res Romana fidesque;* et, en aiant retranché seulement onze vers, les a fait imprimer tous deux à Leyden. J'ay receueilli les suivans, d'une milliasse qui en ont été publiés, si vilains que le papier mesme, en les écrivant, en rougist[1].

May.

Le mécredi 3e may, une Bourgeoise de Paris, veufve d'un honneste marchant de la ville, fust mise prisonnière, pour avoir fait faire, ainsi qu'on disoit, quelques presches en sa maison, et pource qu'elle estoit de la Religion; elle fust mise en la prison avec une garse, quelque honneste femme qu'elle fust, et assez mal traictée. Mais, tost après, le Roy la fist mettre dehors par M. le Lieutenant civil Séguier.

Le mécredi 10e, un Augustin, nommé Jacob, fut emprisonné, à Paris, pour des thèses qu'il avoit publiées, en l'une desquelles il soustenoit que le Pape avoit plaine puissance et entière jurisdiction sur les Rois. Le président de la dispute, qui estoit le principal du Collége de Calvi, fust aussi envoié prisonnier.

Le mesme jour, ung nommé Lasnier, huissier de la Cour, fut mis en prison, à Paris, pour avoir dit que tous ceux qui avoient suivi le Roy, avant qu'il fust Catholique, ne valoient rien. Ce qu'aiant entendu un de ses compa-

1. Le manuscrit ne donne pas les vers qui sont annoncés ici.

gnons, nommé Malingre, en prist tel saisissement qu'il en mourust le jour mesme; auquel * jour (qu'on pouvoit nommer fatal) * on trouva, semé, dans le Palais, un sonnet, qui soustenoit le fait de frère Clément.

Le samedi 13e, vueille de la Pentecoste, le maistre de l'Escu de France, demeurant au fauxbourg St-Germain-des-Prés, fut constitué prisonnier, pour avoir esté vérifié contre lui que, pendant la Ligue, il alloit lui-mesmes conduire, de maison en maison, la mère de feu frère Clément, assassin du feu Roy, et la recommandoit comme la mère d'un Saint; aussi qu'il avoit battu sa propre mère jusques à effusion de sang, pour lui avoir remonstré qu'il faloit reconnoistre le Roy; et qu'il en avoit encores cruellement outragé une autre dans l'église Saint-Supplice, pource qu'elle avoit seulement proféré ce nom de Roy. Enfin, toutefois, ce meschant et désesperé Ligueur trouva plus d'amis à Paris qu'un bien homme de bien : car il en sortist pour rien; et mesmes Madame de Montpensier y apporta tant de passion, pource qu'il y alloit de l'assassinat du feu Roy, qu'elle revinst exprès à Paris pour le solliciter, l'allant elle-mesme recommander aux juges, qui furent blasmés de n'en avoir fait autre justice.

Le samedi 13e, le septier de blé froment fut vendu, dans la halle de Paris, vingt et une et vingt deux livres. Aussi les rues de Paris se voioient plaines de processions de pauvres, qui y affluoient de tous costés : si qu'on faisoit compte que, depuis trois jours, il en estoit entré dedans Paris jusques à dix mille. Chose pitoiable à voir.

Le vendredi 19e, il fist, à Paris et aux environs, un si grand vent et impétueux que Madame, revenant, ce jour, de Fontainebleau, dans sa littière, il fallut mettre

jusques à vingt hommes, pour la soustenir, de peur qu'elle ne tombast, tant la tempeste estoit violente. Elle abbatist force cheminées à Paris.

Le samedi 20e, le septier de bled fust vendu, à Paris, jusques à vingt-quatre et vingt-cinq francs, la nécessité y croissant à veue d'œil, et le cri des pauvres se renforçant, auxquels pour donner ordre on fit une assemblée en la salle Saint-Loys; d'autre costé, la diversité et malignité du temps, qui estoit froid, venteux et gresleux, mesmes ce jour, menassoit le pauvre peuple de pis.

On disoit que le Roy, se retirant souvent à part, prioit Dieu, et pleuroit la misère de son peuple. De quoi j'ai ouï rendre tesmoingnage à un des siens, fort homme de bien, qui m'a asseuré l'y avoir trouvé *un jour*, et que Sa Majesté elle-mesme lui avoit dit ces mots : « Je « plains bien mon pauvre peuple; je sçai qu'il est mal « mené. Mais quoi! si j'y pense faire quelque chose, ils « me le traiteront encore plus mal. »

Quand il avisoit quelcun des ministres de Madame, il l'appeloit tousjours, et lui disoit à l'aureille : « Priez Dieu pour moi, et ne m'oubliez pas en vos prières. »

Le dimanche 21e, le Roy receust lettres de M. Desparnon, par lesquelles il se plaingnoit fort des Huguenos, et lui demandoit, comme en termes couverts, permission de leur faire la guerre. Sa Majesté les aiant veues, on dit qu'il dit : « Séguier a passé par ici. »

Le lundi 22e, on chanta, à Paris, le *Te Deum* de la reddition de la ville d'Autun, les habitants de laquelle coupèrent la gorge à leurs garnions Ligueuses; et, ce jour mesme, le Roy, qu'on pensoit à Sens, en Bourgongne, arriva à l'improviste à Paris, pour donner ordre à quelque remuement qui se préparoit dans la

ville. Ce qu'aiant fait, remonta dès le lendemain à cheval, et s'en retourna.

Le samedi 27e, mourust à Paris le bon homme de Champelais, Secrétaire du Roy, ung de mes amis, aagé de soixante-douze ans.

Ce jour mesme, arrivèrent nouvelles de la ville de Nuits en Bourgongne, remise en l'obéissance du Roy par les habitans, qui avoient coupé la gorge à leur gouverneur et à sa garnison.

Le mardi 30e, on commença à faire une queste pour les pauvres estans à Paris, où chacun fust taxé selon le pied des fortifications de sa maison.

Par le rapport de ceux qui tenoient le registre des pauvres estrangers mendians entrés à Paris depuis quinze jours, le nombre passoit quatorze mil personnes.

En ce mois, Sanguin, Chanoine de Nostre Dame, fust rappelé à Paris et y revinst, aiant esté rédintegré en tous ses biens, dignités et bénéfices, à la recommandation de M. de Pontcarré, Conseiller d'Estat, combien que ledit Sanguin fust des Seize, et qu'en sa maison, là où ils s'assembloient ordinairement, la mort du feu président Brisson et des autres eust esté complottée et arrestée.

Un Architecte maistre masson, natif de Pontoise, fust emprisonné, à Paris en ce mesme mois, pour avoir eu quelque dessein à l'encontre du Roy, *avec un autre, dont on ne fist pas grand bruict, en la chambre duquel on trouva un pourtraict du feu Roy, qu'on avoit peint avec des serpens autour du col, et des crapaux sur l'estomach.*

JUING.

Le vendredi 2e juing, on chanta le *Te Deum,* à Paris, de la réduction de la ville de Dijon, le dimanche 28e may,

au grand desplaisir du duc de Maienne, qui, de là en avant, ne battist plus que d'une aisle, non plus la Ligue, qui ressembloit proprement une corneille desplumée.

Le samedi 3e, mourust à Paris madamoiselle Pineau.

Le vendredi 9e, fust apportée la nouvelle, à Paris, de la desfaite des trouppes du Connestable de Castille et du duc de Maienne, près Dijon, le lundi 5e de ce mois. Dont Sa Majesté escrivit lettres à sa Cour de Parlement, signées *Henry,* et contresignées *Rusé;* et une autre, de sa main, à Madame, sa sœur, de laquelle la copie, que j'ay extraicte moi-mesmes de l'original, s'ensuit :

« Ma chère seur, tant plus je vay en avant, et plus j'admire la grâce que Dieu me fist au combat de lundi, où je pensois n'avoir desfait que douze cens chevaux; mais il en faut compter deux mil. Le Connestable de Castille y estoit en personne avec le duc de Maienne, qui m'y virent et m'y congneurent tousjours fort bien : ce que je sçai de leurs trompettes et prisonniers. Ils m'ont envoié demander tout plain de leurs capitaines italiens et hespagnols, lesquels n'estant point prisonniers, faut qu'ils soient des morts qu'on a enterrés : car je commandai le lendemain qu'ils le fussent. Beaucoup de mes jeunes gentilshommes, me voians par tout avec eux, ont fait feu en ceste rencontre, et y ont monstré de la valeur beaucoup, et du courage; entre lesquels j'ay remarqué Grammont, Termes, Boissi, La Curée, et le marquis de Mirebeau, qui fortuitement s'y trouvèrent, sans autres armes que de leurs haussecols et gaillardets, et si firent merveilles. Aussi y en eust-il d'autres qui ne firent pas si bien, et beaucoup qui firent très-mal. Ceux qui ne s'y sont pas trouvés y doivent avoir du regret : car j'y ai eu affaire de tous mes bons amis, et vous ay veue bien près d'estre mon héritière. Je suis, à ceste heure,

devant le chasteau, que les ennemis, après avoir joint leurs forces, font estat de secourir encore une fois. Mais Dieu leur en a desjà osté un grand moien, et m'a donné un si grand pied sur eux qu'ils auront tout besoin de se défendre, et non de m'assaillir, quand j'aurai passé vers eux, comme je me délibère. Je me porte fort bien, Dieu merci, vous aimant comme moi-mesme. »

Les lettres qu'il escrivit, ce jour mesme, à sa Cour, portoient une remarque singulière, qui estoit que moins de 200 chevaux avoient empesché, et sans aucun ruisseau entre deux, un armée de dix mil hommes de pied et deux mil chevaux d'entrer en ce Roiaume. De quoi il en faloit donner la gloire à Dieu, de la main duquel ce grand bien estoit parti, et, pour l'en remercier, exhortoit sa Cour de faire faire une Procession générale, laquelle fust célébrée solennellement à Paris le dimanche ensuivant.

Le mardi 20e, mourust, à Paris, M. Du Drac, sieur de Mareuil, Conseiller en la Cour, laquelle fist perte, en la mort de ce personnage, d'un très-bon juge, homme de bien et très-docte.

Le jeudi 22e, furent apportées les nouvelles, à Paris, de la prise de la ville de Han par les François, qui y taillèrent en pièces tous les Hespagnols, sous la prudente conduite et valeur du Mareschal de Bouillon, qui l'entreprist hazardeusement, et avec plus d'heur l'exécuta : qui eust esté entier sans la mort de M. de Humières, un des plus généreux seingneurs de la France, et des meilleurs guerriers, qui, en combattant valeureusement, y fust tué.

Juillet.

Le samedi premier jour du mois de juillet, fut pen-

due et puis bruslée, aux Halles, à Paris, une Chambrière, qui s'estoit efforcée de couper la gorge à madamoiselle Buisson, près les grands Carnaux : comme, de fait, elle lui eust couppée, si on ne fust venu à la recousse.

Le jeudi 6e, Charles de Lorraine, duc Daumale, fut, comme crimineux de lèze-majesté, tiré, en effigie, à quatre chevaux, en la place de Grève à Paris, par arrest de la Cour; duquel toutefois fut ordonné qu'on ne feroit point de registre, pource que les solennités en tel cas accoustumées, ni sa qualité, n'y avoient esté observées. Ce que Chomberg leur avoit remonstré.

Le dimanche 9e, mourust à Paris M. de Bordeaux, Conseiller en la Cour, peu regretté (ainsi qu'on disoit), sinon des bons Ligueux comme lui.

Le mardi 18e, fust enterré, dans l'église Saint Pol, à Paris, maistre Thomas Pileur, Controlleur de la Chancellerie.

Le jeudi 27e, vinrent les nouvelles, à Paris, de la desfaite des François devant la ville de Dourlans en Picardie; de laquelle s'ensuivist la ruine et sac de ceste pauvre ville par l'Hespagnol, qui y commist toutes sortes d'excès et cruautés, se souvenant encore de la plaie toute fresche et sanglante de Han, où il disoit avoir esté fort maltraicté par M. le Mareschal de Bouillon. J'y perdis mon fils aisné, Lois Delestoille, qui y fut vendangé des premiers.

Quant à l'Amiral de Villars, estant, en ceste rencontre, tumbé prisonnier entre les mains de quelques Néapolitains, auxquels il avoit promis cinquante mil escus de ransson pour avoir la vie sauve; après qu'ils lui eurent donné la foy, le bruit s'estant respandu, par l'armée, que l'Amiral des François estoit prisonnier, survint un Capitaine hespagnol, fort suivi, nommé Contraire, qui, estant

entré tout exprès en dispute avec les Néapolitains pour l'avoir, se servant de leur refus pour le tuer, se prist à crier en hespagnol : *Mata! mata!* (qui est à dire: *Tuez! tuez!*) Et, au même instant, lui donna le premier coup, qui fust suivi de plus de cinquante autres, qui l'estendirent mort sur place.

La haine que lui portoient les Hespagnols pour avoir autrefois esté des leurs et n'en estre plus (aiant pris le parti du Roy et abandonné celui de la Ligue) fut la vraie cause de la mort de ce seingneur très valeureux, qui mourust au lit d'honneur pour le service de son prince, auquel il n'en fist jamais un meilleur que ce dernier, et lequel il lui devoit bien, pour avoir esté de tous les seingneurs de la Ligue le mieux appointé, et si chèrement acheté, que le Roy, à bon droit, le pouvoit dire sien.

Ceste grande desfaite, jointe à la prise de Dourlans, laquelle les plus clairs voians aux affaires et les moins flatteux attribuoient à la mauvaise intelligence des deux chefs, qui estoient M. de Nevers et M. de Bouillon, qui, l'un pour l'amour de l'autre, ne firent rien qui vaille, estonna estrangement toute la Picardie, où, sans la sage prévoiance des chefs et de M. de Nevers, entre autres, on parloit partout d'entrer en composition avec l'Hespagnol, victorieux et insolent, comme de coustume, en sa prospérité.

Le samedi 29e, on fist courir un bruict, à Paris, de la mort de M. de Guise, qui continua trois jours entiers, et enfin se trouva faux.

Aoust.

Le lundi 7e aoust, le seingneur de Mouci fut pris par les coureurs de la Ligue de la garnison de Soissons,

comme il se proumenoit au bout du fauxbourg de Saint-Honoré, à Paris.

Le samedi 12e, un loup, aiant passé l'eau, mangea, à Paris, un enfant à la Grève : chose prodigieuse et de mauvais présage.

Les nouvelles vinrent, ce jour, à Paris, du siége mis devant Cambrai par le duc de Fuentès, Hespagnol, et comme M. de Nevers y avoit envoié le duc de Retelois, son fils, qui y estoit entré pour soustenir le siége, assisté de la prudence et de la valeur de M. de Vicq.

Le mardi 22e, arrivèrent les nouvelles de la mort du duc de Nemoux, empoisonné, selon le bruit commun, pour aller prendre possession d'un autre diadesme que celui qu'il s'estoit promis ici-bas par le moien de sa rébellion : heureux en ce seulement que, Dieu lui aiant touché le cœur à la fin de ses jours pour détester sa rébellion, mourust en reconnoissant Dieu et son prince, exhortant tout le monde à ce juste devoir, et, entre les autres, M. le marquis de Saint-Sornin, son frère.

Voilà comme Dieu nous a voulu laisser un miroir de sa justice et miséricorde, tout ensemble, en la fin de ce pauvre prince, qui estoit le plus mauvais et dangereux à cest Estat de tous les chefs de la Ligue.

Le vendredi 25e, mourust en sa maison, à Paris, M. le président de Thou, bon serviteur du Roy, ennemi de la Ligue et de toute faccion.

Le jeudi 31e et dernier de ce mois, on eust nouvelles, à Paris, de la mort de M. de Morlas, décédé à Mascon, le samedi 26e de ce mois, homme de grand esprit et d'affaires, et congneu pour tel du Roy mesmes, de la conversion duquel, de Huguenot en Catholique, on faisoit partout grand estat, principalement les ecclésiastiques, qui en firent imprimer un Discours à Paris, où

ils faisoient un miracle de ce qui est tout ordinaire aux esprits ambitieux comme le sien, à sçavoir de suivre tousjours la Religion qui sert à leur dessein.

On disoit qu'il s'en estoit promis d'estre secrétaire d'Estat, à quoy il ne pouvoit parvenir que par le changement de sa Religion.

En ce mois, mourust à Paris dom Antonio, roy de Portugal, au moins qu'il l'avoit esté, car son train estoit réduit à celui d'un bien simple gentilhomme.

Septembre.

Le lundi 4e septembre, le Roy fist son entrée à Lion, magnifique, telle qu'on la void partout imprimée.

Sa Majesté pourveust de ce gouvernement M. de La Guische, Grand-Maistre de l'artillerie de France.

Le vendredi 23e septembre, qui fut le jour que Sa Majesté accorda une treufve et cessation d'armes générales à M. de Maienne, furent apportées à Paris les bonnes nouvelles de l'absolution du Roy à Romme, le dimanche 18e de ce mois, dont il y eust grande resjouissance entre le peuple; et furent, par les Catholiques, divulgués les vers suivans :

Quem tota armatum mirata est Gallia Regem,
Mirata est etiam Roma beata pium.
Magnum opus est armis stravisse tot agmina : majus
Pontificis pedibus succubuisse sacris.

Messieurs d'Ossat et Du Perron aidèrent fort à moienner du Pape ceste absolution, dont, pour ses bons services, gangna d'Ossat un chapeau de Cardinal. Du Perron, fils d'un ministre ès terres des Seingneurs de Berne, fust renvoié avec espérance du chappeau qu'il briguoit,

moiennant qu'il continuast de s'opposer fermement à ceux de la Religion, et faire révolter à son exemple tous ceux qu'il pourroit, combattant en ses sermons et escrits la vocation des ministres; de quoi il a esté fort soingneux, attendant que le Pape eust esgard à lui, lequel les Huguenos blasonnèrent plaisamment, publians, entre autres libelles, les vers qui s'ensuivent :

Monstrez au doigt ce macquereau,
Qui vient de briguer un chappeau
De la boutique Vaticane,
Et, pour faire un marché pour soi,
A vendu l'honneur de son Roy
Et de l'Eglise gallicane.
Puisqu'il en est Ambassadeur,
Et qu'il aspire à la grandeur
De la Cardinaulté romaine,
Je conclu nécessairement
Que l'on résculdra promptement
De faire Pape La Varaine.

Opposition.

Mainville, plain d'ambition,
S'oppose à ceste élection,
Disant qu'il est fils de l'Eglise,
Et que desjà les lois d'amour
L'ont tant avancé à la Cour
Que l'on le tient pour un Movise,
Joint que, l'estat estant vacant,
Il succéde directement,
Aiant la voix de la Marquise.

LE PAPE A DU PERRON.

« *Estafier de ma Cour papale,*
Çà, dit le Pape à Du Perron,

De ceste mittre épiscopale
Dès à présent je te fai don.
Que si ta faconde imposture
Peult accroistre nostre trouppeau,
En foi de Pape, je te jure
De changer ta mittre en chappeau. »

Qu'on a réduits en ce distique latin :

Infula, Perro, tibi datur hæc; sed, si tua nostrum
Impostura gregem suppleverit, esto galerus.

Et, sur ce que ledit Du Perron, prosterné aux pieds du Pape, receust quelques coups de houssine de lui pour pénitence (ainsi qu'on disoit) de l'Hérésie du Roy son maistre, furent semés par lesdits Hugenos les vers suivans :

D'un si léger baston ne doit estre battu
Le Perron, à vos pieds laschement abbattu :
Sa coulpe vers son Roy est par trop criminelle.
Si la verge de fer que Christ tient en sa main
Vous tenez en la vostre, ô Vicaire Rommain!
Rompez-lui tout d'un coup les reins et la cervelle!

Que l'on a tournés en latin de ceste façon :

Quid tenui hos humeros cædis, Romane, bacillo?
In tanto hoc nimium est crimine pœna levis.
Si et tibi, quæ Christi est, communis ferrea virga,
Debueras sacrum hoc comminuisse caput!

Estant de retour de Romme, il apporta à Paris des Indulgences singulières, qu'il fist imprimer en une feuille

de papier chez M. Patisson', desquelles les plus grands Catholiques se moquoient. Elles portoient ce tiltre :

Indulgences octroiées par nostre S. Père le Pape Clément VIII aux chapelets, grains, croisettes, rosaires, croix, crucifix, médailles et images bénistes, à l'instance de R. P. en Dieu messire Jacques Davi, évesque d'Évreux, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, et son premier Ausmonnier.

Les grains bénits sont seulement pour le Roiaume de France.

Après cela, afin de tenir promesse au Pape, et qu'il lui tinst la sienne, il se mist à escrire contre ceux de la Religion, et fist un livre *De la Vocation* contre leurs ministres, auquel on respondit, et Tilenus entre autres. Il fut aussi piqué au vif du suivant quatrain, par quelque esprit remuant :

Cellui qui hautement caquette,
Blasmant nostre vocation,
Parloit plus bas, sur la sellette,
Lorsqu'il eust l'abolition.

Le mécredi 23e de ce mois, M. Marteau, sieur de Gland, mon beau-frère, advocat en la Cour, un des beaux esprits du siècle et des plus doctes, mourust à Paris de la maladie, en la fleur de son aage.

Ma femme, grosse, avec toute ma famille, en fust préservée par une singulière grâce de Dieu.

L'advocat de Rochefort, qui demeuroit avec ledit de Gland, et un sien frère, avec Madame leur mère, bien qu'aagée de près de quatre-vingts ans, moururent à Paris, en ce mois, de ladite maladie; et furent enveloppés en ceste contagion plus de vingt ou vingt-cinq personnes, tous frappés de ceste maison, qui y avoit esté apportée par un laquais revenant des champs, sans qu'on s'en doutast aucunement, pource qu'à Paris on ne parloit à l'heure que bien peu ou point du tout de la peste, et n'y en avoit que quatre malades dans l'Hostel-Dieu.

Octobre.

Le mécredi 12e octobre, furent apportées les nouvelles, à Paris, de la prise de Cambrai, unique triomphe d'un Fils de France, rendu au duc de Fuentès, le dimanche 9e de ce mois, qui en receust autant d'honneur que fist Balagny de deshonneur et de honte. Aussi en mourust sa femme de déplaisir, sans vouloir recevoir aucun remède ne consolation, mesmement de la part de son mari, auquel reprochant sa lascheté, elle dit, estant au lit de la mort, que, s'il eust eu seulement la moictié du cœur de sa femme, il n'eust survescu une telle perte, et qu'après une si grande escorne il ne lui estoit possible de vivre.

Le Roy, aiant eu nouvelles à Lion que ceste place estoit pressée, partist aussitost en poste pour la secourir; mais il trouva besongne faite, à son arrivée en Picardie : ce qui le fascha et troubla les feux de joie de son absolution. Joint que toute la Provence estoit en mesme temps troublée par les armes du duc Desparnon, contre lequel y eust un Manifeste publié par la Noblesse de Provence, qui fust imprimé en ce temps à Paris.

Le mardi 15e, le Roy, estant à Amiens, fist publier

une police militaire pour le soulagement des pauvres laboureurs, qui en avoient bon besoin; mais son exécution fut en papier.

Quand Sa Majesté arriva à Amiens, se trouvant las et harassé de la grande traicte qu'il avoit faite pensant secourir Cambrai, pour le congratuler de sa bienvenue, on vinst lui faire une harangue; et celui qui portoit la parole commença par les éloges et tiltres d'honneur qu'on a accoustumé de donner aux rois, disant : « Roy bening, très-grand et très-clément... — Dites aussi, lui va dire le Roy, et très-las. »

Quelque temps auparavant, ung autre s'estant présenté à Sa Majesté sur l'heure de son disner, comme il eust commencé sa harangue par ces mots : « Agésilaus, roy de Lacédémone, Sire... », le Roy, aiant doute que cette harangue fust un peu longue, en l'interrompant, lui dit : » Ventre-saint-gris! j'ai bien ouï parler de « cet Agésilaus-là; mais il avoit disné, et je n'ai pas « disné, moi. »

Il renvoia aussi plaisamment un député de Bretagne qui estoit long en sa harangue, et continuoit tousjours (encores que le Roy lui eust dit par deux fois qu'il abrégeast), car, s'estant levé, le laissant là, lui dit : « Vous « direz donc le reste à maistre Guillaume. »

En ce mesme temps, le comte de Gourdon, qui estoit bossu, demanda au Roy l'investiture de tous les gouvernemens de M. Desparnon : auquel le Roy fist une response de moquerie, mais fort à propos, à sçavoir « qu'il se devoit contenter du haut de chausses, et que le pourpoint ne lui eust pas esté bon », pource qu'il estoit bossu.

Le dimanche 23e octobre, mourust à Naisle, en Picardie, monseigneur le duc de Nevers, prince regrettable pour sa valeur, sagesse et bon conseil.

Novembre.

Le 21e novembre, le duc de Monmorenci, Pair et Mareschal de France, fist le serment à la Cour de l'estat de Connestable.

Maistre Antoine Arnauld fut son advocat, qu'on disoit l'avoir louangé à la façon des advocats du Palais.

En ce mois, le Roy assembla dans Amiens les Estats de la Picardie, du comté de Boulongne, du Vermandois et de Tierasche, pour aviser aux affaires de ceste pauvre province extrêmement affligée. Il pourveust aussi à la Bretagne, qu'on disoit s'en aller Hespagnole, et commença d'assiéger et blocquer La Fère.

Il perdit en ce mesme mois le mareschal Daumont, seingneur très-valureux et fidèle serviteur de Sa Majesté, en la place duquel il mist M. de Lavardin, sa nourriture, et l'envoia en Bretagne, province qui avoit bien affaire de bons capitaines tels qu'estoit le sieur de Lavardin.

Décembre.

Le 6e de décembre, feste de Saint Nicolas, on fist Procession générale, à Paris, pour remercier Dieu de l'absolution donnée au Roy par le Pape; et en furent faits et commandés partout feux de joie.

Sur la fin de ce mois et an 1595, furent quelques capitaines exécutés à mort, dans Amiens, pour les pertes des places roiales, ce qui ne pouvoit estre sans trahison. Mais la pitié de ce temps estoit que les gros qui estoient cause du mal rompoient les toiles : tellement qu'il n'y avoit que les petits qui y demeurassent.

Le Roy, suivant la promesse qu'il en avoit faite au

Pape, retira près de lui, sur la fin de ceste année Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, aagé de sept ans, pour le faire nourrir et instruire en la Religion Catholique, Apostolique et Rommaine; et, pour ce, le fist amener de Poictou au chasteau de St-Germain-en-Laye, où il lui bailla pour gouverneur M. le marquis de Pizani, seingneur autant sage et accompli qu'il y en eust en France, grand Catholique et homme de bien, et pour précepteur M. Lefèvre, homme de rare probité et doctrine, vrai Catholique de profession et d'effect.

En ce temps mesme, et sur la fin de l'année, un ministre de Madame, nommé Pierre Victor Cayer, abjura la Religion et quitta le ministère pour se faire prebstre Catholique Rommain; brouilla force cayers de papier contre les ministres ses compagnons, qui l'accusoient d'avoir commencé sa conversion par le bordeau : car ils produisoient un livre qu'il avoit fait pour la permission et tolérance desdits bordeaux, dont fust fait le suivant quatrain :

Cayer, se voulant faire prebstre,
Monstre [bien] qu'il a bon cerveau :
Car il veult, avant que de l'estre,
Faire restablir le bordeau.

Et un autre sur ce que ledit Cayer, qui se vantoit de convertir tout le monde, n'avoit peu venir à bout de convertir un valet qu'il avoit; et disoit ainsi :

Victor Cayer, fils de Caillette,
Cousin germain de Triboullet,
A bien sceu tourner sa jaquette,
Mais non convertir son vallet.

Madame lui donna son congé, sous le bon plaisir du Roy, qui aprouva si peu sa révolte qu'il demanda à Madame que c'est qu'elle en vouloit faire et pourquoi elle ne le chassoit de sa maison. A quoi lui aiant respondu que le seul respect de Sa Majesté l'en avoit empeschée, craingnant qu'il en fust marri : « Non, non, dist le Roy; « tout au contraire. Il y a long temps que je congnois « Cayer : il ne m'a point trompé d'avoir fait ce qu'il a « fait. »

Estant hors du logis de Madame, il brouilla plus que devant, pour monstrer qu'à bonne et juste cause il avoit abjuré sa profession et Religion, qu'il appeloit *Hœrésie,* contre laquelle il escrivist. Ceux de la Religion lui respondirent fort et ferme; mais tout se passa en paroles et sornettes d'une part et d'autre, sans aucun fruict ni ædification.

Un seul, Viliers Hottoman (sans y mettre son nom) fist imprimer à Paris un petit Advis de demie-feuille sur un point de la lettre de Cayer, par laquelle il mettoit en avant des moiens d'une réunion qui ne pouvoient estre blasmés d'une part ne d'autre, comme je l'ai ouï confesser à tous les deux; et toutefois, par opiniastreté de l'un, par despit de l'autre (comme on dit), le rejettèrent et désavouèrent. En quoi il faut reconnoistre le doigt de Dieu.

ANNÉE 1596

JANVIER.

Le jeudi 4e janvier, mourut à Paris, d'une hidropisie, M. Houlier, Conseiller en la Cour des Aides, un des plus doctes hommes et des meilleurs de ce siècle.

Ce jour mesme, mourut à Paris, en la rue de la Poterie, la veufve Molevaut, qu'on appeloit *le Soleil de la Cité* pendant qu'elle y demeuroit, à laquelle, aagée de près de cinquante ans, à peine en eust-l'on donné trente, tant elle estoit encores belle et fraische. Ce néantmoins fust emportée et fanie, et ce beau soleil esteint en moins de huict jours, d'une fièvre continue, pestilente et pourprée. Ainsi triomphe en fin la mort de l'amour.

Le samedi 6e, jour des Rois, s'esleva à Paris un bruict de l'emprisonnement de M. le Chancelier, lequel, tout faux qu'il estoit, ne laissa de passer pour vrai entre beaucoup, à cause de l'asseurance que les menteurs lui donnoient, et aussi qu'on le désiroit, pour estre cest homme assez mal voulu du peuple : tellement que, sur ceste nouvelle, on fist ce jour, à Paris, un Chancelier aussi bien qu'un Roi de la Febve.

Le vendredi 19e, fut roué un Hespagnol, en la place de Grève à Paris, attaint et convaincu d'avoir voulu tuer dom Pérès, secrétaire du roy d'Hespagne, qui dès long temps suivoit la Cour, estant bien venu près Sa Majesté pour lui avoir descouvert plusieurs conseils et menées

du roy d'Hespagne, son maistre, contre sa personne et son Estat.

Lorsqu'on lui donna la gehenne, on lui trouva cent doublons cousus en un coing de ses chausses, dont il y eust procès entre M. Rappin et le bourreau, à qui les auroit, soustenant l'un et l'autre que ledit argent leur appartenoit.

Ce jour, fut fait le service, dans l'abbaie Saint-Germain-des-Prés lès Paris, de Madamoiselle de Bourbon, décédée à Paris sur la fin de l'an passé 1595, et enterrée vis à vis du grand autel de l'église de ladite abbaie. Elle estoit aagée de vingt-deux ans deux mois tant de jours : bonne princesse, mais d'un corps imparfait et mal composé, aiant au reste (comme beaucoup de sa race) peu d'esprit et beaucoup de cœur. Ses héritiers furent Mesdames de Guise et de Nevers, auxquelles on disoit que ceste riche succession aideroit bien, principalement à la dernière, pour essuier les larmes de la mort de son mari.

Le dimanche 21e, mourust à Paris le médecin Rochon, d'une hargne qu'il ne voulut jamais permettre qu'on lui ostast. On disoit qu'il mouroit regretté de tous les bons Ligueux de Paris, qui estoient hargneux comme lui.

La nuict de ce jour, mourust à Paris la présidente Tevin, à laquelle Dieu, l'ostant de ce monde, fist un grand bien, maugré qu'elle en eust.

Le lundi 22e, l'arrivée de la marquise de Mousseaux à Paris auctoriza le faux bruict qui y couroit, depuis quinze jours, de la mort du duc Desparnon : car elle le dit tout haut, fust à dessein ou autrement. Mais, au bout de huict jours, il ressuscita : tellement qu'on ne parloit à Paris que du duc Desparnon mort, qui venoit en bonne santé baiser les mains à Sa Majesté.

Le mardi 23e, advinst à la Cour, qui estoit en Picar-

die, un notable accident en la personne du Roy, laquelle Dieu préserva miraculeusement ceste fois comme toutes les autres : car Sa Majesté estant allée visiter, sur le soir, Madame, sa sœur, qui estoit dans son lit, malade, après qu'il eust commandé que chacun eust à sortir, s'estant mis à la ruelle de son lit pour lui parler, voilà le plancher de la chambre qui vinst à s'esbouler et fondre : de façon qu'il ne demeura rien d'entier que la place du lit de Madame, sur lequel, pour se garantir, fust contraint le Roy de se jetter, tenant son petit Cæsar entre ses bras. Aussi tost que cest accident fut divulgué, qui estoit comme un petit miracle, chacun y apporta son allégorie et interprétation.

Ceux de la Religion l'allégorizèrent pour eux, et dirent que le lit de Madame estoit leur Religion, qui demeuroit tousjours debout au milieu des ruines, et que le Roy, l'aiant quittée, seroit contraint d'y revenir pour se sauver, comme aussi il n'avoit trouvé autre moien, pour s'en garantir, que de se jetter sur ce lit : laquelle allégorie un seingneur de la Cour fist entendre au Roy, qui en rid et y pensa, possible, tout ensemble.

Le mécredi 24e, le petit prince, qui estoit à Saint-Germain-en-Laye de l'exprès commandement de Sa Majesté, alla à la messe, et fut changée sa Religion, et instruit en la Catholique par messire Pierre de Gondi, Cardinal Évesque de Paris, qui le catéchiza selon que son aage le pouvoit porter. Et, pource que le désastre du plancher fondu à la Cour estoit arrivé le jour de devant, cela donna subject aux curieux de nouvelles allégories.

Ce jour, mourust à Paris, en sa maison, contiguë de la mienne, M. Hennequin, sieur de Bermainville, aiant à peine attaint l'aage de trente ans, lequel, aiant un esprit perdu d'oisiveté et de superstition, à la suasion de quel-

ques nouveaux justiciaires de ce temps, qui lui conseilloient des jusnes et autres œuvres de macération auxquelles ils n'eussent pas voulu possible toucher du bout du doigt, se laissa mourir de faim et de froid auprès de six ou sept mil livres de rente, dont il jouissoit fort à son aise (chose rare en ce temps) : tellement que ce pauvre jeune homme (bon, d'ailleurs, et grand ausmonnier) n'eust autre mal que celui qu'il se fist à soi-mesmes.

Le mardi 30e, M. Hottoman, advocat en la Cour, mourust à Paris, en sa maison, pulmonique, en la fleur de son aage : personnage regrettable, tant pour la probité que pour la doctrine rare qui estoit en lui. M. de Villiers Hottoman, son nepveu, bien que de la Religion, l'assista jusques à la fin et le consola à la mode de ceux de la Religion, auxquels, encores que son oncle fust contraire, si montra-il jusques à la fin avoir à plaisir ce qu'il lui disoit. Estant mort, son nepveu conduisist le corps jusques à la porte de l'église seulement.

Le mécredi 31e et dernier du mois, le duc de Maienne, accompagné de six gentilshommes seulement, vinst trouver le Roy à Mousseaux pour baiser les mains à Sa Majesté. Madame la Marquise fist l'honneur de la maison, car elle le fust attendre à la porte du chasteau, où, après l'avoir receu avec toutes les caresses et bon visage qu'il estoit possible, le conduisist elle-même et le mena par la main jusques dans la chambre du Roy, où Sa Majesté, assise sous son dais, attendoit ledit duc.

Le duc de Maienne donc, entrant dans la chambre, fist trois grandes révérences, et, à la troisiesme, comme il eust mis le genouil en terre pour baiser les pieds de Sa Majesté, le Roy, s'avançant avec un visage fort gay, le releva et l'embrassa, lui disant ces mots : « Mon cousin, « est-ce vous ? ou si c'est un songe que je voy ? » A quoi

le duc de Maienne aiant respondu avec grandes soubmissions et révérences, le Roy lui dit alors cinq ou six paroles qu'on disoit n'y avoir eu que ledit duc qui les eust entendues; puis, l'aiant proumené deux ou trois tours par la chambre, le mena en son cabinet, où ils furent quelque temps ensemble. Après, ils vinrent soupper, et souppa le Roy en une table à part, aiant la Marquize à son costé. Le duc de Maienne étoit en une autre table joignante celle du Roy, qui estoit à potence, qu'on appeloit la table des Gentilshommes, aiant près de lui assise Madamoiselle Diane d'Estrées, sœur de Madame la Marquise. Ainsi, les deux sœurs firent ce jour l'honneur de la feste, et beut le Roy au duc de Maienne, que les courtisans appeloient son beau frère.

Voilà comme on passoit le temps à la Cour, où, si l'on n'estoit guères sage, on l'estoit aussi peu à Paris, encores qu'on eust plus d'occasion d'y pleurer que d'y rire: car la constitution du temps, maligne, toute contraire à la saison, à sçavoir tellement chaude et humide qu'on y cueilloit en ce mois de janvier les violettes de mars, causoit d'estranges maladies, avec attente de pis, comme il parust bientost après; puis la cherté de toutes choses, et celle du pain principalement, dont le pauvre peuple ne mangeoit pas à moictié son saoul, achevoit le demeurant.

Processions de pauvres se voioient par les rues en telle abondance qu'on n'y pouvoit passer, lesquels crioient à la faim pendant que les maisons des riches regorgeoient de banquets et superfluités : chose abominable devant la face de Dieu, quelque couleur que les hommes y donnassent, qui, au lieu d'appaiser l'ire de Dieu, la provoquoient de plus en plus par leurs excès et dissolutions, car, ce pendant qu'on apportoit à tas, de

tous les costés, dans l'Hostel-Dieu, les pauvres membres de Jésus-Christ, si seqs et atténués qu'ils n'y estoient plus tost entrés qu'ils ne rendissent l'esprit, on dansoit à Paris, on y mommoit; les festins et banquets s'y faisoient à quarante-cinq escus le plat, avec les collations magnifiques à trois services, où les dragées, confitures sèches et mascepans estoient si peu espargnés que les dames et damoiselles estoient contraintes s'en descharger sur les pages et les laquais, auxquels on les bailloit tous entiers.

Quant aux habillemens, bagues et pierreries, la superfluité y estoit telle qu'elle s'estendoit jusques au bout de leurs souliers et patins : qui fut occasion de faire dire tout haut à un seingneur de la Cour qui s'estoit trouvé en une de ces collations que c'estoit à Paris qu'il faloit demander de l'argent, et qu'il le diroit au Roy; et quand il les contraindroit de lui en bailler, qu'il ne leur feroit point de tort, pource que, s'ils en trouvoient bien pour fournir à leurs excès et superfluités, à plus forte raison et meilleure en devoient-ils trouver pour soulager la nécessité de leur prince.

Les Estraines de la Cour de ceste année furent telles : *Estrennes de l'an* 1596 . . . . . .

Febvrier.

Le jeudi premier de ce mois, un petit Maistre des Requestes, bossu, nommé Dubrueil, estant entré en la chambre du Roy, qui se proumenoit avec M. Le Grand, s'adressa à Sa Majesté pour la supplier bien humblement que son bon plaisir fust que de là en avant les Maistres des Requestes peussent rapporter les requestes de ses finances comme ils faisoient toutes les autres : auquel le Roy, empesché ailleurs, fit response en ces

[illegible] grandes soub-
[illegible] cinq ou six
[illegible] qui les
[illegible] trois
[illegible] où ils
[illegible] ils vinrent soup-
[illegible] la Mar-
[illegible] autre
[illegible] qu'on
[illegible] près de lui
[illegible] de Madame la
[illegible] l'hon-
[illegible] de Madame, que
[illegible]

[illegible] Cour, où, si l'on
[illegible] à Paris, en
[illegible] que d'y rire
[illegible] contraire
[illegible] qu'on
[illegible] de m[illegible]
[illegible] de pis, co[illegible]
[illegible] de toutes ch[illegible]
[illegible] le pauvre
[illegible] achevoit le
[illegible]

[illegible] par les
[illegible] pouvoit passer
[illegible] que les maisons
[illegible] et superfluités : ch[illegible]
[illegible] de Dieu, quelque co[illegible]
[illegible], qui, au lie[illegible]
[illegible] de plus [illegible]
[illegible], ce pendant q[illegible]

termes : « Mon petit Maistre des Requestes, mon ami, « nous y avons donné ordre. Mais retirez-vous pour « ceste heure, et sortez. » Ce que ledit Dubrueil ne fist, ains se retira seulement en un coing de la chambre, lequel le Roy aiant avisé lui dit comme en colère ces mots : « Mon petit Maistre des Requestes, bossu, tortu, contre- « fait, je vous avois commandé de sortir, et vous voilà ! « J'ay fait une ordonnance que vous sortirez tous, et « que M. le Chancelier vous emmenera, et vous le pre- « mier : car je n'en veux plus voir auprès de moy d'au- « tres que ceux qui porteront ceste espée (mettant la « main sur l'espée de M. Le Grand). » Voilà comme une importunité précipitée reçoit souvent une grande escorne.

Ce jour, l'Avocat du Roy Séguier harangua longuement et doctement sur les défenses d'aller à Romme levées par Sa Majesté à cause de son absolution, et s'estendist fort sur les louanges du Roy, mais encores plus, disoit-on, sur celles du Pape.

Le vendredy 2e, mourust à Paris M. Veau, Conseiller en la Cour, en réputation d'un juge docte et incorruptible.

Le mécredi 7e, mourust à Paris, de la petite vérole, Madamoiselle Thiersaut, femme de M. Thiersaut, Conseiller en la Cour des Aydes, aagée de vingt-deux ans seulement.

Le vendredi 9e, mourust à Paris M. Grasseteau, procureur en la Cour.

Le samedi 10e, ung des maistres de l'Hostel-Dieu de Paris dit à mon gendre que, depuis le premier janvier jusques à ce jour, il estoit mort dans ledit Hostel-Dieu quatre cens seize personnes, la plus part de faim et nécessité.

Le dimanche 11e, le Roy estant à Follembray, M. de Maienne fist présent à Sa Majesté d'un fort beau cheval, estimé à plus de mil escus, sur lequel il fist monter M. Le Grand; et, en remerciant ledit duc, lui dit tout haut qu'il prioit Dieu que le cheval lui peust durer aussi long temps comme il lui souhaitoit bonne vie et longue.

Le jeudi 15e, M. Dampville fist le serment à la Cour d'Admiral de France, où M. le prince de Conti l'accompagna avec force Noblesse. Maistre Antoine Arnauld fut son advocat, qui lui donna des louanges inaudites.

Le vendredi 16e, un advocat d'Angers, nommé Jean Guedon, fust pendu en la place de Grève, à Paris, et son corps rédigé en cendres, accusé d'estre parti exprès d'Angers pour tuer le Roy. Il avoit esté pris, il y avoit environ un an, comme il passoit par Chartres.

Le samedi 17e, mourust à Paris Madamoiselle de La Tillaie, et, ce mesme jour, le jeune Molevault, aagé de dix-neuf à vingt ans; comme aussi un procureur, nommé Le Comte, demeurant près Saint-Nicolas du Chardonnet, par désespoir d'un procès qu'il avoit perdu, se précipita dans son puis, et finist ainsi sa misérable vie.

Fust marié le mesme jour, à Paris, le seingneur de Balagny, jadis prince et gouverneur de Cambrai, avec Madamoiselle Diane d'Estrées, sœur de Madame la Marquise de Mousseaux. Fut le festin magnifique fait, le lendemain, en l'hostel d'Estrées.

On tenoit ce mariage d'autant plus authentique qu'il avoit esté prophétizé par Nostradamus, dans les Centuries duquel on le trouva compris en ces quatre vers :

En l'Occident, de Cité reconquise,
Il sortira un enfant de l'Église;
Femme mourra, et par bien grand'escorne
Jointe on verra la Lune au Capricorne.

De ce mariage, que beaucoup de gens trouvoient estrange, les médisans de la Cour disoient que quand un homme avoit gangné la corde il n'avoit point un plus beau moien de s'en racheter que d'aller prendre une putain en plain bordeau.

Sur lequel subjet, vraiement courtisan, furent publiées à ladite Cour de nombreuses mesdisances et drolleries suivans...

Le lundi 19e, mourust à Paris, en sa maison, Blaise Vigenaire, aagé de soixante-quinze ans, d'une maladie fort estrange : car il lui sortist un chancre du corps qui lui gangna de telle façon la bouche que, non obstant tous les remèdes des médecins et chirurgiens, il demeura suffoqué, faute de respiration. Il estoit homme très docte, mais vicieux.

On eust, ce jour, nouvelles à Paris de la mort de M. de l'Aubespine, Évesque d'Orléans, homme de paix et bon serviteur du Roy.

Le jeudi dernier de ce mois, fust enterré à Paris Louvet, clerc du Greffe de la Chambre des Comptes, qui, le mardi précédent, jour de Quaresmeprenant, avoit encore fait fort bonne chère.

Le Roy, en ce mois, fust contraint, pour avoir de l'argent, de restablir les Intendans de ses finances, qu'il avoit cassés le mois de devant, aiant dit à un d'entre eux, nommé Desbarreaux, que lui ni ses compagnons n'avoient dent en la bouche qui ne lui coustast dix mil escus.

La ville de La Fère, aussi assiégée en ce mois, qui estoit de grande despense au Roy, encores que tous les jours elle fust noiée par nouveaux discours, se faisoit sentir mauvaise beste : entre autres, le baron de Termes en fust mordu à la jambe bien serré, l'armée du Roy af-

fligée de grandes maladies et nécessités, Dieu faisant sa guerre aussi bien que les hommes, contre lesquels il se monstroit courroucé en beaucoup de sortes.

En ce mois mesme, et sur la fin d'icelui, survinst à la Cour une querelle (d'enfans, comme on dit, et pour le jeu) entre le fils de M. de Maienne, qu'on appeloit Emmanuel Monsieur, et le fils de M. de Saint-Luc, tous deux de pareil aage, à sçavoir, de treize à quatorze ans au plus, et l'un et l'autre de grande espérance, principalement le petit Saint-Luc, lequel, aiant esté poussé un peu rudement contre une muraille par le fils de M. du Maine, s'en sentant offensé, lui demanda si ce qu'il en avoit fait avoit été par jeu ou pour le braver. Auquel l'autre aiant respondu qu'il le prist comme il le voudroit, et s'il ne le reconnoissoit point : « Oui, dit Saint-Luc, je vous reconnois pour le fils du duc de Maienne; mais aussi veux bien que vous me reconnoissiez pour le fils de Saint-Luc, gentilhomme, qui a tousjours fait service à son prince et n'a jamais levé les armes contre son Roy. » Sur quoi la Noblesse commença à faire le hola, et le Roy, estant adverti des parolles qu'avoit dites Saint-Luc (combien qu'à l'avanture il ne les trouvast si mauvaises qu'il en faisoit semblant), si le tansa-il fort, lui disant qu'il le manderoit à son père, et l'en feroit chastier, disant tout haut qu'il ne vouloit point ouïr tenir tels langages à sa Cour.

Mars.

Le vendredi premier de mars, fust bruslée à Paris une femme, vis-à-vis de Saint-Nicolas-des-Champs, pour avoir tué et desfait de ses deux mains deux de ses enfans, y aiant esté induitte, ainsi qu'elle disoit, par la faim, n'aiant de quoi leur donner à manger.

Le samedi 2e, fut chanté à Paris le *Te Deum* de la réduction de la ville de Marseille en l'obéissance du Roy, sous la conduitte et par la vaillance du duc de Guise, qui en cela fist un service signalé au Roy : car, si Sa Majesté eust fait perte de ceste place, l'Hespagnol, devant trois ans, se fust rendu maistre de la Provence et du Languedoc.

Le lundi 4e, furent comptés dans le cimetière Saint-Innocent, à Paris, sept mil sept cens soixante neuf pauvres.

Le mardi 5e, furent, par sentence de M. Lugoli, exécutés à mort, à Paris, deux coquins de ruffiens qui avoient donné neuf coups de cousteau à un palefrenier du prince de Conti.

Le vendredi 8e, fust pendu en la place de Grève, à Paris, un nommé La Ramée, jeune homme aagé de vingt-trois à vingt-quatre ans, qui se disoit fils naturel du roy Charles IX, et, en ceste qualité, avoit esté à Reims demander l'onction pour estre sacré Roy, laquelle la Justice du lieu avoit trouvé bon de changer à la corde, de laquelle il s'estoit rendu appelant à Paris.

Je le vis à La Chapelle. Il se disoit natif de Paris, mais avoit esté nourri secrettement en la maison d'un gentilhomme, en Bretagne, à trois lieues de Nantes; et, à voir sa façon, n'y avoit celui qui ne le jugeast (comme moi) yssu de bon lieu, car il avoit mesme quelque chose de majesté escrit au visage; mais à ses propos paroissoit un transport d'esprit qui l'envoia à la mort, lequel, en un autre temps, eust esté chastié d'un confinement en quelque moinerie, qui sembloit estre assez de peine à ce pauvre fol, n'eust esté que les roiautés de la Ligue estoient encore toutes fraisches : ce qui fut cause qu'on vid ce jour, à Paris, un Fils de France à la Grève.

Quand il fust pris, on lui trouva une escharpe rouge dans sa pochette, sur laquelle le président Riant l'aiant interrogé, dit que c'estoit pour monstrer qu'il estoit bon et franc Catholique, et ennemi juré des Huguenos, desquels il en tueroit autant qu'il pourroit, et les poursuivroit à feu et sang. Sur quoi M. le Président lui aiant demandé en quelle aucthorité et de quelle puissance il prétendoit faire ceste exécution, lui respondit qu'il la feroit comme fils du Roy Charles, son père, qui avoit commencé la Saint-Berthélemi, laquelle il acheveroit si jamais Dieu lui faisoit la grace de rentrer en possession de son Roiaume, qu'on lui avoit volé; avec plusieurs autres sots propos qu'il tinst, et entre autres, de certaines révélations qu'il avoit eues par un Ange, dont il produisit quelques tesmoins, qui s'en desdirent et en firent amande honorable.

Il estoit chargé, outre tout cela, d'avoir voulu attenter à la personne du Roy, qui estoit la pire folie de toutes et digne du dernier supplice.

Quand Sa Majesté eust entendu ceste histoire, elle se prist à rire, et dist qu'il y venoit trop tard, et qu'il se falloit haster pendant qu'il estoit à Dieppe.

Le samedi 16e, le nombre des pauvres se trouvant accreu à Paris des deux tiers, y en estant entré de six à sept mil le jour de devant, on fist une assemblée en la salle de Saint Loys où, après plusieurs difficultés, fut résolu au double de la taxe qui en avoit esté faite sur les habitans.

Le vendredi 29e, ung nommé Rommiers, avec sa femme, moururent à Paris à vingt-quatre heures l'un de l'autre; et, sans le secours des gens de bien et de ceux mesmes auxquels ils avoient fait beaucoup de mal pendant la Ligue, de laquelle ils estoient des plus avant pour devenir riches, fussent morts misérablement de faim sur

le fumier. En quoi il nous faut reconnoistre le doigt de Dieu.

Le Roy, en ce mois, establist à Soissons un bureau de recepte générale de ses finances, et y créa un Bailliage provincial et Siége présidial.

Plusieurs personnes à Paris moururent, en ce mois, de rougeoles, véroles et pluresies. Aliénations d'esprit et désespoirs saisissoient hommes et femmes, qui, estans tourmentés du malin esprit, crioient qu'ils estoient damnés, dont chacun disoit que Dieu estoit courroucé, mais personne ne s'amandoit.

Madame Bragelonne, aagée de soixante-quinze ans, et Madame L'Escuyer, aagée de soixante-et-onze, toutes deux femmes sages et vertueuses, moururent, sur la fin de ce mois, à Paris. Elles estoient des amies de ma mère, et la dernière estoit de son aage, ce que la bonne femme appréhenda comme une assignation pour partir, qui advinst trois mois après.

Avril.

Le mécredi saint, 10e d'avril, fust mis en terre M. le Lieutenant-civil Séguier, à la mort duquel tout Paris et le publiq perdit beaucoup : car c'estoit un très-homme de bien et bon serviteur du Roy.

Le lundi 21e, arrivèrent à Paris les piteuses nouvelles de la prise de Calais par le Cardinal d'Austriche, lequel, estant sorti de Bruxelles avec le bruit d'aller au secours de La Fère prinst Calais, par le mesme stratagesme que le duc de Guise l'avoit pris sur les Anglois, et delà assiégea Ardres, l'emporta, et se rendit l'effroi de toute la Picardie.

Deux jours après, on sema un bruict, à Paris, de la re-

prise de Calais, puis de la citadelle, dans laquelle on disoit qu'il estoit entré trois cens hommes de secours: lequel faux bruit M. le Chancelier auctorisa fort pour rasseurer le peuple, qu'on voioit estonné. Mais enfin la prise de l'un et l'autre aiant esté divulguée entre le peuple, mesme que le secours qu'on pensoit faire entrer dans la citadelle avoit esté taillé en pièces par le Cardinal d'Austriche à la veue du Roy, le peuple, qui de soi est un animal testu, inconstant et volage, autant de bien qu'il avoit dit de son Roy auparavant, commença à en dire du mal, prenant occasion sur ce qu'il s'amusoit un peu beaucoup à Madame la Marquise. Dont fut semé le suivant quatrain, avec un distique latin sur le mesme subject :

Ce grand Henry, qui souloit estre
L'effroi de l'Hespagnol hautain,
Maintenant fuit devant un prestre
Et suit le cul d'une putain.

Te Mars evexit, Venus opprimit. O scelus! Ensis
Cuspide quod partum est, cuspide penis abit.

Le vendredi 26e de ce mois, M. Miron présenta ses lettres de l'Estat de Lieutenant-civil à la Cour, auquel le Roy l'avoit nommé de son propre instinct et mouvement, disant que son père l'avoit esté et qu'il vouloit que le fils le fust. Il y avoit trois principaux contendans à cest estat, qui a tousjours esté estimé un des plus beaux et des plus lucratifs de Paris, à sçavoir : Mangot, Conseiller en la Cour; Fortia, aussi Conseiller en ladite Cour, et Chevalier, mari de la Videville, Maistre des Requestes, qui en furent refusés plaisamment de Sa Majesté : car elle dit qu'on lui avoit présenté trois hommes, pour estre Lieutenans-civils de sa ville de Paris, dont

l'un n'avoit point de barbe, l'autre estoit un juif, et le tiers vouloit proufiter l'argent de la vieille; et, parlant de M. Miron, dit à M. de Villeroy qu'il le connoissoit fidèle à son service, point avaricieux, et qui en cest estat dérobberoit moins que les autres.

Ce jour, fut fait commandement, à son de trompe et cri publiq, à tous pauvres estrangers mendians, de sortir la ville de Paris et, ce à cause de la contagion respandue en divers endroits : ce qui estoit plus aisé à publier qu'exécuter, car la multitude en estoit telle et la misère si grande qu'on ne sçavoit quelle pièce on y devoit coudre, nonobstant laquelle et les menaces de Dieu de tous les costés le luxe et la bombance ne cessoient de continuer à Paris, tant que la femme d'un simple procureur fist faire une robbe, en ce mois, de laquelle la façon revenoit à cent francs.

Toutefois, comme Dieu s'en réserve tousjours quelques uns et quelques unes qui ont sa crainte, sans lesquelles je croi que tout le reste abismeroit, j'escrirai ici une charité singulière (comme tesmoing d'icelle) d'une fille d'une des bonnes maisons de Paris, laquelle aiant esté en ce temps accordée, et son accordé lui aiant donné, comme on a de coustume, cinquante escus dans une bourse pour emploier en ses menues négoces et affiquets, au lieu de les y emploier, les donna aux pauvres et les distribua tous cinquante elle-mesme de sa main, là où elle vid la nécessité.

M. de Venan, Maistre des Comptes, estant tumbé malade en ce mois, comme il se vid deploré et abandonné des médecins, fist son testament, par lequel il légua aux pauvres quatre mil escus, disant n'avoir sa conscience chargée de rien tant que de ne leur avoir pas assez donné; et, comme Dieu permist, releva de ladite maladie, contre

l'opinion de tous les médecins, qui faisoient leur aoust en avril, confessans qu'ils ne connoissoient rien ou bien peu aux maladies, et qu'il y avoit en icelle je ne sçai quoi de Θεῖον, comme l'appelle Fernel.

Par le rapport des Maistres et Gouverneurs de l'Hostel-Dieu, il mourust en ce mois, dans l'Hostel-Dieu de Paris, six cens et tant de personnes.

Madame la duchesse d'Uzès, à laquelle on donnoit quatre-vingt et seize ans, mourust en ce mois, à Sens en Bourgongne, de dizette et nécessité, au milieu de ses grands biens, duchés et principautés : exemple notable du jugement de Dieu sur la vie impudique et lascive de ceste dame.

En ce mois d'avril, le jour du vendredi oré, à huict heures du soir, Madame de Monthelon, veufve de feu M. de Monthelon, Garde des Seaux de France, mon oncle, mourust à Paris tout soudain, aiant à peine achevé de manger un œuf qu'on lui fist prendre par force, et ce sans peine aucune ou appréhension de la mort, laquelle elle avoit appréhendée et crainte tout le long de sa vie, Dieu la voulant récompenser de sa bonté et charité singulière.

May.

Le vendredi 3e may, mourust à Paris un nommé Boulanger, procureur en Chastelet, qui ne fust malade que deux jours, de ces fièvres chaudes et pestilentes qui régnoient. Mourust aussi, en ce mesme jour, M. de Thiersanville, advocat en Parlement, atténué d'une longue maladie qu'on disoit estre la sorcelerie d'une chambrière, ou plus tost la volonté de Dieu, qui dispose de nous comme il lui plaist.

Le samedi 4e, furent enterrées dix-sept personnes dans l'église Saint-Eustace, à Paris, desquelles y avoit sept jeunes femmes et dix jeunes hommes, la mort estant sur les jeunes; et en demeura encore cinq à enterrer, les prestres ne pouvans fournir à enterrer les morts, encores que les corps commençassent à sentir.

Le lundi 6e, mourust, à une heure après minuict, Madame de Montpensier, en sa maison de la rue des Bourdonnois, à Paris, d'un grand flux de sang qui lui couloit de tous les endroits de son corps, qui estoit une mort fort rapportante à sa vie, aussi bien que le grand tonnerre et tempeste qui fist ceste nuict aux tempestueuses humeurs de son esprit maling, brouillon et tempestueux, par lesquelles elle fust cause, au dire mesme de ceux de la Ligue, de la mort de ses deux frères, pour s'estre vantée tout haut de faire donner un jour au feu Roy la couronne de Saint Grégoire.

Quand elle fust morte, on la mist en son lit de parade, où beaucoup de gens de bien souhaitoient de la voir il y avoit longtemps; et se trouva un gentilhomme qui, après l'avoir baisée morte, dit tout haut qu'il y avoit longtemps qu'il avoit envie de lui donner ce baiser-là; comme aussi une damoiselle, voiant autour du corps des Augustins, dit qu'il y faloit des Jacobins, et non pas des Augustins.

Ce jour, mourust à Paris mon cousin Descharcon, jeune Conseiller aagé de vingt-cinq ans, qui estoit de grande espérance, tant pour la dextérité de son esprit que pour sa doctrine, et mourust de ces fièvres pestilentes qui régnoient, accompagnées de resveries.

Le sieur Raimondi, Italien, fust enterré ce jour aux Augustins, et le sire Isembourg, marchant, demeurant près du Palais, mourust à Paris le mesme jour, fort

regretté d'un chacun pour ses vertus et preud'hommie.

Le dimanche 12e, M. de Montaut, fils unique de M. Lefebvre le médecin, aagé de vingt-sept ans seulement, mourust à Paris le vingtiesme jour de sa maladie, qui estoit une fièvre pestilente de la saison, et fut regretté de ceux qui l'avoient congneu pour sa singulière bonté et vertu.

Ce jour, vinrent les nouvelles à Paris de la mort de Madame de Villeroy, à Villeroy, laquelle, avant que mourir, souffrist beaucoup de tourmens en son corps et de grandes douleurs, lesquelles tous les gens de bien souhaitoient lui pouvoir servir au salut de son âme. Ceste dame estoit douée d'un bel esprit, lequel elle emploioit aux exercices ordinaires de la Cour.

Le jeudi 16e, fust enterrée à Paris la veuve de M. de Fontenay, Grand-Maistre des Eaux et Forests, damoiselle réduitte en si grande nécessité pour avoir parlé aux responses de son mari, qu'elle estoit contrainte, avec une charge de quatre petis enfans, d'aller mandier son vivre et son pain.

Le samedi 18e, le prévost Oudineau, qui estoit au duc de Maienne et de ses favoris, aiant esté mandé à la Cour sur l'assassinat du feu Roy, dont il estoit chargé, fut baillé en garde, au sortir, à l'huissier Hébert, et deux jours après, de l'ordonnance de ladite Cour, envoié prisonnier à la Conciergerie, de laquelle la faveur du duc de Maienne, son maistre, le tira, et non son innocence.

Le mécredi 28e, mourust à Pontoise, en la maison de M. de Villeroy, le doien de Saint-Germain de l'Auxerrois, d'une mort si subite qu'il ne fust malade que trois heures. Il n'avoit que trente-un ans et venoit de baptizer un Turq. Homme regrettable pour son intégrité.

Ce jour, on me dit la mort d'un jeune gentilhomme, nommé Moridon, qui avoit espousé la sœur de feue ma femme, décédé d'une pestilente fièvre en sa maison des champs.

Le jeudi 23e, mourust l'abesse Saint-Antoine-des-Champs, en sa maison de Saint-Antoine. Elle n'avoit que vingt-sept ans, et fut regrettée de beaucoup de bonnes compagnies de Paris, principalement des joieuses, avec lesquelles elle s'accommodoit fort.

Le vendredi 24e, fust chanté le *Te Deum,* à Paris, de la reddition de La Fère.

Le samedi 25e, fut mis sur la roue, en la place de Grève, à Paris, un nommé Du Chesne, pour le meurtre par lui commis, il y avoit vingt ans, en la personne de feu M. Scoreol, Conseiller en la Cour. Il fut jugé par la Chambre de l'Édit, comme estant de la Religion, en laquelle il mourust, encores que pour l'en divertir on lui eust fait venir dès le matin six docteurs, et baillé un prestre dans la charrette, qui fut contraint de resserrer sa croix à la fin, et la bailler au chartier, qui la mist avec d'autres pièces dans un saq que les bourreaux portent ordinairement à l'arson de leur cheval.

Le mardi 28e, mourust en son logis des fauxbourgs Saint-Germain-des-Prés, à Paris, Madamoiselle la chauffecire La Planche, aagée de quarante-cinq ans, femme craingnant Dieu, humble et débonnaire, à laquelle Nostre Seingneur donna une fin heureuse et paisible, conforme à sa vie.

Le mécredi 29e, mourust à Paris la présidente Dorsé, aagée de soixante-sept ans, à laquelle son confesseur ne voulust donner l'absolution pour n'avoir jamais voulu pardonner aux enfans de feu son mari, encores qu'ils fussent venus vers elle lui demander pardon fort humble-

ment. Qui estoit la mort d'une infidelle, et non d'une Chrestienne.

Le jeudi 30e, fust mis en terre, à Paris, un jeune financier nommé Bourlon, fils du sire Bourlon, drappier, qui estoit un nouveau marié, lequel s'estoit si bien eschauffé, le mardi de devant, à danser la volte, qu'en vingt-quatre heures il en mourust, sans qu'on lui peust jamais donner remède.

Le vendredi dernier may, mourust à Paris, en la force et fleur de son aage, le vicomte D'Aubeterre, jeune gentilhomme fort dispost et gaillard, emporté en peu de jours de ces fièvres pestilentes et pourprées qui régnoient, où les médecins, par leur confession mesme, ne congnoissoient rien : car mesme les simples fièvres tierces et les flux de ventre se tournoient en pourpre, et ceux qui en reschappoient alloient (comme on dit) jusques au tiquet, et les gangrennes leur survenoient, principalement aux parties de derrière et aux fesses, desquelles il leur falloit couper de grands morceaux, ce qui les sauvoit. Les jeunes et les forts y demeuroient plus tost que les vieux et les foibles, comme nous en eusmes un exemple, près de nous, d'un Fourbisseur qui estoit le plus fort homme de Paris et demeuroit au coing de la rue Poupée, lequel en la fleur de son aage en fust troussé en moins de quatre jours. La mauvaise maladie y régnoit aussi, et en moururent, entre autres, Madame Renusson et le fils de M. Des Jardins, Conseiller.

La constitution du temps estoit vaine, maussade et pluvieuse : car on eust ceste année l'esté en avril, l'automne en may, et l'hiver en juin.

En ce mois, mourust à Paris la chevalière Du Guet, femme de plaisir, et regrettée beaucoup de celles de ceste profession.

Le Roy, en ce mois, octroia ses Lettres patentes pour tenir les Grands Jours en sa ville de Lion.

Le dernier de ce mois, à cinq heures du matin, fust enterrée la présidente Dorsé, sans aucune pompe ne cérimonie, selon la disposition et ordonnance de sa dernière volonté, par laquelle il sembloit, veu sa fin peu chrestienne, avoir voulu, en ce dernier acte, chercher encore la gloire du monde, sous prétexte de la fuir.

Juing.

Le mardi 4e, M. Rappin prist prisonniers sur un nommé Paiot, qui tenoit un cabaret en la rue de la Huchette, quatre mattois qui, en beuvant, disoient des injures au Roy, dont il y en eust un qui dit que, si on eust peu s'asseurer de la porte Saint-Martin, qu'on eust fait un beau coup pour les Catholiques.

Le mécredi 12e, mourust à Paris la présidente Chandon, d'une inflammation de poulmon.

Le vendredi 14e, mourust à Paris M. Salé, procureur en Parlement, d'un grand cathairre qui le suffoqua en deux jours. Il estoit homme de bien et de mes amis.

Le vendredi 21e, à huict heures du soir, mourust en sa maison, à Paris, Madame Cotton, ma bonne mère, aagée de soixante et unze ans, femme vertueuse et la mère des pauvres.

Deux des Monthelons la suivirent, à sçavoir le petit fils unique de l'avocat de Monthelon, son nepveu, qui mourust de peste en sa maison, et le docteur Monthelon, son père, qui mourust de la mesme maladie, et en mesme temps, à Aubervilliers. Ainsi, en moins de trois mois, Dieu en retira à soi quatre du nom des Monthelons.

Par le rapport fait, ce jour, à la police, il y avoit cent dix malades de la contagion dans l'Hostel-Dieu de Paris.

L'advocat Boullart en mourust en vingt-quatre heures, au fauxbourg Saint-Germain, avec plusieurs autres.

M. de Malissi, Gouverneur de La Capelle; M. Blanchet, Conseiller en la Cour, homme de bien, et regretté comme tel de tous les gens de bien; le sire Hébert, marchant, demeurant devant le Palais, grand Ligueur, moururent, en ce mois, de ces fièvres chaudes et pestilentes qui régnoient à Paris.

Le médecin Liébaud, homme docte, mourust, sur une pierre où il fust contraint de s'asseoir, en la rue Gervais-Laurent, à Paris.

Madamoiselle de Guise fust malade, en ce mois, à Paris; mais elle n'en mourust pas, pource que ce n'estoit (ainsi qu'on disoit) qu'une maladie provenante du poulet. Sur lequel furent divulgués ces vers, à la Cour et à Paris :

La honte fut ta maladie :
Tu fus malade du poullet,
Qui fist reconnoistre ta vie
Et le jeu de ton cœur follet.

Ta honte fit que la Mort blesme,
Voyant ton impudicité,
Te jugea estre la mort mesme
De l'Honneur et de Chasteté.

Princesse, tu es assez morte :
Tu ne dois plus craindre la mort.
Celles qui vivent de ta sorte
Meurent assez, sans son effort.

Le poulet adressé * par elle * à M. Le Grand, qui, de

malheur, fut surpris et veu, estoit couché en ces mots extraits de l'original...[1]

Juillet.

Le lundi 15e, mourust, à Paris, pulmonique et en la fleur de son aage, messire Savinian de Bellemanière, Chauffecire de France et mon commis : sa femme, aagée de quatre-vingts ans, l'aiant survescu, à son grand regret.

Le mécredi 17e, le septier de bled froument fust vendu trente francs dans les halles de Paris; et le samedi suivant, à cause du beau temps, ramanda de deux escus dix sols.

Le jeudi 18e, mourust, à Paris, de la contagion, Madamoiselle Sèvre, fille du président Chandon, jeune damoiselle qui estoit (ainsi qu'on disoit) de facile accès et composition. Monsieur Baudius fist son Tombeau fort gaillard et bien fait, et lequel fust bien receuilli; mais il a esté depuis imprimé, avec ses autres poësies, à Leyden, et commence : *Hic recumbit...*

Le dimanche 21e, sur les six heures du soir, fist son entrée à Paris M. le Cardinal de Florence, Alexandre de Médicis, envoié du Pape en France pour Légat, auquel on fist l'honneur qu'il méritoit : car il ne vinst jamais un meilleur Légat en France, ni plus paisible que cestui-là.

En ceste cérimonie, le petit prince fust porté; et en tumba, ce jour, à Paris, tout plain de malades de la contagion.

Le vendredi auparavant, le Roy estoit allé au devant de lui, et y avoit mené le duc de Maienne, disant « qu'il avoit aussi grand besoing que lui d'une bonne absolution ».

1. La pièce n'a pas été transcrite par L'Estoile.

On comptoit jusques à vingt-quatre ou vingt-cinq lieues que le Roy avoit faites, ce jour, et fait faire au duc de Maienne, qui se plaingnoit fort de tels exercices, dont on dit qu'il se revencha sur les bouteilles : car, estant à Paris, il beust si bien à la santé du Roy, avec Messieurs Desparnon, Chomberg et Sanssi, qu'il les falut remporter tous saouls.

Trois cens cinq malades de la contagion furent comptés, en ce mois, dans l'Hostel-Dieu de Paris.

Plusieurs bonnes maisons de la ville en furent infectées : car elle tumboit sur les plus gros. En la paroisse Saint-Nicolas, à la porte Montmartre, à la Croix-des-Petits-Champs, fauxbourgs Saint-Denis, Saint-Honoré et Saint-Martin, où, à cause de la pauvreté et saleté où s'entretient le petit peuple, mal nourri et comme entassé l'un sur l'autre, ceste maladie avoit accoustumé de racler tout, y en avoit fort peu. Mesmement, dans tout le fauxbourg Saint-Marceau, ne s'en remarquoit que trois ou quatre maisons; le fauxbourg Saint-Germain en estant beaucoup plus infecté, encores qu'il fust sans comparaison plus aéré et moins serré : ce qui est digne de remarque.

Le vendredi 26e, furent faites défenses, à son de trompe et cri publiq, à toutes revenderesses, de revendre ou porter hardes aucunes par la ville, sur peine de confiscation desdites hardes, de l'amende et du fouet.

Aoust.

Le samedi 3e, fust fait le service, dans l'église des Augustins à Paris, de feu M. de Roissi, decédé, deux ou trois jours auparavant, en sa maison, d'une longue maladie, qui estoit plus d'esprit que de corps; et fust en-

terré sans aucune pompe ne cérimonie, à cause de la contagion qui régnoit.

Ce jour, l'Avocat du Roy Servin fist cadenasser le cimetière Saint-André, pource que sa maison en estoit contiguë.

Le dimanche 4e, mourust, à Paris, de la maladie, la mère du sire Le Comte, aagée de quatre-vingts ans. Elle avoit une peste et deux charbons.

Le mardi 6e, mourust la fille de M. de Chermois, Conseiller, d'une mort soudaine et inopinée.

Le jeudi 8e, mourust, à Paris, Madamoiselle de Maumarcas, Dame d'honneur de Madame de Nemours, et de la maladie : qui donna l'effroi à Madame de Nemoux, qui l'estoit allée voir, ne pensant pas que ce fust la peste.

Le vendredi 23e, mourust de la maladie, en la rue des Vignes (où il avoit esté transporté), Pierre de La Rue, tailleur, demeurant au bout du pont Saint-Michel, jadis un des Gouverneurs de la ville de Paris pendant la Ligue; et mourust furieux et hors de son esprit, criant les chats d'Hespagne. Regretté de tous les bons yvrongnes et vaunéants comme lui, et en aiant trompé beaucoup, qui s'attendoient de le voir pendre, et non pas mourir dans son lict.

Chenet et Du Loir, appelé vulgairement le grand Guillaume, avec un nommé La Rocque, clerc des sergens de Paris, lui firent compagnie, et moururent tous quatre, à huict jours près l'un de l'autre, comme compagnons d'armes et massacre, mesmes de la Saint-Berthélemi, de laquelle ils estoient des principaux bourreaux. Aussi finirent-ils leurs jours pauvrement et misérablement.

En ce mesme temps, advinst, à Paris, une mort es-

trange, d'un nommé Bocquet, autrefois Eschevin de Paris, qui, par désespoir d'un procès qu'il avoit perdu (encores qu'il lui restast assez d'autre bien pour vivre sans cela, et trop), se couppa la gorge lui-mesme, dans son cabinet. On le tenoit pour homme d'esprit, mais de très-mauvaise conscience; laquelle lui fist enfin son procès, si que, servant de tesmoing et de juge à ce misérable, fust aussi son bourreau, pour exécuter le juste jugement de Dieu sur sa personne. Ce qui nous doit apprendre d'adorer en toute humilité la justice de Dieu, et n'abuser jamais, s'il est possible, de sa longue attente et miséricorde. Ses enfans avoient fait porter le corps à Saint-Innocent, et courir le bruict qu'il estoit mort de la maladie; mais il fust déterré, le fait aiant esté descouvert.

En ce mois, la maladie se respandist aux villages d'alentour de Paris : ce qui deschargea la ville, où elle continuoit tousjours, mais avec moindre furie et danger. Tellement que, sur la fin du mois, beaucoup en guairirent, et, entre les autres de qualité, Madamoiselle Hottoman et la présidente Cirier.

Deux cens sortirent de l'Hostel-Dieu guairis (ce qu'on n'avoit point veu); mais, leur coulant encores la maladie, en infectèrent tout plain, par la mauvaise police de Paris, qui les laissoit sortir sans estre tout à fait guairis.

Une autre sorte de maladie, dangereuse pour beaucoup, régnoit, en ce temps, à Paris, qui estoit une volerie comme publique, principalement des maisons laissées : car on n'oïoit parler d'autre chose, toutes les nuits, que de maisons volées.

En ce mois, ung Maistre des Requestes, Breton, nommé La Graie, de mes anciens amis et compagnons d'estude, mourust, à Paris, d'une fièvre chaude et pestilente.

SEPTEMBRE.

Le mardi 3e septembre, le temps s'estant tourné au midi, survinst un grand tonnerre, la nuict, qui renouvella fort la maladie à Paris, où on disoit qu'il en estoit tumbé tout à coup jusques à cinq cens de malades.

Les mariniers et basteliers disoient qu'ils avoient veu, ceste nuict, au ciel, des impressions effroiables, et, entre autres choses, des bières sur lesquelles on portoit des corps morts. Mais on se les figure telles qu'on veult, principalement sur l'eau.

Ils contoient aussi qu'ils avoient veu une estoille, plus grande que les autres, qui s'estoit fendue en trois, et qu'à l'instant le tonnerre estoit survenu.

Le vendredi 6e, mourust de la maladie le Prieur des Augustins, dans son couvent des Augustins à Paris.

Le mesme jour, mourust de ladite maladie, dans les Augustins, nostre maistre Du Bourg, un des plus anciens de cest ordre, et qui estoit aussi peu superstitieux qu'ignorant. Ce qu'il monstra, à la mort, car il défendist expressément toutes prières et services pour son ame après sa mort, disant qu'ils ne servoient de rien.

Huit jours auparavant, estoit décédé de ladite maladie, dans le mesme couvent, frère Laurens, Augustin, auquel on trouva quatre cens escus, encores que ce fust un bon moine, sans reproche, et des moins vicieux de ceste maison.

Le samedi 7e, mourust, à Paris, de la maladie, Hachette, bonnetier, demeurant sur le pont Saint-Michel. On l'appeloit « l'espion des Seize », pendant la Ligue, de laquelle il estoit autant hay comme il estoit aimé de tous les bons serviteurs du Roy.

Le lundi 9e, furent pendus, en la Grève, à Paris, deux de ces voleurs de maisons; et en furent pris six autres par Rappin, auxquels tous six on trouva la fleur de lis.

Ce jour, fust pendu, à Meaux, un Italien, pensionnaire du Cardinal d'Austriche à vingt-cinq escus par mois (comme il confessa lui-mesme), prattiqué pour tuer le Roy avec un arbaleste de nouvelle façon. Sa Majesté voulust parler à lui, et lui demanda si c'estoit pas lui, qui, une fois, à la Franche-Comté, lui avoit tenu l'estrier pour monter à cheval? Ce qu'aiant recongneu, le Roy lui demanda de rechef s'il ne lui souvenoit point des moiens qu'il lui avoit voulu donner pour prendre un fort, dont son Conseil n'avoit pas esté d'avis? Ce qu'il confessa. Et alors le Roy, se retournant vers ceux qui l'environnoient, leur dit : « Je vous dirai bien plus, et « croi qu'il lui en souvient bien : c'est qu'il m'y fist per- « dre six-vingts chevaux que j'avois envoiés pour sonder « le guay; et, si j'y eusse esté, comme ce coquin m'en « avoit fait venir la volonté, indubitablement j'estois « perdu. »

Le mardi 17e, moururent de la maladie, à la porte Bussi, le Thuilier et la Thuilière; et y en eust, ce jour, huict d'enterrés au fauxbourg Saint-Germain.

Le jeudi 19e, le Roy disna, aux Thuileries, avec Mathurine, laquelle, moiennant cinq cents escus qu'on lui promist, fist parler au Roy (encores qu'il l'eust très-expressément défendu) Madamoiselle de Planci, femme du controlleur de Bés, de laquelle le mari estoit appelant de la mort, pour avoir rompu les coffres de son beau-père, où estoient les deniers du Roy. Ceste damoiselle, qui estoit fort belle et honneste, estant devant le Roy, s'esvanouist, en lui présentant son placet, et tumba à la ren-

verse. Le Roy lui-mesme la releva, et lui fist apporter du vin; et, estant touché de commisération sur elle, lui accorda la grâce qu'elle lui demandoit, encores qu'il l'eust refusée à de bien grands seingneurs de sa Cour, lui disant seulement que son mari regardast d'estre plus sage une autre fois.

Le dimanche 29e, Du Lac, Conseiller en Chastelet, mourut, à Paris, de la maladie, qu'on disoit qu'une garse avec laquelle il avoit couché lui avoit donnée.

M. de Pleurs, Conseiller en la Cour, bon homme, mais simple, pecchant plus en son estat par ignorance que par malice; M.r Denys, Secrétaire du Roy, un de mes amis; un Maistre ès-ars, nommé Brejon, aagé de soixante-douze ans, demeurant au Collége de Lizieux, où il avoit fait vingt-cinq ans la première, et auquel furent trouvés huit mil escus, la pluspart en or, auprès desquels ce pauvre homme se laissoit mourir de faim; et un nommé le capitaine La Croix, Linger du Palais, grand Ligueur, qui s'estoit promis de parfaire sa maison et cheminées des fauxbourgs Saint-Germain des marbres du controlleur Dumas,! moururent, en ce mois, à Paris; comme aussi firent les deux plus vieux hommes de la ville, à sçavoir le sire de Bordeaux et le sire Le Peultre, qui eussent fourni ensemble de près de deux cents ans.

Octobre.

Le jeudi 10e octobre, un nommé Boutaut, natif de Berry, fust pendu, en la place de Grève, à Paris, pour avoir tué un sergent de Blois, qui lui faisoit un exploict. Sa sentence lui aiant esté prononcée, il dit tout haut qu'il en appeloit aux Grands Jours.

Le mécredi 16e, le Roy fist son entrée à Rouen, où il avoit assigné une forme d'Estats, pour pourvoir à ce qu'on lui conseilleroit pour le bien de la France.

Le lendemain de ceste entrée, fust fait, par commandement du Roy, dans la grande église de Rouen, le service du Cardinal de Tolète, Hespagnol, Jésuite; auquel Sa Majesté assista, et commanda davantage qu'on eust à lui en faire par toutes les villes de son Roiaume. L'occasion de cest honneur estoit l'avis que M. Devreux avoit donné à Sa Majesté du grand devoir que lui avoit rendu ledit Cardinal, à Romme, pour le fait de son absolution, à laquelle il avoit comme porté le Pape. Il estoit mort, à Romme, au mois de juing dernier, et avoit esté empoisonné, selon le bruict commun.

Le lundi 21e, deux prestres, l'ung sorcier et l'autre putier, se battirent, dans l'église du Saint-Esprit, à Paris. Le sorcier, venant de dire messe, avoit oublié sur l'autel la coiffe d'un enfant nouveau né. Le putier, venant à dire la sienne sur le mesme autel, comme l'autre y fust venu pour ravoir sa coiffe, et celui qui disoit la messe ne la lui voulant rendre, commencèrent, avec grand scandale de tout le peuple, de se gouspiller et tirailler l'un contre l'autre à qui l'auroit. Mais enfin le putier se trouva le plus fort : si bien que la coiffe lui demeura; et, aiant accusé cestui-ci de sorcellerie, le fist constituer prisonnier à l'Evesché, dont il trouva moien, par amis, de sortir incontinent. Et se voulant venger de son prestre, aiant sceu qu'il entretenoit une garse, sur les fossés d'entre la porte Saint-Martin et Saint-Denis, fist si bon guet qu'il surprist le prestre et la garse ensemble, et, par un commissaire, fist mener l'un et l'autre en prison. La garse avoit un cotillon vert, bandé de trois bandes de veloux.

Le samedi 26e, ung Tailleur, demeurant à Paris, en la rue Saint-Honoré, fust pendu, à la Croix du Tirouer, pour avoir tué sa femme.

En ce mois, mourust, en sa maison de Champagne, M. Angenoust, Conseiller en la Grand Chambre du Parlement de Paris; et, aux Grands Jours, mourust M. Le Bossu, sieur de Montion, aussi Conseiller, auquel on trouva, après sa mort, six mil escus comptans : estant homme fort avare, mais bon juge. Ce qu'on avoit dit autrefois d'Angenoust; mais on ne le disoit plus.

En ce mesme mois, un Gentilhomme, venu de l'armée à Paris, s'estant logé à la place Maubert, et là tumbé griefvement malade, après s'estre confessé et avoir receu le sacrement, se transperça de son espée, criant qu'il estoit damné, et qu'il l'avoit receu à sa condamnation. Et, en cest estat, mourust vingt-quatre heures après, avec cris et gémissemens espouvantables.

La Goupilière, Chanoine de la Sainte-Chapelle, mourust, en ce mois, à Paris, en sa maison canoniale du Palais; et, le mesme jour, mourust, à Paris, Madamoiselle de Sainte-More.

Grande mortalité à Amiens, en ce mois, où on faisoit compte de quinze cens personnes mortes de pestes en quinze jours, et de six vings enterrées pour un jour.

En ce mois, ceux de la Religion, aidés de l'Ambassadeur d'Angleterre, firent requestes au Roy pour la manutention et amplification des exercices de leur Religion; et disoit-on que M. le Connestable avoit parlé pour eux, et que les Catholiques, et principalement ceux de l'Eglise, en estant mal contens, avoient dit de lui, que tout lui estoit bon, pourvu qu'il emplist ses bouges.

Florent Chrestien, qui avoit esté précepteur du Roy très chrestien Henry IVe, à présent régnant, homme

docte, mourust, au commencement de ce mois, à Vendosme : * estant. . . . . de la. . . . . (ainsi qu'on disoit) à la. . . . . Chose rare.*

Novembre.

Le lundi 4e novembre, vinrent les nouvelles, à Paris, de la mort de M. Pithou, advocat au Parlement de Paris, décédé en sa maison de Nogent, près Provins, le premier jour de ce mois : homme de bien et très-docte, et une des lumières du Palais.

Le mardi 12e, furent bruslés, à Saint-Germain-en-Laye, deux sodomites, qui avoient vilené et gasté deux pages de M. le Prince.

Un apoticaire, nommé Gonnier, mourust, ce jour, à Paris, et entre autres choses se confessa de ce qu'il n'estoit point entré de bonne rheubarbe en sa maison il y avoit plus de huict ans.

Le mardi 26e, fust faite l'ouverture du Parlement, pauvre et piètre : car il ne s'y trouva qu'un Président, qui estoit Blancmesnil, et pas un des Advocats du Roy; laquelle stérilité on imputoit à la maladie qui régnoit tousjours à Paris.

En ce mois de novembre, le Roy, à l'entrée de ses Estats de Rouen, fist une fort belle harangue, mais brusque et courte, selon son humeur, et qu'on disoit sentir ung peu beaucoup son soldat. Il en voulust avoir l'advis de Madame la Marquise, sa maistresse, laquelle, cachée derrière une tapisserie, l'avoit ouïe tout du long. Le Roy lui en demanda donc ce qu'il lui en sembloit; auquel elle fist response que jamais elle n'avoit ouï mieux dire : seulement s'estoit-elle estonnée de ce qu'il avoit parlé de se mettre en tutelle. « Ventre-saint-gris! (lui respondit le

« Roy) il est vray; mais je l'entens avec mon espée au « costé! »

En ceste assemblée, Langlois, Prévost des Marchans, chargé de parler pour le peuple, s'en estant si mal et si froidement acquitté qu'il falust que Talon, l'Eschevin, prist la parole pour lui et parlast en son lieu (ce qu'il fit fort vertueusement), chacun en estant esbahi, le Roy, tout en 'gossant, en donna la solution, disant que son Prévost avoit la langue au *talon*.

. . . . . .
. . . . . joueur de luth, que le Roy avoit donné à la Duchesse, à laquelle il monstroit, mais aiant [l'âme] trop bonne pour un courtizan, ne pouvant supporter la vilanie qu'il y voioit, s'en estoit retiré et s'estoit lui-mesmes donné son congé.

En ce mesme mois, courust à la Cour une prédiction d'un grand magicien des Pays-Bas, qui disoit que le Roy devoit estre tué, dans son lit, sur la fin de ceste année, par une conjuration des plus grands de son Roiaume; à laquelle on ajoustoit une histoire, faite à plaisir et à dessein, d'une grande desfaite de Chrestiens par le Turcq: laquelle victoire estoit attribuée, par tous ceux du païs, à la justice que le Grand Seingneur avoit faite d'une garse qu'il entretenoit, qu'il avoit tuée de sa propre main, pour contenter le peuple et ceux de sa Cour, auxquels elle estoit fort odieuse; et que depuis tout bon heur l'avoit suivi : lequel conte estant venu aux oreilles du Roy, il s'en moqua, aussi bien que de la prédiction, disant que pour cela il ne lairroit de baiser sa maitresse, comme de fait il la baisoit devant tout le monde, et elle lui en plain Conseil. Et estant accouchée, en ce temps, à Rouen, d'une fille, le Roy y alloit tous les jours, et la regardoit remuer.

Décembre.

Le jeudi 12e décembre, le Roy arriva à Paris, et le lendemain alla à l'Hostel de Ville, où il parla en roy; envoia prisonnier à Saint-Germain-en-Laye un bourgeois de Paris, nommé Carrel, qui s'estoit meslé de dresser quelque requeste pour les rentes de la Ville, des deniers desquelles il prist huict mil escus, menaçant de la Bastille le premier qui parleroit de sédition pour lesdites rentes : car il avoit esté bien adverti qu'on en avoit parlé, et que le peuple murmuroit fort : ce qui ne se pouvoit autrement, veu qu'on dit que la nécessité apprend à crier.

Le samedi 14e, y eust une garse pendue, à la place Maubert, qui avoit jetté son enfant dans les privés, chose assez commune à Paris.

Le dimanche 22e décembre, à six heures et un quart du soir, le pont aux Musniers de Paris tumba, qui entraina avec soi une grande ruine de maisons, biens et hommes. Huit vingts personnes y périrent.

Ung marchant, demeurant sur le pont au Change, nommé Le Laurier, qui, avec sa femme grosse, estoit allé soupper sur un nommé Thomas, qui paioit sa tarte, y périst avec tout son train.

La veufve Des Loges, linger et porteur de sel, un des insignes massacreurs de la Saint-Berthélemi, et qui, le jour de la Toussaints 1589, avoit jetté de dessus ces ponts un pauvre Anglois dans l'eau, y mourust submergée, avec tout son bien, son train et ses enfans.

Et a-l'on remarqué que la pluspart de ceux qui périrent en ce déluge estoient tous gens riches et aisés, mais enrichis d'usures et pillages de la Saint-Berthélemi et de la Ligue.

Sur quoi, sans nous arrester à l'accessoire, sçavoir au mauvais gouvernement tout notoire et meschante police de la ville de Paris, nous faut regarder au doigt de Dieu, qui est la cause principale; lequel, en ce malheur, nous a voulu proposer une exemple de sa justice, qui s'exécute tost ou tard sur les rébelles et réfractaires à ses saints commandemens et à sa parole.

Le lundi 23e de ce mois, mourust, à Paris, M. Anroux, Conseiller en la Grand Chambre, homme de bien et pacifique, et bon serviteur du Roy. Moururent aussi, en mesme temps, M. Chevalier, Conseiller en la Cinquiesme, et le président Perrot. Le seingneur de Potrincourt, de Ligueur devinst Turcq, et prist le turban.

Le Roy, sur la fin de ceste année, affligé de la fièvre quarte, la guairist, contre l'avis de tous ses médecins, par manger force huistres à l'escaille et boire de l'hippocras.

Année 1597

Janvier.

Le samedi 4[e] janvier, ung tapissier de Paris, demeurant rue du Temple, en une des maisons de Maschaut, fust pendu, en la place de Grève, à Paris, et son corps réduit en cendres, pour avoir, le jour de Noël, au retour de la messe de minuict, dit qu'il vouloit qu'on lui fist une piramide, mais non comme à Chastel, qui avoit failli son coup, car il ne fauldroit pas le sien; aussi, pour avoir voulu marchander à un coustilier de Paris un cousteau pour tuer le Roy. Il confessa, à la mort, d'avoir dit ces paroles, mais que le diable et le vin les lui avoient fait dire.

Une petite fille qu'il avoit disoit, le matin, que son père seroit pendu l'après disnée, mais qu'elle ne s'en soucioit pas, pource qu'aussi bien ne la faisoit-il que battre; et que sa mère n'en pleureroit guères, pource que tous les jours il la faisoit toute noire des coups qu'il lui donnoit.

Ce jour, un pauvre fol, Maistre ès-arts à Paris, fust mené, par le Recteur, à M. le Lieutenant-civil, pource qu'il crioit par les rues et disoit partout qu'il estoit le fils de Charles de Bourbon, qui avoit eu affaire à la Royne-mère estant encores fille, dont il avoit esté engendré; et qu'il avoit esté nourri, dans un puis, de la mammelle gauche de la Vierge Marie.

Le vendredi 17[e], fust amené prisonnier à la Concier-

gerie du Palais, à Paris, un Cordelier, qui avoit presché en plaine chaire, dans Beaune en Gastinois, que le Roy estoit un vrai excommunié, et qu'il n'estoit en la puissance de tous les Papes de l'absoudre.

Le samedi 18e, on fist rapport, à la Cour, de deux cens sept malades de la contagion dans l'Hostel-Dieu de Paris; et que le cancer se mettoit aux plaies des malades par l'indisposition de l'air, qui estoit vain et humide.

Le mardi 21e de ce mois, mourust, à Paris, M. Riant, seingneur de Villeray, Président en la Cour, homme d'esprit et de sçavoir, et auquel Dieu donna une heureuse fin.

Febvrier.

Le lundi 10e febvrier, le duc de Nemoux et le comte Dauvergne furent à la Foire, où ils commirent dix mille insolences. Un advocat de Paris y perdist son chappeau, et si fust bien battu par un des gens du comte Dauvergne.

Le jeudi 13e, le Roy arriva, à Paris, souppa et coucha sur Zamet, et, le vendredi, envoia dire aux marchans de la Foire qu'ils n'eussent à destaler, pource qu'il y vouloit aller le lendemain : comme il fist, et disna chez Gondi avec Madame la Marquise, à laquelle il voulust donner sa foire, d'une bague de huict cens escus, qu'il marchanda pour elle sur le Portugais; mais il ne l'acheta pas, et se contenta de la donner, au petit Cæsar, d'un drageoir d'argent mathématicien, où estoient gravés les douze Signes du Ciel, que lui vendist un marchant jouaillier nommé Du Carnoi. Il marchanda tout plain d'autres besongnes à la Foire; mais de ce qu'on lui faisoit vingt escus il en offroit six, et ne gangnèrent guères les marchans à sa veue.

Le Dimanche Gras 16e de ce mois, le Roy disna et souppa sur M. de Sanssi, où on commença la pénitence du Jubilé, qui fut publié ce jour, au dimanche 2e mars; et disoit-l'on que le Roy l'avoit poursuivi envers Sa Sainteté.

Le mardi 18e, jour de Quaresmeprenant, on trouva le placard suivant semé au Louvre et aux environs :

LES DIX COMMANDEMENS AU ROY.

Hærétique point ne seras, de fait ni de consentement;
Tous tes pecchés confesseras au Saint-Père dévotement;
Les églises honoreras, les restituant entièrement;
Les bénéfices ne donneras qu'aux gens d'Église seulement;
Ta bonne sœur convertiras, par ton exemple, doucement;
Tous les Ministres chasseras, et Huguenos pareillement;
La femme d'autrui tu rendras, que tu retiens injustement,
Et la tienne tu reprendras, si tu veux vivre saintement;
Justice à un chacun feras, si tu veux vivre longuement;
Grâce ou pardon ne donneras contre la mort iniquement:
En ce faisant, te garderas du couteau de Frère Clément.

Le dimanche 23e, qui estoit le premier du Quaresme, le Roy fist une masquarade de sorciers, et alla voir les compagnies de Paris. Il fust sur la présidente Saint-André, sur Zamet, et en tout plain d'autres lieux, aiant tousjours la Marquise à son costé, qui le démasquoit et le baisoit partout où il entroit. Et ainsi se passa la nuict, estant huict heures du matin quand Sa Majesté revint au Louvre.

En ce mois de febvrier, M. de Silleri-Bruslart fust receu Président en la Cour de Parlement, au lieu de M. Le Maistre, qui lui vendist ledit estat, que le Roy luy avoit donné, seize mil escus.

En ce temps, le Roy fist Colonel des Suisses M. de Sanssi; et après, ceux de la Religion tenans un Sinode à Chasteleraut, y envoia Clermont Damboise, pour y assister et présider au nom de Sa Majesté. Dont fust fait le suivant quatrain, par le sieur d'Aubigni, duquel la rencontre fust trouvée fort à propos :

Est-ce pas un signe évident
D'une subversion prochaine,
Quand Sanssi devient Capitaine
Et que Clermont est Président?

Mars.

Le samedi premier mars, le Roy assista à la procession générale, qui se fist solennellement à Paris pour la célébration du Jubilé au lendemain. En laquelle procession, le Roy marcha au dessus de M. le Légat; et toutefois ne fist point ledit Jubilé, comme on s'attendoit qu'il deust faire, attendu qu'on disoit que c'estoit lui qui l'avoit poursuivi envers le Pape. Ce que lui estant remonstré par M. de Bourges, il lui respondit court, « qu'on ne lui en parlast point davantage : car, outre ce qu'il n'y estoit pas bien préparé, il se trouvoit si las de la procession du jour de devant qu'il eust aimé autant qu'on l'eust condamné à aller à pied à Romme que de faire ledit Jubilé ». Ce qui mescontenta fort M. le Légat et beaucoup d'autres.

Ceste nuict, Madame fust fort malade, et y fust le Roy jusques à minuict.

Le lendemain, après disner, Sa Majesté la retourna voir, où il trouva Vaumesnil, qui, pour la desennuier, touchoit le luth et jouoit dessus le Psaume 78e. Les gens entrés, lors le Roy commença de chanter avec les

autres; mais Madame de Mousseaux, qui estoit près de lui, l'engarda de poursuivre, et lui mettant la main sur la bouche, le pria de ne plus chanter : ce qu'il fist, et se teust. De quoi indignés, quelques-uns de la Religion ne se peurent contenir de parler, et eschapèrent à quelques-uns ces paroles dites si bas qu'elles furent entendues de plusieurs : « Voyez-vous ceste vilaine, qui veult engarder le Roy de chanter les louanges de Dieu ? »

Le Roy gangna, ceste nuict, à M. Lesdiguières, cinq mil escus, à trois dés, et à Sanssi, un cordon de perles estimé huict mil escus; duquel Sa Majesté se jouant, dit tout haut que c'estoit pour gangner le Jubilé.

Le mécredi 5e, fust fait le baptesme du fils de M. le Connestable, aux Enfans-Rouges, à Paris, lequel le Roy tinst, et le Légat le baptiza. Madame la Marquise y estoit, magnifiquement parée, et tout habillée de vert, la coiffure de laquelle le Roy s'amusoit à controller, et lui dit qu'elle n'avoit pas assez de brillans dans ses cheveux : car elle n'en avoit que douze, et on disoit qu'il lui en falloit quinze.

Le festin, magnifique, fust fait à l'hostel de Monmorenci, pour lequel tous les cuisiniers de Paris estoient empeschés il y avoit plus de huict jours. Il y avoit deux esturgeons de cent escus. Tous les poissons estoient fort dextrement déguizés en viande de chair, qui estoient monstres marins pour la pluspart, qu'on avoit fait venir exprès de tous les costés.

Du fruict, il y en avoit pour trois cens cinquante escus; et des poires de Bon Chrestien, tant qu'on en peut recouvrir, à un escu la poire.

Ballets, masquarades, musiques de toutes sortes, pantalomismes, et tout ce qui peult servir d'amorce à la volupté (à laquelle on ne se laissoit aller que trop, sans

cela) suivirent ces beaux festins, comme volontiers après la pansse vient la danse, au fond de laquelle il sembloit que nous voulussions ensevelir tous nos malheurs. Présages de l'ire de Dieu, qui parust sur nous incontinent après : car, le mécredi 12e de ce mois, veuille de la mi-Quaresme, pendant qu'on s'amusoit à lire et à baller, arrivèrent les piteuses nouvelles de la surprise de la ville d'Amiens par l'Hespagnol, qui avoit fait des verges de nos ballets pour nous fouetter; de laquelle nouvelle, Paris, la Cour, la danse et toute la feste, furent fort troublés. Et mesme le Roy, duquel la constance et magnanimité ne s'esbranle aisément, estant comme estonné de ce coup, et regardant cependant à Dieu (comme il fait ordinairement plus en l'adversité qu'en la prospérité), dit tout haut ces mots : « Ce coup est du Ciel! Ces « pauvres gens, pour avoir refusé une petite garnizon que « je leur ai voulu bailler, se sont perdus. » Puis, songeant un peu, dit : « C'est assez fait le Roi de France; il est « temps de faire le Roy de Navarre! » Et, se retournant vers sa Marquise, qui pleuroit, lui dit : « Ma maistresse, « il faut quitter nos armes, et monter à cheval, pour faire « une autre guerre! » Comme il fist, dès le jour mesme, marchant à la teste des siens et le premier, pour faire paroistre que la peur ne logeoit point en son ame et ne pouvoit prendre pied en son cœur, lequel il monstra fort résolu en ceste adversité. Ce qui servist de beaucoup au peuple pour l'asseurer, et d'esguillon à toute sa Noblesse de bien combattre et faire ferme sous la conduitte d'un si brave et généreux Roy; lequel, si, entre les autres, il eust creu le conseil du duc de Maienne, qui long-temps auparavant lui avoit donné advis d'aller à Amiens, et laisser là la Foire Saint-Germain et les ballets de Paris, pource qu'il avoit eu advertissement de bon

lieu qu'il y avoit entreprise sur une des principales villes de Picardie, il eust facilement peu éviter cest inconvénient. Mais Dieu, qui le vouloit humilier et resveiller, et quant et quant chastier le peuple, qui estoit bien digne de ce fléol et de plus grands, ne permist que les bons conseils eussent lieu.

Madame la Marquise, fort effraiée (plus de sa conscience que d'autre chose), fust preste devant le Roy, et partist, une heure avant lui, dans sa litière, ne se sentant asseurée à Paris, ainsi qu'elle disoit, le Roy en estant sorti.

Après le département de Sa Majesté, on assembla les Chambres au Parlement; aussi fist-l'on l'Hostel-de-ville, où il y eust en tous les deux de belles propositions, et point de résolution.

Les prédicateurs, en leurs sermons, ne parlent point d'Amiens, mais donnent sur les Huguenos, lesquels pour tout cela ne laissent de s'assembler sur Madame, où le presche publiq se fait avec renfort de prières pour le bon voiage et prospérité du Roy.

Les Ligueux se réjouissent, mais à petit bruict, pource qu'on parle d'en chasser.

Les pasquils courent. Entre autres, un très vilain et scandaleux, * de la Cour *, où personne n'estoit épargné, lequel le Connestable, auquel on le bailla en guise de requeste comme il entroit au Conseil, fist voir au Roy, *sept ou huict jours avant la prise d'Amiens *, avec une Philippique contre Sa Majesté, intitulée : *Tableau, en platte peinture, de la vie et mœurs de Henri IV^e^ :* lequel le Roy aiant veu aussi, dit estre une des bonnes pièces qu'il eust veue depuis dix ans. De laquelle la personne soubçonnée en prist congé de la Cour avant qu'on lui donnast. Le Pasquil contenoit quatre cens soixante et

quinze vers, duquel j'ai extraict seulement les suivans. Il commençoit ainsi [1] :

Marfore, mon antique ami,
Ou vous avez tousjours dormi
Depuis que je partis de Romme
Pour accompagner ce bon homme,
Ou estes un parfait Normant, etc.

Parlant de Du Perron, Évesque d'Évreux, il dit :

De fait, si le Pape Clément
Eust eu bon advertissement,
Il n'eust donné la pénitence
Au fils d'un ministre de France,
Assassin de ses créanciers.
Au Jeu de paume, les papiers
De lui et de son jeune frère
Sont encore chez maistre Pierre.
Le Tiers-Parti et ce pecché
Lui ont donné son évesché,
Et des rois la miséricorde,
Au lieu de l'Ordre d'une corde.

Puis, parlant de Des Portes, Abbé de Tiron et Jozaphat :

Souvent suer par la vérolle :

---

1. *Première rédaction, biffée par L'Estoile* (sans doute lorsqu'on lui eut communiqué la Philippique, qu'il n'avait *jamais sceu voir auparavant*) : * lequel on fist voir au Roy, sept ou huict jours avant la prise d'Amiens, avec une Philippique (faite contre Sa Majesté, ainsi qu'on disoit, par une damoiselle de Paris), que Sa Majesté aiant loué, dist estre des bonnes pièces, pour une estoffe de mesdisance, qu'il eust veues depuis dix ans. Quant au Pasquil (duquel on tenoit pour aucteurs une grande Dame de la Cour et un Maistre des Requestes), je trouvay le moyen de le lire assez à la haste, sans en pouvoir extraire que ce qui s'ensuit, n'aiant jamais sceu voir la Philippique, qui est tombée entre les mains de peu de personnes. Ledit Pasquil, qui estoit aussi fort secret et recherché, contenoit quatre cens soixante et quinze vers et commençoit ainsi : *.

Le ladre Abbé en tient escolle,
A Josaphat, Vanve et Bonport.

Après, parlant de la mort du feu Roy et du peu de justice qu'on en fait :

Si je chéris, si je guerdonne
Les Ligueux, qui ceste couronne
M'ont acquise au fil du cousteau,
Le seul coup de ce moineteau
M'a plus accreu que dix batailles.
Faire au deffunct des funérailles,
Venger sa mort, bon jour bon soir;
Justice n'a plus de pouvoir :
La traistre espée a pris la place.

Parlant de Madame de Sourdis et de son mari :

Ne suis-je pas un grand docteur?
Au moins, je ne suis pas menteur,
Car Madame la Chancelière
Me feroit fouetter par derrière,
Comme un page par son mari.

Et peu après :

Je te voue un enfant de cire,
Lucine, mère des pouppons.

Du Connestable :

Mais suis né sous une planette,
Pour n'estre que marionnette.

De Biron et de Balagni :

Robin est un homme très rare,

S'il n'estoit un peu si barbare.
Sa maistresse l'adoucira,
Et puis l'ange le meurira.
Il a fait ce capitaine
Pour remettre tout en halaine,
Qui se perd par faute de pain
Qu'on mange au cul d'une putain :
Par où jamais on n'eust espargne.

Du Mareschal de Rets :

Que si je suis un maistre buffle,
Si je ne largne que du muffle,
Si je suis un archimenteur,
A l'Estat prévaricateur,
Un traistre Mareschal de France,
Qui va, par Hespagne, à Florence.

De Chomberg :

Si je suis yvrongne Alemant,
Si portugalizé Normant.

De Forget :

Si je suis soupple comme mousse,
Comme un hibou le nez, les yeux,
Si je forge des Hébrieux.

De Sanssi :

Brief, si, comme ces gens ici,
Marfore, je ne suis sans si,
J'aurai de grandes espérances
D'entrer au Conseil des Finances :
Que j'y sois seulement un an,

Vous verrez, au lieu de saffran,
L'or d'alentour de moi reluire.
Mon Maistre en deusse-je destruire,
Mes debtes lors j'acquitterai;
Nouveaux palais je bastirai;
Je marierai ma grande fille
A un petit manche d'estrille,
Pour du sel quarante mil escus :
Larron vault mieux estre que gueux.

Du Roy et de Madame la Marquise :

« *Ha! vous parlez de vostre Roy !*
— Non fais, je vous jure ma foy !
Par Dieu ! j'ai l'âme trop réale :
Je parle de Sardanapale.
Non sempre sta in bordello :
Hercule ! non se fare immortello
Au roiaume de Conardize,
Où, pour Madame la Marquize,
Les Grands Mons sont mis à Monceaux,
Et toute la France en morceaux,
Pour assouvir son putanisme.

De Madame :

Elle s'est long-temps reposée
Dans la forest d'un coffre à mort.
S'il n'est pas vrai, l'on lui fait tort, etc.

Il y en avoit bien d'autres dans ledit Pasquil, et de grands et de petits, comme ordinairement on y met tout le monde, beaucoup à tort, et d'autres qui y passent, sous ce nom de mesdisance, sous laquelle se trouve la vérité cachée.

La Grange-le-Roy y estoit, entre autres, mal accoustré, et y estoit sous le nom du roy Barberousse.

S'ensuit la Philippique, que peu de gens ont veue :

Tableau en platte, etc.[1]. . . . . .

. . . . . .

Le lundi 17e mars, furent publiées, en la Cour de Parlement de Paris, les lettres de provision du gouvernement de Guienne, octroié par le Roy à M. le prince de Condé.

Ce jour, fut exécuté à mort, en la place de Grève, à Paris, ung pauvre misérable qui se disoit estre Jésus-Christ.

Le mardi 18e, courust un faux bruict, à Paris, de la surprise de la ville de Tours.

Depuis le 21e de ce mois de mars jusques au 15e du mois d'avril, les plurésies furent fréquentes à Paris, et mortelles, à cause du froid qu'il faisoit, l'hiver de ceste année se rencontrant au printemps.

Sur le président Nicolaï, il en mourust quatre, de plurésies; et, peu après, la présidente Nicolaï, Madamoiselle de Guippeville, et deux autres damoiselles de Paris, toutes quatre de la paroisse Saint-Pol, moururent en ce mesme mois, à huict jours l'une de l'autre.

Incontinent après, mourust Madamoiselle de Monmagni; Gasteau, Auditeur des Comptes, un de mes amis; et Montpelier, commis de Nicolas, qui mourust d'une apoplexie, laquelle maladie régnoit fort aussi à Paris.

---

1. L'Estoile n'a pas transcrit cette pièce.

Avril.

Au commencement de ce mois, les Capussins, qu'on disoit estre Jésuistes desguizés, furent chassés de Rheims, comme complices de plusieurs factions; et fust en peine maistre Guillaume Rose, Évesque de Senlis, pour avoir défendu à ses curés et prestres de confesser, avec injonction de renvoier aux Capussins ceux qui viendroient se présenter à eux pour cest effect.

Le jeudi 10e avril, ung nommé Charpantier, fils de feu maistre Jacques Charpantier, Lecteur et Médecin en l'Université de Paris, homme estimé docte de son temps, mais mal famé, grand massacreur, et qui à la Saint-Berthélemi avoit fait tuer ce grand personnage Ramus, fust mis sur la roue en la place de Grève, à Paris, avec un nommé Des Loges, courier : lequel, en passant à Saumur, avoit esté arresté par M. Du Plessis Mornay, Gouverneur de ladite place, et envoié au Roy, avec ses pacquets, lesquels contenoient des menées estranges contre le Roy et son Estat. Charpantier ne parla que généralement et peu, et mourust résolu. Son compagnon, au contraire, mourust fort irrésolu et parla beaucoup. Tous deux plaingnoient la misère de la France, et de Paris nommément, où on prist quelques femmes Ligueuses prisonnières, desquelles les maris estoient absens, et dont ledit Des Loges avoit dit qu'on se donnast garde; entre lesquelles estoient la commissaire Bazin et la femme d'un vendeur d'*Agnus Dei* près le Palais, avec un moine de Saint-Germain, qu'on prist tous par soubçon; et furent peu après eslargis, faute de preuves.

On eust advis, ce jour, comme Poictiers avoit failli

d'estre surpris; et n'oïoit-l'on parler d'autre chose, depuis les nouvelles d'Amiens, que de nouvelles conjurations et trahisons.

Le samedi 12e, veuille de Pasques closes, le Roy arriva à Paris en poste, sur les deux heures après disner.

Le samedi 19e, un gentilhomme de la Religion, aiant esté condamné, pour volerie, à estre décapité, par sentence de Rappin, estant au Chastelet entre les mains du bourreau, fist demander un Ministre pour le consoler et mourir en la Religion de laquelle il estoit. Dont Madame advertie, lui envoia Montigni, qui entra au Chastelet et parla à lui, et l'exhorta en présence de tout le peuple; et après, fist les prières tout hault, auxquelles la plus part se mirent à genoux, escoutans attentivement, et les autres, estonnés, regardans tout cela, sans en dire autre chose. Cas vraiment estrange, de dire qu'un Ministre à Paris ait osé entrer dans le Chastelet pour y exhorter et faire les prières publiquement.

Le mardi 22e, un quadranier, demeurant à Paris, dans Saint-Denis-de-la-Chartre, comme il revenoit des champs en compagnie de sa femme et d'un aultre, fust, près Saint-Antoine-des-Champs, frappé du tonnerre et fouldroié : tellement qu'il demeura mort sur le champ. Sa femme, qui estoit tout contre lui, en fust quitte pour ses chausses et pour ses souliers, qui en furent bruslés tout net, et sa chair toute havée, sans lui faire autre mal que la peur, de laquelle elle cuida mourir. Le troisiesme y perdit seulement son baston, que le tonnerre lui arracha des mains.

Ce pauvre quadranier, au récit de tous ses voisins, estoit un bon homme, simple et fort dévotieux, ou, pour mieux dire, superstitieux, car on le trouva enveloppé de

force *Agnus Dei*, et chiffres (qu'on apelle) de dévotion.

Le mécredi 23e, Messieurs de la Cour, auxquels le Roy demandoit de l'argent, avec la vérification de quelques Édits bursaux, allèrent trouver Sa Majesté, qui estoit au lit. M. le Premier Président portoit la parole : lequel le Roy, pour ne condescendre à ses demandes, entra en colère jusques aux démentis. Il leur dit qu'ils feroient comme ces fols d'Amiens, qui, pour lui avoir refusé deux mille escus, en avoient baillé un million à l'ennemi. Que, de lui, il s'en iroit en Flandres se faire donner possible quelque coup de pistolle; et lors ils sçauroient, à leurs despens, que c'estoit que de perdre un Roy.

Au Premier Président, qui lui dit « que Dieu leur avoit baillé la justice en main, de laquelle ils lui estoient responsables », relevant ceste parole, lui répartist « qu'au contraire, c'estoit à lui, qui estoit Roy, auquel Dieu l'avoit donnée, et lui à eux. » A quoi on dit que le Premier Président ne répliqua rien, outré (comme on présuposa) de despit et de colère, dont il tumba malade, et fust saingné. Ce que le Roy aiant entendu, demanda si avec le sang on lui avoit point tiré sa gloire?

En ce mois, Du Bacquet, Advocat du Roy au Trésor, beau-père de Charpantier, mourust, à Paris, de fascherie d'avoir veu son gendre sur une roue. Et fust ledit Bacquet fort regretté des gens d'honneur, tant pour sa probité que pour sa doctrine.

Moururent aussi, en ce mois, à Paris, Le Meneur, Président des Comptes, aagé seulement de trente-cinq ans; Favelles, « le père aux escus », qui estoient ses meilleurs amis; et Olier, Secrétaire du Roy. On disoit que les deux fournissoient ensemble cent cinquante ans.

MAY.

Le jeudi 8e may, arriva, à Saint-Germain-en-Laye, où estoit le Roy, M. le duc des Deux-Ponts, fils aisné du duc de Lorraine, pour baiser les mains à Sa Majesté; et aussi pour le mariage de lui avec Madame, dont on parloit fort à la Cour. Sa Majesté l'alla recueillir jusques à la moictié de l'allée du parc, et le mena par la main jusques en la Chambre des Dames, où estoit Madame, sa sœur, laquelle, avec le Roy et ledit duc, vinst à Paris, le samedi 10e de ce mois. Estant arrivée, fist prescher, dès le lendemain, à huis ouvert, dans le Louvre, exprès en partie pour effacer le bruit qui couroit qu'en faisant ce mariage elle changeroit aussi sa Religion.

Le lundi 12e de ce mois, on envoia, à huit heures du soir, un billet à un Conseiller de la Cour, nommé Rivière, pour une opinion qu'il avoit tenue sur la vérification des Édits, qu'on fist trouver si mauvaise au Roy (et l'imputoit ledit Rivière, au président Séguier), que Sa Majesté, tout en colère, commanda à Victry ou le mectre hors de la ville, ou le mener en la Bastille. Mais enfin le Roy fust adouci, et les Chambres assemblées refusèrent les Édits.

Le lundi 19e, M. le Connestable, M. le Chancelier et M. de Bourges, vinrent à la Cour de Parlement, aians été envoiés du Roy pour y publier les Édits. Mais il n'en peurent venir à bout : qui fust occasion d'y faire venir Sa Majesté en personne, le mécredi 21e de ce mois (qui estoit une pauvre entrée, pour la première, ainsi qu'on disoit). Estant là, il harangua court; dit que l'opiniastreté de quelques-uns et la longueur des autres l'avoient contraint d'y venir, pour faire publier lui-mesme et en

sa présence les Édits, que la nécessité du temps et de ses affaires avoient extorqués de lui comme à regret. De fait, il les fit publier; et en sortant, comme il en eust advisé tant de jeunes Conseillers, qu'il sçavoit estre ceux qui plus opiniastrement s'estoient opposés à ses édits, leur dit tout haut: « Vous estes encores bien jeunes pour « estre ici de mes Conseillers; aussi, n'estes-vous pas sa- « ges comme ces vieux-là. »

En ce mois, Sanssi abjura la Religion, de laquelle il avoit tousjours fait profession; et fust sa conversion publique et solennelle, faite en la chapelle des Jésuistes, en la rue Saint-Antoine, à Paris, où M. le Légat lui donna l'absolution, après avoir enduré, dudit légat, pour pénitence de son hérésie, quelques coups de houssine. Et pource qu'il pleuroit fort (ou, selon les autres, en faisoit le semblant), le Légat dit tout haut: « Voyez-vous ce « pauvre gentilhomme qui pleure son erreur, et a le « cœur si gros qu'il ne peult parler? » Le Roy, l'aiant entendu, s'en moqua, et dit qu'il ne faloit plus à Sanssi que le turban.

La Chambre Roiale, pour la recherche des Trésoriers, ou plutost de l'argent qui estoit dans leurs bourses, fut establie dans ce mois. Un nommé Regnard fut serré à la Conciergerie, à l'instigation du Connestable, qui avoit ses terres proches de la sienne, disant « qu'il ne vouloit qu'un regnard mangeast des œufs si souvent près sa terre ». Le Trésorier Molan, le plus grand larron de la bande, eust son abolition du Chancelier, pour de l'argent: ce que La Grange Courtin, Maistre des Requestes, qui estoit des juges de ladite Chambre, homme de bien et non corrompu, remonstra fort vertueusement au Chancelier, lui disant que ce n'estoit pas rendre la justice de sauver pour de l'argent les plus gros et les plus coulpa-

bles, et punir les petits; et que ce n'estoit pas tenir la balance égale.

Plusieurs souslèvemens advinrent, en ce mois, à cause des grandes affaires qu'on voioit que le Roy avoit sur les bras de tous costés. Le Comte d'Auvergne, que Sa Majesté appelloit l'Enfant Prodigue, sortist de la Cour mal content. Le vicomte de Tavanes, voulant remuer mesnage pour la Ligue, fut poursuivi de Victri, et, aiant esté attrappé, fut mis en la Bastille. Finalement, le Roy leur pardonna à tous, et furent, en fin de compte, ses grands cousins et meilleurs amis. Sur quoi on disoit à la Cour que le Roy ressembloit aux singes, qui ne faisoient chère qu'à ceux qui les battoient.

M. de Neufville, Controlleur de l'Audiance de Paris, mourust en ce mois, en sa maison, en la fleur de son aage, d'une fièvre chaude; et estoit un de mes meilleurs amis.

Sur la fin de ce mois, le Roy envoia quérir des principaux de ses Cours et de ceux qu'il sçavoit estre des plus aisés de sa ville de Paris, et leur demanda de l'argent d'une façon qu'ils se trouvèrent bien empeschés de l'esconduire, encores qu'ils en eussent la volonté. Ce pendant, il passoit son temps à jouer à la paume, et estoit d'ordinaire à la Sphère, où Madame la Marquise et Mesdames de Sourdis et de Sagone se trouvoient tous les jours, pour le regarder jouer; se faisoit prester de l'argent par Madame de Mousseaux, laquelle il caressoit fort et baisoit devant tout le monde. Et ne laissoit, pour cela, Sa Majesté, de veiller et donner ordre à tout ce qui estoit nécessaire au siége d'Amiens pour le mois suivant; lequel estant venu, il donna congé au jeu et à l'amour, et y marcha en personne, faisant office de roy, de capitaine et de soldat tout ensemble, et plantant, par ses géné-

reuses actions, autant d'espouvante au cœur de ses ennemis, comme, en celui des siens, d'ardeur et d'émulation de bien faire, à son exemple.

JUING.

Au commencement de ce mois, la Chambre Roiale, qui à peine commençoit d'estre érigée, fut aussitost supprimée pour de l'argent, à cause des guerres et affaires du Roy.

Le dimanche 15e juin, l'Évesque d'Évreux, qui depuis Pasques preschoit tous les dimanches et festes dans l'église Saint-Marri à Paris, ou plustost faisoit des leçons de l'insuffisance de l'Escriture Sainte sans les traditions de l'Eglise, usa, ce jour, d'un argument, pour le prouver, qui fust plaisamment relevé par un de la Religion, qui s'y trouva : car il dit qu'en tout le Vieil Testament on n'y trouveroit point la résurrection. Sur quoi cestui-ci repartist, à un Catholique qui l'avoit mené à ce beau sermon et lui demandoit ce qu'il lui en sembloit, qu'il lui sembloit que M. d'Evreux, pour un grand évesque comme il estoit, n'avoit guères bien estudié son Bréviaire ni ses Vigiles, pource que dans ses leçons de Job il y eust trouvé, de mot à mot, la résurrection. Ce qu'aiant esté rapporté à M. d'Evreux, dit que, quand il avoit parlé du Vieil Testament, pour le regard de ce passage, il l'avoit entendu du Penthatheuque. A quoi ceux de la Religion répliquoient qu'il se devoit donc mieux expliquer. Et, sur les thèmes de ses propositions, lui envoièrent les vers suivans, picquans et injurieux, pource qu'ils disoient que sa Religion n'estoit que l'ambition, et qu'il pres-

choit ordinairement contre eux tout le contraire de ce qu'il sçavoit :

D. PERRONI. S

1. Aut nulla aut non vera salus in Codice Sacro,
Perro, ais; et, te ipso judice teste, probas.
Una salus tibi purpureum sperare galerum,
Concertum spinis tegmen ut ille daret.
Nempe salutarem hunc lituum vittamque bicornem
Traditio, haud Codex tradidit ille tibi.
Non tibi aposcopus est, vere sed episcopus ille,
Cui sacer est cardo, non macer ordo, scopus.

2. Qui sacra tradiderat sævis monumenta tyrannis,
Relligio hunc Sathanæ tradere prisca solet.
Tradere quæ flammis cuperes vel radere ferro,
Tantum atro, o Perro, rodere dente licet.
Quin ea vel Sathanæ tibi traditione liceret
Tradere, sed Sathanas quis tibi, quisve Deus?
Crux Christi, cœnum; cœlum tibi regia Papæ;
Hanc colis, illam horres; hæc Deus, illa Sathan.
Niteris incassum : manet æternumque manebit,
Et Sathanæ tradet te Sacer iste Liber.

3. Nil sacrum nisi perfectum; perfecta sed esse
Perro negat cuncti quæ sacra Scripta vocant.
Sic Vaticani vates canit, atque lupinæ
Tarpeiæ æra vorans, venditat ille lupæ.
O vere Diti sacer, et sacrandus Averno,
Qui sacra qua fœtent, sacraque manca vocat.
Quid nisi sacra fames auri tibi, perdite Perro,
Sacrum, cui Liber hic desiit esse sacer?

En ce mois, fust desfait, en Bretagne, par M. le Mareschal de Brissac, le capitaine Saint-Laurens, lieutenant du duc de Mercœur. Ce qui rabbattist beaucoup de l'orgueil dudit duc, qui couchoit gros à ceste heure-là, à cause des affaires et empeschemens que le Roy avoit de tous les costés.

JUILLET.

Le dimanche 6e, mourust, en sa maison, à Paris, M. Tronson, mon beau-frère, Maistre des Requestes, atténué d'une longue maladie.

Le lundi 21e, arrivèrent nouvelles, à Paris, de la mort soudaine et inopinée du Mareschal de Mattignon à Bordeaux; lequel, estant à table et faisant bonne chère, rendit l'esprit, sur la table mesme où il disnoit, s'estant seulement appuié la teste contre ladite table. Jugement de Dieu qu'il nous faut adorer.

En ce mois, M. de Lesdiguières desfit heureusement les trouppes du duc de Savoie; et le chevalier Du Pescher, estant en garnison à Guise, desfit les garnisons de Cambrai. Nouvelles que le Roy eust fort agréables, et qui le rafraischirent un peu de ses sueurs et veilles continuelles qu'il souffroit devant sa ville d'Amiens, au siége de laquelle on lui tuoit, tous les jours, de ses meilleurs capitaines et soldats, encores qu'il n'y oubliast rien pour se faire reconnoistre à son ennemi ce qu'il estoit.

En ce mois de juillet, le Roy acheta la duché de Beaufort à Madame la Marquise de Mousseaux, sa maistresse, et de Marquise la fist Duchesse : qui fust le jeudi 10e de ce mois de juillet. Depuis lequel jour, on l'appella la Duchesse de Beaufort, que les autres appelloient la Duchesse d'Ordure.

Il fist aussi Pair de France son petit Cæsar, *auquel les mesdisans disoient que le nom d'Alexandre le Grand eust mieux convenu.* Et, parlant en mesme temps de son Estat, il disoit (en se gossant lui-mesme) qu'il estoit pourveu, pour la restauration d'icelui, de trois grands...[1].

1. Le couteau du relieur a enlevé une ligne.

Au mesme temps, le Roy, aiant fait Colonnel des Suisses le sieur de Sanssi, et nommé pour Président, en l'Assemblée qui se faisoit de ceux de la Religion à Chastelleraud, M. de Clermont d'Amboise, le seingneur D'Aubigni, gentilhomme docte et un des plus beaux esprits de ce siècle, composa sur ceste métamorphose le quatrain suivant, qui fust divulgué à la Cour et partout :

N'est-ce pas un signe évident
D'une subversion prochaine,
Quand Sanssi devient Capitaine,
Et que Clermont est Président?[1]

AOUST.

En ce mois d'aoust, s'assemblèrent, à Paris, jusques à cinquante ou soixante femmes, de celles qu'on appelloit dévotes, qui couroient par la ville, et se plaingnoient des presches qu'on faisoit au logis de Madame, disans que tous les maux que nous avions en procédoient. Elles furent sur M. le Procureur général, puis s'en vinrent au Parquet des Gens du Roy, au Palais, qui les renvoièrent à M. de Paris, leur Évesque. Après cela, se transportèrent au logis de M. le Premier Président, auquel elles firent leurs plaintes, et lui, une response fort à propos : car il leur dit qu'elles lui envoiassent leurs maris, afin de leur faire commandement de les tenir enfermées dans leurs maisons, et qu'elles ne courussent plus les rues comme elles faisoient. Une des principales de ceste bande estoit la femme du médecin Martin. Entre autres griefs, elles alléguoient qu'on avoit donné l'aumosne de chair publiquement, à la porte de Madame, le jour de la Nos-

1. Ce paragraphe est une répétition, avec variantes, de celui qui se trouve plus haut, page 82.

tre-Dame, qui estoit un vendredi. On les disoit suscitées par quelques ecclésiastiques, mal contens de ceste liberté de presches que faisoit faire Madame.

Sur la fin de ce mois, vinrent nouvelles de la desfaite de quelques troupes hespagnoles qui estoient parues pour le secours de la ville d'Amiens, qui estoit réduitte en tel estat que, sans secours, son propre pois la faisoit fendre.

Toute l'Europe estoit en peine à qui demeureroit la victoire de ce siége, pource que d'icelui dépendoit la servitude du François, ou sa liberté.

Septembre.

Le samedi 6e septembre, furent apportées des nouvelles, à Paris, de la mort d'Arnantel, chef des Hespagnols dans Amiens; et, le lendemain, celles de la mort de Saint-Luc, Grand-maistre de l'artillerie de France, tué dans le fossé; de la valeur duquel le Roy rendist tesmoingnage de sa propre bouche, disant que, ce jour, il avoit perdu un très-vaillant et fidèle serviteur.

Le lundi 15e, l'armée du Cardinal d'Austriche parust en armes au secours d'Amiens, composée de quatre mil hommes de pied et de trois à quatre mil chevaux, aiant à la main droicte la rivière, à la gauche quatre ou cinq cens chariots, en teste trois canons et cinq autres pièces, et à la queue l'asseurance de plusieurs bonnes places pour retraicte.

L'exploict qu'elle fist, ce qu'elle devinst, et comme elle fut repoussée de Sa Majesté, sans pouvoir donner secours à leurs assiégés, qui virent leur resjouissance s'en aller avec les cendres de leurs feux de joie qu'ils avoient faits, se pourra voir par l'extraict suivant d'un advis très-no-

table et véritable, envoié ici de l'armée, par un proche de la personne du Roy, à un des premiers de Paris, en dacte des 18e et 19e septembre, contenant au vrai tout ce qui s'y passa, depuis le 15e, jusques au pourparler d'accord pour la reddition de la place; lequel, pour n'avoir esté imprimé et veu de peu de personnes, j'ay bien voulu transcrire icy :

Du 18e septembre, au camp devant Amiens, 8 heures du matin.

« Le Cardinal d'Austriche, aiant emploié tout le commencement du mois de septembre à mettre toute son armée ensemble, arriva enfin à Dourlan vers le 12e dudit mois, et le 13e se rendist à un village nommé Dommar, près de la Somme de deux lieues, où il mettoit le Roy en jalousie d'aller passer ladite rivière en plusieurs endroits fort faciles : qui fut cause que le Roy envoia jusques à trois mil hommes de pied le long d'icelle, pour leur empescher le passage. Le 14e, l'armée des ennemis vinst passer le seul ruisseau qui restoit entre eux et nous, et logea auprès de Vignacourt, dont prindrent occasion de retourner joindre le Roy toutes les trouppes qu'il avoit séparées, veu que l'orage sembloit tourner vers lui.

« Le 15e de bon matin, ils partent, la teste tournée droit à Amiens ; mais, arrivés qu'ils en furent à une lieue, ils s'arrestèrent près le village de Saint-Sauveur, et envoièrent deux mil hommes de pied gagner la rivière, là auprès du village d'Ailli, qui ne leur fut nullement disputée, quoiqu'il y eust force gens de pied là, lesquels pensèrent faire plus de service au Roy, l'allans joindre pour combattre auprès de lui, que de s'opiniastrer à défendre un pas qu'ils ne pouvoient aussi bien garder. Le Roy, sur ces entrefaictes, faisant contraire jugement, au

lieu de recevoir les gens de guerre qui l'alloient trouver, leur fait faire ferme, et fait passer l'eau, pour les renforcer, à bon nombre de gens de guerre, de cheval et de pied. Ce que voians les ennemis, eurent opinion qu'espouvantés, nous nous voulions retirer; et, sans marchander, partent de la main, pour venir à nous, en tel ordre qu'ils faisoient trois bataillons seulement de toute leur infanterie, disposés l'un après l'autre, et fermés, par les costés, de chariots, et par derrière aussi. A la teste, marchoit leur cavallerie, laquelle, quoiqu'inférieure à la nostre et en nombre et en valeur, chassa toutefois la nostre, à la faveur du canon, qui marchoit avec une si rude façon, que plusieurs eussent appellé une fuitte ceste retraicte trop précipitée. Aussi, leur artillerie, y tirant incessamment, fist beaucoup de dommage, et apporta encores plus d'estonnement à tout le reste de nostre armée, qui ne s'estoit à rien moins préparée qu'à un si hardi desseing. Cest effroy s'augmenta encore par les coups de canon, qui desja donnoient à nostre pont de batteaux, près d'en estre rompu, et, par conséquent, à leur laisser libre le passage de la ville, et à nous oster la communication de nos trouppes qui estoient delà. Ils approchèrent, en cest ordre, si près de nos retranchemens, qu'ils commencèrent à estre salués de nostre artillerie, laquelle leur donna connoissance que nous ne fuions pas, et que nostre infanterie estoit là pour les attendre. Lors s'appaisa leur colère et s'arrestèrent court; dont on eust à louer Dieu : car s'ils eussent poussé leur pointe, le meilleur marché que nous en pouvions avoir estoit de voir secourir la ville en nostre présence, et perdre en un jour le labeur de six mois; et peut-estre qu'entreprenans davantage, ils eussent tiré quelque grand proufit de nostre désordre. Le Roy apporta tant de prudence et de

courage à résister à ce mal, comme aussi les chefs dont il estoit assisté, qu'on soutinst ceste tempeste ; et fust préveu, pour la nuict, à garder tous les avantages dont on se pouvoit prévaloir, afin de ne laisser passer outre le lendemain. Et furent envoiées nouvelles trouppes delà l'eau, pour garder que leur secours n'entrast. Ce qu'elles firent.

« Le 16e, de bon matin, le Roy alla lui-mesme les reconnoistre, et trouva qu'ils estoient desja en bataille pour desloger, sans toutefois avoir sonné tambours ne trompettes : dont il jugea que, s'estant préparé, pourroit naistre quelque occasion pour les fascher. Aussi, toute nostre armée fut en bataille, à deux mil pas de la leur, et force artillerie, dont on commença à les resveiller. Ils retirèrent la leur sur une montagne, dont elle nous donnoit le mesme passe-temps. Nous passâmes ainsi sept ou huit heures, tandis que tous leurs chariots sortoient de leurs logis pour prendre leur routte. Ce pendant ils firent revenir leurs trouppes de delà l'eau, non sans désordre au passage, où elles furent tassées par les nostres; puis, à nostre veue, reprirent le chemin qu'ils estoient venus le jour précédent. Plusieurs croient qu'on les pouvoit combattre, ce jour-là, avec avantage, voire les battre. Le Roy mesme se trouva de cet advis, mais enfin se laissa persuader de ne quitter point le certain pour l'incertain; et puisqu'il obtenoit son désir en empeschant le secours, qui par ceste retraitte lui demeuroit indubitablement en proie, qu'il se devoit réserver pour parachever son entreprise. Quelques-uns tiennent que la friandise de conqueste de leur pays (qui estoit une conséquence nécessaire de la perte de la bataille) devoit estre un assez poignant aiguillon pour mettre quelque chose au hazard; les autres estiment que la nouveauté d'une grand part de

nos soldats ne nous devoit pas convier à entreprendre plus. On en peut disputer le pour et le contre.

« Leur armée est de quinze mil hommes de pied et trois mil chevaux, la plus part gens d'arrière-ban. Celle du Roy a, dès ceste heure, plus de vingt mil hommes de pied et quatre mil chevaux, et tous les jours s'augmente, et la plus part bons soldats. On doute, à ceste heure, s'ils iront attaquer quelque place, pour user de diversion, ou s'ils reviendront, par quelque autre endroit, tenter de mettre leur secours. On est préparé à l'un et à l'autre. Quant à la ville, elle est fort pressée. Nous voions partout, dedans et de dessus le rampart, leur ravelin, qui est le seul obstacle qui nous reste, et lequel est pour estre pris aujourd'hui ou demain. Nous espérons, dans huit ou dix jours, en avoir la dernière fin. »

Du 19e sept., à 10 heures du matin.

« Hier, sur les dix heures du matin, ceux de la ville demandèrent de faire sortir deux gentilshommes, pour parler à M. le Mareschal de Biron. Ils firent certaines propositions qui tendoient dès lors à capituler. Peu à peu ils vinrent à en parler ouvertement; il leur fust respondu. L'après-disnée, ils revinrent, et, après longues disputes, furent renvoiés jusques au lendemain, avec leur treufve de douze ou quinze heures. Le matin, ils sont revenus, et sont, à ceste heure, avec le Roy.

La capitulation se tient pour faite : ils ont six jours pour avertir le Cardinal, lequel ne les secourant point par le gain d'une bataille, ils se doivent rendre, bagues et armes sauves. Les ennemis ne sont encore qu'à cinq ou six lieues d'ici. S'ils entreprennent le secours, il se faudra battre pour l'empescher. »

Le jeudi 25e de ce mois, Amiens fust rendu au Roy, qui la reprist, non par ruse, mais le plus mémorable effort, et par la plus grande gloire des armes du monde.

Le marquis de Montenègre en sortist, avec sa garnison, qui baisa la botte au Roy, estant à pied, et Sa Majesté à cheval, aiant son sceptre en la main. Et, le jour mesme, y entra, y laissant M. de Vic pour Gouverneur, avec une forte garnison.

Les Hespagnols dirent, en sortant (et non sans propos), qu'ils avoient fait le Roy *Roy d'Amiens :* car, avant la prise d'Amiens par eux, les priviléges en estoient rois, et non pas lui.

SUR LA REPRISE D'AMIENS.

France, tu dois, à ce coup, bastir des temples à ton Roy,
Pour tesmoingnage d'honneur, d'obéissance et d'amour.
Puisqu'Amiens est pris, tu te peus à son ombre reposer,
Libre de tous partis, libre de guerre et de peur.
Par ce labeur dernier, derechef le Roiaume a conquis.
L'espée a fait pour lui plus que le droit d'héritier.
Qu'on crie Vive le roy ! *La France est en sa liberté.*
Puisqu'Amiens est pris, qu'on crie Vive le roy !
Vive le Mars françois, de qui l'heur aux armes a rempli
Ses citoiens de repos, ses ennemis de fraieur.

N. RAPIN.

Du premier octobre 1597.

Le comte de Morette, d'une rodomontade hespagnole, ne pouvant faire pis (comme le Roy, monstrant l'endroit où avoit donné le Cardinal d'Austriche, eust dit que s'il eust donné aussi bien dans le quartier de sa maistresse, comme il avoit fait de l'autre costé, qu'indubitablement

il eust gagné la bataille), respondit fièrement que son maistre eust aimé mieux perdre cent batailles, que d'avoir donné dans un bordeau. A quoi un gentilhomme françois repartist sur le champ, assez à propos et de bonne grace, qu'aussi bien n'y eust-il rien fait qui vaille, et que le seul nom de la Duchesse lui en eust fait peur, comme à un prestre et débile homme qu'il estoit.

Le mardi 30e du mois, y eust arrest de la Cour de Parlement, donné contre les recéleurs des rébelles et adhérans à la faction d'Hespagne et du duc de Mercœur, qui estoit estonné des quatre pieds, aussi bien que le petit roy d'Amboise, et tant d'autres petits roitelets, desquels les roiautés expirèrent avec la reprise d'Amiens : car leurs Estats n'avoient fondement que sur les ruines de la France, et leurs revenus estoient assignés sur la cuisine d'Hespagne.

Octobre.

Au commencement d'octobre, fust publié un mandement du Roy, pour courir sus à ceux qu'on trouveroit tenir les champs. Belle ordonnance, mais entretenue comme les autres.

Le dimanche 19e octobre, mourust, à Paris, Marie Molé, ma cousine, aagée de quinze ans ou environ, avec grand regret de son père, duquel elle estoit unique fille et bien aimée.

En ce mois, y eust suspension d'armes, accordée par tout le Roiaume par les députés du Roy avec ceux du duc de Mercœur.

Allégresses et feux de joie furent faits partout, en congratulation des victoires du Roy et reprise d'Amiens, avec resjouissance de tout le peuple de la France, lequel

peult bien dire qu'après Dieu il tient sa délivrance de la main de son Roy.

Novembre.

Le mécredi 19e novembre, M. Chartier, mon oncle et mon parrain, Conseiller et doien de la Cour, mourust, en sa maison, à Paris, aagé de quatre-vingt-cinq ans, en réputation d'un des plus hommes de bien et des plus entiers et incorruptibles juges du Palais : chose fort rare en ce siècle. Aussi fust-il dit tout haut, au Palais, lors-
10 que la nouvelle y fut apportée, que c'estoit un chartier qui jamais n'avoit versé.

En ce mois, M. Du Plessis Mornay, Gouverneur de Saumur, fust traistreusement attaqué d'une querelle d'Alemant, à Angers, par un nommé Saint-Phalle, gentilhomme, qui indignement le bastonna en pleine rue, de telle façon que le laissa sur le pavé pour mort; et pource que ledit Du Plessis estoit un des principaux de la Religion, qui pour la défense d'icelle escrivoit ordinairement, et faisoit livres et escrits contre les tradi-
20 tions receues en l'Église Rommaine, mesme contre le purgatoire, on en fist le suivant quatrain, en forme d'allusion sur lui et le baston de Saint-Phalle :

Le Gouverneur, armé de l'escritoire,
Dans la cité d'Angers sera contraint,
Aiant voulu tollir le Purgatoire,
Se prosterner sous le baston d'un Saint.

Cependant M. Du Plessis Mornay, désirant avoir raison de ce vilain outrage, et y emploiant tous ses amis, en escrivit aussi au Roy, pour supplier Sa Majesté de lui

en faire justice; lequel, pour le gratifier, lui escrivist la lettre suivante :

« M. Du Plessis, j'ay un extrême desplaisir de l'outrage que vous avez receu, auquel je participe et comme Roy et comme vostre ami. Pour le premier, je vous en ferai justice, et me la ferai aussi. Si je ne portois que le second tiltre, vous n'en avez nul de qui l'espée fust plus preste à desguainer, ni qui y apportast sa vie plus guaiement que moi. Tenez cela pour constant, qu'en effect je vous rendrai office de Roy, de maistre et d'ami. Sur ceste vérité, je finis, priant Dieu vous tenir en sa garde. — De Fontainebleau, ce.... novembre.

« Je serai, le 16e du prochain, à Blois, sans faillir, bien résolu d'apprendre le passe-pied de Bretagne. »

Décembre.

En ce mois, courust un bruict, à Paris et par toute la France, de la mort de M. de Besze, qu'on assuroit estre mort, à Genève, bon Catholique rommain, aiant, auparavant que mourir, abjuré et détesté la Religion, qu'il avoit preschée. Laquelle menterie fut autorizée des Jésuistes, qui en publièrent un escrit, qui commençoit par ces mots : *Geneva, hæreseon mater et sentina, nunc tandem, Besza extincto, catholizat.* Lequel bruict fist faire un petit traicté à Besze, que j'ay entre mes papiers, intitulé : *Besza redivivus.* Celui qui donna le premier bransle à ce faux bruit fut Du Puis, le Jésuiste, frère de feu Du Puis, Conseiller de la Cour, homme de bien et docte.

On en fist courir autant du ministre de Lespine, décédé, en ce mesme temps, à Saumur; auquel, pource que l'esprit vacilloit un peu, mesme en preschant, aiant

voulu continuer sa charge jusques à la fin, encores que son aage de quatre-vingts ans et plus l'en dispensast assez, on voulut faire accroire qu'avant de mourir il avoit changé d'opinion, et, à la mort, recogneu l'Église Rommaine pour la vraie. Ce qui estoit faux, mais qu'on eust bien voulu faire passer pour vrai, si on eust pu, à cause de la grande doctrine de ce personnage et preud'hommie, confessée mesme par ses adversaires.

Le 21e de ce mois, je receus nouvelle de la mort de M. Des Nœuds, mon ancien ami et compagnon, décédé, en ce mesme mois, à Saumur, aagé de cinquante ans ou environ.

Sur la fin de cest an, fust mis en avant ce sacré mot de *paix,* qui estoit le désir commun de toutes les provinces, la colonne des lois et le repos de la terre; laquelle paix on disoit estre moiennée, entre les deux Rois, par le Pape, comme père commun, par l'entremise de son Légat.

Et ainsi finist l'an 1597, avec autant de gloire à sa fin comme le commencement en avoit esté honteux et malheureux à la France. En quoi nous avons à remarquer la grande bonté et providence de Dieu, qui seul des grands maux en sçait tirer les grands biens.

FIN.

CONTINUATION

DE

MES MÉMOIRES

COMMENÇANS LE PREMIER DE L'AN 1598

JUSQUES A LA FIN DE FEBVRIER DE L'AN 1602.

Mihi, non aliis.

ANNÉE 1598

JANVIER.

Au commencement de janvier de l'an 1598, le Roy, désirant mettre la dernière main à ce grand œuvre de la restauration de ceste monarchie, s'acchemina en Bretagne, pour la réduction de ceste belle et grande province, que le Roy Charles VIII prœféroit à tous les Pays Bas et au comté de Bourgongne. Car, de tous les chefs de la Ligue, il ne restoit à réduire que le duc de Mercœur, duquel le Roy avoit juré d'avoir la raison, par l'amour ou par la force, dans la fin du mois de mars. Sur quoy, fut divulgué le suivant quatrain :

Nous verrons, dans la fin de Mars,
Si le discord ne se termine,
Lequel des deux, Mercure ou Mars,
Portera le manteau d'hermine.

Le 22e jour de ce mois de janvier, mourust, dans la ville de Lion, Henri Estienne, grand personnage, doué d'un bel esprit et fort docte, comme il a fait assez paroistre par ses escrits et restitutions des bons auteurs grœqs et latins, mais homme bisarre et peu communicatif, et lequel le testament du père avoit arresté à Genève plus que la Religion.

Peu de temps après, mourust Comelin, homme docte

et qui avoit une connoissance exquise des langues, laquelle il faisoit servir au publiq.

Mars.

Le jour de Pasques flories, en mars, advint la prise de Barrau, sur le duc de Savoie, par M. Lesdiguières, Lieutenant-général du Roy en ses armées de Dauphiné et Savoie.

En ce mois, fust réduitte la Bretagne en l'obéissance du Roy, avec son duc de Mercœur, et fust publié l'édit de son accord et vérifié au Parlement de Paris le xxvi[e] du présent mois de mars. Et, lui, desgagé bien à point des Hespagnols et des mains des Villes de communautés du pays, qui, sans l'auctorité de Sa Majesté, estoient prests de se ruer sur lui et lui faire amander la faute de sa rébellion à l'encontre de son souverain, à la reconnoissance duquel, s'il fust venu plus tost, en recevant les offres honorables que Sa Majesté lui avoit fait avant la réduction d'Amiens (auxquelles voulant revenir après, il trouva la porte fermée), sa composition eust esté autant avantageuse et honnorable, comme par sa dilation il l'a rendue infame et ridicule : faute en laquelle sont tumbés tous les chefs de ce parti, qui tous ont composé trop tard.

La conclusion du traicté fust le mariage du petit Cæsar avec la fille de ce duc, par l'entremise de Madame sa femme, à laquelle, peu après cest accord fait, le Roy fist une rencontre plaisante et fort à propos : qui fust que, ladicte dame ayant, un jour, trouvé Sa Majesté, qui s'esbattoit à faire les cheveux à son petit Cæsar, luy demanda, en riant, s'il estoit bien possible qu'un grand Roy comme luy fust bon barbier. A laquelle Sa Majesté répliqua sur le

champ : « Pourquoi non, ma cousine? C'est moi qui fais la barbe à tout le monde. Voiez-vous point comme je l'ay bien faite, ces jours passés, à M. de Mercœur, vostre mari ? »

Après son accord fait, il vinst trouver le Roy, au Verger, près d'Angers, où, passant au travers des gardes de Sa Majesté pour lui baiser les mains, fut crié par eux tout haut : « Il a chié au lit! »

Courust aussi le suivant quatrain, à Paris, fait sur le subject d'un tableau, qu'on disoit avoir esté trouvé en Bretagne, dans lequel estoit représenté le Dieu Mercure qui despouilloit le Dieu Mars :

Mercure, en ce tableau, despouille le dieu Mars :
Mais, comme tout le monde est subject aux hazars,
Il est bien pour tout vrai, et non pas en peinture,
Que Mars, en ce pays, a despouillé Mercure.

Avril.

Le mécredi 13e de ce mois, mourust, en sa maison, à Paris, Madamoiselle de Trianon, tante de ma femme, aagée de 69 à 70 ans, femme sage et craingnant Dieu, et grande aumosnière.

En ce mesme mois, moururent, à Paris, trois damoiselles, à quinze jours l'une près de l'autre, et toutes trois au mois et quartier de leurs maris, qui estoient de la Chancellerie, sçavoir : Madame de Chanteclère, femme du Maistre des Requestes, qui tenoit le sceau; Madame Alméras, femme de l'Audiancier, et Madame Le Cointe, femme du Controlleur. Mourust aussi, en ce mois, la femme de l'Advocat du Roy Servin.

M. Le Jan, Conseiller en la Cour, mourust, à Paris, en ce mesme mois.

On eust nouvelles aussi, sur la fin d'icelui, de la prise de la ville de Javarin par les Chrestiens, le 28e jour du mois de mars dernier, qui estoit une bonne nouvelle pour la Chrestienté.

Ce mois d'avril fust mars, de saison et constitution, comme, en cas pareil, le mois de mars avoit esté avril; ce qui causa diverses sortes de maladies, mesmement à Paris.

May.

Le samedy 2e de ce mois, la paix entre les deux Rois fust arrestée et conclue à Vervins, contre l'opinion et attente de tout le peuple; laquelle paix, Sa Majesté, au milieu de toutes ses prosperités, embrassa fort et ne refusa point, pour monstrer qu'il sçavoit commencer et finir la guerre. Qui est un traict de Salluste à Cæsar: *Cum victoriam* (dit-il) *in manibus haberes, non obnuisti pacem, ut scirent omnes te suscipere bella et finire.*

Sur les noms des moienneurs de cette paix courut l'épigramme suivant, en forme d'allusion, qui fust trouvé bien fait et à propos :

Aspice ut humanas versant pia sydera sortes
Et paribus certant omina nominibus.
Impius Henricum confecit vulnere Clemens,
Henricum Clemens sanat at iste pius.
A Medicis morbum Galli fluxisse ferebant :
A Medicis fluxit nunc medicina mali.
Belli ardor stolidus pater est, confusio mater,
At prudens paci taxis et ardor adest.
Laus tibi, Rex, Clemens, medice, ardor et ordo superne,
Ordine qui pacem reddis et igne foves!

En ce mois, il y eust arrest du Conseil, sur la modération et reiglement des nouveaux subsides sur les vins et autres marchandises.

En ce mesme mois, fust descouverte à Leyde une conspiration des Jésuistes de Douay, pour faire assassiner le comte Maurice, d'un cousteau, par un nommé Pierre Panne, qui en fust exécuté à mort. Et fut ce Discours imprimé et crié à Paris, avec le pourtraict du cousteau, auquel les Jésuistes firent response, que j'ai veue, très-pertinente, arguant ledit Discours de faux, comme il y a grande apparance, veu les circonstances et raisons qui y sont déduittes.

M. de Serres, aucteur de l'*Inventaire de l'Histoire de France*, docte personnage et grand zélateur de la réunion de l'Eglise, mourust, à Orange, en ce mois. Le zèle duquel fust mal interprété, et ses actions calomniées, comme sont ordinairement celles des gens de bien. Mesmes on fist courir le bruit qu'il estoit mort Catholique Rommain, ce qui estoit faux, comme son testament le monstre. On disoit que sa femme estoit morte en mesme jour que lui.

Ainsi, devant la moictié de l'année et en moins de six mois, moururent, en France, trois grands personnages: Henri Estienne, Comelin et Serres.

Juing.

Le vendredi 5e de ce mois, le Roy arriva, à Paris, de son voiage de Bretagne, vinst disner chez Gondi, et alla coucher à l'Hostel Desparnon, où la Cour l'alla saluer le lendemain.

Le samedi 6e, Madame, sœur du Roy, arriva à Paris, et dès le lendemain fist prescher publiquement dans le

Louvre, où se trouvèrent de deux à trois mil personnes. Et y fust chanté, ce qu'on n'avoit accoustumé. Fut chanté le Psalme 24e : *La Terre au Seingneur appartient.*

Elle avoit, passant par Orléans, fait prescher publiquement, en son logis, qui estoit près l'église Sainte-Croix, et, sur ce que quelques-uns, craingnans esmotion, l'en voulussent divertir, elle demanda s'il y avoit encore de ces mutins-là à Orléans, et, s'il y en avoit, qu'elle sçavoit le moien de les bien chastier.

On y fist un baptesme, et fut l'enfant porté par une des sages-femmes de la ville, bien que Catholique, laquelle, après le départ de Madame, en fust mise en justice, le peuple voulant qu'on l'a mist hors la ville et qu'il lui fut interdit de faire jamais l'estat de sage-femme. Mais elle en fust quitte pour aller au pœnitentier, où elle fust renvoiée, à cause de la profession qu'elle faisoit d'estre Catholique.

On disoit qu'il n'appartenoit qu'à une sœur de Roy, comme estoit Madame, de faire prescher et baptizer, dans une ville d'Orléans, à la mode de ceux de la Religion, desquels ce peuple estoit ennemi juré et formel.

Le mécredi 10e de ce mois, mourust, en sa maison, à Paris, Me Jean de Saint-Germain, apotiquaire, homme de bien et de biens, et qui estoit de mes amis; lequel aiant eu cinquante francs en mariage, en laissa cinquante mil à chacun de ses enfants.

Le vendredi 12e de ce mois, fust publié, à la Table de Marbre et Cour du Palais, avec grande solennité et publique resjouissance, et au son de neuf trompettes, le Mandement du Roy pour la paix entre Sa Majesté le Roy d'Espagne et le duc de Savoie.

Furent faits feux de joie, par la ville, et l'orloge du Palais sonna, tout le long du jour, en carrillon.

Messieurs de la Cour, en robbes noires, furent à Nostre Dame, au *Te Deum*, comme aussi les autres Compagnies.

On fist largesse, aux pauvres, de dix mil pains, devant l'Hostel de Ville, où il y eust dix pièces de vin desfoncées à tous venans.

Il faisoit, ce jour, grand froid, à Paris, hors la saison, le temps estant venteux, hereux, pluvieux, et plus ressentant son hyver que son esté, comme aussi furent les jours ensuivans jusques au jour de la S. Jean, qu'il commença à faire chaud.

Le mardi 16e de ce mois, le Légat arriva à Paris, dans une litière doublée de satin rouge, à costé de laquelle on portoit sa croix, et estoit accompagné de quarante deux carrosses. Tout le peuple le bénissoit, comme le principal aucteur et moienneur de la paix, tellement qu'il fust reconduit en sa maison par plus de trois mil personnes du peuple.

Au devant de lui allèrent Messeingneurs de Montpensier, Desparnon, Chevreuse et autres grands seingneurs.

Le jeudi 18e de ce mois, entrèrent à Paris, par la porte S. Denis, le duc Dascot et les autres seingneurs et ambassadeurs d'Hespagne. Le comte de S. Pol les conduisoit. Un bon nombre de Noblesse françoise fust au devant, avec beaucoup de grands seingneurs de la Cour : entre lesquels paraissoient fort le prince de Joinville, le marquis de Cœuvre, frère de la duchesse de Beaufort, le comte de Grammont et le sieur Pluvinel, qui estoit fort en conche et bien à cheval. Et, pour en parler sans passion, paroissoient toute autre chose que les Espagnols avec toute leur garbe.

Le logis du duc Dascot estoit au logis du Mortier, près la Coulture S. Katherine, où estant arrivé, fust visité par Courtin, greffier, qui lui présenta, de la part de la Ville, force dragées et confitures, avec offres très humbles de tout ce qui estoit en leur puissance.

Le duc Dascot les receust, avec infinis remerciemens, leur dit qu'il feroit entendre au Roy d'Hespagne, son maistre, la courtoisie et bonne réception que lui avoient fait ceux de Paris, et qu'en récompense lui et tous ceux de sa compagnie feroient service à Messieurs de Paris.

Le vendredi 19e, ledit duc Dascot, fort accompagné et en bel ordre, alla saluer Sa Majesté, au Louvre. Laquelle, sachant leur venue, s'estoit assise soubs un magnifique daix, dans sa Grande Salle, où il les receust plus humainement (ainsi qu'on disoit) que roialement, estant, ce jour, tout habbillé de noir. Le président Richardot, grand homme d'Estat, par le tesmoingnage de ceux qui l'ont prattiqué, porta la parolle, lequel le Roy fist couvrir, et fist sa harangue, à moictié couvert : à laquelle le Roy respondit fort humainement et en peu de paroles, selon sa coustume. Puis, on montra à Sa Majesté l'Hespagnol qui, avec ses noix, avait pris Amiens. Lequel le Roy fist approcher et, en riant, lui demanda : « Combien ses noix? Et qu'il les lui avoit vendu bien cher! » Sur quoi, l'autre voulant entrer aux excuses, le Roy, l'interrompant, lui dit: « Qu'il lui en sçavoit bon gré et qu'il l'en aimoit mieux, voire qu'il eust désiré d'avoir en son Roiaume beaucoup de tels serviteurs que lui », et le caressa fort et plus que pas un des autres.

Au sortir de là, le Roy s'en alla jouer à la paume, en son tripot du Louvre : le Mareschal de Biron tenoit le

jeu, et le Roy le secondoit contre le prince de Joinville. Les estrangers y estoient, qui le regardoient jouer; aussi faisoient les dames, entre lesquelles paroissoit, par dessus les autres, la duchesse de Beaufort, que le Roy fist démasquer, afin que les Hespagnols la peussent voir tout à leur aise. Soubs la gallerie estoit le Mareschal de Bouillon, qui parioit contre le Roy, lequel, au sortir du jeu, fist venir le petit prince, afin que les estrangers le vissent et le saluassent, ce qu'ils firent: et estoit assisté, entre autre Noblesse, de Monsieur le marquis de Pisani, son Gouverneur, qui respondoit pour lui et les entretinst long-temps, en hespagnol, en italien et en françois.

Sa Majesté s'estant retirée en sa chambre, suivie de la plus part de ces étrangers, qu'il avoit commandé, pour les gratifier, qu'on laissast entrer partout où il seroit, advinst qu'un Hespagnol de la compagnie, approché assez près du Roy, se tenoit couvert, en sa présence, avec une garbe et rodomontade hespagnole qui sentoit un peu son desdain. Ce qu'aiant avisé, Victri, Capitaine des Gardes, alla demander au Roy permission d'apprendre à ce galant son devoir; mais Sa Majesté ne le voulust, disant que c'estoit un Hespagnol enfin, qui se donnoit possible contentement de cela, et qu'il ne vouloit qu'on le faschast, ni lui, ni aucun autre des leurs.

Sur quoi, on disoit que Victri le devoit faire, sans congé, et, quand il l'eust fait, que le Roy ne l'eust seu trouver mauvais, pource qu'il eust fait le deu de sa charge.

Le samedi 20e, le Roy mena le duc d'Ascot et sa compagnie, à la chasse, courir un cerf : Sa Majesté prenant plus de plaisir à les exercer qu'à les nourrir, leur despense lui revenant par jour à deux mil écus,

pour sept cens tant de bouches qu'ils estoient, selon l'estat qui lui en fust baillé, ce jour : qui fut cause de haster les cérimonies, Sa Majesté ne se plaisant beaucoup à de telles despenses.

Le dimanche 21e de ce mois, la cérimonie se fist à Nostre Dame, où la paix fut jurée, et y vinst le Roy, tout habillé de noir, fort accompagné de Noblesse et des principaux princes et seingneurs de sa Cour ; puis donna à disner, en la grande Salle de l'Evesché, à Monsieur le Légat et à Messieurs les députés d'Hespagne, où, avec un visage merveilleusement guay et allègre, les festoia magnifiquement, et beut par deux fois à la santé du Roy d'Hespagne.

En s'en retournant, un Seingneur hespagnol, se trouvant près de sa personne pour entretenir Sa Majesté, lui dit qu'il trouvoit la ville de Paris, où il avoit esté pendant la Ligue, si fort changée, qu'il ne la reconnoissoit quasi pas. « Je vous en croi, lui respondit le Roy, car elle estoit lors entre les mains du valet, et elle est, à ceste heure, entre les mains du maistre. »

Le mardi 28e, veuille de la S. Jean, le Roy mist, de sa main, le feu au Feu de la S. Jean, qui fust fait devant l'Hostel de Ville, en Grève, où on brusla la Guerre, les tambours, les trompettes, les lances, les espées, et tous ses instruments. Et commanda Sa Majesté au Prévost des Marchans de ne laisser entrer dans ledit Hostel de Ville aucunes dames ni damoiselles de Paris.

La collation y fust faite magnifique, où Madame de Guise servist la duchesse de Beaufort, qui estoit assise dans une chaise : à laquelle Madame de Guise, avec de grandes révérences, présentoit les plats. Elle, d'une main prenoit ce qu'elle trouvoit plus à son goust, et bailloit son autre main à baiser au Roy, qui estoit près d'elle.

Le jeudi 25e, un nommé Lestrille, Gascon, qui avoit esté autrefois Secrétaire du Roy, fut pris prisonnier à Paris, pour ung faux sceau d'estain moulé en sable, qui lui fust trouvé, duquel il s'aidoit dès longtemps, et de plusieurs seins contrefaits, entre autres de celui de Saldaigne, si naïvement contrefait, qu'il y estoit trompé luimesme.

Ce jour, mourust, à Paris, Houderon, Conseiller à la Cour, natif d'Orléans, homme riche et docte, mais avaricieux et peu sage, et auquel se vérifioit le proverbe : *Aliud est scire, aliud sapere.*

Le mardi 30e et dernier de ce mois, M. le Mareschal de Biron fist le serment, à la Cour, de duc et Pair de France, où on lui fist un grand honneur, qui estoit bien deu à sa générosité et valeur.

En ce mois, le Roy mist entre les mains de M. de Rosni, qui estoit de la Religion, l'entière administration et maniement de ses finances, et en osta Sanssi, bien que converti et nouveau Catholique. En quoi, sans nous arrester aux discours de la Cour, qui sont vains pour la pluspart, nous faut regarder à Dieu, qui se rid des grands conseils et desseins des hommes, et les tourne ordinairement tout au contraire de ce qu'ils avoient projetté.

On faisoit, en ce temps, à Paris, un conte plaisant, réputé fabuleux au commencement, mais qui enfin fut avéré pour véritable, d'ung pauvre homme, que le Roy, en ce mois, trouva dans les bois Saint-Germain, qui menoit vendre une vache qu'il avoit pour paier la taille : lequel le Roy aiant pris plaisir d'arraisonner, voiant que ce pauvre bonhomme ne le connoissoit pas, tira de sa bouche la quintessence des plaintes du pauvre peuple, sur les tailles et impost que journellement on lui mettoit

sus. Et, pour lui en secouer davantage la bride, Sa Majesté lui dit qu'il faloit bien dire qu'on eust un meschant Roy, de tailler de ceste façon son pauvre peuple. « Si n'est-il des pires (ainsi qu'on dit), va respondre ce bonhomme, tout à la bonne foy; mais il a une belle Gabrielle qui le gratte, qui nous gaste tout! » Le Roy, se prenant à rire, voiant sa naïfveté, lui fist donner douze escus, afin qu'il ne vendist point sa vache, et en fist le conte, le lendemain, à sa maistresse, lui disant que, pour l'amour d'elle, il lui avoit donné les douze escus.

En ce temps et peu après la publication de la paix, la guerre estant finie entre les hommes, commença celle des loups contre eux, après lesquels ils s'acharnèrent si fort, par une juste fureur et vengeance de Dieu, qu'ils laissoient ordinairement les bestes, pour se ruer sur les hommes, et, contre leur naturel, abandonnoient les moutons pour se ruer sur le berger et le manger et estrangler au milieu de son trouppeau. Comme il advinst au berger de la ferme de l'Abbaye de Clairvaux, près la ville de Bar-sur-Aube, qu'un loup estrangla, au milieu du trouppeau, après avoir fendu la presse des moutons, sans en offenser un seul. Et, le lendemain, fist le semblable à une fille, aagée d'environ seize ans, qui gardoit des poulets d'Inde, laquelle il estrangla et mangea, sans faire mal à pas un desdits oyseaux : ce qui ne seroit croiable, n'estoit qu'une infinité de gens du pays, qui vivent encores, en tesmoingne pour l'avoir veu.

Autour de Paris, en la France, Normandie et autres quartiers du Roiaume, on n'oïoit parler d'autre chose, tous les jours, que d'hommes, femmes et enfans mangés par les loups, arrachant les enfans du sein de leurs mères et les allant quérir souvent jusques dans leurs foyers, mais principalement en la Brie, Champagne et Bassigni,

on contoit de cruels exploits faits par lesdits loups, comme si Dieu s'eust voulu servir de ces bestes cruelles pour chastier les pecchés des hommes, beaucoup pires qu'eux. Comme il advinst, en ce temps, à Bar-sur-Aube, à un soldat, grand et fort, venu nouvellement de la guerre (qui estoit, à ce qu'on disoit, un homme qui se monstroit un vrai loup à l'homme), lequel avec ses armes et son espée fust estranglé d'un loup, dans la vigne de son père, avec lequel il estoit, et furent le père et le fils tous deux mangés jusques aux os, par ledit loup, et trouvés, le lendemain, morts et mangés, tout joingnant l'un l'autre : qui sont prodiges espouvantables et qui advertissent les hommes de s'amander et retourner à Dieu.

Sur la fin de ce mois de juin, les Hespagnols, bien contents du Roy, mais las et harassés des exercices qu'il leur faisoit faire, se trouvans bien empeschés de le suivre et n'en pouvans plus, demandèrent congé au Roy de reprendre le chemin de leur pays, où le Roy, de son costé, les souhaittoit il y avoit longtemps. Les plus grossiers d'entre eux, las et recreus des veilles et exercices qu'on leur avoit fait faire, disoient « que c'estoit un meschant pays que la France, et qu'on n'y pouvoit dormir ».

Juillet.

Le mécredi premier de ce mois, une fille fust pendue et estranglée, au bout du pont S. Michel, à Paris, pour avoir jetté dans les privés ung enfant qu'elle avoit fait. Elle se disoit de la Religion, mais c'estoit de celle des putains.

Le jeudi 2e, furent publiées, en la Chancellerie de France, le sceau tenant, les lettres patentes du Roy sur la révocation des survivances.

Le dimanche 5e, on fist la cène, dans le logis de Madame, où se trouvèrent plus de quatre mil personnes, sans murmure aucun du peuple, qui estoit là amassé pour les regarder entrer et sortir.

Le jeudi 9e, Lestrille fust pendu, à Paris, à la Croix du Tirouer : auquel le Roy eust quelque volonté de donner la vie, pour ung signalé service que sa mère avoit fait à Sa Majesté en Languedoc, dont il se souvinst; mais il trouva enfin le fait si irrémissible qu'il en laissa faire la justice.

On pensoit qu'on deust trouver cest homme tout d'or, veu le mestier qu'il avoit fait, aiant esté si longtemps Chancelier et Secrétaire d'Estat, mais on lui trouva si peu de chose que ses moiens ne suffisoient pas quasi à le faire pendre. Estant à l'eschelle, il commença à crier *Vanitas !* et dit qu'il estoit *Quaresme*, mais que les autres estoient *prenans*.

Me Martin Couvay, Secrétaire du Roy et Commis de M. de la Guesle, Procureur général, mourust, ce jour, à Paris, en sa maison, en réputation d'un homme fort accort et advisé, et qui en peu de temps avoit bien fait ses affaires.

Le mécredi 15e de ce mois, tumba le feu et foudre du ciel ès pays de Poictou, Touraine et autres lieux : qui ruina villes, villages, chasteaux, églises et autres places, comme il se voioit par diverses lettres escrites de ce pays-là.

Sur la fin de ce mois, le Roy fist un édit sur la création et establissemens d'un office de Conseiller assesseur, en chacune juridiction du Prévost des Mareschaux, vi-baillifs, viseneschaux, leurs lieutenans et lieutenans de robbe courte, tant ès villes capitales, où ils résidoient, qu'ès villes particulières, où la résidence d'aucuns d'eux estoit establie.

M. de Pincé, Maistre des Comptes, mourut, en ce mois, à Paris, qui, pour sa probité et doctrine insigne, honoroit fort ceste compagnie.

En ce mois de juillet, se vid, à Paris, un livre de nostre maistre Boucher, contre le Roy, imprimé in-8°, à Bruxelles. Il en fust apporté trois, en ceste ville, dans les balles de Jérémie Périer, libraire, demeurant en la rue Saint-Jacques : dont M. le Premier Président en eust ung, le Conseiller Rivière l'autre, et le tiers fust mis entre les mains de l'Advocat du Roy Servin, qui le bailla à M. de Bouillon, pour le faire voir au Roy. Lequel m'aiant esté presté, un soir, je fis, tout à la haste, l'extrait suivant des principaux points et matières contenues en ce beau livre, digne du feu avec son auteur. Le tiltre du livre :

Apologie pour Jean Chastel, Parisien, exécuté à mort, et pour les Pères et Escoliers de la Société de Jésus, bannis du Roiaume de France. Contre l'Arrest du Parlement donné contre eux, à Paris, le 29e décembre 1594. *Divisé en cinq parties. Par François de Verone Constantin.*

Deus conteret dentes eorum in ore ipsorum, malas leonum confringet Dominus. Ps. 57°.

L'an M. D. LXXXV.

Ce beau livre est divisé en cinq parties, qui sont : La première, de la source d'erreur, qui se void tant ici qu'ailleurs. La seconde, que l'acte de Chastel est juste. La troisiesme, que l'acte de Chastel est héroïque. La quatriesme, vices et impertinences de l'Arrest contre Chastel. La cinquiesme, vices et impertinences de l'Arrest contre les Jésuistes.

En la page 29, 30 et 31, 2e partie, il justifie la mort

du feu Roy, qu'il dit avoir opprimé la Religion, massacré les prœbstres, profané les Sacremens, mesprisé les Censures et favorizé les Hérétiques; que le coup a esté de mesme endroit que celui de Julian l'Apostat, c'est-à-dire du Ciel. Apelle ceux de Tours et de Paris, non seulement injustes et cruels contre les innocens, et sacrilèges contre les oingts de Dieu; mais aussi, stupides et maniaques, gens sans jugement et cervelle, qui l'imputent aux hommes, et en massacrent tous les jours prœbstres, moines, docteurs, et prédicateurs.

En la mesme 2e partie, page 31, 32, 33 et 34, il dit que Chastel n'a voulu tuer un Roy, pource qu'en aiant esté, pour son impiété et hérésie, justement exclus par l'Eglise et les Estats, il ne le peust estre que par une cruelle tirannie, voire tirannie au premier chef, et qui ne peult estre dit Roy pour sa conversion prétendue, puisque la beste se void aux dents et aux ongles et aux griffes : de quoi il cotte XV articles, dont le second est notable et plaisant, car il dit qu'après sa conversion à la S. Berthélemi, les Hérétiques le deschirèrent d'injures, jusques à le dire estre bastard et engendré par un ministre, et ne disent du tout mot de celle-ci.

Au 3e, il cotte l'avancement aux charges des Hérétiques et reculement des Catholiques, nommément du duc de Bouillon, Mareschal de France, reçu avec une nouvelle théologie et plus qu'hérétique, impiété prononcée par les gens prétendus du Roy, qu'il suffist, pour estre Chrestien, de croire les articles de la Divinité et de l'Incarnation du Fils de Dieu, et que le reste n'est qu'accessoire, et que le Parlement de Paris suit à ceste heure l'opinion la plus fréquente des Mahométans.

Et au XVe, il dit que le Roy (qu'il n'appelle que Henri de Bourbon), à Pasques de l'an 1595, fist la cène

à la Calvinienne, au bois de Vincennes, et qu'il y passa ses festes, accompagné de ses plus affidés Huguenos, qui y firent leurs dévotions.

En la partie V^e^; où il traicte de l'impertinence de l'Arrest de Chastel contre les Jésuistes, page 180, il prend le Parlement par la teste, les membres et les pieds; dit que le Président de Harlay se qualifie Bourreau de la Ligue, c'est-à-dire de l'Église et des Catholiques, et qu'il a esté élevé à cest estat par la faction de Genève, dont, entre autres, estoit son frère, et qu'ainsi un bourreau est là dedans le souverain juge, les membres promeus par la mesme voie; et pour le Parquet, qui sont les pieds, dit que le Procureur général est héritier de la Religion de son père, Servin, Advocat, principale partie des Jésuistes, Huguenot, instruit à Genève, fils d'un Ministre qui depuis a esté pendu, et dont l'estat a esté certainement paié de la bourse huguenotte.

En la mesme partie, page 181, 182 et 183, il taxe feu Sermoise, Maistre des Requestes, de trahison; apelle le chirurgien Damboise huguenoteau, et taxe l'inimitié de Servin contre son collègue Séguier à cause qu'il est Catholique.

Sa conclusion, en ladite partie, pages 236, 37 et 38, et jusques à la fin du livre, est une exhortation finale et violente à exterminer le Roy, qu'il apelle l'ennemi de Dieu et de son Église, au chapitre XIII^e^, qui commence : « Heureux cependant celui par la forte dextre de qui sera la Beste terrassée, » et finist par une seconde exhortation à tous les bons Catholiques de se joindre au Roy d'Espagne et se donner à lui, comme au support et portebannière de la Foy.

Aoust.

Au commencement du mois d'aoust, il y eust des billets semés au Louvre contre le Roy, qui s'adressoient à Sainction et estoient signés Mestral, qui estoit ung petit Secrétaire du Roy qui n'estoit pas de ces remuans pour avoir de grandes intelligences mesmement contre la personne du Roy. Aussi Sa Majesté, les aiant veus, s'en moqua; et, ayant sceu qui estoit ce Mestral, jusgea incontinent que c'en estoit, disant que ce petit bon homme avoit quelque ennemi qui, par tel artifice, l'avoit voulu ruiner : tellement qu'il commanda que ledit Mestral, qui estoit prisonnier, fust mis dehors, comme on fist après qu'il eust esté interrogé par M. le Procureur général, qui ne trouva aucune apparance de la charge qu'on lui avoit mise à sus. Du depuis, on fist jetter des excommuniemens par toutes les paroisses, pour venir à révélation desdits billets; mais on n'en peust jamais descouvrir les aucteurs ni les semeurs.

Le lundi 10e de ce mois, fust publiée une ordonnance contenant deffense à toutes personnes de porter arquebuzes, pistolles, ni autres bastons à feu, généralement par tout le Roiaume de France.

Le vendredi 14e, fust fait à Paris Prévost des Marchans M. de Merli, Président des Comptes, qui estoit en réputation d'homme de bien et pacifique, et qui, pour les grands biens que Dieu lui avoit donnés, avoit plus de subject d'y bien verser que beaucoup d'autres. M. de Versigni, Maistre des Requestes, son compétiteur, fust tondu, n'aiant eu que quinze voix, et Merli trente six.

Il y en eut, encores que les voix fussent du costé de

Merli, qui le voulurent empescher, à cause des parentés; mais le Roy, qui vouloit qu'il le fust, en leva les difficultés. Le sire Bourlon et Valentin Targer furent faits Eschevins, lequel Targer avoit pour compétiteur un nommé Le Court, Advocat, qui, pour l'empescher, publioit partout que ledit Targer estoit Huguenot; mais, pource qu'il alloit à la messe aussi bien que Le Court, et qu'on ne le pouvoit qualifier Huguenot, sinon en tant qu'il haïoit les factions pour la Religion, auxquelles, comme bon bourgeois, il s'estoit tousjours opposé, et nommément à celles de la Ligue, comme bon serviteur du Roy qu'il estoit, l'opposition en feust vidée à son proufit, et demeura Eschevin.

Le dimanche 16e, deux Augustins, avec leurs habits, estans entrés dans la chambre de Madame, où se faisoit le presche, se trouvèrent si bien enveloppés du monde qui y estoit (ce qu'on disoit avoir esté fait tout exprès) qu'ils n'en peurent sortir que ce ne fust fait, et ouïrent le presche tout du long : dont il y eust grand murmure au couvent.

Le mardi 18e de ce mois, la Cour de Parlement donna un arrest contre le sieur de Tournon, à cause des Jésuistes qu'il retiroit, contenant pareillement défenses à toutes personnes d'envoier escoliers aux Jésuistes pour y estre instruits, en quelques endroits et colléges qu'ils fussent.

En ce temps, advint, ès pays de Dauphiné et Provence, une tempeste, fouldre et gresle grosse et espouvantable, qui causa de grands maux et dégast auxdits pays, comme je vis par une lettre escrite d'Orange par ung mien ami, en dacte du 21e aoust, de laquelle j'ay fait le suivant extraict :

« La gresle, la tempeste et la fouldre ont fait tant de

mal en ces pays que c'est pitié. Quand je partis, je trouvai qu'au Montélimar on cueilloit à corbeillées les oiseaux sous les arbres, que la gresle avoit tués. A Talans, les couverts tout brisés de la gresle, qui jettoit pierres de dix à douze livres pièce. A la Grand'Chartrouze de Grenoble, les pierres estoient de 25 et 30 livres la pièce, de sorte que l'on tient que ladite gresle y a tué plus de quatre cens bestes à corne et une infinité de brebis, outre les hommes et les femmes qu'on a trouvé morts et mutilés. A Die, a tumbé trente six pas de muraille de la ville. A la baronnie d'Aix, qui est à Monsieur de Gouvernet, la fouldre a jetté à deux arquebuzades loing les pavillons des grosses tours. Nous avons trouvé, par les chemins, des mullets escrazés sous de gros arbres, avec leur charge. Il y a quatre mois qu'il n'a pleu ici, tellement que nous n'attendons grande quantité de vin. — D'Orange, ce 21 aoust 1598. »

Le mécredi 26e de ce mois, ung gentilhomme, eschappé des mains du Prévost des Mareschaux, s'estant sauvé à Paris, comme en la plus belle forest du monde, fut reconneu par le laquais du gentilhomme qu'il avoit tué, comme il marchandoit des melons au Marché Neuf, et, l'aiant fait arrester, fust mis, à trois jours de là, sur une roue en la place de Grève.

Le lundi dernier du mois, le Légat sortit de Paris pour aller à Fontainebleau prendre congé de Sa Majesté, et de là reprendre le chemin de son pays. Il y arriva sur le soir. Le Roy, sachant sa venue, descendit jusques au dernier degré de son escalier, et si s'avança trois pas au devant de lui pour le recevoir; et, après l'avoir fort caressé et embrassé, lui présenta une clef qui estoit un passe-partout, lui disant « qu'il vouloit qu'il commandast en sa maison comme lui-mesme et disposast à

sa volonté de tout ce qui y estoit. » Puis, lui donna ung diamant de la valeur de cinq à six mil escus, lequel, du commencement, M. le Légat refusa ; mais enfin il le prist, et, après l'en avoir grandement et humblement remercié, dit à Sa Majesté qu'il le garderoit à jamais pour un tesmoingnage de faveur du plus grand Roy du monde et du plus magnanime.

Il partit de Fontainebleau, le samedi 5e septembre, fort content du Roy, et le Roy de lui, tellement que Sa Majesté escrivist à toute sa Noblesse de là autour qu'elle eust à aller au devant de lui, l'accompagner et lui faire pareil honneur qu'à sa personne mesme.

En ce mois, advinst, à La Rochelle, que la veufve d'un gentilhomme nommé La Personne, fort aimée et respectée en tout le pays pour la mémoire de son mari, s'estant retirée aux champs, en une maison près la ville, et s'estant laissée aller à l'amour, y fist un enfant, lequel, après en estre accouschée, l'estrangla et le fourra dans la paillasse de son lit. Ce qu'aiant esté descouvert, et la Justice de La Rochelle en aiant esté advertie, l'alla prendre prisonnière, et aiant esté, par faveur, baillée en garde à ung des principaux de la ville, la nuict mesme, se précipita dans un puis, après avoir, mais en vain, essaié de se tuer avec une esguille d'argent qu'elle avoit. Dont, le lendemain, fust, par ordonnance de ladicte Justice, traînée morte sur une claye par toutes les rues de la ville, et puis pendue par les pieds. Spectacle hideux et admirable en une dame de sa qualité, tesmoingné par lettres de personne véritable, que j'ay veues et leues.

En ce mesme mois, le livre de M. du Plessis Mornay, imprimé à La Rochelle, in-4°, traictant du Saint-Sacrement de l'Eucharistie contre la Messe, commença de se faire voir à Paris et se vendre, nonobstant les défenses

et empeschemens qu'on y voulust donner, qui le firent davantage publier et rechercher, suivant la coustume ordinaire de nostre France.

L'aucteur en envoia un au Roy, qui, le voiant, dit que « c'estoit de la besogne pour M. d'Evreux ». Le Cardinal de Gondi en eust un aussi, et l'Evesque de Paris, son nepveu, qui le voulust jetter au feu. M. le Premier Prœsident receust bien le sien, et toutesfois repoussa rudement, et avec menasses et paroles aigres, ceux qui lui parlèrent d'avoir permission pour l'imprimer ici, et Jamet Mettaier entre les autres.

Toute la Sorbonne et le Clergé furent fort scandalizés et émeus de ce livre, auquel ils virent bien qu'il estoit grand besoin de respondre. Et commença un nommé Jules Boulanger, Docteur en théologie et Prédicateur ordinaire du Roy, lequel, combien qu'il fust docte et bien versé en la langue hebraïque, toutesfois, pour s'estre trop hasté, ne fist pas grande chose qui valust, faute en laquelle (par le jugement des plus doctes) estoit tumbé celui mesmes contre qui il escrivoit. Fust suivi d'ung nommé Du Pui, Chanoine de Bazas, de l'Évesque de Clermont et des Jésuistes de Bordeaux, en attendant là grosse batterie qui se devoit faire par l'Évesque d'Evreux, qui estoit estimé ici comme l'Atlas de l'Eglise Catholique, Apostolique et Rommaine.

Septembre.

Le mécredi 2e de ce mois, un nommé du Bouchet fust pendu à la croix du Tirouer, pour avoir falsifié le seing de M. de Gievre, Secrétaire d'Estat.

Le samedi 5e, maistre Guillaume Rose, Evesque de Senlis, pour s'estre oublié, en sa colère (comme les gens

de son humeur y sont subjects), de dire qu'il lui avoit cousté dix mil escus pour estre de la Ligue, mais qu'il lui en cousteroit encore autant pour en estre, voire des plus avant, si jamais elle revenoit, fist amande honorable à la Cour. Par laquelle lui fut enjoint de dire que mal, témérairement et indiscrettement, il avoit proféré telles parolles, de laquelle faute il demandoit pardon au Roy et prioit la Cour de lui remettre, fust suspendu pour un an de son Evesché, et défendu à lui d'y aller, de ne prescher pendant ledit temps en lieu du monde. Cent escus qu'on lui devoit furent cause de lui faire proférer ces paroles, qui lui causèrent une grande escorne.

Ce jour, fust pendu en la place de Grève, à Paris, ung soldat de la garnison de Rochefort, grand voleur et grand Ligueur.

La nuict de la Notre-Dame, qui estoit le 8e de ce mois, le Roy, chassant dans la forest de Fontainebleau, estant accompagné de cinq seulement, dont M. le comte de Soissons en estoit l'ung, ouïst comme des voix d'autres chasseurs, et une entre icelles plus forte que les autres, avec un jappement de chiens : dont, du commencement, Sa Majesté s'estonna et ceux de sa compagnie. Mais elle sceust enfin qu'il estoit ordinaire d'ouïr, la nuit, telle voix dans ceste forest, et que mesme par tout le pays on l'appeloit Le Grand Veneur. De quoi, à Paris, toutesfois, on fist un miracle dès qu'on le sceust, et courir le bruict que le Roy avoit eu une vision, et là dessus force beaux présages allégoriques et almanachs nouveaux pour l'année suivante.

Le jeudi 10e de ce mois, une jeune fille, aagée de dix sept ans, nommée Loyse Jaquinot, qui avoit fait tuer son père, afin de jouir plus à son aise de sa paillardise, qu'elle exerçoit avec un jeune prestre nommé Gloria,

natif de Suresne, Vicaire de l'église S.-Antoine-du-Buisson, à quatre lieues de Paris, appelante de sa sentence du Prévost de Suresne, par laquelle elle avoit esté condamnée à estre pendue et bruslée, la sentence aiant esté confirmée, fust renvoiée à S.-Antoine-du-Buisson pour y estre exécutée, comme elle fut, le samedi 12e du présent mois, avec une aussi rare et constante résolution, contrition et repentance de son pecché, pour une jeune fille de son aage, qu'on en ait jamais veue.

Sa sœur, qu'on nommoit Geneviève, beaucoup pire que ceste-ci, comme l'aiant incitée au meurtre de leur père et fait tuer son mari pour jouir plus à son aise de ses amours avec un autre jeune prestre qui l'entretenoit, eschappa des prisons, comme aussi s'en sauvèrent les deux prœbstres putiers, n'y demeurant que celle-ci, en la fin de laquelle on peult contempler la justice de Dieu et sa miséricorde tout ensemble.

Le mécredi 16e de ce mois, un coche, passant par la rue S.-Antoine à Paris, tua deux enfans et en froissa un autre, qui en fust malade à la mort.

Le vendredi 18e, M. le Procureur général présenta un homme à Messieurs de la Cour, qui avoit une corne de cerf à la teste, qui lui estoit venue depuis l'aage de cinq ans. Elle lui prenoit au dessus du front et se recourboit par derrière; en sorte que, pour le mal qu'elle lui faisoit, il estoit contraint par fois d'en faire coupper.

Il estoit petit de stature, tirant sur le roux, serviteur d'un charbonnier qui se tenoit dans les bois du Maine, et y avoit vingt ans que n'en bougeoit, de desplaisance, ainsi qu'il disoit, de son imperfection. Il fust pris dans les bois, par M. le mareschal de Lavardin, qui l'envoia au Roy à Fontainebleau, où Sa Majesté le vid et le voulut faire baiser aux dames, et après le donna à ung de

ses officiers pour en faire son proufit, qui l'amena à Paris, où il tira argent de la curiosité de beaucoup de personnes.

Le samedi 19e de ce mois, un gantier et sa femme, recéleurs de meubles dérobbés, demeurans près la Porte Saint-Victor, à Paris, en une maison qu'il y avoit dix huit ans qu'ils tenoient, furent pendus et estranglés en la place de Grève, avec quatre jeunes soldats qui portoient des escriteaux devant et derrière où il y avoit escrit en grosse lettre : *Voleurs de nuict;* comme aussi le recéleur et la recéleuse portoient aux leurs : *Recéleurs de meubles dérobbés*. La femme dit, au supplice, qu'elle estoit cause de la mort des quatre soldats voleurs, et estoit Paris si rempli de ces gens-là qu'il fust proposé de faire corps de garde et sentinelles la nuict pour la seureté des maisons.

Le dimanche 20e de ce mois, arrivèrent à Paris M. le duc de Lorraine et le Cardinal, son fils, avec Madame, sœur du Roy, en la maison de laquelle ils logèrent, où Son Altesse fist faire le presche comme de coustume; et pource qu'il y eust des trompettes du duc de Lorraine qui commencèrent à sonner dans la cour pendant qu'il se faisoit, Madame leur envoia dire qu'ils se teussent, ce qui fust fait.

M. le Cardinal, son fils, passant devant la salle où on preschoit, comme on y chantoit le Pseaume, tourna seulement la teste de l'autre costé, sans dire autre chose, et se signa de trois grands signes de la croix.

Le mardi 22e de ce mois, le Roy revinst de Fontainebleau à Paris et s'en alla disner chez le Petit More, avec sa compagnie, à trois escus pour teste, et voulut que chacun paiast son escot; alla coucher et soupper sur Zamet, et le lendemain matin, après avoir ouï la messe

aux Capussins, vinst disner chez Gondi, où il gangna deux mil escus, à trois dés, au comte Dauvergne et [au] duc Desparnon.

Le jeudi 24e de ce mois, Robert Nivelle, libraire et imprimeur, demeurant en la rue S.Jaque, à Paris, mourust de peste comme il estoit sur le point d'estre marié; et peu de jours après décéda son frère, de la mesme maladie.

Le lundi 28e de ce mois, Messieurs du Clergé, par la bouche de messire François de la Guesle, Archevesque de Tours, firent une Remonstrance au Roy, qui fust imprimée à Paris, le sommaire de laquelle tendoit principalement à la manutention de l'Église Catholique, Apostolique et Rommaine, abolition des nominations en l'Église, publication et observation du Concile de Trente. A quoi Sa Majesté respondist sommairement en ces mots, recueillis fidèlement de sa bouche :

* « A la vérité, je reconnois que ce que vous m'avez dit est véritable; mais je ne suis point aucteur des nominations; les maux estoient introduits avant que je fusse venu. Durant la guerre, j'ay couru au feu plus allumé pour l'estouffer. Je ferai maintenant ce que je dois en temps de paix. Je sçai que la Religion et la Justice sont les fondemens et colonnes de cest Estat, qui est conservé par piété et justice; mais quand elles ne seroient point, je les voudrois establir pied à pied, comme je fais toutes choses. Je ferai, Dieu aidant, en sorte que l'Église sera aussi bien qu'elle estoit il y a cent ans; mais Paris ne fust pas fait en un jour. Faites, par vos bons exemples, que le peuple soit autant excité à bien faire comme il en a esté cy devant détourné.

* « Vous m'avez exhorté de mon devoir : je vous exhorte du vostre. Faisons donc bien, et vous et moi. Allez par

un chemin, et moi par l'autre, et si nous nous rencontrons, ce sera bientost fait. Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat; mais, moi, avec ma jacquette grise, je vous donnerai des effects. Je suis gris au dehors, mais tout doré au dedans. J'escrirai à mon Conseil pour vostre cahier, et vous pourvoirai le plus favorablement qu'il me sera possible. » [1]

Ce jour furent apportées les nouvelles de la mort du Roy d'Espagne, décédé le dimanche 13e du présent mois de septembre, qu'on avoit de la peine à faire croire, pour ce qu'on ne s'en soucioit plus; au lieu que, pendant la guerre, pour le désir qu'on en avoit, on le faisoit mourir et ressusciter tous les ans trois ou quatre fois.

Mourust aussi en ce temps, à Chantilli, en la fleur de ses ans et de son aage, Madame la Connestable, la fleur des beautés de la Cour, *mais vrai miroir, en sa fin, de la vanité d'icelle et un tableau racourci de la vie misérable et mœurs barbares et cruelles des grands de ce siècle, voire contre leur propre sang, qui sont les vrais diables que l'on a feint en la farce de la mort de ceste pauvre dame, venus exprés d'Enfer pour l'emporter. En quoi, toutesfois, ceux qui en sçauront l'histoire auront de quoi admirer, et au mari et en la femme, une justice singulière et jugement admirable de Dieu [2].*

En ce mois, le Roy nomma M. de Villiers Séguier, Président en sa Cour de Parlement, pour estre son Am-

---

1. *Ce discours a été biffé par L'Estoile, qui y a substitué ces deux lignes :* « A quoi Sa Majesté fist une response sommaire, en termes exquis et bien choisis, laquelle a esté imprimée. »

2. *Première rédaction, biffée, de ces huit dernières lignes :* * Miroir hideux de la justice de Dieu, en sa fin, qui fust avec désespoir, fraieurs et gémissement espouvantables, servant d'instruction aux courtizans et courtizannes de ce siècle de craindre Dieu, et ne faire comme celle-ci, laquelle, pour estre grande au monde, s'estoit donnée au Diable, qui enfin la paira de sa vanité et curiosité, vices toutesfois, dont, pour aujourd'hui, font leur Dieu la pluspart des Seingneurs et Dames de la Cour. *

bassadeur à Venize, où il fust contraint d'aller, encores qu'il n'en eust point d'envie, aiant emploié, pour s'en excuser, tout le crédit de ses amis et des plus grands, et, entre autres, celui du duc Desparnon et de la duchesse de Beaufort, qui en fist la requeste à Sa Majesté, dont elle fut esconduitte, encores qu'elle n'eust guères accoustumé de l'estre. Le Roy disoit que Messieurs de Venize estoient ses bons compères et amis, qu'il désiroit d'entretenir, et que Séguier les iroit un peu gouverner pour lui; que, s'il n'eust bien aimé et estimé ledit Séguier, il ne l'eust honoré de ceste commission.

On disoit (et croi que c'estoit la vérité) que ceux de la Religion lui avoient brassé envers le Roy ce voiage, à cause de leur Édit qui estoit sur le bureau, auquel ils sçavoient que ledit Séguier se montreroit fort réfractaire, et qu'ils avoient remonstré à Sa Majesté combien deux frères Présidens en une mesme Cour, de pareille humeur et opinion, tous deux habiles hommes et remuans (principalement le dernier), y pourroient apporter de destourbier et d'empeschement. Ce que le Roy gousta fort, pour le désir qu'il avoit que son Edit eust lieu.

Les Ecclésiastiques, le sachans, en murmurèrent, disans que c'estoit ainsi qu'on se desfaisoit peu à peu des bons Catholiques.

Le Palais lui dit adieu avec regret, comme à sa principale lumière; bon juge, docte et incorruptible, et fort expéditif, principalement aux causes criminelles, où sa présence est encores désirée tous les jours.

En ce mois, les rougeolles et petites vérolles furent fort fréquentes à Paris, où de vingt enfans ne s'en trouvoit pas ung qui en eschappast. Force cloux, apostumes et charbons, avec danger et sans danger, y ré-

gnoient aussi, encores que la constitution du temps, fort belle et agréable, y contrariast du tout.

M. Bourguignon, Advocat du Roy au Chastelet, mourust, à Paris, en ce mois. M. de Revigni, Auditeur des Comptes, qui estoit mort dès le mois précédent, et qu'on avoit gardé pour sauver l'estat, fust descouvert, à 24 heures près des 40 jours, par la trahison d'un coquin sien valet, auquel on en avoit promis cinquante escus.

Octobre.

Le mardi 6e de ce mois, un nommé Coraillon, doïen des sergens de Paris, fust mis en prison pour avoir appelé une pauvre revendeuse, qu'on nommoit la grande Jaqueline, « chienne de Huguenote », et lui avoir dit, en plaine rue, force injures, la menassant de la faire traîner à la rivière avec tous ceux et celles qui lui ressembloient. Ce Coraillon estoit un des restes des massacreurs de la S.-Berthélemi, qui avoit tué, ce jour, à Paris, le Baillif d'Orléans, et auquel, estant mort, il avoit donné tant de coups de pieds par le ventre qu'il lui en avoit fait regorger le sang par le nez et par la bouche. Avoit aussi assisté au massacre du Président de la Place, auquel on disoit qu'il avoit donné son coup, comme les autres.

Ces vieux peschés ne lui furent point ramantus, pource que c'estoient peschés oubliés; mais si furent ceux de la Ligue, qui estoient encores tout frais et symbolizoient fort avec les autres. Entre lesquels il y en eust un, bien vérifié, d'un pourtraict du feu Roy, auquel y avoit ung Crucifix et une Vierge-Marie, que ce Coraillon, avec maistre Pierre de la Rue, publiquement et sur le pont S.-Michel, à Paris, avoient fendu et mis en pièces pen-

dant la Ligue, sans espargner le Crucifix ni la Vierge, encores qu'ils ne fussent ni Politiques ni Hérétiques. Ce qui le fist tremper assez longtemps en prison, d'où peu s'en fallust qu'il ne fut eslargi pour estre pendu, comme il l'avoit bien mérité.

Le mécredi 7e octobre, ung voleur de nuict, avec une femme recéleuse, furent pendus et estranglés à la Croix du Tirouer, à Paris, et y avoit en leurs escriteaux : *Voleur de nuict. Recéleuse.*

Le jeudi 8e de ce mois, le Roy, estant à Mousseaux, se trouva saisi de la fiebvre, pour s'être eschauffé à jouer au palemail, et après lui survinst une inflammation de verge, pour laquelle il le fallust saingner du pied en l'eau, ce qui l'allégea.

Le jeudi 26e de ce mois, Messieurs Desparnon et Rosni eurent une prise sur monsieur le Chancelier, dans la Chambre du Conseil. Le subject de leur querelle et les propos qu'ils eurent ensemble ont esté fidèlement recueillis de leurs bouches, en la forme et manière qui s'ensuit :

M. Desparnon, aiant eu commandement du Roy de l'aller trouver à Mousseaux, voulant partir ce jour 26e octobre, vinst voir M. le Chancelier sur les neuf à dix heures du matin, tant pour lui dire adieu que pour lui parler d'un advis qu'on lui avoit donné qu'on avoit fait plainte au Conseil qu'il avoit ordonné des finances du Roy, dans l'estendue de son gouvernement, contre l'intention et l'Estat de Sa Majesté, et mesmes qu'il avoit fait levée de deniers, par ses commissions particulières, sur les subjects de Sa Majesté, pour s'en prévaloir en son particulier.

Estant arrivé sur ledit Chancelier, il le trouva accompagné de Messieurs D'Estrée et Belièvre, et, en le saluant,

lui dit « qu'il estoit venu pour lui baiser les mains, avant que d'aller trouver Sa Majesté, et pour le supplier, sur la plainte susditte qui avoit esté faite, de lui sçavoir la vérité de la chose, affin que, si elle estoit trouvée telle qu'on lui avoit rapporté, qu'il fust jugé comme coupable; que, si aussi elle ne l'estoit pas, Sa Majesté et ceux de son Conseil le congneussent innocent. » A quoi M. le Chancelier respondit « ne savoir bonnement ce que c'estoit, et que le seigneur d'Incarville en pourroit dire des nouvelles ». Ces propos finis, il en fust entamé d'autres, du tout eslongnés du subject de ceux-là. Sur lesquels les seigneurs de Sanssi, de Messe et de Rosni entrèrent dans ledit Conseil; ce qui donna subject à M. Desparnon, les voiant arriver tous trois, les prier d'approcher, comme ils firent. Lors M. Desparnon commença de réitérer les mesmes propos qu'il avoit tenus; au milieu desquels M. de Rosni se prist à dire assez haut, et comme par desdain, que « c'estoit lui qui en avoit fait la plainte, sur un estat que les Trésoriers de France de Limoges lui avoient envoié ». Il lui fust respondu par M. Desparnon : « Je ne sçavois pas que ce fust vous; mais, s'il vous eust pleu l'apprendre de moi, vous en eussiez sceu la vérité, et ne pense pas qu'il soit raisonnable d'ajouster plustost foy aux paroles de ces gens-là, desquels j'ai veu faire tous les jours des plaintes au Conseil, qu'à mes actions, qui ne sont et ne seront jamais autres que d'un homme de bien. » A quoi M. de Rosni respondit « qu'il n'estoit tenu d'en parler qu'au Roy et à son Conseil, et que si M. Desparnon lui fust venu demander, il lui eust dit ». M. Desparnon lui respondit en ces mots : « Monsieur, quand il vous plaira de considérer que ma condition n'est pas si abjecte qu'elle m'oblige d'aller chez vous, si bon ne me semble, vous ne me

tiendrez pas ce langage. » Auquel M. de Rosni repliqua fort hautement « qu'il estoit gentilhomme et fort homme de bien, et qu'il ne le cédoit à homme de France qui ne portast aultre tiltre; voire qu'il estoit des plus anciennes maisons de ce Roiaume »; ce qu'il répéta trois ou quatre fois, avec des gestes fort bravaches : qui fut cause que M. Desparnon lui dit : « Si advouerez-vous qu'il y a de la différence entre vous et moi? — Il n'y en a point, lui respondist-il, que celle que les Rois y ont mise. — Si y a-il, avec celle-là (dit M. Desparnon), celle que mon espée y a mise et y pourra mettre. »

Sur ces propos, Messieurs le Chancelier et Belièvre se mirent entre les deux débattans, craignans que les choses passassent plus avant qu'en paroles. Lors ledit sieur de Rosni réitéra encore, « qu'il estoit gentilhomme, voire gentilhomme des meilleures maisons de la France; qu'il ne le quittoit à homme du monde qui ne portast que ce tiltre, et qu'il avoit une fort bonne espée ». Il lui fut dit par M. Desparnon « qu'il ne débattoit point cela avec lui ». Alors M. le Chancelier et M. de Belièvre leur dirent à tous deux « qu'ils n'avoient point de subject de rentrer en dispute ». — A quoi M. de Rosni respondit « qu'il n'avoit rien à demesler avec M. Desparnon; que c'estoit les affaires du Roy qu'il débattoit ». M. Desparnon lui respondit « qu'il n'estoit besoing qu'il se servist de ce prétexte; que cela n'avoit rien de commun avec le service de Sa Majesté; qu'il avoit fait toute sa vie et faisoit encores profession d'aimer passionnement l'un et l'autre, et d'honorer ceux qui avoient sa bonne grâce; que bien pouvoit-il faillir par ignorance, mais que de malice il ne le pouvoit pas faire ». M. de Rosni lui respondit : « Vous ne faudrez jamais par là, et ne

sçauriez croire ce que je vous estime en esprit et en courage. » M. Desparnon lui respondit en ces termes : « Sauf vostre grâce, Monsieur, j'avoue d'estre imparfait plus que tous les autres hommes, et, par conséquent, je puis faillir plus tost. » Le sieur de Rosni lui dit : « Vous avez parlé à moi comme si j'estois quelque petit financier. — Non ay, lui respondit M. Desparnon; vous ne trouverez point que je sois venu à vous à pouilles ni à injures. » M. de Rosni répliqua : « Je ne suis pas si homme de pouilles et injures, et ne les souffrirois d'homme qui vive. — Je ne vous die pas cela, dit M. Desparnon, mais je vous die que je ne suis point venu à vous aveq des injures. » Lors ledit sieur Rosni lui dit : « Monsieur, vous n'avez pas, possible, bien considéré avec quel mespris vous m'avez parlé; la passion vous en a empesché. — Je n'ay pas eu tant de passion, lui dit M. Desparnon, qu'elle m'ait fait oublier une seule parolle de celles que je vous ai dit, ni de celles que vous avez proférées. Je pense que, de vostre costé, vous n'en perdrez pas le souvenir. — Non, dit M. de Rosni, je m'en souviendrai tousjours très bien, et suis bien aise que ne m'avez point offensé. — Je n'offense personne, lui dit M. Desparnon, et, quand cela m'adviendroit, je porte de quoi contenter ceux qui sont de ma condition et satisfaire les autres selon ce qu'ils sont. »

Voilà, au vrai, les principaux points du discours qui se passa en ceste affaire, et les mesmes paroles qu'ils eurent ensemble, desquelles on disoit que M. Desparnon s'estoit trouvé fort offensé jusques à avoir dit que le seul respect du Roy et non la bonne espée de Rosni, de laquelle il l'avoit tant menassé, l'avoit rendu sans action en ce subject.

Le mardi 27e octobre, mourust à Paris M. Emeret,

sieur de Veluize, Maistre des Comptes, doien de ceste compagnie, homme violent (ainsi qu'on disoit) et grand blasphémateur du nom de Dieu, lesquels vices nous devons désirer, comme les nostres, estre couverts de la miséricorde de Dieu.

Le vendredi 30e de ce mois, la Cour estant à Mousseaux, la ville de Paris fust fort troublée des nouvelles qu'on y apporta de l'extrémité de la maladie du Roy, qui estoit une carnosité provenante d'une chaudepisse, laquelle, pour avoir esté négligée, lui causa une rétention d'urine qui le cuida envoier en l'autre monde, accident autant craint des bons comme il estoit désiré des meschans. Les médecins de Paris les plus experts y furent mandés, dès la nuict, entre les autres Marescot et Martin. M. de Montpensier, le duc de Joieuse et le comte de S. Pol, avec plusieurs autres seigneurs et gentilshommes, montèrent aussi tost à cheval et sortirent de Paris, ceste nuict, pour aller trouver Sa Majesté, comme aussi se retirèrent les Gouverneurs en leurs Gouvernemens.

L'effroy fust grand à Paris (où on le fist mort) jusques au soir bien tard de ce jour, que M. de Montpensier arriva, qui asseura la ville de la disposition de Sa Majesté beaucoup meilleure, mais qui avoit esté si malade qu'elle avoit esté deux heures sans parler ne mouvoir. M. Rouillé nepveu, Auditeur des Comptes, auquel le Prévost des Marchans avoit baillé les clefs, ouvrist la porte audit sieur de Montpensier, qui arresta Madame à Paris, preste de partir pour s'y en aller.

Quand Marescot prist congé de Sa Majesté, elle lui dit « qu'il sçavoit que beaucoup avoient basti sur sa mort tout plain de beaux chasteaux, mais qu'on leur dist hardiment qu'ils les allassent bastir en Hespagne, car il n'estoit encores mort, et si n'avoit envie de

mourir; qu'on lui avoit dit qu'à Paris on avoit murmuré de ce qu'il y faisoit venir Cazaubon, pource qu'il estoit Huguenot, mais qu'il n'avoit eu esgard en cela qu'à faire florir son Université ». A quoi ledit Marescot respondit « qu'il n'en avoit point ouï parler, et qu'à Paris on ne se battoit plus qu'à coups d'Évangile, à qui feroit le mieux ». Ce que le Roy lui dit « qu'il trouvoit très bon et que c'estoit son intention que celle-là ». Le médecin Martin, sur la maladie qu'il avoit eue, l'exhorta de se mieux garder, et qu'il estoit d'une très bonne disposition pour vivre longtemps, s'il vouloit un peu mesnager sa vie, qui estoit la vie de son peuple : auquel le Roy ne respondit que par gosserie, estant d'une humeur toute contraire à cela.

Ce jour, les portes de Paris demeurèrent fermées jusques à dix heures du matin, ce qui augmenta l'effroi entre le peuple, qui se persuada incontinent qu'il y avoit pis du Roy qu'on ne disoit, encores que la vérité fust qu'on avoit fermé lesdites portes pour se saisir de la personne du Gouverneur de Cran, en Bretagne, la ville aiant eu mandement du Roy de ce faire.

Le samedi, veuille de la Toussaints, mourust à Paris le fils de la marquise de Ménelet, aagé de neuf ans, avec un indicible regret de la mère et de tous les siens, comme estant demeuré seul de ceste maison.

En ce mois, le Roy, estant à Mousseaux, fist prendre prisonnier un nommé Le Thuilier, fils du Procureur du Roy de Gien, qu'on disoit estre de ces fols qui se meslent de parler au grimoire, lequel, après avoir amusé quelque temps le Roy de son vain babil, s'adressa à Madame la Duchesse, et, entre autres goguenettes, lui dit qu'il y avoit danger que le Roy la laissast quelque jour; mais, si elle se vouloit aider, il lui bailleroit de l'eau d'une

phiole que son père lui avoit laissé pour tout bien, de laquelle s'estant frotté les lèvres et baisé le Roy après, elle en feroit tout ce qu'elle voudroit et jamais ne se pourroit desfaire d'elle : ce que le Roy aiant sceu, feit emprisonner ce charlatan, avec son eau, sa phiolle et ses receptes.

En ce mois, on faisoit à Paris un plaisant conte du Roy et d'ung bastelier, lequel, du commencement, fust reputé pour fable, et enfin avéré pour histoite. C'estoit un pauvre homme de bastelier, et fort simple, qui, un des jours de ce mois, passa l'eau au Roy au port Malaquest, lequel, revenant de la chasse mal accompagné, et, à cette occasion, n'estant point congneu du bastelier, se mit à arraisonner ce bon homme et lui demander ce qu'on disoit de la paix. « Je ne sçai quelle 'paix ! (va-t-il dire). Nous avons plus de mal que devant, et paions plus d'imposts que durant la guerre. Il n'y a pas jusques à ce meschant basteau que je meine qui ne paie l'impost, et si j'ay assez de peine à vivre sans cela. — Et que dit le Roy là-dessus ? (va respondre le Roy lui-mesmes). Ne parle-t-il point d'y donner des ordres ? — Le Roy est assez bon homme, dit le bastelier. Je crois que cela ne vient pas de lui ; mais il a une meschante putain qu'il entretient, qui nous ruine tous, car, sous ombre des belles robbes et affiquets qu'il lui donne toute jour, le pauvre peuple en patist, car il paie tout. Encores si elle estoit à lui seul, ce seroit quelque chose ; mais on dit qu'il y en a bien d'autres qui y ont part. » Le Roy, voiant la naïfveté du bon homme, se prend à rire et sort du basteau sans paier. Mon bastelier crie après et les donne tous au diable. Le Roy, riant plus fort que devant, commence à lui dire : « Retirons-nous, avons nostre charge. » Et, le lendemain, manda son bastelier, qui, aiant sceu

que c'estoit le Roy, estoit pire que mort. Sa Majesté, en présence de Madame la Duchesse, lui fit dire tout ce qu'il avoit dit : de quoy elle fort irritée, dit au Roy qu'il le faloit pendre. « Non, non, ma maistresse, dit le Roy; au contraire, c'est un bon homme qui y est allé tout à la bonne foy et n'a dit que ce qu'il a ouï dire. Je lui pardonne, et si ne veux plus qu'il paie l'impost de son basteau, car c'est de là qu'est venue toute la querelle. » Et, de fait, après lui avoir remis ledit impost, renvoia son bastelier de ceste facon, qui en fust quitte pour la peur, de laquelle il cuida mourir.

En ce mois d'octobre, moururent à Paris M. Parent, Conseiller en la Cour, jeune homme en la fleur de son aage, et le greffier Le Sueur, Secrétaire du Roy, homme jà décrépit et fort aagé. Ainsi se joue la mort des jeunes et des vieux.

Le dernier jour du présent mois d'octobre, ung de mes amis me communiqua une lettre qu'on lui avoit escrite de Strasbourg, en datte du mécredi 21e de ce mois, de laquelle je fis le suivant extrait, pour quelques particularités de nouvelles qu'elle contenoit :

« Monsieur, je reprens la plume pour vous entretenir des nouvelles de ce pays, desquelles je vous prie de faire part aux amis qui sont curieux. Vous sçaurez le retour du Transsylvain en son pays. Il a envoié son père confesseur Jésuiste au Pape; ce pendant il s'est establi, moictié de gré, moictié de force, à la barbe de Maximilian, qui se commence à remuer. Les Turcs, à ce qu'on dit, vont fondre sur son pays et ont pris quelques places à leur chemin. Les dernières nouvelles, mais moins asseurées, disent que ledit Transsylvain s'est mis au devant et les a repoussés; l'armée de l'Empereur s'est enfin montrée et semble tirer vers Bude. La peste

est à Prage. L'Empereur s'en est retiré. On tient que les affaires du Roy de Polongne, en Suède, sont en mauvais estat. Les vents ont combattu son armée, et son oncle le duc Charles, qui demandoit saufconduit pour l'heure et le traicter, l'a acculé et assiégé. Le pauvre Roy ne se trouve guères bien du conseil des Jésuistes. On nous vient d'asseurer ici, à propos des Jésuistes, qu'un des plus suffisans des leurs, demeurant à Pontamousson, s'est desjésuisté et retiré à Lauzanne. Qui est tout ce que, etc. — De Strasbourg, ce 21e octobre. »

Novembre.

Le lundi 9e de ce mois, fust mis en terre, à Paris, l'Évesque de Chartres, aagé de 75 ans, homme bien entendu en sa charge et docte assez pour ung évesque de ce temps.

Il fust porté, avec grande pompe et cérimonie, dans l'église Saint-André-des-Ars, où il fust enterré avec ses prédécesseurs. Tout vieil qu'estoit ce bon prélat, il avoit une si grande appréhension de la mort qu'il se destournoit tousjours pour ne point passer devant l'église Saint-André, sçachant qu'il y devoit estre enterré. M. le Chancelier hérita de la pluspart de ses bénéfices, lesquels il mit *in corbonam* avec les autres, à quoi il s'est tousjours monstré très habile homme et très entendu.

Le mardi 24e de ce mois, fust pendu à Paris, en place de Grève, un jeune garçon qui, estant à la taverne, avoit tué un homme sur la dispute d'un œuf que l'un et l'autre vouloit avoir.

En ce mois, fust amené des prisons d'Angers à Paris ung pauvre misérable, appelant de la sentence du Lieutenant-Criminel d'Angers, par laquelle il avoit esté

condamné d'estre bruslé pour se transformer en loup et avoir, par sa confession propre, mangé, là autour, tout plain d'enfans et autres personnes, mesme les bras et les mains à quelques pauvres femmes : laquelle transformation, toutefois, Saint Augustin tient pour fausse et imaginaire, disant qu'il ne faut pas croire que, par art magique, le corps de l'homme puisse estre converti en beste, ny trop bien changer et altérer nos sens et la phantasie par l'émotion des humeurs : qui est aussi l'opinion de la Sorbonne et des principaux docteurs.

Ce loup garou (qu'on appeloit) fust mis aux cachots noirs de la Conciergerie, après avoir esté rasé, lequel je fus veoir. Il portoit les cheveux pendants jusques aux talons, la barbe de mesmes, et les ongles aussi grands et longs que les mains. M. Le Congneux, Conseiller en la Cour, estoit son rapporteur, qui m'a dit que, par ses interrogatoires, il en confessoit plus qu'on ne lui en demandoit. Enfin, par ses propos extravagans, la Cour le jugea aliéné de son esprit et le renvoia et confina.

En ce mois, mourust, en sa maison d'Allincourt, près Ponthoise, le bon homme de Villeroy, aagé de soixante et dix-huit ans, homme de grands biens et moiens, desquels il s'est donné pendant sa vie beaucoup de plaisir : en quoi il a continué jusques à la fin, aiant sa musique comme le Roy, et ne refusant rien à son cœur des plus exquises délices et vanités du monde. Son grand-père (selon le bruit commun) estoit vendeur de marée.

M. de Victri, aiant pris querelle, en ce mois, à M. de Rosni, le fist appeler. De quoi adverti, le Roy envoia quérir Victri, auquel il dit qu'il se pourveust d'un bon second, et que de lui il vouloit seconder Rosni, ce qui appaisa en peu de mots la colère de Victri.

Sur la fin de ce mois, le Roy vinst secrettement à

Paris pour voir Madame la Duchesse, qui s'estoit trouvée un peu malade et avoit eu une foiblesse, et après s'en retourna à S.-Germain avec elle dans sa litière.

La Toussaints de ceste année fust la plus belle qu'on eust veue depuis cinquante ans; mais, trois jours après, on l'acheta bien cher par les continuelles pluies qui survindrent et rendirent le temps si fort mélancolique et maussade qu'il causa force rougeolles, autant aux grands qu'aux petits, et beaucoup d'autres maladies, principalement de petites verolles aux enfans, desquelles il en mourust à Paris grande quantité en peu de temps.

Le lundi dernier de ce mois de novembre, M. Guittard, Secrétaire de la Chambre du Roy, qui a ordinairement advis certains de tous pays, pour avoir autant voiagé qu'homme du monde, m'en communiqua un qu'on lui avoit envoyé de Constantinople, datté du 15e de septembre dernier, duquel j'ay fait le suivant extrait :

« Seulement je vous dirai que Monseingneur gouverne plus paisiblement ces barbares qu'il n'a fait par le passé, d'autant que l'Hoga Affendi (c'estoit le précepteur du Grand Seigneur), son grand ami, a esté fait Grand Moufti (*Moufti* signifie le Pape). Et vous asseure, Monsieur, qu'il a esté bon besoin que la faveur de mondit Seingneur ait eu lieu auprès dudit Hoga, à cause d'un accident survenu aux frères de S.-Francois, la Madone et S.-Pierre, pour avoir retiré trois reniés, appartenant audit Moufti, qui se vouloient sauver pour aller en chrestienté, qui furent trouvés cachés dans ladite église S.-François, ce qui auroit provoqué ledit Moufti à une telle colère que le Bassa et Janissaire Aga estoient sur le poinct de passer en Galata, tant pour ruiner et exterminer lesdites églises que pour faire mourir les Reli-

gieux : de quoi mondit sieur estant averti, prévenant un si grand malheur, s'acchemina devers le Moufti, envers lequel il peust tant qu'il pacifia toutes choses, ce qui se peult nommer une œuvre très signalée, pour le grand malheur qui s'en pouvoit ensuivre et qui estoit très éminent.

« Le Grand Seingneur a receu un grand desplaisir de la prise de Javarin et de la paix faite entre Sa Majesté et le Roy d'Hespagne. Il envoie un grand peuple en Hongrie, et ne se dit point qu'il y doive aller. Il ne se fait point d'insolence par telles gens, suivant l'accoustumée, d'autant qu'ils s'en vont à la file se rendre à Andrinople. Depuis six mois, il y a eu un grand changement en ceste Porte (Cour). Abrahim Bassa, beau-frère du Grand Seingneur, a esté fait Manzul, c'est-à-dire dégradé d'office. Assan Bassa, qui estoit Premier Visier (Connestable), a esté estranglé aux Sept-Tours par le Boustangi Bassi. Gera Mehemet Bassa, qui estoit général en Hongrie, est Premier Visier à présent, et s'aquitte fort bien de sa charge. Ségalle a esté rappelé et fait Capitaine de la Mer, au lieu d'Aly Bassa, beau-frère du Grand Seingneur, qui a esté fait Manzul. — Nous avons ici la peste très grande : Dieu nous en veuille préserver ! Attendant quelque autre subject, je demeure tousjours, Monsieur, etc. — De Constantinople, ce 15 septembre 1598. »

Décembre.

Le dimanche 13e de ce mois, jour Ste-Luce, fust fait à S.-Germain en Laye le baptesme du fils de Madame la Duchesse de Beaufort, avec les pompes et cérimonies accoustumées. Le Roy, pour gratifier le comte de Soissons, le fist son compère avec Madame d'An-

goulesme, sœur bastarde du feu Roy Henri II, qui en fust la commère avec ledit comte de Soissons. Messire Pierre de Gondi, Cardinal, le baptiza. Au sortir d'icelui, on fist le festin magnifique, et joua-l'on devant le Roy un balet qu'on appeloit des *Cinq-Nations,* desquels les cinq principaux chefs estoient M. de Rohan, M. de Nemoux, le Comte d'Auvergne, M. le Grand et le Marquis de Cœuvre. Il y eust aussi un jeune homme, natif des fauxbourgs S.-Germain, fort habile et des plus soupples et adroits qui se soient veus de nostre temps, qui donna plaisir au Roy de danser sur une corde, voltiger, voler et faire autres tours de soupplesse et gaillardise, que Sa Majesté admiroit, et y prist plaisir, comme aussi firent tous ceux de sa Cour.

Le lundi 14e de ce mois, fust jugé à la Tournelle ung pauvre misérable, tailleur de son mestier, demeurant à S.-Remi, près Chaalons, appelant de la mort à laquelle il avoit esté condamné comme hérétique très abominable, aiant soustenu, entre autres propos, que Jésus Christ n'avoit point souffert (comme on disoit) la mort pour les hommes, et qu'il estoit en un certain lieu où il faisoit bonne chère et besoingnoit cependant par une vertu invisible, et autres sots propos, qu'on eust jugé procéder d'un esprit esgaré troublé de son sens, n'eust esté qu'il feust deuement vérifié qu'il ne l'estoit nullement, mais meschant tout outre, voire des plus meschans que la terre ait jamais porté : car il fust avéré (ce qu'il confessa à la fin en plaine Cour) qu'il avoit mangé quatre enfans à belles carbonnades, lesquels tous quatre il avoit assommés avec des maillets, après les avoir fait coucher avec lui ; ne croioit ne Paradis ne Enfer, disant à Messieurs que Paradis estoit par tout où on estoit bien à son aise, et Enfer où on estoit mal. « Comme vous, Mon-

sieur le juge, dit-il, qui estes là assis bien à vostre aise, vous estes véritablement bien en Paradis, et moy, qui ay les fers aux pieds, suis bien en Enfer. »

Fust la sentence confirmée, et ce misérable renvoié sur les lieux pour estre exécuté.

En ce temps et pendant ce mois, à la suscitation et par l'enhortement de quelques prédicateurs de Paris et du capussin Brulart, entre les autres, qui preschoit les Advents à S.-Estienne-du-Mont, fust proposé de porter le S. Sacrement par les rues, soubs un poisle (à la mode d'Espagne), avec pareille pompe et cérimonie que le jour de la Feste-Dieu, et que, quand on iroit sonner la cloche de la paroisse, que les paroissiens seroient advertis de sortir pour le venir accompagner et lui faire l'honneur qui lui estoit deu; aussi que devant les maisons par où il passeroit il y auroit tousjours quelcun à la porte, qui se tiendroit là, avec une torche ardente à la main, pour l'esclairer. Cette nouvelle façon et cérimonie fut auctorizée par le nouveau Evesque de Paris, encores qu'eu esgard au temps où vivons, elle fust jugée par tous les hommes d'esprit, quelque grands catholiques qu'ils fussent, une cérimonie de sédition plus que de dévotion. Et ainsi fut-elle jugée par la Cour assemblée en corps, qui arresta que Monsieur de Paris seroit admonnesté de se contenter de faire observer les anciennes traditions et cérimonies de l'Église, sans y rien innover ni changer, mesmement en celle-ci; autrement que la Cour y pourvoiroit. Nonobstant lequel arrest, aux paroisses de S.-Séverin et de S.-Estienne, S.-Benoist et quelques autres (mais peu), on ne laissa de prattiquer ceste nouvelle cérimonie et porter en pompe ledit S. Sacrement, dont il advinst à Paris, en ce mois, un scandale qui fut que le valet d'un gentilhomme, passant par la rue de la

Harpe comme on le portoit, pour n'estre descendu de son cheval, faillist d'estre saccagé, encores qu'il eust osté son chappeau et se dit estre Catholique : car, non obstant cela, ils le firent descendre de son cheval, et, lui portant les torches au nez, après l'avoir fait mettre à genouil, lui donnerént force gourmades et horions.

Aussi tous les prédicateurs de ce temps n'estoient que contre les Huguenos et leur Édit, par lequel ils donnoient à entendre au peuple qu'il y avoit temples accordés à Paris pour y prescher, avec deux colléges pour instruire les enfans à la Religion. Et là-dessus, esmouvoient le peuple contre eux, jusques à parler de saingnées qu'il estoit besoin de renouveler en France de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans, et que tant qu'on y souffriroit deux Religions, qu'on n'auroit jamais que mal; taxoient le Roy mesme en paroles couvertes et disoient que la caque sentoit tousjours le harenc. Tellement qu'on murmuroit sourdement d'une S.-Berthelemi, et plus hors de Paris que dedans, car en beaucoup de villes ils s'enquestoient de ceux qui venoient de Paris s'il estoit vrai le bruit qu'on faisoit courir que ceux de Paris estoient prests à jouer des cousteaux : ce qui se faisoit exprès pour empescher la publication et exécution de l'Édit, contre lequel il y avoit tous les jours des oppositions nouvelles, qui venoient de tous les quartiers et endroits de la France, auxquelles le Roy se trouvoit bien empesché, estant des uns poursuivi aussi instamment comme il estoit traversé par les autres.

Enfin, Sa Majesté envoia l'Édit à ceux de la Sorbonne, pour leur monstrer que c'estoit celui mesme du feu Roy, de l'an 1577, comme c'estoit la vérité, excepté fort peu de chose, ce qu'ils sçavoient bien, mais craignoient la réalité de l'exécution de cestui-ci, au lieu que celle de

l'autre n'avoit esté qu'en papier : ce qui faisoit qu'ils ne se pouvoient appaiser. Et là-dessus, n'osant pas s'en attaquer au Roy, donnèrent sur maistre Jehan et maistre Théodore, pour rendre tellement odieuse leur doctrine qu'on ne la voulust jamais approccher ni sentir ; comme aussi ils interdisoient toute communication avec eux, comme avec hérétiques très-abominables.

Le curé de S.-Benoit ne failloit point, tous les dimanches, à son prosne, à prescher qu'il les faloit trainer à la voirie, et, quelque Édit qu'il y eust, qu'il n'en souffriroit point en sa paroisse.

Le mécredi 23e de ce mois, le Roy et toute la Cour revinst de S.-Germain en Laye en ceste ville, où Madame, dès le lendemain, fist prescher à huis ouverts ; et s'y trouvoit tant de peuple qu'il y en avoit plus dehors que dedans.

Le jour de Noël, on y célébra la Cène, où il y eust quatre presches, avec si grande affluence de peuple que, par la multitude des communions, on fust contraint la continuer au lendemain : ce qu'on fist exprès, pour montrer qu'on ne se soucioit guères des crieries des curés et prédicateurs de Paris, qui, ce pendant qu'il ne se faisoit ni Cène ni Presche à Paris, ne cessoient de crier et tumultuer, et ce voiant à leurs portes, n'en disoient mot, non qu'ils n'en eussent bonne envie, mais, estans retenus de la présence de Leurs Majestés, soubs l'aveu desquelles ils voioient bien que tout cela se faisoit, se modéroient de ce costé-là.

Et néantmoins ne laissoient de continuer sous main leurs coups et leurs trames plus fort que devant, se servans des confessions de Noël à cest effet ; s'enquerans de ceux qui y alloient s'ils n'avoient point esté par curiosité ouïr le presche chez Madame, s'ils ne hantoient

point avec ceux qui y alloient, s'ils n'avoient point de livres défendus, entre autres celui du Plessis Mornay contre la messe; et ceux qui leur en confessoient quelque chose, les renvoyoient sans leur vouloir donner l'absolution.

Ils passèrent encores plus outre, car, en quelques paroisses, ils voulurent renouer la Ligue, sous le prétexte de ces confessions, demandans à ceux qui s'y présentoient s'ils ne se vouloient pas opposer à l'Édit avec tous les bons Catholiques, les exhortans de ce faire et en prenant le serment d'eux devant que de leur donner l'absolution, la refusoient aux autres qui se trouvoient d'avis contraire, comme ils firent à un apotiquaire de la paroisse S.-Séverin, qui me l'a conté lui-mesme. Un capitaineau de Paris fust bien si osé, à leur instigation, d'aller trouver le duc de Maienne pour sentir de lui s'il se fust bien voulu déclarer chef de tels opposans, qui les renvoia fort vertueusement et sagement : de quoy le Roy fust adverti.

Madame la Duchesse mesmes y fust emploiée et suppliée d'en vouloir parler au Roy, à ce qu'il pleust à Sa Majesté que l'Édit n'eust point de lieu, ou tout le moins pour le regard des charges et admission aux estats de ceux de la Religion en ce Roiaume; et fust le Président Séguier qui lui en porta la parole, dont elle l'esconduit et lui fist response qu'elle sçavoit fort bien quelle estoit la volonté du Roy pour ce regard, et qu'il n'en feroit autre chose : aussi ne voioit-elle pas grande raison pour vouloir empescher ceux de la Religion, qui avoient esté bons serviteurs du Roy, d'entrer aux Estats, veu qu'il l'avoit trouvé bon des Ligueux, qui toutefois avoient levé et porté les armes contre Sa Majesté. M. de Bouillon, aiant sçu ceste response, l'alla veoir pour l'en remercier.

Le dimanche 27e de ce mois, feste de la S.-Jean, le prédicateur de S.-Leu et de S.-Gilles dit en son sermon que nous avions peu de saints Jeans en France, mais que les Hérodes estoient bien multipliés. Chavagnac, qui preschoit à S.-André, dit sur ce subject que c'estoit un dangereux monstre qu'une paillarde en la Cour d'un Roy, et qui y causoit beaucoup de maux, principalement quand on lui soustenoit le menton.

M. de Valegrand, nouveau Évesque d'Aix, prescha, ce jour, à S.-Eustache, au sermon duquel le Roy assista tout du long, et en revinst fort content. Ceux de la Religion disoient qu'il ne leur avoit rien gasté.

Le jeudi dernier de ce mois et an 1598, le Roy, séant en son Conseil, fit opiner en sa présence sur l'Édit, lequel fust trouvé bon de recevoir purement et simplement. Chomberg, entre les autres, dit que ceux de la Religion estoient bons serviteurs du Roy, et que l'entrée aux Estats ne pouvoit ni ne devoit leur estre déniée.

Le Connestable et le Chancelier furent bien de cest advis, mais que le Roy, pour contenter sa Cour, devoit aller en personne au Parlement pour l'y faire publier : ce que Sa Majesté ne trouva bon, dit qu'il n'innovoit rien en cela de ce que le feu Roy, son prédécesseur, avoit fait; que c'estoit le mesme Édict. Pour le regard des Estats, il ne se devoit trouver plus estrange que les Huguenos y fussent admis que ceux de la Ligue, qui lui avoient fait la guerre, et toutesfois il avoit honoré les principaux d'entr'eux de plusieurs charges et dignités, voire des principales et plus grandes de son Roiaume (cela dit-il en présence du duc de Maienne); au reste, qu'il estoit las de la guerre, qu'il avoit porté les armes avec les Huguenos dix huit ans, que c'estoient gens qui n'estoient si aisés à battre, comme beaucoup pensoient, et

qu'on demandast à son cousin le comte de Soissons, qui les avoit veu en besongne; qu'il s'asseuroit que trois ne quatre batailles ne les desferoient point. Il y avoit plus: c'est qu'ils l'avoient tousjours fort bien assisté, et leur diroit librement que quand il les avoit eu auprès de lui il s'estoit tenu comme invincible. C'estoit pourquoi il désiroit et vouloit que leur Édit eust lieu. A quoi chacun baissa la teste.

En ce mois, mourust en sa maison de la Bretesche, aux champs, le trésorier Pommereux, aagé de soixante et dix-huit ans, un des plus vieux officiers et serviteurs de la maison de Navarre et des plus hommes de bien que le Roy eust point, de laquelle preudhomie il a esté enfin récompensé (comme beaucoup d'autres) de la ruine de sa maison, laquelle il a laissée misérable, et vérifiée en elle ce dicton, autant véritable que commung, que le service des princes est un mauvais héritage.

Mourust en ce mesme mois, à Paris, Madamoiselle Gervais, aagée de soixante-dix ans ou environ, mon ancienne hostesse, femme sage et vertueuse.

Point de fruits en ceste année, peu de vins, toutes choses chères à Paris, fors le pain, la constitution du temps humide et fort pluvieuse, mesmes le dernier jour de cest an, auquel il pleust tout du long du jour, ce qui causa coqueluches et cathairres presque à tout le monde. Force balets à Paris, qui, dès deux heures après disner, estoient esclairés de flambeaux comme chapelles ardantes; mais on en faisoit des prières à autres saintes qu'à celles du kalendrier.

Le comte d'Auvergne, d'autre costé, gouvernoit le quartier de S.-Pol, à Paris, avec telle modestie que, pour les excès et ravages qu'y commettoient ses gens et lui,

les bourgeois dudit quartier se voulurent cottizer et lui faire la somme de cinq cens escus pour en sortir.

M. le Lieutenant Civil, revenant de soupper de la ville, fust un soir, par ces nouveaux officiers de police, encores qu'il fust esclairé de deux flambeaux, renvoié en pourpoint en sa maison, et contraint de leur quitter non-seulement le manteau, mais aussi la grande cazaque de damas. On disoit que c'estoient les Jours Gras et que tout estoit de Quaresmeprenant.

Sur la fin de cest an 1598, il couroit à Paris un Tombeau du Roy d'Espagne, qu'un de mes amis me donna, et estoit tel :

Il est donc mort, ce grand, ce tiran, ce monarque,
Ce marraud brave-Dieu, ce monstre ambitieux,
Qui pensoit, évitant l'ordonnance des Cieux,
Braver Pluton, la Mort, les Destins et la Parque!

Mais Caron l'a passé, qui avec lui embarque
Ceste Inquisition, dont le feu furieux
A si longtemps brulé les hommes généreux;
Conduisant aux Enfers ce triomphe en sa barque.

Il fist mourir sa femme et tua son enfant;
Il pilla Portugal, injuste, triumphant
Des Roiaumes d'autrui, et puis insatiable;

Pauvre en son abondance, il brouilla les François,
Fist mettre à mort le Roy, viola toutes les loix :
Ores jouet des morts, et des vivans la fable.

En septembre 1598.

Année 1599

Janvier.

Le dimanche 3e de ce mois, se fist aux Augustins la cérimonie des Chevaliers du S.-Esprit, différée à ce jour pour le mauvais temps qu'il faisoit à Paris, où il pleuvoit continuellement il y avoit huict jours. Le Roy créa dix Chevaliers, entre autres le duc de Ventadour et le comte de Choisi. Les pages et laquais y jouèrent leurs jeux accoustumés, mais extraordinaires, car leur insolence passa si avant que le Roy fust contraint d'envoier ses gardes sur le pont S.-Michel, à cause du peuple qui commençoit de s'esmouvoir et crier qu'on vouloit oster la liberté aux bourgeois: car ils voloient manteaux et chappeaux, coupoient la bourse aux dames et damoiselles, et en feust veu ung qui en faisoit montre de trois qu'il avait couppées, et ung autre qui fust bien si hardi d'oster le chappeau à un Monsieur de Requestes qui estoit tout contre le Roy.

La veuille de ceste cérimonie, le baron de la Chastre, et Breautté, gendre de M. de Sanssi, se battirent, sur une querelle qu'ils prirent ensemble, et fust le baron de la Chastre fort blessé d'un coup d'espée, que lui donna Breautté au ventre, duquel coup il tumba, et le tinst-on pour mort. Toutefois il en releva et en guairist. Sur quoi, les bons compagnons firent le quatrain suivant,

duquel on trouvoit la rencontre assez bonne, et la Response encore meilleure.

La Chastre a esprouvé le péril des combas
En voulant imiter la valeur de son père;
Mais il a bien montré qu'il tenoit de sa mère,
D'estre frappé au ventre et de n'en mourir pas.

R.

RESPONSE.

La Chastre a bien montré qu'il tenoit de sa mère,
D'estre frappé au ventre et de n'en mourir pas;
Mais il tomba du coup, et sa mère, au contraire,
Donne deux coups pour ung quand on la met à bas.

* Fust aussi fait le suivant quatrain par les mesmes mesdisans, qui disoient le comte de Choisi avoir receu double chevalerie, ce jour, aux Augustins :

Choisi ne fut pas des plus fins,
Qui, vestu de sa belle robbe,
Alla choisir les Augustins
Pour en faire sa garderobbe. *

Ce jour de dimanche, 3e du mois, furent publiées les premières annonces du mariage d'entre Madame, sœur du Roy, et le marquis du Pont, fils aisné de M. de Lorraine. Pour Madame, elles furent faites en sa maison, *au commencement du presche qui s'y fist,* qui estoit en sa paroisse ; pour le prince de Lorraine, dans l'église S.-Germain-l'Auxerrois.

Le mécredi 6e de ce mois, jour des Roys, le capussin Brulart, qui preschoit à S.-André, dit que tous les juges

qui consentiroient la publication de l'Édit estoient damnés et qu'ils respondroient de toutes les âmes qui, à cette occasion, se convertiroient à l'Hérésie. M. le Procureur Général y estoit à l'œuvre, vis-à-vis de sa chaise.

Le jeudi 7e de ce mois, le Roy manda ses gens du Parlement au Louvre pour la vérification de l'Édit de ceux de la Religion, auxquels il parla en Roy et en termes exquis et choisis, qui depuis ont esté imprimés, horsmis le commencement, qui fust tel [1] :

« Devant que vous parler de ce pourquoi je vous ai mandés, je veux vous dire une histoire que je viens de ramantevoir au mareschal de la Chastre. Incontinent après la S.-Berthelemi, quatre qui jouions aux dés sur une table vismes parroistre des gouttes de sang, et, voiant qu'estans essuiées par deux fois elles revenoient pour la troisième, je dis que je ne jouerois plus, et que c'estoit un augure contre ceux qui l'avoient respandu. M. de Guise estoit de la trouppe. » (Le reste se void imprimé.)

Ce propos fini, Sa Majesté leur dit ce qui s'ensuit :

« Vous me voiez en mon cabinet, où je viens parler à vous, non point en habit roial, comme mes prédécesseurs, ni avec l'espée et la cappe, ni comme un prince qui vient parler aux ambassadeurs estrangers, mais vestu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler franchement à ses enfans.

« Ce que j'ay à vous dire est que je vous prie de vérifier l'Édit que j'ai accordé à ceux de la Religion. Ce que j'en ay fait est pour le bien de la paix. Je l'ay faite au dehors, je la veux au dedans. Vous me devez obéir,

1. *Première rédaction biffée :* « il tinst les propos suivans, extraits fidèlement, mot à mot, de la bouche de Sa Majesté. »

quand il n'y auroit autre considération que de ma qualité et de l'obligation que m'ont tous mes subjects, et particulièrement vous tous de mon Parlement. J'ay remis les uns en leurs maisons, dont ils estoient bannis; les autres en la foi, qu'ils n'avoient plus. Si l'obéissance estoit deue à mes prédécesseurs, il m'est deu autant ou plus de dévotion, d'autant que j'ay estabi l'Estat, Dieu m'aiant choisi pour me mettre au Roiaume, qui est mien par héritage et par acquisition. Les gens de mon Parlement ne seroient en leur siége sans moi. Je ne me veux vanter, mais si veux-je bien dire que je n'ay exemple d'autre à imiter que de moi-mesme. Je sçai bien qu'on a fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des prédicateurs séditieux; mais je donnerai bien ordre contre ces gens-là et ne m'en attendrai pas à vous. C'est le chemin qu'on prist pour faire les Barricades et venir par degrés à l'assassinat du feu Roy. Je me garderai bien de tout cela: je coupperai la racine à toutes factions, à toutes prédications séditieuses, et je ferai accourcir tous ceux qui les susciteront. J'ay sauté sur des murailles de villes: je sauterai bien sur des barricades, qui ne sont pas si haultes.

« Ne m'alléguez point la Religion Catholique. Je l'aime plus que vous, je suis plus Catholique que vous : je suis fils aisné de l'Église. Vous vous abusez si vous pensez estre bien avec le Pape. J'y suis mieux que vous. Vous avez beau faire, je sçai tout ce que vous faites, je sçai tout ce que vous dites. J'ay un petit dœmon qui me le révèle. Ceux qui ne voudroient que mon Édit passe veulent la guerre : je la déclarerai à ceux de la Religion, mais je ne la ferai pas : vous irez la faire, vous, avec vos robbes, et ressemblerez la procession des Capussins qui portoient le mosquet sur leurs habits. Il

vous fera bon voir! Quand vous ne voudrez passer l'Édit, vous me ferez aller au Parlement. Vous serez ingrats quand vous m'aurez créé cest ennui. J'appellerai à tesmoin ceux de mon Conseil qui ont trouvé bon l'Edit et nécessaire pour l'estat de mes affaires : M. le Connestable, M. le Chancelier, M. de Bellièvre, Sanssi et Silleri. Je l'ay fait par leur advis et des Ducs et Pairs. Il n'y a pas un d'eux qui s'osast dire protecteur de la Religion Catholique, ne qui osast nier qu'il m'ait donné cet advis. Je suis le seul conservateur de la Religion : je dissipperai bien les bruits qu'on fait semer. On s'est plaint, à Paris, que je voulois faire des levées de Suisses ou autres amas de trouppes. Si je le faisois, il en faudroit bien juger, et ce seroit pour bon effest, par la raison de tous mes déportemens passés, tesmoin ce que j'ay fait pour la reconqueste d'Amiens, où j'ay emploié l'argent des Édits que vous n'eussiez passé si je ne fusse allé en Parlement. La nécessité me fist faire cest Édit; par la mesme nécessité, j'ay fait autres fois le soldat. On en a parlé, et n'en ay pas fait le semblant. Je suis Roy maintenant, et parle en Roy, et veux estre obéi! A la vérité, la Justice est mon bras droit; mais, si la gangrène s'y prend, le gauche le doit coupper. Quand mes régimens ne me servent pas, je les casse. Que gangnerez-vous? Quand vous ne voudrez vérifier l'Édit, aussi bien le ferai-je passer. Les prédicateurs ont beau crier, comme a fait le frère de M. de Silleri, à qui je veux parler en ceste Compagnie. »

Sur ce, aiant appelé ledit sieur de Silleri, lui dit : « Je vous avois bien adverti qu'on m'avoit fait plainte de vostre frère, et vous avois commandé de l'avertir qu'il se retinst et qu'il fust sage. J'avois cru, du commencement, qu'il n'estoit rien de ce qu'on disoit qu'il avoit

presché contre l'Édit, pource qu'il ne s'en trouvoit point de preuves; mais il est vrai, et enfin s'est eschappé à S.-André, où mon Procureur Général l'a ouï prescher séditieusement contre l'Édit, et cela n'a esté relevé comme il le faloit. On le veult excuser, qu'il est emporté de zèle et sans dessein; mais, soit par occasion ou autrement, c'est tousjours mal, et ce zèle inconsidéré mérite un chastiment. »

Ceste plainte finie, Sa Majesté se retourna vers les gens de son Parlement. « Il n'y a pas un de vous, dit-il, qui ne me trouve bien quand il a affaire de moi, et n'y en a point qui n'en ait affaire une fois l'an; et toutefois à moi, qui suis si bon, vous estes mauvais. Si les autres Parlemens, pour avoir résisté à ma volonté, ont esté cause que ceux de la Religion ont demandé choses nouvelles, je ne veux pas que soiez cause d'autres nouveautés par vostre refus. L'an 94 et 95, quand je vous envoiai une Déclaration sur l'Édit de l'an 77 pour la provision des offices, j'avois promis que je ne pourvoirrois aucun de la Religion des estats en la Cour du Parlement. Depuis, le temps a changé les affaires, et toutefois j'aurai bonne asseurance de ceux que je mettrai à ces charges qu'ils s'y gouverneront comme ils doivent. Il n'y a point tant de Religion Catholique à tous ces grands criards Catholiques et ecclésiastiques : que je leur donne, à l'un deux mil escus en bénéfices, à l'aultre quatre mil livres de rente, ils ne diront plus mot. Je juge de mesmes et ainsi de tous les autres qui voudroient parler contre l'Édit. Il y a des meschans qui monstrent haïr le pecché; mais c'est par crainte de la peine, au lieu que les autres le haïssent pour l'amour de la vertu :

Oderunt peccare mali, formidine pœnæ;
Oderunt peccare boni, virtutis amore.

« Il y a plus de vingt ans que je ne les ai redit qu'à ceste heure. Pour dire que je connoisse ceux de vous qui haïssent le pecché pour l'amour de la vertu, je ne les connois pas; mais bien sçaurai-je chastier ceux qui le haïront pour la peur de la peine. Et après, ils me remerciront du chastiment, comme un fils fait son père. Je n'avois pensé à vous mander qu'hier bien tard. Considérez que l'Édit dont je vous prie est l'Édit du feu Roy, et le mien aussi, car il a esté fait avec moi, et aujourd'hui je le confirme : je ne trouve pas bon d'avoir une chose en l'intention et escrire l'autre, et si quelques autres l'ont fait, je ne veux pas faire comme eux.

« La dernière parole que vous aurez de moi sera que vous suiviez l'exemple de M. de Maienne. On l'a incité de faire des menées contre ma volonté; il a respondu m'estre trop obligé, et tous mes subjects aussi, parce que j'ai restabli la France, maugré ceux qui l'ont voulu ruiner, entre lesquels il sera tousjours de ceux qui exposeront leur vie pour me complaire, au lieu que par le passé il avoit fait tous ses efforts pour ruiner l'Estat. Et si le chef de la Ligue a parlé ainsi, combien plus vous, que j'ai restablis, tant ceux qui m'ont esté fidèles que ceux que j'ai remis en foy, que doivent-ils faire au prix!

« Donnez à mes prières ce que ne voudriez donner aux menaces. Vous n'en aurez point de moi. Faites seulement ce que je vous commande, ou plus tost dont je vous prie. Vous ne ferez pas seulement pour moi, mais aussi pour vous et pour le bien de la paix. » *

Le dimanche 10e de ce mois, le Roy envoia au Prévost des Marchands lui dire qu'il eust à faire faire recherche, à Paris, d'un Capussin lorrain desguisé, qui estoit venu exprès de Lorraine ici pour le tuer, lui desseingnant l'habit, le visage et façon dudit Capussin : ce qui fust fait

le lendemain avec une exacte recherche et diligence, si qu'on trouva qu'il estoit venu voirement à Paris, et avoit logé sur un boulanger, son parent, mais qu'il s'en estoit allé et avoit dit qu'il s'en alloit en voyage à Nostre-Dame-de-Lorette. Il s'appeloit en son nom Langlet, dit Le Poirier, lequel, craingnant d'estre recherché de sodomie et d'avoir gasté un enfant de bonne maison de Lorraine, s'en estoit allé à son prieur et lui avoit dit qu'il estoit possédé du Diable et qu'il avoit eu l'intention de tuer le Roy. Et là dessus seroit parti pour aller à Paris. De quoi son prieur, adverti, l'auroit dit à M. de Lorraine, qui avoit dépesché incontinent vers le Roy pour lui en donner advis.

Le mécredi 13e du présent mois de janvier, l'accord de M. de S.-Phalle et de M. du Plessis Mornay fust fait, conclu et arresté en ces termes dans le Chasteau du Louvre, à Paris :

« M. le Connestable, avec Messieurs les Mareschaux de France, iront trouver le Roy pour lui dire comme ils ont entendu ce qui s'est passé entre le sieur du Plessis et de Saint-Phalle; qu'ils ont trouvé que ledit sieur Saint-Phalle a grandement offensé Sa Majesté, dont il mériteroit punition, et qu'il ne pouvoit venir au combat avec le sieur du Plessis, pour la qualité de l'offense qui l'en a rendu incapable, et aiant ci-devant les parens dudit S.-Phalle supplié Sa Majesté de lui pardonner l'offense qu'il lui avoit faite.

« M. le Connestable dira qu'ils l'en ont supplié de nouveau, et qu'avec eux il en supplie Sa Majesté de trouver bon qu'il lui présente ledit sieur de S.-Phalle pour se jetter à ses pieds et lui demander pardon.

« Lors ledit sieur de S.-Phalle se présentera devant Sa Majesté, et, mettant un genouil en terre, la suppliera

très-humblement lui pardonner la faute qu'il lui a faite, et trouver bon qu'en sa présence il satisface M. du Plessis. Puis il se lèvera et dira audit sieur du Plessis : « Monsieur, aiant creu que vous aviez fait quelque rapport au Roy, qui pouvoit révoquer en doute la fidélité que je lui dois comme son très-fidèle subject, cela a esté cause qu'estant à Angers, aiant disné ensemble au logis de M. de Rochepot, vous voiant sortir du logis accompagné de quatre hommes, je sortis, peu après vous, plus accompagné que vous, et en trouvai encore qui se joignirent avec moi. Vous aiant rattaint, je voulus m'esclaircir de ceste doute avec vous : sur quoi vous me dites honnestes langages, m'offrant me faire telle raison qu'on a accoutumé entre gens d'honneur, chose suffisante pour me contenter. Mais la créance de ceste offense avoit peu tellement sur moi qu'elle m'osta la raison : prenant un baston que j'avois derrière mon dos, sans que vous le peussiez prévoir, je vous en donnai un coup qui vous porta par terre. Soudain j'allai à mon cheval, quoique les miens eussent l'espée à la main et donnèrent quelques coups aux vostres, qui vouloient vous garantir des miens. Je reconnois vous avoir fait ceste offense de propos délibéré, et avec tel avantage qu'il n'y a homme d'hondeur à qui l'on ne puisse faire le semblable : qui me fait vous supplier me le pardonner, et me soubmects de recevoir de vostre main un pareil coup que vous receustes, vous suppliant d'intercéder vers le Roy à ce qu'il face arrester le cours de la justice pour les punitions que j'ai mérité d'avoir si indignement offensé un gentilhomme de vostre qualité, Conseiller d'Estat, et qui exerçoit une commission de si grande importance, et demeurerai, en récompense, toute ma vie, vostre ami et serviteur, vous asseurant que si pareille chose

m'estoit arrivée, je me contenterois d'une telle satisfaction.

« M. du Plessis dira au Roy, qu'il le supplie très-humblement de pardonner son offense audit sieur de S.-Phalle, et, pour le regard de la sienne, qu'il eust bien désiré d'en tirer sa raison par une autre voie.

« Le Roy fera lors cest honneur audit sieur du Plessis de lui dire qu'il avoit jugé l'autre tel qu'il ne devoit estre recherché par la voie des armes, et, au reste, qu'il reconnoit la soumission de S.-Phalle suffisante pour réparer l'injure qu'il a receu, et qu'il s'en doit contenter, mesmes pource qu'il y va de son service de voir assoupir les querelles entre ses serviteurs et de telle qualité, et qu'elle lui commande de le faire : et, pour ce qui est de l'offense de sa Majesté, qu'elle y pourvoirra selon qu'il verra estre à faire.

« Le sieur du Plessis dira lors audit sieur de S.-Phalle que puisqu'il plaist à Sa Majesté, et que Messieurs le Connestable et Mareschaux de France trouvent qu'il y a occasion de satisfaction, qu'il lui pardonne par son commandement.

« Le Roy fera lors cest honneur audit sieur de S.-Phalle de lui dire qu'il lui pardonne à la prière dudit sieur du Plessis, et lui remonstrera sa faute, lui commandant de se garder à l'avenir de retourner en semblable.

Signé : H. DE MONTMORANCI, DE LA TOUR, BRISSAC, LAVARDIN, D'ORNANO, DE LAVAL.

Ce jour, s'esleva sur le soir, à Paris, un bruit d'une S.-Berthélemi des Huguenos qu'on vouloit faire, bruit aporté par quelques séditieux et du tout hors de propos.

Pour y donner couleur, on disoit que M. de Bouillon et le sieur du Plessis Mornay en avoient eu advis : ce qu'ils désavouèrent tous deux. Ceux de la Ligue disoient que c'estoient les Huguenos qui la vouloient faire sur les Catholiques.

Les mesmes firent courir un faux bruict que Messeingneurs de Montpensier, Joieuse et Desparnon avoient fait ligue ensemble pour s'opposer à l'Édit, dont on disoit que le Roy avoit esté averti, et qu'il avoit fait response qu'il n'en croioit rien ; mais que tant estoit qu'on le pourroit nommer le Triumvirat d'un fol, d'un sot et d'un magicien.

Le samedi 16e de ce mois, fust par M. le Procureur Général présentée à la Cour la suivante Requeste, qui lui fut respondue sur le champ :

« Supplie le Procureur Général du Roy, disant qu'il a esté adverti qu'un nommé Robert de Hangest, dit le capitaine La Forest, avoit eu la volonté de tuer et assassiner le Roy, et, pour ce faire, se seroit voulu aider d'un certain poingnard, lequel il auroit fait empoisonner, afin que la plaie en fust mortelle ; et, d'autant que ce fait est de très dangereuse conséquence et grandement dommageable au publiq, et qui mérite une punition très exemplaire, le Suppliant requiert commission lui estre délivrée, adressante aux plus prochains juges des lieux et domiciles des tesmoins qui ne peuvent parler du fait, qui sont le Baillif de Senlis, ou son lieutenant à Compiègne et Villiers-Costrets, pour, ladite information faite, communiquer au Suppliant prendre par lui telles conclusions que de raison. Et vous ferez bien.

DUPLICATA.

Signé : DE LA GUESLE, *aiant commission.*

Collationné : VOISIN.

Ce jour, fust pendu à la Croix du Tirouer un petit laquais de treize ans qui avoit dérobé trois cens escus à son maistre.

Le mardi 26e de ce mois, Lugoli, Prévost de l'Hostel, alla prendre prisonnier, dans le couvent des Cordeliers de Paris, un Cordelier chargé par un tavernier, nommé Macé Roger, d'avoir voulu tuer le Roy avec une espée et une pistole. Le Cordelier coucha la nuit au Petit Chastelet; mais il en sortist incontinent, et le tavernier fust mis en sa place, pour avoir esté avéré qu'il avoit faussement chargé le Cordelier de ce crime, pour de l'argent qu'il lui devoit, dont mesme il avoit fait arrester les vins, joint que la pistole fust trouvée n'avoir point de rouet et l'espée toute rouillée, qui tenoit pour gage au Cordelier de six escus.

Le mécredi 27e, ung nommé le Mesle, dit La Roquinière, natif de la ville du Mans et clerc de ladite ville, eust la langue percée d'un fer chaud et les deux lèvres couppées pour avoir proféré des blasphèmes exécrables contre Jésus-Christ, fist amende honorable, la corde au col, et fust banni à perpétuité du Roiaume de France, et à lui enjoint d'en vider dans quinze jours, lesquels passés, s'il y estoit trouvé, seroit pendu et estranglé sans forme ne figure de procès.

Le samedi 30e, ung paveur fust pendu à la porte de Paris pour avoir dérobbé deux assiettes d'estain en une taverne. Il avoit eu la fleur de lis, autresfois, pour avoir dérobbé le plomb des fontaines : ce qui fut cause de le faire pendre.

Ce jour, deux gentilshommes aians esté menés prisonniers par Rappin pour avoir dit quelques paroles contre le Roy, après que Sa Majesté eust commandé à Rappin de les mettre dehors, prirent à partie ledit Rappin, qui

[illegible] masqués, qui, les aiant conduits [illegible] bulletin portant [illegible] la Cour du Roy de cinquante [illegible]

[illegible] Madame, sœur du [illegible] Sa Majesté, à S.-Ger-[illegible] le marquis de Pont, qu'on nom-[illegible] aîné du duc de Lorraine, par M. [illegible] Roy, lequel conduisit le [illegible] aussi fust la nouvelle [illegible] par M. de Bouillon et autres [illegible] de la Religion en grand [illegible]

[illegible] retiré de la Cour M. [illegible] s'en alloit pour ne [illegible] reste, fort content [illegible] que lui avoit fait le Roy, [illegible] d'estre son compère, mais [illegible] avoit rien donné : car [illegible] autant ou davantage * [illegible] *

[illegible] comme on devisoit du ma-[illegible] encore de plus grande [illegible] le mariage de Madame la Du-[illegible] beaucoup de gens craingnoient et [illegible] Rizacazza, Piedmontois, qui a esté [illegible] ses prédictions, dict à ung mien [illegible] lendemain, qu'il l'asseuroit sur sa vie [illegible] mariage ne se fairoit, voire bien plus, que la Duchesse ne verroit point le jour de Pasques, et qu'il se souvinst qu'il lui avoit dit. * Si Madame eust eu l'asseurance de cest accident que prédisoit Rizacazza, jamais n'eust esté mariée à Lorrain ni en Lorraine. *

En ce mois de janvier, et le 9e d'iceluy mourust à Lyon Pierre de Pinac, Primat de France et Archevesque dudit Lyon, en l'aage de cinquante-neuf ans. Se sentant proche de sa fin, il fist venir à lui un homme d'Eglise, des siens, qu'il aimoit et estimoit, et le pria et conjura fort de lui dire ce qu'il sentoit de Dieu, comme s'il n'eust pas esté fort asseuré de ce qu'il en devoit croire. On en a brouillé et escrit autrement, mesmes un historien de ce temps, sien ami; mais la vérité est celle que j'escris.

FEBVRIER.

Le samedi 6e de ce mois, un gentilhomme de la Ligue, nommé de Bretteau, lieutenant de M. de Boisdauphin au pays du Maine, fust décapité en Grève, à Paris, pour un nombre infini de voleries, concussions, violemens et autres excès et cruautés perpétrées par lui, et, entre les autres, une horrible et remarquable d'un vieil gentilhomme de la Religion, aagé de quatre vingts et trois ans, lequel, après avoir tenu dans l'eau long temps jusques à la ceinture, lui donna le fronteau de telle façon qu'il y mourust entre ses mains. Le Roy, à la requeste de M. le mareschal Boisdauphin, lui avoit donné sa grace; mais il la révoqua, à la remonstrance de Messieurs Seguier et de Thou, Présidens, mais principalement pour une parole libre qu'un de ses gardes lui dit comme il s'alloit mettre à table, laquelle l'engarda de disner. « Que Vostre Majesté, Sire (dit-il), face hardiment justice de ce meschant acte; si non vous pouvez asseurer que Dieu en prendra le fait en main contre vous. » Ce qui toucha tellement le cœur du Roy qu'à l'instant qu'il vid Messieurs les Présidens, leur aiant conté ce que son archer lui avoit dit et comme il s'en estoit trouvé esmeu, lui dit

qu'il estoit bien aise de ce que sa Cour avoit député par devers lui pour cest effect; qu'ils fissent justice, et qu'il ne les en empescheroit jamais : dont Sa Majesté fust fort louée.

Le gentilhomme auquel ledit Bretteau avoit donné le fronteau et icelui fait mourir se nommoit Courteuvre, gentilhomme aimé en tout le pays et tenu pour fort homme de bien. Et toutefois, en haine de la Religion, de laquelle il estoit, ung jacobin, nommé Ragot, prés-chant dans la ville de Laval, excusoit ce fait en plaine chaize, et publioit les vertus de Bretteau comme d'un vrai protecteur de la Religion Catholique. Ung des soldats dudit de Bretteau fust pendu avec lui.

* Le dimanche 7e de ce mois, le Roy, aiant mandé ceux de sa Cour sur la vérification de son Édit de pacification, parla à eux de ceste façon. * . . . . . .

La nuict du mardi 9e, advinst à Paris un grand inconvénient sur le sire de La Haye, Maistre de la Monnoie, demeurant sur le Pont au Change, au logis duquel furent trouvés morts et estouffés dans leurs lits deux pauvres garsons, estouffés de la fumée du charbon qu'ils avoient allumé le soir. L'un estoit frère du fermier de feu ma mère, à Vaugirard; l'autre, ung pauvre Flammant, bon ouvrier, que La Haye, le jour de devant, avoit loué.

Le jeudi 11e du mois, le Capussin dont M. de Lorraine avoit donné advis au Roy de se garder pour avoir un mauvais dessein contre sa personne fust pris à Paris, au quarrefour du logis de M. le Chancelier, près la Croix du Tirouer, aïant esté suivi du logis de l'Escouvette en la rue Saint-Honoré, d'où on l'avoit veu sortir. Il avoit ung habillement de couleur de Roy et ung grand poingnard, dont il se voulust revencher; mais, lui aiant esté

osté, il fut mené à l'hostelerie de l'Estoille, où estoit logé le train de M. de Lorraine, où je l'allai voir, estant pour lors en ce quartier. Et le vis sur un lit, sur lequel il s'estoit jetté, et force gens autour de lui, qui l'interrogeoient de diverses choses, et, entre autres, s'il estoit bien possible que lui fust tumbé en l'esprit de tuer le Roy : auxquels il respondit qu'il n'estoit là pour leur en rendre compte. Là dessus, un gentilhomme l'appela *mastin* et lui dit qu'il en mourroit. Il lui respondit résolument que c'estoit tout le moins de ce qu'il craingnoit, et que ce n'estoit que le passetemps d'une dernière heure.

Au sortir de là, il fut mis entre les mains de Lugoli, et aiant esté fouillé, lui furent trouvés sur lui cent doubles ducas. Le Roy estoit lors à Fontainebleau.

Le samedi 13e de ce mois, la dame du Barillet, demeurant au coing de la rue de Heulleu, fust pendue et estranglée en la place de Grève, comme recelleuse, avec deux jeunes voleurs de soldats, et furent tous trois pendus à une mesme potence.

A la Porte de Paris, fust, ce mesme jour, pendue une garse, pour avoir jetté son fruict dans les privés.

Le mardi 17e, ung qui, en son dicton, portoit le tiltre de Capitaine des voleurs de nuict, fust pendu, en la place de Grève, à Paris. * Ce jour, le Roy, aiant mandé ceux de sa Cour de Parlement pour la vérification de son Édit de pacification, leur tinst les propos suivans, recueillis fidèlement de la bouche de Sa Majesté, peu divulgués et toutefois très notables... *

Le mardi 23e, jour de Quaresmeprenant, en la rue S.-Jaques, à Paris, une fille qui alloit puiser de l'eau tua, avec sa courge, un laquais qui l'avoit barbouillée.

Le jeudi 25e, Madame sortist de Paris, pour s'en aller en Lorraine.

Ce jour, après plusieurs débats et altercations, fust publié au Parlement l'Édit de ceux de la Religion, remis du mardi, qui estoit le jour de Quaresmeprenant, au jeudi, de peur (disoit l'on) qu'on ne dist que c'estoit « l'Édit de Quaresmeprenant ».

Le dimanche 28e, un docteur, nommé Grenier, qui preschoit à Sainct-Nicolas-des-Champs, dit en son sermon que pour avoir de la faveur à la Cour il faloit avoir celle des putains ; que tout passoit par leurs mains et par celles des maquereaux, et que telles gens pouvoient tout aujourd'hui : pour lesquelles paroles ainsi dites lui fut interdit de prescher.

Mars.

Le lundi premier de ce mois, sur le bruit qui couroit par tout que le Roy espouseroit la Duchesse de Beaufort, sa maistresse, les mesdisans de la Cour, où on ne bruioit d'autres choses que de ce mariage, semèrent les vers suivans, * qu'on disoit avoir esté trouvés, ce jour, sur le lit du Roy : *

Mariez-vous, de par Dieu, Sire!
Vostre lignage est bien certain :
Car un peu de plomb et de cire
Légitime un fils de putain.

Putain, dont les sœurs sont putantes,
Comme fut la mère jadis,
Et les cousines et les tantes,
Horsmis Madame de Sourdis!

Il vaudroit mieux que la Lorraine
Vostre Roiaume eust envahi,

Qu'un fils bastard de La Varaine
Ou fils bastard de Stavahi.

Le Roy, estant à S.-Germain en Laye, visitant ses orangers, trouva, enté sur le pied d'un, les vers susdits, qu'on y avoit mis exprès, sachant que Sa Majesté ne faudroit à les y trouver. Le Roy, les aiant leus, dit : « Ventre saint-gris! si j'en tenois l'auteur, je ne le ferois pas enter sur un orenger, mais sur un chesne! »

Le vendredi 5e de ce mois, un marchand de vins de Paris, nommé Jean Antoine, demeurant près S.-Nicolas-du-Chardonnet, aiant esté trouvé mort et assassiné en la vallée de Villejuifve, comme il revenoit de sa maison de Place, près Corbeil, le coup aiant esté fait par un nommé Claude Jumeau (qui avoit le bruict d'entretenir sa femme, fort belle, mais de mauvais gouvernement, et qui s'entendoit, pour ce meurtre, avec son ruffien), fust pris prisonnier au logis de Du Fresnoi, son procureur, et la dame Antoine chez elle, après qu'on lui eust monstré le corps mort de son mari, auquel on avoit laissé son argent et ses anneaux.

Estans convaincus l'un et l'autre de ce malheureux assassinat, furent exécutés, à la place Maubert, le mécredi 10e de ce mois. La femme, qui se nommoit Marguerite Dauge, fust pendue et enterrée, à six heures du soir, à S.-Cosme, avec six torches. Son ruffien, combien qu'il fust condamné à estre roué tout vif, ne le fust toutefois que mort, par grace de la Cour, et enterré à S.-Innocent. Son père se tenoit à la Rochelle et estoit de la Religion, comme aussi cestui-ci en avoit esté, mais ne l'estoit plus; au contraire, s'estoit rendu ennemi formel de ceux qui en estoient.

Leur dicton portoit : « Pour avoir commis adultère

ensemble, bien un an et demi durant, et avoir ensemble participé au malheureux et cruel assassinat de Jean Antoine. »

Le lundi 8e de ce mois, le duc de Joyeuse reprist l'habit de Capussin, aux Capussins de Paris, à sept heures du soir : ce que le lendemain prescha le capussin Brulart, à S.-Germain, avec un magnifique éloge d'honneur à la piété de ce bon seingneur.

Le Roy l'alla voir, peu après, aux Capussins : auquel le Prieur, à l'entrée de l'Eglise, fist une si belle et sainte exhortation, qu'elle lui tira les larmes des yeux. Entre autres propos notables, il lui dit « que Dieu l'avoit tiré des montagnes de Béart pour le faire Roy d'un grand peuple, mais à ceste charge de le reconnoistre et lui en faire hommage, faisant régner ses loix et se monstrant vrai défenseur et protecteur de son Eglise; si non que le mesme bras qui l'avoit eslevé le pouvoit abaisser, car c'estoit ce grand Dieu seul qui faisoit et desfaisoit les rois comme bon lui sembloit. »

Le mécredi 10e, M. le Lieutenant civil, adverti que le Capussin, à S.-Germain, preschoit un peu violemment contre ceux de la Religion, principalement contre le livre de Du Plessis, qu'il appelloit le Grand Rabbin, lui envoia dire qu'il preschast plus modestement : auquel le Capussin fit response qu'il fist sa charge et qu'il faisoit la sienne, et qu'il falloit que chacun se meslast de faire son mestier.

Le dimanche 14e, le Roy le voulut ouïr et fut à son sermon, à S.-Germain, où il mena M. de Bouillon et M. de Rosni. Il ne cria jamais tant, principalement contre le livre Du Plessis, qu'il dist estre le plus meschant et abominable livre de tous les livres, maintenant de faux les passages des Pères qui y estoient allégués, et

exhortant le Roy, là présent, de le faire brusler publiquement à la Grève. Puis, se modérant, dit qu'il n'entendoit pas de l'auteur, duquel il demandoit la conversion; mais quant au livre, que les Catholiques à Paris ne devoient pas avoir moins de priviléges, pour ce regard, qu'avoient les Huguenos dans les villes où ils estoient les plus forts, qui n'eussent jamais souffert un livre semblable contre leur Religion. Au sortir du sermon, le Roy dit qu'il vouloit qu'on dist à Monsieur de Paris qu'on eust à défendre ce livre et qu'on ne le vendist plus; et à un sien valet de chambre qui lui dit que ce Capussin estoit un séditieux, il lui fist response que pour un qui le disoit, il s'en trouveroit dix mil autres qui soustiendroient le contraire de lui, qui l'avoit ouï, et qu'il trouvoit qu'il preschoit bien.

Le mardi 16e mars, M. de Chomberg, revenant de Conflans à Paris, mourust tout saoul dans son coche, d'où estant tiré mort, fut mis au Pot-d'Estain, en la rue S.-Antoine, où Madame la Duchesse l'alla voir et y mena son petit Cœsar, qui, le voiant mort, dit qu'il estoit bien laid et qu'il ne le vouloit point regarder. M. de Villeroy avoit festoié, ce jour, le Roy à Conflans, où ledit comte de Chomberg s'estant trouvé, avoit donné sur le bon vin et mangé un peu trop d'ung poisson qu'on apelle le flettan.

Le samedi 20e, ung jeune garson du Perche fust pendu, à Paris, en Grève, pour avoir assisté au meurtre de deux gentilshommes; et, pource qu'il estoit de la Religion, demanda un ministre, qui lui fut accordé, pour en la prison l'aller consoler, en une chambre, et non autrement.

Le vendredi 26e, le fils d'ung Conseiller présidial de Nismes fut pendu, aux Halles, et puis bruslé, pour la

fausse monnoie, y aiant esté surpris, le jour de devant, par le Prevost de l'Isle de France, qui lui fist son procès en vingt-quatre heures ; et fust décelé par une femme, de laquelle il avoit acheté du vif argent, laquelle il avoit paiée, pour la seconde fois, en douzains faux : aussi en portoit-il le collier. Il voulust mourir en la Religion prétendue Réformée, qu'il avoit abjurée, et dit que, depuis le renoncement de la profession d'icelle, tout malheur l'avoit suivi, et que finalement il s'estoit adonné à ce beau mestier.

Le samedi 27e, fust pendue, en Grève, une damoiselle qui avoit tué son enfant.

Le lundi 29e, furent roués, à la Grève, deux hommes qui avoient volé le cabinet du Cardinal de Gondi.

Le mardi 30e de ce mois, une fille, aagée de 26 ans, qu'on nommoit Marthe, qui avoit le diable au corps (ainsi qu'on disoit), fust amenée de Loches en ceste ville de Paris, et mise près Ste-Geneviève, où chacun, par admiration et curiosité, l'alloit voir. Elle disoit merveilles contre les Huguenos, et son diable alloit quérir tous les jours quelque ame nouvelle à la Rochelle et ailleurs pour mettre en sa chaudière, disant que tous les Huguenos estoient à lui. Et estoit hérétique à Paris qui ne le croioit et qui doutoit que Marthe fust vraiement possédée du diable. Mais, pource que, non obstant tous ces artifices, il se descouvroit de la pipperie, en ce fait, en beaucoup de sortes, et que mesmes la mère avoit eu le bruict de se mesler de sorcellerie, et la fille de l'amour, cinq médecins de Paris furent nommés et députés pour la revisiter, qui estoient Marescot, Hautin, de Helin, Duret et Riolant, qui tous dirent que, selon leur art, elle n'avoit point de diable. Enfin, toutefois, Duret revinst et dit qu'il y en avoit ung, s'estant trouvé le seul des cinq, de

cette opinion, encores avec variation. Finalement, le Roy, adverti de tout et que par ses contes elle esmouvoit son peuple et donnoit pied à quelques ecclésiastiques de nouveaux remuemens, envoia lettres à M. D'Estrées par lesquelles il lui enjoignoit de la tirer de là où elle estoit et la mettre entre les mains de sa Justice. Ce qui fust fait, et mise entre les mains de Rappin, qui la mena au Chastelet : dont les prédicateurs crièrent fort, principalement le Capussin, qui, taxant ceux de la justice en ses sermons, prescha que ce n'estoit à eux à faire, que telles matières n'estoient de leur gibbier, et qu'il eust mieux valu que la ville de Paris et tous les ponts eussent esté abismés qu'une ame eust esté perdue : de quoi M. le Premier Président adverti, réprima ledit Capussin, l'aiant envoié quérir pour cest effet.

Sur ceste prétendue démoniaque, furent semés et divulgués à Paris les poëmes suivans :

DE MARTHA DÆMONIACA.

Martha malo dum se correptam a dæmone fingit
Figmentoque adhibet credula turba fidem,
Fœmineos sensere dolos fraudemque supinam
Mens quibus et quibus est nasus odore sagax.
Prestabat res mira : novum Cœlo addere civem.
Hoc unum est ut veri dæmonis esset opus.

DE LA PRÉTENDUE DÉMONIAQUE.

On ne verra point le miracle
Que Messieurs avoient prétendu :
La Justice y a mis obstacle,
Et leur diable a esté tondu.
Si leur dessein eut respondu,
C'eust esté chose bien estrange,
Qu'un pauvre diable morfondu
Eust fait un nouveau Saint d'un Ange.

DE SES MÉDECINS.

Quoi qu'il en soit, ces médecins
Furent impiteux et mutins,
D'avoir chassé ce pauvre diable:
Et est bien à craindre pour eux,
Qu'un matin ce diable impiteux
Sans verd les prenne et les accable.

Et pourquoi aussi n'ont-ils craint
De desdire ce pauvre Saint,
Qui a du diable connoissance?
Faloit-il descouvrir le pot
De ce pauvre diable trop sot,
Qui ne les fist d'intelligence?

C'est mal fait, et je crains pour eux,
Quoi qu'ils soient fins et cauteleux,
Que le diable ne les esbarbe;
Et croi que cela fust jà fait,
Si ce diablotin contrefait
Ne les sentoit à la rheubarbe.

En ce mois, Du Luat, qui avoit fait ung Discours au Roy, intitulé : *le Confident,* qu'il avoit fait imprimer par M. Patisson (qui m'en donna ung), où il y avoit dedans quelque trait contre la maison du Connestable (toutesfois, de si peu de recherche, qu'il n'y a historien qui n'en ait dit davantage), aiant esté emprisonné à ceste occasion et condamné, par sentence du Chastelet, à faire amande honnorable, la corde au col, banni à perpétuité de la Cour et de la Prévosté et Vicomté de Paris pour dix ans; ceste sentence estant modérée par la Cour de Parlement, fust dit qu'il s'abstiendroit, seulement pour un an, de venir à Paris et à la Cour; seroit blasmé et son livre lacéré. L'imprimeur, aimé et favorizé de tous les hom-

mes de lettres et d'honneur, en fust quitte pour rien, comme eust peu estre l'auteur du livre, si ce n'eust esté qu'on vouloit contenter M. le Connestable. Ceste sentence est du 5 mars 1599.

En ce mois de mars, mourust M. Le Congneux, Maitre des Comptes, à Paris, et La Rivière, Trésorier de France, qui mourust d'une apoplexie, maladie qui pour lors régnoit fort à Paris.

Avril.

Le samedi 3e de ce mois, le Capussin Langlet, dit le Poirier, Lorrain, avec un Jacobin flammant, se disant prestre de l'ordre S. Dominique de Gand, furent roués, en la place de Grève, à Paris, tous deux chargés et convaincus d'attentat contre la personne et Estat du Roy.

Le mardi 6e, à l'instigation principalement du Capussin qui avoit prié le Premier Président de faire brusler le livre du Plessis, puisque l'Edit empeschoit qu'on n'en bruslast l'auteur, furent saisis, sur le Père de Varannes et autres, plusieurs desdits livres, et défenses faites d'en vendre. Ils en avoient esté advertis de les destourner, plus d'un mois auparavant, mesmes par M. Servin et Villemontée, et ne s'en pouvoient prendre qu'à eux-mesmes : ce que, le lendemain, le Capussin prescha. Et pource que du Plessis, quelques jours auparavant, s'en estoit allé, il dit, en plaine chaise, qu'il n'avoit fait que sage, pource qu'on lui eust fait ung affront, et lui tout le premier.

Le samedi 10e de ce mois, à six heures du matin, mourust, à Paris, la Duchesse de Beaufort; mort miraculeuse et de conséquence pour la France, de laquelle elle estoit désignée Roine, comme elle-mesme, peu aupara-

vant, disoit tout haut qu'il n'y avoit que Dieu et la mort du Roy qui l'en peust empescher.

Sa Majesté (qui la révéroit plus que Dieu, l'aiant tousjours en la bouche et devant les yeux), aiant eu advis de l'extrémité de sa maladie, partist en diligence de Fontainebleau, pour la voir; mais, aiant sceu l'estat où elle estoit, s'en retourna, et, levant ses yeux en haut, dit : « C'est encore ici un coup du Ciel ! » (comme c'estoit, à la vérité, et un des plus grands) s'en monstra fort attristé et mélancolique, sans toutefois perdre la souvenance du cabinet de ladite dame, pour la conservation duquel et de ce qu'il y avoit dedans de précieux il donna ordre incontinent.

Quelques jours auparavant, le Roy et elle, estans couchés ensemble, firent un songe chacun fort remarquable pour ce qui survinst depuis, et qui se rapportoit l'un à l'autre : ce fust que ladite Duchesse songea qu'elle voioit un grand feu qui la gangnoit, et ne le pouvoit empescher; sur quoi s'estant esveillée en sursault et grand effroy, voulut aussi esveiller le Roy, qui, estant las de la chasse, lui dit qu'elle le laissast, comme elle fist, et, se levant tout doucement d'auprès de lui, s'en alla pleurer, en sa garde-robbe, à une de ses femmes de chambre qu'elle aimoit fort. S'estant, puis après, retournée coucher près Sa Majesté, le Roy songea qu'il la voioit mourir, et, estant esveillée, lui conta son songe, et elle le sien au Roy. Longtemps auparavant, aiant esté persuadée, par des nécromantiens, qu'elle ne vivroit guères, se retiroit souvent à part pour pleurer. Ung, entre les autres, lui dit qu'elle toucheroit du bout du doigt à son dessein, mais qu'un petit enfant l'engarderoit d'y parvenir, ce qui la navra jusques au profond du cœur, car tout son désir estoit de mourir au moins Roine de France. Mais Dieu

en avoit ordonné autrement, qui lui donna une fin semblable à sa vie.

Le jour de devant, Madame de Martigues, qui lui assistoit fort et lui parloit de se vouer à tous les saints et saintes dont elle se pouvoit adviser, lui tiroit cependant ses beaux anneaux des doigts, et si subtilement qu'elle les avoit jà accommodés au bout de son chappelet : aiant esté veue et décélée par une damoiselle de la Religion qui s'estoit glissée dans la chambre, fust contrainte les rendre, pource qu'on lui dit qu'il en faloit rendre compte au Roy.

Le petit prince receust des premiers la nouvelle de ceste mort, et la sceust avant sa mère, qui l'aiant trouvé pleurant, ou au moins en faisant dextrement le semblant (et se couvrant les yeux et le visage de son manteau), sa mère lui aiant demandé ce qu'il avoit et le pressant fort de lui dire, se démasquant à la fin, lui va respondre, tout en riant : « Madame la Duchesse est morte. » Et cependant à tous les autres faisoit mine du contraire, et, pour agréer au Roy, contrefaisoit naifvement le fasché : traict d'esprit qu'on admira en ce prince, qui n'avoit encores attaint l'aage d'onze ans.

La Duchesse estant morte, fut mise, deux jours, en son lit de parade, où chacun estoit bien aise de l'aller voir. Les princesses y furent lui donner de l'eau béniste, de bon cœur, puis fust portée à S.-Denis, où on lui fist un service, et de là à Maubuisson, où elle est enterrée.

Quand on en dit les nouvelles à M. le Chancelier, il dit ces mots, frappant de la main sur sa table : « Ha! bon homme, que tu auras d'affaire! » Ne pensant toutefois à la plus grande et à la plus fascheuse qui lui survinst bientôt après, qui le deschargea de toutes les autres.

Ici faut ajouter les épitaphes latins et françois, faits sur

la mort de ladite dame, avec sa vie (sans rien requérir) que j'ai entre mes papiers.

Le vendredi 16e de ce mois, la femme d'un pauvre garçon qui servoit les moines de S.-Martin-des-Champs, accoucha, à Paris, de quatre filles, qui toutes quatre eurent baptesme et furent baptizées dans l'église S.-Nicolas-des-Champs.

En ce mois d'avril, mourust M. Verdin, Secrétaire du Roy, aagé de soixante sept à soixante huit ans, homme de bien et craingnant Dieu. Mourust aussi ung nommé Poncet, Conseiller en la Cour des Aydes.

May.

Le lundi 10e de ce mois, le Capussin, qui avait presché le Quaresme à S.-Germain, fust mis prisonnier, avec quelques autres, qui avoient comme lui parlé séditieusement. Ils ne vouloient, du commencement, reconnoistre la Cour de Parlement pour leur juge; mais enfin, aians mis de l'eau en leur vin, ils se desdirent de ceste proposition et furent mis dehors, avec défenses aux Capussins de prescher de six mois.

Le samedi 22e de ce mois, une jeune damoiselle percheronne, fort belle, aagée de vingt et un ans à vingt-deux ans, fut décapitée, en la place de Grève, à Paris, et son corps réduit en cendres, pour avoir fait tuer son mari, afin de jouir plus à son aise de ses amours avec ung prestre qui l'entretenoit. Elle estoit aussi chargée d'avoir fait mourir sa mère : elle nia toujours l'ung et l'autre fort constamment, mais dit qu'on se contentast qu'elle avoit bien mérité la mort d'ailleurs.

Le lundi 24e de ce mois, furent pendus, à Paris, à la Croix-du-Tirouer, deux laquais, pour avoir forcé, aux

champs, près la ville, une honneste damoiselle. Ils estoient à un gentilhomme nommé Marillac : qui fut cause de faire publier, ce jour, à Paris, une défense à tous laquais de porter aucune espée ou dague, sur peine de la hart à eux et de grosse amande à leurs maistres.

En ce mois, fust establi le presche à Grigni, contre lequel les prédicateurs crient, et par dessus les autres le Capussin Joieuse, qu'on nommoit frère Ange, à S.-Jaques de-la-Boucherie, où le Prévost de l'Hostel le voulust empescher de prescher, mais il en eust enfin permission de M. le Lieutenant civil.

JUING.

Le samedi 5e de ce mois, par ordonnance de la justice, émanée du commandement du Roy, furent mises des potences, à la Grève et à la Tournelle, contre ceux qui outrageroient de fait ou de parole ceux qui iroient au presche à Grigni.

Ce jour, une maquerelle, nommée Dumoulin, fust fouettée et fustigée, à Paris, par les quarrefours.

Le samedi 12e de ce mois, trois jeunes hommes, dont il y en avoit deux qui estoient fils de Conseillers de Bordeaux, furent pendus, à la place Maubert, pour avoir volé un Secrétaire du Roy, nommé Huant, et un autre homme, valet de Perrot, Secrétaire du Roy, qu'il y avoit douze ans qu'il estoit à luy, le voulust tuer la nuict et lui arracha presque le bout du nez, si que pour se sauver fust contraint se jetter par une fenestre. Il disoit qu'un homme noir le poussoit à ce faire.

Le mécredi 16e de ce mois, fust fait, dans la grande église Nostre-Dame de Paris, le service solennel de defunct Philippes, roy des Hespagnes; auquel assista la

Cour de Parlement et les autres Compagnies, en bon et bel ordre. Des princes, s'y trouvèrent Messieurs de Montpensier, de Nemoux, et le petit prince, qui marcha le premier à l'offrande. M. le prince de Conti ne s'y voulust trouver. Sur ces services furent publiés les vers suivans * françois, que j'ay entre mes papiers, qu'il faut ajouster ici. *

M. de Dudicour, Intendant des finances, mourust, en ce mois, à Paris, et pource que son apotiquaire, le mesme ojour, se noya, les bons compagnons demandoient lequel des deux estoit le plus tost arrivé en Enfer, ou son apotiquaire ou lui ?

M. de Saldagne mourust aussi, au mesme temps.

JUILLET.

Le jeudi premier de ce mois, se plaida à l'Audiance une cause pour le duc de Mercœur. Son advocat estoit Robert, qui, l'aiant appelé en plaidant plusieurs fois Prince, l'Advocat du Roy Servin, se levant, lui dit, que la Cour ne reconnoissoit pour prince que ceux du sang de France. A quoi Madame de Mercœur, qui estoit là présente, respondit que le Roy ne leur dénioit point ceste qualité et qu'il leur faisoit bien cest honneur de les y nommer et tenir pour tels. A quoi ledit sieur Servin ne répliqua rien, mais le duc de Mercœur, en aiant esté adverti par sa femme, alla trouver, l'après disnée, ledit Servin en sa maison, et l'appelant « petit galand » et « petit maraud », le menassa des estrivières, sans le respect du Roy son maistre, duquel il se disoit meilleur serviteur que lui. Dont Servin aiant, le lendemain, fait sa plainte à la Cour, fust décerné ajournement personnel contre le duc de Mercœur pour comparoistre en personne à la

Cour, le lundi suivant. Mais le Roy, en estant averti, évoqua le tout à soi, affin qu'il n'en fust parlé davantage, combien que l'injure eust plus esté faite à Sa Majesté qu'à Servin.

Le vendredi 16e de ce mois, mourust, à Paris, M. Dinquerville, Intendant des finances.

Sur la fin de ce mois de juillet, mourust, en sa maison et comté de Cheverni, messire Philippe Hurault, Chancelier de France, grand homme d'Estat, plain d'aage et de biens, au reste parfait courtizan et sage mondain, c'est-à-dire assez mauvais chrestien et duquel la fin fust semblable à la vie, parlant d'aller à la Cour quand on lui parloit d'aller en Paradis, n'aiant voulu voir à sa mort ne prestres ne médecins. Ses œuvres se trouveront sur les notaires (disoit du Haillan), comme celles de l'Hospital, son prédécesseur, se voient sur les libraires.

En sa place succéda messire Pomponne de Belièvre, Conseiller d'Estat et bon serviteur de Sa Majesté, laquelle, à l'instant qu'on lui apporta les nouvelles de la mort de Cheverni, dit tout aussitôt : « Belièvre donc est Chancelier. »

Il fut pasquillé par les vers suivants, que j'ay recueillis, entre beaucoup d'autres...[1]

En ce mois, fust publié, en France, le Jubilé pour l'année suivante 1600.

Aoust.

Le jeudi 5e de ce mois, le Roy estant à Paris, à l'hostel de Lion, avec Madamoiselle D'Antragues, à laquelle il faisoit l'amour, comme il lui vouloit faire présent d'un colier fort riche et beau, ladite damoiselle l'aiant refusé, faisant la renchérie, Sa Majesté, après l'avoir fort bien

1. Les vers manquent dans le manuscrit.

resserré et emporté quant et soi au Louvre, le lendemain, au lieu d'icelui, lui envoia un beau cent d'abricots.

Sur ces nouvelles amours, furent publiés les vers suivans intitulés : *Les Manes de la Duchesse de Beaufort, au Roy...*[1]

En ce mois, le prince de Gainville, au sortir du coucher du Roy, qui estoit logé sur Zamet, eust parolles avec M. Le Grand, et l'aiant attaqué, l'offensa de son espée, sans que Le Grand en eust une, ni autres armes pour se défendre. Ce que le Roy trouva fort mauvais, et s'en offensa tellement, que ledit prince de Gainville fust contraint s'absenter. Et pource que le coup que lui donna ledit prince de Gainville porta sur son derrière, l'aiant trouvé couvert et armé ailleurs, et que Le Grand y porta aussitost sa main, on en sema ce vilain quatrain, fait par quelque sien envieux et ennemi, comme il en avoit beaucoup, principalement de ceux de ceste maison :

Le Grand en vain, d'un lasche effort,
Mist sur son cul sa main meurtrière :
S'il eust deu mourir par derrière,
Long temps y a qu'il en fust mort.

En ce mois, fust présenté requeste au Roy pour faire revenir les Jésuistes : auxquels, * en apparence, * le Roy se monstra favorable, comme aussi fist M. de Rosni, contre l'opinion de beaucoup.

* Le dernier de ce mois, ung de mes amis me fist voir la lettre suivante, escrite par M. d'Evreux à M. le nouveau Chancelier, du 25e de ce mois :

« Monsieur, encores que je sois des derniers à vous tesmoingner la joye que j'ay receue du bien qui est arrivé à toute la France par l'inspiration que Dieu a donnée au

1. Ces vers aussitôt manquent dans le manuscrit.

Roy d'honorer de vostre personne la dignité de Chancelier, néantmoins je ne doute point que vous ne croiez que j'ay esté des premiers et plus ardants à la ressentir. Deux causes ont retardé l'intention que j'avois de m'acquitter plus tost de ce devoir : l'une, que je sçai combien votre esprit, qui void toute sorte de vrais honneurs au dessous de son mérite, est peu ambitieux de tels applaudissemens externes; l'autre, que je prévoiois qu'à la nouveauté de ceste resjouissance publique, vous seriez salué, voire importuné d'infinis semblables offices. J'ay donc voulu différer jusques à ce que la première foule se soit escoulée, afin que ceste mienne congratulation, qui se fust perdue en la presse, puisse, sinon mériter, pour le moins obtenir une particulière audiance de vous. En quoi j'ay encore recueilli le fruit de l'usure de mon retardement, qu'au lieu que ceux qui m'ont prévenu vous ont seulement représenté l'espérance du bien que la France attendoit de vostre promotion, je puis desjà passer plus outre et me resjouir avec vous du succès de leur attente : car la commune renommée m'en vient dire des nouvelles jusques au lieu de ma solitude, et de toutes parts, je n'entends autre chose que satisfactions et contentemens de la façon dont vous procédez en l'administration de voste nouvelle dignité : *Et tacitum pertentant gaudia pectus.* Car que me pouvoit-il arriver de plus cher que de voir la résolution que j'ay prise de tout temps de vous honorer plus que personne du monde, confirmée non seulement par l'élection du Roy, mais par le jugement de Dieu et la voix et approbation de tout le peuple? Poursuivez donc, Monseingneur, et continuez de faire reluire, sur ce beau théatre, esclairé des yeux de toute l'Europe, la mesme prudence, intégrité, fermeté et sévérité, qui vous ont eslevé. Vous avez donné jusques

ici tant de gages et d'hostages de l'asseurance qu'on doit avoir pour jamais de tous vos déportemens, que ce seroit sacrilége d'en douter. Mais l'intérest que je prétends à la part de vostre gloire me contraint de vous conjurer de ne vous lasser point de la voir croistre et augmenter de jour en jour, mais, au contraire, de vous fortifier contre l'appréhension du faix des affaires, lequel ne peult, à la vérité, qu'il ne semble du premier coup insupportable à un esprit qui veult combattre et arrester le cours de la corruption en un siècle entièrement dépravé comme est le nostre. Mais, si vous ne vous ennuiez de ce glorieux labeur, Dieu espandra sa bénédiction dessus, comme sur toutes vos autres actions, et vous en fera recœuillir les fruits plus prompts et plus grands que vous n'osez espérer. Vous verrez, par vos commandemens et par vos exemples, qui serviront de vives loix de réformation à tout le monde, refleurir la piété envers Dieu, l'obéissance envers le Roy, la justice, concorde et amitié entre le peuple, renaistre les lettres et les disciplines, périr l'ignorance et la barbarie qui les estouffent, et brief tout ce Roiaume recouvrer sa vraie dignité et splendeur : œuvre qu'il faut croire que Dieu veut accomplir en nos jours, puisqu'il a choisi, pour en estre l'instrument, celui que les vœux et les souhaits de tout le monde y destinoient. Et, moi, outre le contentement que les autres en recueilleront, j'aurai encore ce particulier subjet de joie de penser qu'un tel bien soit arrivé à ma patrie par le mérite d'une personne avec qui je suis lié de tant d'estroits liens d'obligation, familiarité et servitude, qu'il me semble que ma condition est inséparable de la sienne.

« Voila, Monseingneur, ce que la licence de mon affection, mal séante peut-estre à mon aage et à mon peu

d'expérience, mais non du tout eslongnée de la liberté de ma profession, me conjure de vous dire. Vous n'attribuerez, s'il vous plaist, ces paroles ni à présomption, ni à flatterie, (chose desquelles la sévérité de vos mœurs et la pudeur des miennes sont du tout incapables), mais à leur vraie cause et racine, qui est une ame toute plaine de l'estime de vostre vertu et du contentement de la voir eslevée, comme une parfaite image de suffisance et d'intégrité, sur la baze qu'elle mérite il y a si longtemps : *Ut luceat omnibus quï in domo sunt.* Je prie Dieu, etc. » *

Septembre.

Le dimanche 5e septembre, aux Huguenos, revenans du presche de Grigni, furent faits plusieurs affronts, par un tas de populasse ramassée, dont il y en eust quelques-uns d'emprisonnés et aussitost eslargis, pource que n'estoient que paroles. Il y eust seulement une garse qui eust le fouet, sous la custode, au Petit Chastelet, pour avoir rué une pierre.

Ung bon garson de libertin, qui mesmes autres fois en avoit esté et n'en estoit plus, s'estant rencontré avec d'autres, à la porte S.-Victor, qui broccardoient ceux qui revenoient du Presche, ne voulant estre des derniers, demanda à ung, en riant, « comme se portoit le petit troupeau de Grigni, et quel pseaume on y avoit chanté ? » L'autre, sans s'estonner, promtement et fort à propos, lui respondit : « On y a chanté le vostre et de ceux qui vous ressemblent :

Le fol malin, en son cœur, dit et croit
Que Dieu n'est point, etc. »

Octobre.

Le mécredi 13e de ce mois, la damoiselle Baptiste, Italienne, femme (ainsi qu'on disoit) de mauvais gouvernement, fust esgorgée, la nuict, par sa chambrière, en son logis des fauxbourgs S. Germain-des-Prés, à Paris, près la porte Bussy. Elle se doutoit dès long temps de ceste chambrière, en avoit eu des songes, et l'avoit mesmes dit à son Procureur, et toutefois ne peust fuir à son malheur.

En ce mois, l'accord du prince de Gainville et de M. Le Grand fust fait, de l'exprès commandement de Sa Majesté, conclu et couché en ces termes :

« M. le prince de Gainville dira à M. Le Grand : « Monsieur, il y a quelque temps que le Roy logeant chez le seingneur Zamet, il me fust dit que l'on m'avoit brouillé avec le Roy et que cela venoit de vous. Nous retirans, après le coucher du Roy, au sortir du logis, je voulus m'esclaircir de ce, et eusmes quelques paroles. Enfin, poussé de desplaisir de me voir brouillé avec le Roy, je mis la main à l'espée, et, sans que vous en eussiez une, je vous en frappai. Ce m'est un extresme regret de vous avoir blessé avec cest avantage. Je voudrois avoir donné de mon sang et que je ne l'eusse fait, croiant que si vous eussiez eu une espée, que m'eussiez fait courir autant de fortune comme vous en courustes. Je vous prie donc oublier et excuzer ceste affaire, et que nous vivions amis : que si pareille chose m'estoit advenu, je me contenterois de ceste satisfaction. »

« M. Le Grand lors lui dira : « Monsieur, puisque vous reconnoissez que me blessastes, et que M. le Connestable et Messieurs les Mareschaux de France trouvent

ceste satisfaction suffisante, je la reçois, et vous demeurerai ami et serviteur. »

Autre accord fut fait, en ce mois, de Madamoiselle d'Antragues et du Roy, mais qui cousta autre chose à faire que des paroles. On dit que M. de Rosni, en délivrant l'argent, disoit que la marchandise estoit bien chère. Ce qu'on disoit aussi que le Roy, quelque temps après, en s'en gossant lui-mesme, avoit advoué, car, en marchandant une bague pour elle sur le Pont au Change, après qu'il en eust arresté le prix, dit « qu'il la vouloit encore faire voir, avant que la paier, de peur d'estre trompé; car, ces jours passés (dit-il), on m'en a vendu une cinquante mil escus, qui n'en vault pas la moitié ».

Novembre.

En ce mois, mourust, à Paris, le trésorier Dolle, le lendemain du mariage de sa fille avec M. Olier, Conseiller en la Cour de Parlement.

Décembre.

Le samedi 4e de ce mois, le frère du commissaire Colletet fut tiré à quatre chevaux, en la place de Grève, à Paris, pour avoir tué son frère, en sa maison.

Le lundi 6e, M. de la Trimouille fust receu Pair de France, et vinst au Palais, accompagné d'environ quatre-vingts housses, où, en la Grand Chambre Dorée, il presta le serment à la Cour de bien et fidellement servir le Roy et ne point descouvrir ses conseils. M. de Blancmesnil, Président en la Grand Chambre, receust de lui le susdit serment, après qu'Antoine Arnaud, advocat en Parlement,

eust, par une belle et longue harangue, déclaré la grandeur, l'ancienneté et les mérites de ses ancestres, et singulièrement les siens, qui avoient meu et incité le Roy à le décorer de ce tiltre d'honneur.

Les ducs de Guise et de Montbazon, les seingneurs de Souvrai et Le Grand, qui l'avoient accompagné, séoient du costé des Seingneurs laïcs, et se mist ledit seingneur de la Trimouille au milieu d'eux quatre, après le serment presté.

Le jeudi 9e de ce mois, le président Forget fist, en la Grand Chambre, l'oraison funèbre du feu Chancelier de Cheverni, lequel il décora de grandes louanges, plus en considération (comme il se fait souvent) du grade qu'il avoit tenu, que non pas de ses mérites. Il invita la Cour d'assister à son service, qui lui fust fait, aux Augustins, avec grandes cérimonies.

Le mardi 21e de ce mois, arriva, de Fontainebleau, à Paris, le duc de Savoie, qui vinst descendre avec le Roy à l'hostel de Zamet; le lendemain, à celui de Gondi; les jours subséquens, à celui de Nemoux, jusqu'au 28e du mois, que le Roy le logea dans le Louvre, d'où il sortit aussi, au bout de dix jours, et vinst prendre son logis en l'hostel de Navarre.

Le mécredi 22e de ce mois, la dissolution du mariage du Roy, omologuée par la Cour de Parlement, fust publiée solennellement et publiquement, à huis ouverts, dans l'église S.-Germain-de-l'Auxerrois [1]. Ceste pauvre Royne, qu'on commença à appeler la Royne Marguerite, escrivit sur ce subject une lettre au Roy, qui lui tira les larmes des yeux, si que Sa Majesté, après

1. *Note de L'Estoile écrite en marge :* J'ay entre mes papiers la sentence de la dissolution, avec un advis notable du Cardinal Dossat sur icelle.

l'avoir leue, dist tout haut : « Elle se plaint que je suis « cause de son malheur ; mais il n'y en a point d'autre « qu'elle-mesme, Dieu m'en est tesmoing. » La teneur de la lettre estoit telle, extraicte fidèlement de l'original :

« Monseingneur, puisqu'il faut déférer à Dieu la gloire des heureux événemens, comme à l'aucteur de tous biens, je le loue de ce qu'au plus fort de mes desplaisirs, et lorsque mon repos estoit désespéré, il m'envoie sa bénédiction, en me donnant vostre paix, en laquelle Vostre Majesté fait reluire sa clémence. C'est un vrai office de frère, et pardonnez-moi si j'use de ce mot, vostre faveur m'y aiant transporté par le comble de tant de félicités. Le coup qui vient de vous-mesme estonne mon malheur et asseure ma tranquillité, que je n'eusse jamais recouverte, si vous ne m'eussiez remis en l'honneur de vos bonnes graces. Je les ay espérées, tant que cest espoir a peu accompagner mon désir, et ne les ay désirées, lorsque vous avez voulu que j'en fusse privée, aiant tousjours creu que ce m'estoit une espèce d'honneur de m'accommoder à vos desseins, bien qu'ils fussent contraires à mon contentement et que vostre belle ame pouvoit estre autant contrainte en ses passions, que la mienne tourmentée en son obéissance.

« Si vous avez autrefois consenti à mes afflictions, ce sont plustost des excès de temps, que des effects de vostre humeur, qui répare à présent le tort qu'elle avoit fait à ma qualité, en me gratifiant de vostre protection, à l'object de laquelle je mets le reste de ma vie. Il est vrai qu'en ce gain je perds beaucoup, et le contrepois du mal que je trouve en la conqueste affoibliroit ma consolation et me feroit mesconnoistre le changement de ma fortune, si je ne considérois que ce sont vos volontés et

que vous croiez que mon dommage réussist au bien du publiq. Je me range donc à ceste loy, non pour vous contenter, mais pour vous obéir, et, changeant mes plaintes à louanges, je glorifierai Dieu, comme vostre Roy, et vous louerai, comme le mien, de la grace que m'a faite, de celle que je reçoi de vos roiales et fraternelles offres. Et prie sa divine Majesté de maintenir la vostre en sa grandeur, et me conserver la bienveuillance que vous promettez à

« Vostre très humble, très fidèle et très affectionnée sœur, servante et subjecte. »

Le mécredi 29e de ce mois, le fils du président Charron fust tué en duel, au Pré-aux-Clercs, par un autre gentilhomme, nommé Gouré, parent du président Blancmesnil, qui, estant blessé de trois grands coups d'espée et comme mort, tua ledit Charron, qui, par grand hasard, se laissa tumber, n'estant aucunement blessé ni offensé, tellement qu'en ce combat le mort tua le vif.

En ce mois, M. de Champigni, Conseiller d'Estat, très homme de bien et craingnant Dieu; M. de la Bournalière, beau-père du feu Lieutenant civil Séguier, et Sanguin, chanoine de Nostre-Dame, bon Ligueur (selon le bruit commun), passèrent de ce monde en l'autre.

Sur la fin de cest an 1599, M. des Bauves, fils de M. du Plessis-Mornay, jeune gentilhomme, un des plus doctes et accomplis pour son aage qu'il y eust en France, eust envie, comme beaucoup d'autres de la Religion, de voir Romme et le Pape. De fait, il s'y en alla desguizé et y fust quelque temps à s'y proumener tout à son aise; mais enfin, y aiant esté descouvert, sans le prompt advertissement que lui donna inopinément, par rencontre, ung de Paris qui le recongnust, et la prompte diligence

de laquelle il usa à se sauver, couroit fortune de la vie et du feu, tant pour le nom de son père, odieux à Romme plus que tous les hommes de la terre, que pour la profession de sa Religion. Le jour qu'il sortist de Romme pour se sauver, il avoit disné avec M. le Cardinal Dossat, qui lui avoit fait fort bonne chère, ne le connoissant point, et toutefois se doutant qu'il estoit autre que ne se disoit, tellement qu'il le pressa fort de le lui dire; mais il ne voulust jamais, encores qu'il s'eust peu bien fier dudit Cardinal, envers lequel estoient bien venus tous les hommes doctes et d'esprit, de quelque Religion et profession qu'ils feussent, comme aussi particulièrement il lui en avoit rendu bon tesmoingnage par une infinité de faveurs et de courtoisies, faisant cas de son esprit et de sa doctrine. Qui fut cause que ledit sieur des Bauves, aussitost qu'il se vid en lieu de seureté, escrivist une fort honneste lettre audit Cardinal Dossat, pour le remercier de l'honneur qu'il lui avoit fait en sa maison, et de la bonne chère et faveur qu'il y avoit receue, s'offrant à lui, et au surplus se descouvrant fils de M. du Plessis-Mornay, qui le serviroit partout où il auroit l'honneur de recevoir ses commandemens, s'excusant, sur le lieu où il estoit, de lui avoir desguizé son nom, trop odieux à la plus part de ceux de sa profession.

Auxquelles lettres, M. le Cardinal Dossat fist response, par d'autres qu'il lui escrivist, autant honnestes et gracieuses que s'en puisse voir, et par lesquelles il s'offroit fort à lui, honorant le nom de son père et louant grandement son sçavoir et bel esprit, comme aussi il faisoit le sien.

Je tiens ce discours d'un mien ami, fort ami dudit seingneur des Bauves, duquel il l'a appris et auquel il avoit monstré les lettres de M. le Cardinal Dossat.

Au mesme temps, M. de Rohan, soubs le passeport du Pape (qu'on disoit estre le premier Pape qui avoit donné des passeports aux Huguenos), passa à Romme et y fust onze jours. Et pource qu'il sembloit se desfier aucunement de son passeport, le Cardinal Caietan, Cardinal de l'Inquisition, l'alla voir et lui dit que s'il ne se tenoit assez asseuré dans Romme pour le passeport que Sa Sainteté lui avoit baillé, qu'il lui mettroit entre ses mains les seaux de l'Inquisition, qu'il porteroit dans sa pochette partout où il iroit; au reste, que Sa Sainteté mesmes seroit fort aise de le voir, tant pour le respect de son grade et de sa maison, qu'il connoissoit et honoroit, que pour estre bien et duement informée de sa sagesse et modestie, et qu'il n'estoit de ces turbulens et mesdisans, comme beaucoup de sa Religion. Tellement qu'il le pouvoit bien asseurer de la bonne grace du Pape, et qu'il auroit toute occasion de se louer de la bonne chere et réception que lui feroit Sa Sainteté. M. de Rohan le remercia fort, et ce pendant s'excusa de ceste veue; toutefois, il fust tenté d'y aller pour le saluer, non en qualité de Pape, mais comme prince de la Romanie; mais il lui fust remonstré qu'il ne pouvoit y estre receu qu'en faisant à Sa Sainteté les soubmissions ordinaires de tous les autres, et qu'il faudroit qu'il lui baisast les pieds et se prosternast là, par forme d'adoration, qui estoit une chose du tout impie, directement contraire à la profession de sa Religion et expressement défendue de Dieu. Tellement que ledit seingneur prist sa résolution de n'y point aller. Et toutefois, pour contenter le Pape, et se délivrer de l'importunité de l'autre qui l'en pressoit fort, il s'avisa d'un expédient pour s'en excuser, la subtilité duquel fust louée, mais non creue du Pape ni de son Cardinal, auquel il fist entendre, pour toute résolution, qu'il y fust

allé très volontiers, mais qu'il avoit pensé qu'il feroit autant de tort au Pape, duquel on ne faudroit de dire, quand on auroit sceu la bonne réception qu'il lui auroit faite, qu'il favorizoit les Huguenos de France, ce qui lui concilieroit une envie, attendu la profession de Religion que chacun sçavoit qu'il faisoit. S'en estant, de ceste façon depestré, il reprist le chemin de France, quelques jours après, aiant veu Romme tout à son aise et y aiant fait fort bonne chère, et en partist, bien content du Pape, et le Pape de lui, sans toutefois lui avoir rendu les foy et hommage qu'il prétend lui estre deus par les plus grands roys et princes de la terre.

Le ministre dudit seingneur de Rohan, qui, sous la faveur du passeport de son maistre, qui comprenoit les officiers de sa maison, s'estoit en ceste qualité glissé jusques dans Romme, y aiant esté descouvert, fust contraint d'en sortir bien viste, de peur d'y estre attrappé et bruslé, comme on croit infailliblement qu'il eust esté, car tant s'en fault que le Pape eust entendu le comprendre en ses passeports; qu'il en eust plustost accordé un au diable qu'à lui, sachant bien qu'à Romme il eust esté mieux veu que le ministre.

ANNÉE 1600

JANVIER.

Le premier jour de cest an 1600 commença un samedi matin, tout lequel jour ne fist que venter et pleuvoir.

Les cinq autres jours, continuèrent en pluies et fust le temps très doux, et y eust, pendant iceux, tant en duels qu'en meurtres, sept hommes tués en ceste ville de Paris.

Le dimanche 2e de ce mois, mourust, à Paris, M. du Plessis de Thou.

Le vendredi 7e, ung des fils de M. René Choppin, advocat en la Cour, tua, à Paris, son frère aîné, dans la maison de son père, d'un coup d'espée qu'il lui donna, dont il mourust deux heures après. C'estoit le deuxième fratricide qui estoit arrivé, à Paris, depuis ung mois.

Le lundi 17e de ce mois, le Roy vinst au Palais, accompagné de plusieurs seingneurs, et, entre autres, du duc de Savoie, auquel il vouloit monstrer la grandeur de sa Cour de Parlement. André-Anne Robert et Antoine Arnaud, advocats très célèbres, plaidèrent devant Sa Majesté la cause d'un boulanger de Paris, qui avoit esté accusé d'avoir couppé la gorge et puis bruslé dans son four ung jeune garson, son hoste, pour avoir son argent. Maistre Loys Servin, Advocat général, plaida, après les dessusdits, et firent tous de belles digressions en l'honneur de Sa Majesté, là présente, qui estoit dans l'ung

des tambourins. M. de Harlay, Premier Président, prononça l'arrest, chez lequel Sa Majesté disna.

Ce jour, il y eust une telle batterie, au Palais, entre les clercs et les laquais, qu'il y en eust bien une douzaine de blessés, d'une part et d'autre, et ung laquais tué sur la place.

Les 19e, 20e, 21e et 22e jours de ce mois, furent consécutivement des bourses couppées, en l'audiance de la Grand Chambre, à Paris, à trois pas de Messieurs les gens du Roy.

Le jeudi 20e de ce mois, ceux de la Religion, en nombre de six ou sept vingts, accompagnèrent le corps d'un nommé Balda, de la Religion, et l'enterrèrent à leur mode, au dessus du Pré-aux-Clercs, au mesme endroit auquel, l'esté passé, avoit aussi esté enterré un des leurs, nommé Des Prises.

Ce jour, la Chambrière qui, au faubourg S.-Germain-des-Prés, à Paris, avoit esgorgé, la nuict, la damoiselle Baptiste, sa maistresse, après avoir esté tenaillée devant le logis, fut pendue au bout du Pont S.-Michel, et son corps réduit en cendres.

Le dimanche 23e de ce mois, fust baptizé, au Presche, à Ablon, un jeune homme, aagé de 25 à 26 ans, qui n'avoit encore esté baptizé, pource que son père et sa mère estoient anabaptistes.

Le mécredi 26e de ce mois, la cause d'un Chartreux, nommé Nicolas du Rouvre, qui s'estoit fait de la Religion, et aiant quitté les Chartreux et l'habit, demandoit de revenir à partager avec ses frères, fust jugée en la Chambre de l'Édit, et l'arrest prononcé par le président Forget : par lequel l'arrest du Grand Conseil fust confirmé, et ordonné qu'il ne pourroit revenir à partage. J'en ay le plaidoier entre mes papiers, fait par maistre Isaac Arnauld, qui est beau et notable.

Ung des jours de ce mois, le Roy, prenant plaisir de faire voir ses gardes au duc de Savoie, lui demanda ce qu'il lui en sembloit : auquel son Altesse respondit « qu'ils lui paroissoient tous honnestes hommes et braves. — Ce n'est rien, dit le Roy, de les voir ici, car en la campagne ce sont tous dragons et lyons ». Et sur ce que le Roy lui dit qu'il leur donnoit de paie quatre escus par mois, le duc lui respondit que c'estoit trop peu, et là dessus prist occasion de demander à Sa Majesté « s'il ne lui desplairoit qu'il leur fist à chascun la libéralité d'un mois de leur paie ». Auquel le Roy fit response « qu'il fist ce qu'il lui plairoit, mais qu'il n'y avoit pas ung d'eux qu'il ne fist pendre en sa présence, s'il lui estoit avenu d'avoir pris ung sol de Son Altesse ».

Le dimanche 30e de ce mois, on me fist voir une femme angloise, haute d'une coudée, aagée d'environ quarante ans, qui n'avoit point de bras, ains seulement deux pieds, de l'ung desquels encore ne se pouvoit-elle aider, qui estoit le droit, pource qu'il estoit immobile et roide comme un baston, de façon qu'elle ne s'aidoit que du gauche, duquel elle jouoit aux cartes et aux dés, enfiloit des très petites aiguilles, et s'en servoit à tous autres usages nécessaires.

En ce mois, se firent force festins et ballets à Paris, et plus qu'on n'avoit accoustumé, à cause de la venue du duc de Savoie, auquel le Roy estoit bien aise de faire monstre de la grandeur et magnificence de sa ville de Paris. Entre les autres, s'en fist un fort beau sur le président Bouinville, où Sa Majesté se trouva avec son Altesse. Et là, advinst que le Roy aiant pris de lui une dame ou damoiselle à qui il parloit, ung jeune Conseiller de sa Cour, qui estoit en masque, fust si mal advisé qu'il alla prendre ceste damoiselle d'entre les mains du

Roy, afin de la mener danser. Auquel Sa Majesté, à l'instant, demanda qui il estoit, et lui aiant fait response qu'il avoit cest honneur d'estre ung des Conseillers de Sa Majesté en sa Cour de Parlement : « Ventre-Saint-Gris! lui dit le Roy, si les autres Conseillers de ma Cour vous ressemblent, j'ay une Cour bien sotte. » Et en demanda ledit Conseiller pardon à genoux au Roy, sans lequel on lui eust fait un grand affront.

Au commencement de ce mois et an, M. de Rosni retrancha deux plats du service ordinaire de la table du Roy, et, en ce faisant, lui espargnoit, ainsi qu'on disoit, trente six mille escus tous les ans.

Febvrier.

Le mécredi 23e de ce mois, ung nommé Linières fust pendu, en la Grève, à Paris, pour la fausse monnoie.

Une jeune dame, nommée la Robichon, qui, le jeudi 24e de ce mois, estoit accouchée dans les prisons de la Conciergerie, aiant esté condamnée, par arrest de la Cour du Parlement de Paris, à estre pendue et estranglée, pour le crime d'adultère perpétré par elle avec le commis de son mari, avec lequel elle avoit complotté mesme la mort de sondit mari, et dont ledit commis avoit esté exécuté à mort dedans Paris, obtinst, en ce mois, sa grace du Roy, à la requeste du duc de Savoie, qui la demanda à Sa Majesté, et le prinst (comme on dit) à bonne heure, jouant à la prime et gangnant, tellement qu'il lui octroia sa demande, à la charge que ladite Robichon seroit mise entre quatre murailles pour y faire pénitence et finir ses jours.

Son Altesse en avoit esté priée par une dame, sa parente, à la recommandation de Madame de Sourdis, qui

pour ladite Robichon, qu'on aimoit, avoit conduit ceste menée, digne d'elle et de sa qualité. Le mari de ladite Robichon estoit receveur de Tours, homme mal famé, qui, pour ses malversations, fust mis aussi prisonnier.

En ce mois, mourust, à Paris, en sa maison, le président Ammelot, d'une colère (ainsi qu'on disoit) que lui avoit donné sa femme : accidens, toutefois, qui survienent assez souvent aux mesnages de Paris, sans que pour cela la mort s'en ensuive.

En ce mois, courust une lettre de M. l'Evesque d'Evreux à M. de Rosni, sur le fait de la Religion, qu'on trouva bien faite, et la response de M. de Rosni aussi bien et mieux, mais, pource que l'un et l'autre sont suspects [1].....

* LETTRE DE M. D'EVREUX A M. DE ROSNI.

« Monsieur, je ferois conscience de vous divertir de tant de grandes affaires que vous avez tous les jours sur les bras, pour lire une fascheuse et inutile lettre, si l'honneur que mon frère m'a mandé que vous me faites de demander, à tous propos, de mes nouvelles, ne me forçoit d'interrompre mon silence et vos occupations. Et, à la vérité, Monsieur, comme vous avez plus juste droit que personne du monde de me demander compte des fruits de mon loisir, aiant esté celui seul, après Dieu et le Roy, qui me l'avez acquis et procuré, aussi ay-je une plus particulière obligation de vous respondre de l'exercice à quoi je l'emploie. Je vous ramenteverai donc, Monsieur, que sur la fin de l'année derniere vous me communiquastes un livre de M. du Plessis, dans lequel je vous promis faire voir plusieurs choses où il s'estoit

1. Le reste a été rogné par le couteau du relieur.

abusé. Depuis, estant de retour en ce diocœse et aiant donné encores quelques mois à la poursuitte d'un petit œuvre que j'avois commencé, je me suis résolu finalement de m'aquitter de ceste promesse et tracer une forme d'indice de ses fautes plus notables et apparantes; mais, comme un abisme appelle un autre abisme, j'ay trouvé, en mettant la main à l'œuvre, que les erreurs et faussetés s'y suivent de si près qu'il eust esté besoin d'une censure perpétuelle. Non que je veuille accuser la foy de M. du Plessis, que j'estime et honore, pour son particulier, comme il le mérite, mais bien plain-je son malheur de s'estre fié sur la rapsodie de certains compilateurs qui l'ont servi infidèlement et n'avoir pas considéré combien la théologie est une profession qui requiert la vie d'un homme à soi et déchargé de toutes autres affaires. Cela m'a fait excéder les limites et proportions de mon premier dessein, et a empesché que vous n'aiez eu de mes nouvelles aussi tost ni souvent que je le désirois, pour ne me présenter devant vous les mains vides. Or, quoi qu'en ceste entreprise j'aye eu pour but général la deffense de la Religion Catholique, néantmoins, mes yeux ont toujours esté particulièrement tournés vers vous, comme vers cellui qui en a esté le premier subject, et à la mienne volonté, Monsieur, que vous en recueilliez aussi la première utilité, qui vous est deue par tant de justes tiltres, et que, comme Dieu s'est voulu servir de vous pour me faire ung des pasteurs de son Eglise, aussi il daingne réciproquement se servir de moi pour vous en faire une des ouailles. Ce sera, lorsque la consolation que je reçois des succès qui vous arrivent de jour en jour, sera parfaite; car, encores que je me resjouisse grandement de vos prospérités humaines, de l'intégrité, prudence et vigilance que vous

apportez à vostre charge, de la satisfaction que le Roy tesmoingne en avoir et des honneurs et dignités qu'il vous confère à ceste occasion, toutefois, le comble de mon contentement sera lorsqu'il plaira à Dieu couronner les faveurs temporelles qu'il vous départ de ses graces et bénédictions spirituelles. Et la joie que je reçois de vous voir commander maintenant aux canons de la France sera plainement accomplie quand je vous verrai obéir aux canons de l'Eglise.

« Voilà, Monsieur, puis qu'il vous plaist m'obliger tant que de demander des nouvelles de ma solitude, à quoi j'emploie le repos que m'avez procuré, à sçavoir au labeur que j'ay entrepris à vostre occasion. Je prie Dieu vous en faire recueillir les premiers fruits et vous conserver la créance que je suis et seray éternellement, Monsieur, votre très humble et très obligé serviteur ». *

* RESPONSE DE M. DE ROSNI.

« Monsieur, j'auray tousjours très cher le tesmoingnage que vos lettres me rendent de la continuation de votre souvenance et bonne volonté en mon endroit, et ne tiendrai jamais heures mieux emploiées que celles où le moien me sera donné de vous honorer et servir selon vostre mérite et mon affection.

« Les fautes que vous commettez, en me divertissant par la lecture de vos lettres, sont autant d'œuvres de superérogation qui vous rendront le feu de Purgatoire froid comme glace, puisque pour icelles vous relevez entièrement mon pauvre et foible esprit, accablé de tant d'affaires d'importance. Je n'ai jamais douté de vos belles et sérieuses occupations; je sçai que vos loisirs sont autant de labeurs, et pleust à Dieu qu'ils fussent

pour surmonter les monstres de l'Eglise et non pour leur donner vie. Quoique c'en soit, j'aimerai tousjours et chérirai ce qui viendra de vous. Je crois qu'il sera utile à vous et à vos amis, qui attendent avec impatience l'effet de vos promesses, tant sur le traicté de l'Eglise que sur le dernier livre que je vous baillai il y a quelque temps. J'ai toujours estimé que pour bien faire il y faloit bien penser : cela m'avoit facilement persuadé que, dans de gros volumes, faits en si peu de temps, il s'y pourroit trouver quelque peccadille; mais que soit un abisme d'erreurs, il y faudroit de fortes raisons pour me le faire croire. Tant y a que ces advis ne chastient point l'aucteur, car, soit que la vérité soit facile à défendre, soit la bonne opinion qu'il a de soi, il maintient qu'il n'y a rien à reprendre, et, qui plus est, un mois après vos répréhensions mises en lumieres, vous y aurez response. J'ai peur, tant je vous aime, que vous défendiez une mauvaise cause, qui, à vrai dire, a besoin d'un si fort rampart que celui de vostre bel esprit. Les louanges que me donnez sans subject, je vous les renvoie avec mérite. Elles vous sont deues de tout le monde. J'espère que vos désirs, en mon endroit, seront accomplis aux siècles à venir, comme au présent, que vous estonnez du chemin que je prends contraire au vostre. J'ai rencontré une guide qui ne me laissera esgarer, et suis enseingné d'ung évesque qui a fait la leçon aux autres. Tout mon regret est que vous laissiez la source, pour boire aux ruisseaux que la multitude des passans a troublée, les voulant guaier. Je munis mon magazin et mes arsenals de doubles canons, les uns de bronze, pour estonner les ennemis de la France, et les autres de papier, pour combattre ceux de l'Eglise. La dernière bataille sera sans feu et sans flamme, s'il vous plaist; autrement, je m'en excuse.

Mes devanciers s'en sont mal trouvés. J'aime mieux que nous beuvions ensemble, ce qui n'arrivera jamais si tost que je le désire. Venez donc voir mon nouveau mesnage, je vous en conjure, et prenez asseurance que vous n'aurez jamais une brebis (sans vous croire) qui vous soit plus dévotieuse que je vous serai toute ma vie.

« Sur ceste vérité, je vous baise très humblement les mains, priant Dieu, etc. *

* Il fist fort froid en ce mois, et gela depuis la Chandeleur jusques à Quaresmeprenant. *

Mars.

Le mécredi, premier de ce mois, le duc de Savoie, qui, le 17e de ce mois de décembre dernier, estoit arrivé à la Cour qui estoit à Fontainebleau, et le 21e à Paris, prist congé de Sa Majesté et reprist le chemin de son pays.

Le jeudi 2e de ce mois, M. Daiguillon, fis aisné du duc de Maienne, fist le serment, à la Cour, de Duc et Pair de France, où il receust grand honneur, avec tous ceux de sa maison; car leurs mérites furent publiés et exaltés jusqu'au tiers ciel.

Sur quoi, ung mesdisant composa le huittain suivant, qui fust trouvé semé dans le Palais :

Puis qu'on publie, en l'Audiance,
Des Lorrains la fidélité,
Il faudra mettre en la balance
Des Trésoriers la loiauté,
Et de Ballagni la vaillance,
Et de Sourdis la chasteté,
De Martingnan la sapience,
Et de Rosni l'humilité.

Le dimanche 12e de ce mois, le Roy vint ouïr, à Saint-André, M. de Joieuse, qu'on nommoit frère Ange, qui avoit toute la presse de Paris, et y mena quant et lui M. de Rosni.

Au sortir de ce sermon, se vinst présenter à lui un gentilhomme que Sa Majesté connoissoit dès longtemps pour ung de ses plus vieux et fidèles serviteurs; mais, pource que c'estoit un demandeur qui importunoit le Roy de quelque récompense, n'y prenant plaisir, lui fist assez mauvais visage et froide response. De quoi le gentilhomme indigné ne se peut contenir de lui dire: « Sire, je voy bien qu'à l'endroit de Vostre Majesté les premiers de vos serviteurs seront à la fin les derniers, et les derniers premiers. — Ventre-saint-gris! respondit promtement le Roy, aussi est-ce le texte de l'Evangile; je le viens ouïr prescher tout à ceste heure : *Et erunt primi novissimi, et novissimi primi.* »

Quelque temps auparavant, comme il estoit à Saint-Germain, le président Fauchet y estant allé trouver Sa Majesté, pour lui présenter ung de ses livres, et lui demander quelque récompense de ses labeurs (comme il méritoit bien), le paia semblablement d'une gausserie : car, aiant dit au duc de Bou... qu'il s'estoit souvenu de lui, lui alla monstrer dans le coing d'une grotte ledit Président, qui estoit un des quatre Vents, représenté là pour souffler en enflant les joues. Dont le pauvre Président, s'en revenchant sur le papier, fist les vers suivants, qui ont été assez communs à Paris et partout:

J'ai trouvé, à Saint Germain,
De mes grands labeurs le salaire.
Le Roy de pierre m'a fait faire:
Tant il est courtois et humain!

S'il me préservoit de la faim
[Tout] aussi bien que mon image,
Ah! que j'aurois fait bon voïage!
J'y retournerois dès demain!

Corneill' Tacit', Salluste, et toi,
Qui as tant honoré Padoue,
Venez ici faire la moue,
En quelque coing, ainsi que moi!

Le lundi 20e de ce mois, fust publiée à Paris une sommation de M. du Plessis, pour la défense de son livre, à M. l'Evesque d'Evreux, qui y fist response incontinent, et fust criée, à Paris, par les Quarrefours, le Vendredi 24e de ce mois.

Ce jour, maistre Guillaume Rose, Évesque de Senlis, qui preschoit le Quaresme à S.-Honoré, estant tumbé sur les desbordemens et superfluités de la Cour, dit qu'il y avoit eu à la Cour un gentilhomme qui avoit fait faire ung manteau qui lui revenoit à douze cens escus.

Frère Ange, ce jour, transporté d'ung trop grand zèle en son sermon, après avoir monstré un crucifix qu'il avoit apporté, se mist devant tout le monde la corde au col : ce qui fust assez mal reçu de beaucoup et diversement interprété, selon les divers jugemens et esprits des hommes de ce siècle.

En ce mois, à cause du mauvais temps et pluvieux qu'il faisoit, régnèrent force maladies à Paris, principalement des plurésies, dont il en mourust beaucoup.

Paumier, secrétaire du Roy, en mourust, et le jeune Molevault, qu'on appeloit le comte Guillaume, qui mourust fort chrestiennement et en Dieu, lequel pendant sa vie il n'avoit guères recongneu.

Trois enfantemens prodigieux remarqués à Paris en ce mois.

Le dernier jour dudit mois, qui estoit le Vendredi oré, ung seingneur signalé de Normandie, qu'on appeloit Sainte-Marie-du-Mont, aiant abjuré la Religion prétendue, de laquelle il avoit toujours fait ouverte et signalée profession, et s'estant fait Catholique, pour ung temoingnage publiq de sa conversion et pour pénitence et détestation de son hérésie (ainsi qu'il disoit), s'en alloit se fouettant par toutes les rues et églises de Paris: ce que les uns admiroient, les autres le louoient, et beaucoup s'en moquoient.

* En mesme temps, on publia une lettre du pape Clément VIII à Madame sœur du Roy, pour le fait de sa conversion, laquelle toutefois, pour estre longue et connue, l'insèrerai ici; esgalement les deux suivants sonnets, que ladite dame elle-mesme y avoit fait pour response, et qu'un de ses gentilshommes me donna [1].

La teneur de ladite lettre, extraicte de l'original.

CLÉMENT VIII, P. P.

« Noble femme, reconnoissez le salut et la désirée lumière et la grace divine, et la recevez d'un bon cœur ouvert en toute humilité; car vous savez bien que depuis assez longtemps celui qui est riche en miséricorde est à la porte de votre cœur et y frappe, et que, des ténèbres

1. *Il y a deux premières rédactions biffées :* * 1° En ce mois, sevid, à Paris, une lettre du Pape à Madame la Duchesse de Bar, sœur unique du Roy, en date du 26e janvier de cest an 1600, la teneur de laquelle s'ensuict, extraicte de l'original. *

* 2° En ce mois, courut une lettre du Pape Clément VIII à Madame, sœur du Roy, sur le fait de sa conversion : laquelle, pour estre commune et longue, et que j'ay entre mes papiers, n'ay voulu insérer ici, mais bien les deux sonnets suivants que ladite dame fist elle-mesme pour response à ceste lettre, et sont tels. *

d'hérésie et des espais brouillas d'erreur où vous estes, il vous appelle à son nom admirable, c'est-à-dire à la connoissance de la vraie Foy et de la vérité catholique. Et affin que nous passions sous silence que le souvenir de vos ancestres vous apelle à l'Eglise Catholique, laquelle seule ils ont recongnue et respectée, et dont le Souverain Pontife de Romme est le chef, Dieu vous y a naguères appelée par l'exemple domestique d'un personnage de singulière prudence, qui vous attouche de fort près, qui est le Roy Très-Chrestien Henri IV^e^, vostre frère, duquel la conversion, entreprise non avec légèreté, mais avec grand jugement et délibération, approuvée de Dieu et de tous les gens de bien, sera célébrée par l'éternelle mémoire de la postérité. Il vous y a aussi appelée par le soin de et bons offices de nostre cher fils Alexandre, Cardinal de Florence, personnage comblé de toute vertu, fort affectionné au Roy vostre frère, et très désireux de vostre salut, lorsqu'il estoit en France Légat du S.-Siége Apostolique, auquel, bien qu'indigne, par la grace de Dieu, nous présidons. Il vous y a appelée par plusieurs discours et conférences de l'Evesque Prélat, nostre domestique, lorsqu'il estoit en France avec ledit Légat, Cardinal, homme excellent en zèle de Dieu et en doctrine, lequel vous affectionnoit infiniment et qui naguères est mort heureusement en Nostre-Seingneur, lequel, par commandement dudit Légat, vous le désirant, vous est plusieurs fois allé trouver pour le salut de vostre conversion. Enfin, Dieu vous y a appelée par le ministère de nostre humilité, qui, bien que très indigne, suis son lieutenant en terre: car nous ne pensons pas que vous aiez oublié les lettres que nous escrivismes, il y a quelques mois, combien elles estoient paternelles et procédantes du cœur, par lesquelles vous invitions si amiablement, de toute nostre affection,

d'entrer au sein de l'Eglise Catholique et Apostolique, en laquelle sont nais les princes très chrestiens, vos prédécesseurs ; et encores maintenant vous y convions par une semblable affection d'amour en Christ, parceque la charité et le zèle éternel de vostre ame nous presse, et combien qu'il semble que nos remontrances vous aient jusques ici peu proufité, toutefois la solicitude de nostre charge de pasteur ne nous permet pas d'en demeurer là, et l'espérance ne nous abandonne point (car Dieu est puissant) d'amòlir votre cœur et d'oster le voile qui est dessus. Par quoi, il nous a semblé bon de vous escrire de rechef ceste-ci, en tesmoingnage de nostre volonté et désir, par laquelle de rechef nous vous exhortons et prions par les entrailles de la miséricorde de Dieu, qui vous a parée de tant d'ornemens et comblée de tant de dons et graces extérieures, que vous ne bouchiez point vos aureilles à sa voix et vocation, et que vous ne mettiez point vostre cœur endurci pour obstacle de sa divine grace ; mais, qu'en toute vérité, et simplicité de cœur et candeur d'esprit, vous vous prosterniez devant lui, qui est droit et juste et qui void les secrets de nos cœurs plus clair qu'en plain midi, et que vous le priez, d'un vrai et ardant désir, qu'il vous monstre la voie de vérité et la voie de salut. Car, si bien vous considerez toute chose, si vous ne mettez au loing toutes les raisons du monde et perturbations d'esprit, et vous ne voulez vous tromper vous-mesme et vous offusquer de ténèbres, certainement vous appercevrez et entendrez que vous n'estes point en l'Eglise de Dieu, mais entièrement hors d'icelle : qui est la plus lamentable et malheureuse chose qui puisse estre, ni ditte, ni pensée, car en nul autre lieu la vérité, le salut, la grace, ni la gloire, ne se trouvent qu'en l'Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique, de laquelle est le chef la Sainte Egiise

Rommaine, mère et maistresse de toutes les Eglises; laquelle Eglise Catholique, colonne et fondement de vérité, n'est pas d'hier ou avant-hier seulement, mais a esté instituée par l'aucteur mesme de vie, le Seingneur Jésus Christ, et lui, qui est le Très-Haut, l'a fondée sur lui-mesme, qui est la maistresse pierre du coing, et sur le très saint prince des Apôtres, Pierre, auquel Dieu mesme et nostre Seingneur, qui peust toutes choses, a donné ceste fermeté, par la vertu de sa parole, qu'il fust la pierre de foy et comme la très fẽrme et immobile roche sur laquelle Jésus Christ (sur lequel tout bastiment fondé s'eslève) a édifié et édifie son Église, jusques à la consomation des siècles, par la suitte des aages et la succession continuelle des papes de Romme : car tous les Catholiques et Evesques ont adhéré au Père des Pères et au Pasteur des Pasteurs, comme membres à leur chef : sçavoir, le Pape, successeur de S. Pierre; car, de toute antiquité comme encore à présent, ils y adhèrent et sont unis avec nostre humilité tous les fidèles et Catholiques, qui reconnoissent et confessent en nous, bien qu'indigne, les mesmes clefs du Ciel, la foy qui ne défaudra jamais, la mesme autorité de confirmer nos Frères et Evesques de paistre les brebis et agneaux du Christ, et la mesme souveraine puissance de lier et deslier, qui fut donnée par le seigneur Jésus Christ à l'Apostre saint Pierre, duquel la dignité et hérédité ne defaut point mesmes à ceux qui en sont indignes. C'est à ceste Sainte, Une, Église Catholique, Apostolique, que nous vous convions, de toute l'affection de nostre charité. Là est la vraye Foy et impollue, qu'a tousjours enseingné ceste Sainte Église Catholique, Rommaine, bonne mère de tous les fidelles, laquelle Foy, droite, stable, et tousjours accordante avec soi-mesme, a esté annoncée dès le com-

mencement, l'est et le sera tousjours par tout le monde, non pas comme les sectes des Hérétiques, misérablement divisées qui, depuis peu de temps, eslevées d'eux-mesmes et de leur propre orgueil, n'ont ni l'antiquité, ni la succession, ni une mesme Foy, mais comme petits enfans qui flottent et sont emportés de tout vent et doctrine, errans et faisans errer l'imprudente crédulité de plusieurs, desquels ils amènent les âmes en la captivité du Diable et les engloutissent en damnation éternelle; mais, en ceste Église Une, Catholique, Apostolique, ont esté couronnés les courageux martirs, ont flori les très saints Evesques et les très sages Pasteurs et Docteurs. En ceste Église, tant de sacrés et célèbres Conciles Œcuméniques, où présidoit le Saint-Esprit, ont esté tenus, auxquels toutes les hérésies qui sont en vigueur, en ce temps misérable, ont esté condamnées par des très graves décrets, tous les monstres des erreurs, tués par le glaive de l'Esprit et renversés par un souverain consentement de la mesme Église Universelle. En ceste Église sont les fidelles Chrestiens, soit régénérés en Christ et nourris du lait de piété, soit parvenus en gloire par la vive foy qui opère par la dilection, aydée par la grâce divine. Enfin, en ceste Sainte et Catholique Église, les Rois de France très chrestiens, vos prédécesseurs, qui ont obtenu ce nom illustre de Défenseur de la Foy Catholique, sont morts au Seingneur, et principalement cestui-là duquel la mémoire est en bénédiction : le Roi Saint-Louis, duquel vous avez tiré une extraction, a combattu le bon combat en ceste Église, a consommé sa course, a gardé sa foy, affin qu'il méritast de recevoir au Ciel, par le juste Juge, la Couronne de Justice. Et, en somme, s'est retiré à ceste mesme Église, par un don singulier de Dieu, comme en un port tranquille et seur, le Roy très Chrestien Henri IV^e^,

vostre frère et nostre fils, qu'à bon droit nous appelons Très Cher, lequel de rechef nous avons engendré à Christ; lequel, comme frère, roy, homme courageux et prudent, doit estre suivi et imité de vous qui estes sa sœur, et ne craindre pas que ce qui a esté si glorieux à un si grand Roy soit malséant à une femme.

Au surplus, tous les princes Lorrains, en la maison desquels vous avez pris alliance, ont esté Catholiques et ont esté appelés fils de ceste Église Catholique, et n'ont estimé plus grand honneur et n'ont esté célébrés d'illustres los par toutes les nations, pour aucune chose tant que pour la défense de la Foy Catholique; et est estrange que vous refusiez l'alliance de la foy de ceux dont vous avez désiré celle du mariage. C'est pourquoi, d'autant que nous aimons au Seingneur le Roy vostre frère, la maison de Lorraine, et vous mesme, nous sommes esmeus du malheureux estat de vos affaires, lequel si vous ne recognoissez estre tel, tant plus estes-vous malheureuse; car nous vous mandons que vous estes hors de l'Église Catholique, vous estes sans Dieu et sans espérance de salut, détenue prisonnière sous le joug du Diable. Mais que peust-il estre plus malheureux à une femme de tel lieu, que d'estre femme non légitime d'un sien garant? Car, jusques à ce que vous aiez obtenu de nous et de ce Saint-Siège la permission et dispance d'avoir peu estre légitimement mariée ensemble (laquelle toutefois nous avons protesté de n'accorder qu'après que vous aurez répudié l'Hérésie et les erreurs, et fait profession de la Foy Catholique), il n'y a point de mariage entre vous. Or, d'autant que des nopces illégitimes il ne peut naistre des enfans légitimes, vous feriez un tort signalé aux vostres, si vous en aviez, car ils ne seront pas vraiement de la race des Lorrains et n'en pourront estre suc-

cesseurs ni héritiers. Et à peine pouvons-nous croire que vouliez, de gaieté de cœur, vous exposer à une si grande calamité et trouble de toutes choses, avec la perte de vostre ame propre. L'unique, bon et fidèle remède à tous ces maux est, si vous obéissez à Dieu qui vous apelle par nostre voix, si vous retournez à l'Église Catholique, et, d'un vrai cœur, faites confession de la Foy Catholique. Aiez donc pitié de vos enfans, aiez pitié de vostre ame mesme ; car que vous servira, si vous sauvez tout le monde et que vous perdiez vostre ame ? Et qui pourrez-vous bailler pour la racheter ? Escoutez donc, ma fille, et voiez et enclinez vostre aureille, oubliez et détestez vos vieilles erreurs, et venez à Nostre Seingneur, qui désire le salut de vostre ame. Rejettez bien loin de vous les ministres de Satan, les ministres de perdition, les enfans des ténèbres : encores qu'ils vous soient intimes et que vous les aimiez comme vos mains et vos yeux, couppez-les et les arracchez, de peur que, pour le proufit particulier, ils ne vous empeschent la lumière de vérité et ne vous tirent en la géhenne. Au reste, escoutez les docteurs Catholiques, eschauffez de l'amour de Dieu et du zèle de vostre salut ; escoutez nous-même, qui, d'une souveraine affection d'amour paternelle, vous désirons ces choses, estant avec vous présent d'esprit, et qui prions continuellement Dieu que nous puissions voir le jour très désiré auquel nous vous puissions recevoir au giron de l'Église Catholique, et en icelle vous embrasser comme nostre fille en Christ, et qu'ainsi nostre joie et celle de l'Église Universelle soit plaine et accomplie par la conversion du frère et de la sœur. Voiez donc, à bon escient, de ne refuser ce don de Dieu et ne mespriser les richesses de sa bonté, et que, par la dureté et impœnitence de vostre cœur, vous ne faciez un trésor d'ire, au jour de

l'ire de la révélation du juste jugement de Dieu. Car nous avons fait nostre devoir envers vous amiablement et suffisamment, et n'avons rien obmis pour vous annoncer la volonté de Dieu et la voie de salut. Partant, nous protestons, devant Dieu et les hommes, que nous sommes nets de vostre sang.

Donné à Romme, à Saint-Pierre, soubs le cachet du Pescheur, le 26e janvier 1600, l'an du Jubilé et de nostre Pontificat le VIIIe.

Signé : SYLVIUS ANTONIANUS, CARDINALIS.*

*A ceste lettre, qui n'a esté imprimée, ung de la Religion fist, au nom de Madame, les deux sonnets suivans, en forme de response et protestation :

Vivre et mourir je veux en ceste Catholique,
Non celle qui se dit, mais qui l'est vraiement,
N'aiant autre que Christ pour chef, pour fondement,
Église sainte et vraie, Église Apostolique.

Je ne vois rien de saint en ceste Papistique,
Que de nom : où tout est pollu, non seulement
En mœurs, mais en doctrine, universellement ;
Qu'à bon droit on peust dire Église Apostatique.

Donc, on a beau crier : Temple, Temple de Dieu!
Si l'homme, homme maudit, qui là tenir le lieu
De Dieu s'ose vanter, par là se manifeste,

Il m'y attire en vain : Dieu, mon Dieu, mon Sauveur,
M'en tire et garde, et fait, par sa grace et faveur,
*Qu'en son Église et vivre et mourir je proteste!**

CE QUE LE PAPE, PAR CESTE LETTRE, SE DIT ARROGAMMENT, ET EN TOUTE HUMILITÉ, LE CHEF DE ÉGLISE ET LE LIEUTENANT DE DIEU EN TERRE :

Ce Lieutenant de Dieu, ce vice-Dieu en terre,
Bien qu'indigne, dit-il, de ceste dignité,
Ne parle, en son orgueil, sinon d'humilité,
Se vestant, en pasteur, du manteau de saint Pierre:

N'est-ce point un des loups, dont est dit, si je n'erre,
Qu'il faut se donner garde, et dont admonnesté
On est d'estre prudent en la simplicité?
Mais c'est par ses propos que soi-mesme il s'enferre.

Quand ce loup desguisé, quand ce vrai imposteur
Se dit Chef de l'Église et des Pasteurs Pasteur,
N'est-ce pas dire assez pour se faire congnoistre,

Cest homme de pecché, en somme, l'Antechrist,
S'attribuant l'office et tiltre d'un seul Christ,
Qui, quoique serviteur, se dist et fait du maistre?

SERVUS SERVORUM DEI,
ce dit-il,
mais,
de fait, est
DOMINUS DOMINANTIUM.*

AVRIL.

e jour de Pasque, de cest an 1600, fust le 2e de ce
s, auquel il pleust et neigea tout du long du jour,
: un vent de bize très froid, qui causa une gelée, la
t : dont le lendemain et tout le reste de la semaine il

fist plus froid qu'il n'avoit fait en tout le mois de janvier.

A ceste bonne feste y eust deux conversions des deux Religions : l'une, du sieur de Saincte-Marie, de Normandie, converti à la Religion Catholique; l'autre, de Maupeou, Intendant des finances, qui fist profession à Ablon. Sur quoi M. le mareschal de Brissac, faisant une rencontre, dit au Roy que Sa Majesté avoit joué aux eschects, et que, pour un *fol* qu'il avoit perdu, il avoit gangné un brave *cavallier*.

Le jeudi 13e de ce mois, M. de Rosni disna aux Célestins, où il disputa de la Religion, toute l'après disnée, trois heures entières, contre le Général des Cordeliers et le docteur du Val. Le lendemain, il envoia auxdits Célestins un mandement de quatrevingts escus, adressant à l'Espargne, pour refaire leurs verrières que le son de ses canons avoit rompues.

Le lundi 24e de ce mois, fust pendu, en Grève, à Paris, le Prévost de Sens. Son cri (que j'ouïs) portoit : « Pour vols, meurtres, ravissemens de femmes et filles, et autres forfaits exécrables et excès en grand nombre, perpétrés par lui. » Il estoit aussi chargé d'avoir volé le frère du Premier Président : ce qu'il nioit si asseurément et avec telle impudence, qu'estant en la charette, maudissoit là-dessus le Premier Président, le donnant tout haut au Diable, avec ceste vilaine adjonction et indigne d'un Chrestien qui s'en va mourir. « Foutre pour lui! » Ce qu'il répéta plusieurs fois.

Le mardi 25e, jour de saint Marc, la nuict, en la rue de la Huchette, aux Trois Chandeliers, le feu se prist en une chambre où il y eust un pauvre garson bruslé dans son lit, jusques à ses entrailles qu'on lui voioit sortir. La chambre fust entièrement bruslée, et la maison presque toute volée par de meschans garnemens qui se fourèrent

avec le grand nombre de personnes qui y accoururent de tous costés, pour la secourir, au son du tocquesain.

Ce jour, la Conférence fust accordée entre M. d'Évreux et le sieur du Plessis Mornay, et fust semé à Paris le suivant sonnet adressé à M. des Portes :

Des Portes, ceste Cour ne nous seroit point bonne :
Les pages et laquais parlent du Sacrement ;
Ce discours n'appartient qu'aux doctes seulement.
Si je voulois douter, j'irois à la Sorbonne.

Mais on dit, cependant, que Du Plessis s'estonne.
Si Luther et Calvin sortoient du monument,
Je croy qu'ils parleroient un peu plus hardiment.
Ils n'en sortiront pas : il n'en revient personne!

L'on n'ouït jamais parler, si ce n'est par destin,
Qu'un brave cavallier sache Saint Augustin.
C'est pourquoi je m'en vais, avecque mes nouvelles.

Aussi bien, ces discours n'accroistroient point ma foy :
Il y a jà longtemps qu'en l'Eglise je croy ;
En amour seulement je suis des plus rebelles.

MAY.

Le jeudi, quatriesme jour du présent mois de may, la Conférence accordée par le Roy entre M. l'Évesque d'Évreux et M. du Plessis Mornay fust faite à Fontainebleau, Sa Majesté y séant en personne et y assistant. De laquelle la victoire fust adjugée à M. d'Évreux, par le Roy mesmes, qui en prononça le jugement contre M. du Plessis, lequel s'estonna, et, pour le dire en un mot, ne fist rien qui vaille, tellement qu'il s'en retourna chez soi

malade de despit et fascherie. S'avisant (mais bien tard) de la faute où sa présomption l'avoit conduit pour n'avoir voulu suivre le conseil de ses amis, qui tous l'avoient desconseillé d'entrer en ceste Conférence, prévoiant le mal qui en aviendroit, encores que la desfaite ne fust si grande qu'on la crioit partout, et principalement à Paris, où, pour neuf passages, de quatre mil qu'il y avoit dans un livre, qu'on avoit examinés et réfutés, on publioit la réfutation de toute la Religion des Huguenos, qui, de leur part, eussent volontiers fait gloire d'avoir esté battus et vaincus. Le Roy a depuis dit, à M. Casaubon, que la femme du sieur du Plessis, dame fière, présomptueuse et haute à la main, estoit cause du malheur de son mari et qu'elle lui avoit fait faire un faux pas de son ambition : ce qui estoit bien vrai. Mais la lettre qu'en escrivist Sa Majesté à M. Desparnon à Paris, où tout aussitost elle fust imprimée et criée, en donna le grand bransle au bruit qui en fut espandu partout, jusques dans Romme, où Sa Majesté estoit bien aise de donner à contentement au Pape de pouvoir dire que du Plessis avoit esté vaincu.

Puis (comme les princes advisés ont accoustumé de faire), voiant que les Catholiques se prévaloient un peu beaucoup de l'avantage qu'il leur avoit donné, et que le fait tiroit en conséquence, fist le hola entre les partis, qui ne laissèrent pourtant de brouiller le papier et faire rouler sur la presse force beaux et vains discours, plus passionnés que vrais, sans une infinité d'autres broccards et gosseries piquantes qui furent semées et dites contre M. du Plessis, auxquelles le Roy (encores qu'on ne s'en deust prévaloir) avoit comme donné entrée, mesmes par ce dicton que Sa Majesté proféra tout hault : « qu'un Ajax ne fust jamais bon saint Augustin ».

Un quidam fit contre lui le sixain suivant :

Saint-Phal et Du Perron ont la gloire abattu
De ce Mornay, docteur et soldat tout ensemble :
Saint-Phal, par le baston; Perron, par sa vertu;
Sous lesquels sa vaillance et sa science tremble;
Se monstrant, aux effects de ce double combat,
Aussi mauvais docteur qu'il est brave soldat.

Le médecin qui estoit à la Conférence, le voiant malade d'un vomissement, dit ces mots : *Caveat sibi ab exitu Arii.*

La rencontre du Roy n'est ici à oublier, à celui qui lui dit qu'il n'estoit besoing que ses quatre Secrétaires d'Estat se trouvassent à la Conférence, pource qu'ils n'entendoient pas les langues et qu'ils y seroient inutiles. Auquel le Roy répartist sur le champ « que s'il le prenoit là, qu'il n'y avoit gens qui y deussent plustost estre appelés qu'eux, car il ne se trouvera possible (dit le Roy), encores en tout mon Roiaume, autres quatre hommes qui entendent mieux les langues qu'eux. Premièrement, j'en ay ung qui est bon hébrieu, l'autre est grand græq, l'autre bon françois, et le quart parle et entend fort bien toutes langues, mesmes l'estrangère ».

Le vendredi 5e, on sema les suivants contre M. du Plessis :

Si tu n'es pas mieux entendu
A garder une bonne place,
Qu'à ta nouvelle Loy de grace,
Saumur sera bientost rendu.

Ne parlons plus de Conférence,
Car du Plessis se trouve mal :
Il faut ressusciter Saint-Phal,
Pour réveiller sa conscience.

Le samedi 6e de ce mois, une femme poictevine, aagée de cinquante ans, fust pendue, en la Grève, à Paris, attainte et convaincue d'avoir fait mourir son fruict dans son ventre, par un breuvage qu'elle avoit pris. Ce qu'elle, toutefois, ne voulut jamais confesser; et, pource qu'elle ne vouloit baiser la Croix, ni escouter ung prestre qu'on lui avoit baillé, à cause de la Religion dont elle estoit, le peuple la fist dépescher promtement, criant qu'on la pendit au premier eschelon.

Sur la fin de ce mois, M. Lefebure, sieur Dormesson Deaubonne, Président en la Chambre des Comptes à Paris, fust tué, par son mullet, comme il revenoit de s'esbattre de son lieu Deaubonne et y passer le temps avec ses dames, comme il faisoit souvent. Estant arrivé près la porte Saint-Martin, il lui prist fantaisie d'aller voir le jeu de Saint-Martin, où, estant seul, les grands chiens de la voirie se ruèrent sur son mulet et attaquèrent ses jambes de si près, qu'enfin, par ses sauts et ruades, il jetta son pauvre maistre par terre, qui en tumbant rencontra une pierre qui lui offensa le tais et la cervelle. Et, sans une bonne femme des champs, qui, passant son chemin, le reconneust et en advertist aussitost ceux de sa maison à Paris, estoit en danger de mourir en ce lieu et servir de pasture aux chiens de la voirie. Estant remporté en sa maison à Paris, il vescut environ un jour ou deux et mourust, sans sentiment aucun, privé d'esprit et de parole. Il estoit aagé de soixante-dix-sept ans, aussi dispost et vigoureux que s'il n'en eust eu que cinquante.

En ce mois, mourust, en sa maison de Crocetaine aux champs, le Lieutenant Lugoli, serviteur du Roy, et qui eust bien servi d'un Tristan-l'Hermite à un mauvais Roy, comme estoit Louis XIe qu'il servoit.

Le vicomte Lalemand, aagé de quatre-vingts ans, et

Madamoiselle du Plessis-le-Grand, aussi fort aagée, moururent, en ce mois, à Paris, où il régnoit force maladies : car, jusques au 26e, il fist un temps de Toussaints, et depuis, le temps se tourna à un chaud très grand et trop pour la saison.

La nuict du dimanche de la Trinité, le tonnerre tumba sur Nostre-Dame de Paris.

Juing.

La nuict du vendredi 2e de ce mois, il fist un grand tonnerre, à Paris, qui continua sans lascher, depuis les neuf heures du soir jusques aux quatre heures du matin. Il tumba en quatre ou cinq endroits, mesmes sur le clocher de l'église de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, où il brisa la moictié de la pomme, puis tumba dans l'église sur une image de la Vierge, qu'il brusla avec sa chemise et celle de son petit enfant.

En ce mois, une femme, nommée Nicole Mignon, dame de la Corne-de-Cerf, à Saint-Denis, fust pendue, en la place de Grève, à Paris, et son corps réduit en cendre, pour avoir voulu attenter à la personne du Roy.

Plusieurs faussaires furent exécutés à mort, à Paris, en ce mois, et, entre les autres, ung notaire de la Religion, de la Rochelle, qui fust pendu à la Croix du Tirouer.

M. le Chancelier, avec Messieurs du Conseil, partirent de ceste ville de Paris, pour aller à Lyon, le mardi 6e de ce mois.

M. du Plessis-Mornay, retiré en son gouvernement, escrivist de Saumur quelques lettres, en ce mois, par lesquelles il se complaingnoit de sa fortune et de son désastre. Les trois suivantes tumbèrent entre mes mains, dont je pris copie :

A M. de Loménie.

« Monsieur, je me suis retiré, par l'avis de mes amis, parce que la procédure qu'on a tenue envers moi m'a fait croire que l'on en avoit envie. Si on en parle autrement, vous sçaurez assez, en bon ami, en faire comprendre la raison et de quel visage on peult prendre congé d'un Roy, après un tel vacarme. Je passerai donc ici mon amertume le plus doucement que je pourrai, et, comme j'espère, ne manquerai point de consolation contre ceste cheute, certes, qui ne peult estre honteuse pour la deffense de la Vérité, qu'il est toujours aisé de relever, et qui se relève assez toute seule; périlleuse aussi peu, estant demeuré si humble en mon naturel, par la grace de Dieu, et si bas en ma condition, puisqu'il a pleu au Roy que je ne puisse, au pis aller, estre tumbé que de mon haut, sans estonnement et sans froissure. Mon mal est, qu'ès exemples de tant de grands serviteurs de Dieu, qui ont esprouvé semblables desfaveurs, je me trouve, en un point, sans exemple, que ce qui leur restoit de bon de leur faveur leur rendoit leur desfaveur plus supportable, dont nous avons ce mot du mareschal de Gié : « qu'à bonne heure lui prist la pluie », au lieu que vous sçavez qu'au bout de vingt-cinq ans, je me retire, pour la pluspart, sans acquisition, sans bastiments, sans office ne bénéfice, comme si c'estoit le jubilé de mes services. Désespoir à qui n'auroit servi qu'aux hommes; mais j'ay servi à Dieu, et son loier ne manque point. Aussi, ne lairrai-je de servir et souhaitter tousjours toute prospérité à mon Roy, car, encores que le soleil nous hasle quelque fois et nous enteste, nous ne laissons pas de reconnoistre que

sa chaleur nous est nécessaire, ainsi à tous est salutaire la vie et prospérité du Roy, en laquelle, avec le commun, j'auray à chercher le repos de la mienne. Mais, certes, il me pardonnera, si je dis, et sans présomption, qu'entre ceste influence générale je pensois avoir mérité quelque aspect particulier de sa bénignité, au moins non si rigoureux de sa colère. Je m'arreste là, car je craindrois d'esmouvoir la mienne, et ne me reste que vous prier que vous continuiez à m'aimer, quelque fois aussi à me départir de vos nouvelles, faisant estat de moi comme de vostre, etc.

« De Saumur, ce 15e may. »

En *P. S.*

« Les lettres que le Roy a escrites à M. Desparnon ont esté imprimées à Tours, et esmeuvent les peuples par tout, et vous sçavez que le feu une fois allumé ne s'arreste pas, à point nommé, là où l'on veult. »

A M. de Maupeou.

« Monsieur, j'ay receu avec beaucoup de plaisir vostre lettre du 29e may. Le coup de Fontainebleau a semblé quelque chose en l'opinion du vulgaire, mais c'est une illusion qui passe, qui, tous les jours, à l'endroit des esprits solides, rabattra des prétentions de l'imposture et ajouttera au crédit de la Vérité. Pour ce qui regarde ma vie, j'ay assez monstré que les plus rares chemins ne m'estonnent point, quand j'ay servi les adversités de ce prince tant d'années, restoit à estre esprouvé par les prospérités, auxquelles le commun bruict jugeoit que je devois participer. Dieu ne l'a pas voulu, ains le contraire, pource que j'eusse esté pour y succomber. Je m'en remets donc à sa volonté, et plus tost avec plaisir qu'avec

patience, parce que je m'asseure que les gens d'honneur ne jugeront point de mon mérite par le succès, parce aussi qu'il est malaizé que le Roy m'oublie quand il se souviendra de soi-mesme. Or, faites tousjours estat que je suis à vostre service. Je salue, Monsieur, humblement vos bonnes graces, et prie Dieu vous avoir en sa sainte garde.

« De Saumur, ce 3e juing. »

A Madame.

« Madame, Vostre Altesse aura ouï parler de ce qui s'est passé à Fontainebleau. Quelques respects m'ont empesché un temps de vous en escrire; mais, si on vous a voulu faire croire que j'aye esté atterré en ceste lutte, trop dure, à la vérité, contre l'intérest d'un si grand maistre, je me confie que vous m'en aurez veu vigoureusement résoudre, par la force de la Vérité, plus puissante toute nue, au dessus des rois, pour relever les siens, que ne sont les rois au dessus du reste des hommes, pour l'affoiblir en leur foiblesse. En somme, Madame, de cinq mil passages allégués en ce livre, accusés de faux, on en a choisi 500; des 500, on en a tiré 60, et des 60, examiné 9. Et cependant, sans vous en dire la forme, tous ces passages s'y trouvent et en termes très clairs et très concluans, comme vous avez veu qu'il n'y a que l'illusion volontaire qui les puisse révoquer en doute. Tellement que, puisque ce qu'ils prétendent le plus fort se trouve le plus vain et foible, que sera le reste du livre, que solidité très esprouvée, et le reste de leurs accusations, conséquemment, que calomnie toute jugée? Or, Madame, je prens, par la grace de Dieu, cest opprobre en patience, pource que, de la main d'où il vient, tout est

supportable; par ce, principalement, que c'est l'opprobre de Christ. Peut-estre mesme n'y apréhenderai-je pas ma condition particulière, pource que je me confie que Dieu est mon héritage. Et ay tousjours estimé que bien heureux est qui peult édifier quelque coing de sa maison, de la sienne. Ce qui me deult au fonds de l'ame, c'est, Madame, que chascun connoist par là ce que je n'osois croire, ce qu'encor je veux tascher de disputer contre moi; aussi, que je ne puis, certes, escrire à Vostre Altesse, sans souspirs, ni Vostre Altesse, lire sans larmes.

« Il fault, Madame, généreusement achever ceste course, en laquelle nous louons Dieu que vous nous estes à tous ung très illustre exemple pour combattre à l'envi de douleurs et de douceurs, et qui, au milieu de tout cela, prouverez par vos actions, à toute la Chrestienté, que vous préférez les afflictions du peuple de Dieu aux délices de ce siècle, résolue (et je n'en doute point) que, si vous souffrez ici avec Christ, vous régnerez là-haut avec lui. Mais, moi, certes, asseuré, de plus, qu'il vous fera triompher, dès ici-bas, de toutes ces difficultés, espérance à la vérité contre apparence, mais Dieu est fidelle et rémunérateur, et la piété a des promesses de la vie présente et de la vie à venir. Aussi la nature mesme veult que ce qui est semé avec peine soit enfin moissonné en joye.

« Or, Madame, nos églises sont en prières assiduelles; qu'il plaise à Dieu magnifier ses bontés en vostre conduitte, et, pour moi, je le prie ardamment qu'il vous comble de ses graces temporelles et spirituelles, vous console contre tous ces prétendus maux, vous fortifie contre tous ces faux biens, et vous doint, Madame, après tant d'espreuves, en plaine prospérité, longue et heureuse vie.

« De Saumur, ce 18e juing 1600. »

Sur la fin de ce mois de juing, le Roy partist pour s'en aller à Lyon, tant pour la guerre qu'il s'estoit résolu de déclarer et faire au duc de Savoye, au cas qu'il ne satisfist à sa promesse, que pour l'accomplissement de son mariage avec la Sérénissime Marie de Médicis, niaipce de dom Ferdinand de Médicis, Grand-Duc de Toscane.

Madamoiselle d'Antragues, quand elle en parloit au Roy, ne l'appeloit que « sa banquière », trop effrontément, à la vérité, et trop impudemment. De quoi Sa Majesté n'estant contente, et jà par deux et trois fois l'avoit reprise de son impudence, qu'il chastia enfin d'une remontre fort à propos : car, lui aiant demandé, un jour, quand viendroit « sa banquière » : « Aussi tost (lui respondit le Roy) que j'auray chassé de ma cour toutes les putains. »

En ce mois, M. Chevalier, Maistre des Requestes, s'allant esbattre à Gentilli, estant avec sa femme dans son carrosse, fust, sur le chemin, surpris par un gentilhomme nommé Marcilli, armé et accompagné, auquel il avoit fait demander quelque argent qu'il lui devoit; qui, l'aiant fait descendre de son carrosse, le traicta indignement à coups d'espée et de baston, sans que ledit Chevalier eust espée ni armes aucunes. Après cela, le voulust contraindre de se mettre à genoux devant lui; ce qu'il refusa généreusement, encores qu'il menassast de le tuer, priant seulement ledit sieur de Marcilli de lui faire prester, par un de ses gens, une espée avec laquelle il lui feroit raison sur le champ de ce qu'il lui pouvoit demander. Ce que l'autre, avec reniemens et menasses estranges, accompagnées d'injures, lui dénia, le renvoiant de ceste façon et le laissant là, après l'avoir traicté en faquin, sans aucun subject, n'aiant esté en rien of-

tensé par ledit sieur Chevalier, qui en demanda la justice au Roy, à son Conseil et à sa Cour, comme d'ung publiq attentat, capital par toutes les loix du Roiaume, ou bien que lui fust permis de le démesler par les armes avec ledit Marcilli, ce qu'il offroit, et de quitter pour cela son bonnet et sa robbe. Le dernier lui fust refusé, et le premier accordé, comme l'injure estant faite à tout le corps de la justice de France.

En ce mois de juing, mourust, à Paris, en son couvent des Augustins, l'Augustin Montanus, le jour de la Feste-Dieu, qui estoit le jour qu'il avoit tousjours en la bouche pour désigner une bonne chère : « Ce sera, disoit-il, à jeudi, jour de la Feste-Dieu. » Au reste, un vrai moine de Rabelais, clerc jusques aux dents en matière de Bréviaire, qui lui servoit de tirouer pour l'appétit qu'il avoit toujours ouvert, comme la gibessière d'un advocat, principalement à la bouteille.

Juillet.

Le mardi 11e de ce mois, ung jeune gentilhomme, nommé Du Bois, eust la teste trenchée, en la place de Grève, à Paris, pour avoir tué un gentilhomme de la Religion, nommé Saint-Hermine, qui estoit son fillol. Il n'avoit attaint encores l'aage de vingt ans, et n'en avoit que dix-sept, quand il tua l'autre.

Le samedi 22e de ce mois, arriva M. de Rosni à Paris, pour donner ordre à la guerre de Savoie, faire trainer le canon et attirail, et faire levée de soldats.

Le samedi 29e de ce mois, fust pendu en effigie, en un tableau, devant la maison de M. Chevalier, à Paris, le sieur de Marcilli, avec deux autres qui lui avoient assisté contre ledit Chevalier.

Une nommée La Scote, magicienne, et qui faisoit profession publique de magie et de sorcelerie, mourust, aux fauxbourgs S.-Germain, à Paris, en ce mois, et ne voulust permettre M. de Chavagnac, curé de l'Église S.-Supplice à Paris, qu'on l'enterrast dans son église, de laquelle il lui avoit défendu l'entrée longtemps auparavant, aiant esté adverti de sa vie et profession infame.

En ce mois, fust receu au Parlement de Paris le premier Conseiller, se disant de la Religion et faisant publique profession d'icelle, qui estoit ung nommé Garraut, qui avoit autresfois esté Conseiller du Grand Conseil. Quelque temps après, y fut receu un autre, nommé Berger, de mesme profession et Religion.

Aoust.

Le mécredi 2e de ce mois, sur les six heures du soir, le tonnerre tumba, à Fontainebleau, sur une des galleries, où il abbatist et gasta tous les chiffres de feue Madame la Duchesse et du Roy.

La nuict du jeudi 10e de ce mois, laquelle finissoit le jour limité au Duc de Savoie pour l'effect de ses tant réitérées promesses, la ville de Bourg, capitale du Pays Bressan, fust réduitte en l'obéïssance du Roy, sans autre perte que d'un soldat, resserrant dextrement, et par forme d'asseuré blocus, les retirés dedans le fort, si qu'ils n'eussent moien d'en sortir qu'à leur désavantage, aiant trouvé bon de patienter et mesnager le temps, l'argent et l'armée qu'il faloit pour gangner et battre une si forte place.

Le lendemain, qui estoit le vendredi 11e du présent mois, l'ouverture de la guerre contre le Duc de Savoie fust criée et publiée à Lyon, et, la nuict mesme, Sa Ma-

jesté fist entrer son armée en la Savoie, pour la surprise de Monmélian, la voulant entamer par la principale et plus importante place de toute la province. Dont le Duc de Savoie adverti, en dissimulant son maltalent et faisant, comme on dit, bonne mine en mauvais jeu, dit qu'il feroit encore longtemps porter la cuirasse au Roy. Ce qu'aiant esté rapporté à Sa Majesté, repartist incontinent « qu'il lui feroit, à lui, dans peu de temps, porter la bezace ». Sur quoi, fust divulgué le quatrain suivant :

Il vous f'ra porter la cuirace,
Ce Duc ambitieux et vain.
Faites-lui porter la besace :
L'Espagnol lui donn'ra du pain.

Le mécredi 23e de ce mois, la ville de Chambéri, Parlement de la Savoie et siége du dernier ressort de la province, fust réduitte au Roy, sans résistance et par composition, où le Roy entra et vérifia le dire des devins du Duc de Savoie, « qu'au mois d'aoust de ceste année, il n'y auroit plus de Roy en France ».

Septembre.

Le dimanche 10e de ce mois, le fort de Charbonnières, en Savoie, fust réduit au Roy, par capitulation, que les assiégés sortiroient sans drapeaux, mesches esteintes et bagues sauves : ce qui fust exécuté.

En ce mois, on receust à Paris nouvelles de l'estrange tragœdie jouée en Escosse par le comte de Gauric, Escossois, qui, voulant tuer le Roy d'Escosse, fust luimesme miraculeusement, par ung juste jugement et per-

mission de Dieu, tué par un page dudit Roy, nommé Rampsay.

M. Cazaubon, homme singulier en doctrine et en connoissance des langues, principalement de la græque, arriva à Paris, par commandement du Roy, qui luy avoit mandé pour estre son Professeur roial en la langue græque : ce qu'il ne peust à cause de la Religion.

Mourust, en ce mois, à Paris, M. Brisard, Conseiller en la Grand Chambre, homme de bien, mais si long en l'expédition des procès des pauvres parties, qu'ils n'en pouvoient sortir. Tellement qu'un jour une pauvre femme, du procès de laquelle il estoit rapporteur, n'en pouvant choir, comme elle en eust fait plainte, à son procureur, de sa longueur, et qu'elle lui avoit jà baillé plus de cinquante placets, le procureur, sans y penser autrement, lui fist response qu'elle en fist faire deux cens et qu'elle les lui baillast. Ce que la bonne femme entendant à la bonne foy, va faire dépescher tout à la haste cent placets, et les aiant enfilés trestous ensemble, alla les présenter de ceste façon à Monsieur son Rapporteur, lui disant que son procureur lui avoit conseillé, pour estre plus tost dépeschée, de lui présenter deux cens placets, dont elle en avoit fait faire ces cent tout à la haste, et qu'elle lui apporteroit bientost les cent autres. Lors M. Brisard, se prenant bien fort à rire, voiant la naïfveté de ceste bonne femme, la dépescha tost après : sa simplicité lui aiant plus servi que la courtizanerie de beaucoup d'autres, qui y eussent inutilement despendu et leur temps et leur peine.

En ce mois, les vents à Paris furent si violens et impétueux, qu'ils déracinèrent, en une nuict, le May placé devant les grands dégrés du Palais et le jettèrent à bas, de telle impétuosité qu'il rompist tous les

ovans de là autour, et gastèrent une boutique de là auprès.

Octobre.

Le mariage du Roy et de Sérénissime Marie de Médicis fust fait et célébré, dans la ville de Florence, selon la procuration qu'en avoit envoié Sa Majesté au Grand Duc, pour cest effect, le vendredi 6e jour du présent mois d'octobre, en la forme et manière contenue en une lettre (qui n'a esté imprimée) escrite de Florence, le 7e de ce mois, qui contient aussi les festins et magnificenses qui y furent faites. De laquelle lettre un mien ami me donna la copie suivante :

« Le mariage du Roy se fist hier en ceste ville : le Maistre des Postes de Romme en va advertir le Roy. Il n'y eust rien d'extraordinaire en ceste cérimonie. Le Légat dit la messe : à main droite, y avoit un poisle de drap d'or, rehaussé de trois degrés, tapissés en bas de veloux cramoisi, où monta M. le Légat et s'assist en une chaize. La Royne et M. le Grand Duc estoient soubs un autre, à main gauche; ils se levèrent tous deux : la Royne, conduite par M. Le Grand, Grand Escuier de France, s'alla mettre à main droite du Légat; M. le Grand Duc à gauche. Après, M. le Grand Duc présenta la procuration qu'il avoit pour espouser la Roine au nom du Roy. Elle fust leue par deux prélats; puis celle que le Légat avoit du Pape pour faire cest office. Cela fait, les espousailles se firent, et le canon tira de tous costés. La messe finie, on baptiza une fille du Grand Duc, que les Ambassadeurs de Venize portèrent au nom d'icelle. Puis, on se retira.

« La nuit venue, il fust préparé un festin roial à toutes les dames de qualité. Il y eust bail, avant cela, où l'on dansa à la mode du pays. La Royne voulust qu'on dan-

sast des courantes et des bransles, et que M. Le Grand commençast : lequel Sigongne et Chalart suivirent. La feste n'a esté belle qu'au riche appareil du festin. Il y fut préparé une grande salle, où, à main droite et à main gauche, y avoit deux tables, où s'assirent les dames, et estoient posées au bout de celle de la Roine, qui traversoit toute la salle haute, eslevée de quatre degrés. Tout vis-à-vis, à l'autre bout de la salle, il y avoit une crédance ou buffect en fleurs de lis, qui montoit jusques au plancher, garni tout de vases d'or et d'argent, de porcelaines, d'agathes, d'esmeraudes, rubis, sapphirs et diamans par dedans, de la valeur de dix-huit cent mil escus.

« La table de la Roine fust couverte d'une chasse de tous animaux, avec de grands arbres, partie faits de succre et partie de linge ploié. La Roine s'assist au milieu; à sa main droitte estoit la Duchesse de Mantoue, sa sœur, la Grande Duchesse et la Duchesse de Bressiane. A la gauche, le Légat et le Duc de Mantoue. Le Grand Duc, dom Virginio Ursini, la servist d'escuier, et dom Jean, frère du Grand Duc, d'eschansson. Le premier service levé, la table se sépara, et disparut une partie d'un costé, et l'autre de l'autre. Et, à l'instant, en vinst une autre du bas, toute couverte de confitures. Après cela, une autre qui estoit ung pré vert, garni d'arbres et de fleurs, avec une fontaine à chasque bout, et infinis petits oiseaux qui voloient par la salle.

« Les tables des dames furent aussi levées, et s'y trouva dessous une table couverte de confitures. Puis, des deux bouts de la salle, vinst une nuée, dedans laquelle, à un des costés, y avoit une femme assise dans un chariot tiré par des paons, représentant *Juno;* à l'autre, une, dans un autre chariot tiré par des chevaux, représentant *Minerve :* qui toutes deux chantoient des hymnes à la

louange de la Roine. Dimanche, il se doit faire une superbe Comœdie, et lundi, une Pastorelle, dont la dépense coutera plus de soixante mil escus. »

Le mardi 17e du présent mois d'octobre, Madame la Duchesse Deguillon mourust, à Paris, en la fleur de son aage et en sa première couche d'ung enfant mort qu'on lui tira de son ventre. Elle estoit de la maison de Nevers.

NOVEMBRE.

Le vendredi 3e de ce mois, la Roine arriva à Marseille. De laquelle arrivée ung mien ami me presta le discours suivant (qui n'a esté imprimé), escrit particulièrement à un grand seingneur de la Cour, contenant des particularités véritables et remarquables.

« Monsr de Guise, estant adverti de l'arrivée de la Roine proche de Marseille, et aiant sceu qu'il n'avoit eu la nomination du Roy pour l'y recevoir, ains Messieurs les Cardinaux (combien qu'il prétendist que cela lui appartenoit comme gouverneur et prince en son gouvernement), s'embarqua, dès le matin, en une gallère, et alla à trois milles au devant d'Elle, accompagné d'une infinie noblesse du pays, qui lui firent la révérence au chasteau d'If, où elle disna.

« Les Maistres d'Hostel et Officiers du Roy en firent de mesme.

« Ladite dame arriva, sur les entre quatre et cinq heures du soir, accompagnée de cinq gallères de nostre Saint Père, cinq gallères de Malte, et six gallères de Florence, et celle où elle estoit, nommée *la Réalle,* toutes fort bien et magnifiquement accommodées.

« Au port de Marseille y avoit ung pont de bois, qui alloit du logis de ladite Dame à la gallerie où elle mist

pied à terre, et là estoit attendue avec le poisle, qui fust porté par quatre Consuls de la Ville qui avoient le genouil en terre. Deux desquels, les plus anciens, présentèrent deux grandes clefs d'or à Sa Majesté, qu'elle prinst, et les donna à Mons^r^ de Lussan, Capitaine des Gardes Escossoises, et fut receue par Mess. les Cardinaux et Officiers de la Couronne, et grand nombre d'autres seingneurs, princes, princesses, duchesses et infinies d'autres dames. Ladite Dame estoit accompagnée de Mesdames la Grande Duchesse de Toscane et de Mantoue, et de trois princes, deux de la maison de Médicis et un de celle d'Ursini, de plusieurs autres seingneurs et de quatre-vingts et dix dames.

« Elle estoit vestue d'une robbe de drap d'or, coiffée haut à l'italienne, ses nœuds justes avec les cheveux sans poudre, le visage sans fard, sa gorge un peu ouverte, avec un rang de grosses perles dedans.

« Estant lassée de la mer, se retira de bonne heure avec les Princes et Princesses de sa suitte, sans estre veue, jusques au lendemain qu'elle ouist la messe en son logis, et disna en publiq. Et, après disner, vinst à vespres en l'église proche de son logis, et lors commenca à paroistre en Cour. Car elle estoit vestue d'une robbe de toile d'or, à fonds colombin, à grande queue, aiant sa teste accoustrée comme le jour de devant, et sans masque; suivie de quinze carrosses, ses pages et estafiers en grand nombre, tous vestus de toile d'or imprimée, avec force passement d'argent, large de deux doigts; ses filles, dames d'honneur et damoiselles vestues à l'italienne, toutes d'une couleur et parure de toile d'or et d'argent, accompagnées d'un grand nombre de gentilshommes tous revestus de toile d'or et d'argent, suivis de leurs serviteurs, pages et laquais, accoustrés somptueusement des

couleurs des maistresses de leurs maistres, rendoient une lueur et esclat si beau et si grand, qu'il faut confesser que la suitte des Princes et Princesses de la France ne paroist rien auprès de cela.

« Sa Majesté est de fort riche taille, grasse et en bon point, à l'œil fort beau, et le teint aussi, mais un peu grossier; au reste, sans fard, poudre ni autre vilanie. Monsieur Le Grand et ceux qui l'ont accompagné ne se louent pas fort des Florentins, et y a des querelles ordinaires, non seulement entre les laquais et estafiers du Roy et de la Roine, mais mesmes entre les seingneurs et gentilhommes, jusques au sang respandu, et est la nuict que ruent les grands coups.

« Il faudroit beaucoup de papier pour particularizer le tout; quoi que c'en soit, on y fait bonne chère pour son argent; mais le Roy s'en lassera bien tost, car il desfraie tout, et fait son estat de trois mil cinq cens escus que lui en couste par jour. Il n'y a pas jusques aux forçats des gallères qu'il ne nourrisse. D'une chose se plaignent fort les François, c'est que ceux que le Roy avoit envoyés, un mois devant, pour attendrela Roine et la servir, ont tousjours vescu sur leur bourse, et ne seront sans emprunt de moiens pour s'en retourner. Car, à la mode de Florence, le donner est perdu, et le tout y est fort chiche.

« L'humeur de la Roine plaira fort au Roy, car elle est prompte et guaye, porte une grandeur au front assez modérée, toutefois altière et accorte, aime fort la chasse aussi bien que le Roy, et la musique aussi : qui a esté cause que Sa Majesté lui a envoié la sienne, avec tous ses violons et joueurs d'instrumens, que la Roine et tous les seingneurs et dames de sa suitte ont loué et admiré tout ensemble. »

Le mardi 21e de ce mois, arriva à Paris le seingneur de Bordeocs, qui apporta lettres du Roy, à Monsieur le Premier Président, de la reddition du chasteau de Monmélian, place imprenable (disoit-l'on) à tout autre guerrier fors qu'au Roy.

Ce jour, un pauvre fol, nommé Martingan, qui couroit les rues de Paris, et alloit criant au Palais et par tout : *Vive le Roy!* donnant pour compagnons à ce vivat tous ceux qui le faisoient boire et lui donnoient de quoi disner, se noia, en passant l'eau près les Augustins, sans qu'on le peust sauver. Il crioit, en se nayant : *Vive le Roy!* et fust porté mort dans le couvent des Augustins, où il avoit autresfois esté moine.

Le jeudi 23e de ce mois, Monsieur de Montenay, cousin germain de M. de Longueville, seingneur de 50 mil livres de rente, fust décapité dans Rouen, pour avoir suborné sept faux tesmoings, auxquels il avoit fait déposer qu'un gentilhomme, de la femme duquel il avoit longtemps abusé et abusoit encore, lui avoit dérobbé deux mil escus. A cause de laquelle fausse accusation, il l'avoit fait emprisonner et condamner. Mais l'innocence du gentilhomme avérée et descouverte, ledit de Montenay, estant en la prison pour faire recoler et confronter les tesmoings, y fust retenu lui-mesme, et, à quatre jours de là, exécuté à mort, nonobstant les prières et intercessions de Madame de Longueville, sa parente, laquelle, accompagnée de bien 200 gentilshommes, sollicitoit pour lui, estant partie de Paris le dimanche au soir, et arrivée dès le lundi au matin à Rouen, pour cest effect. Bonne justice et rare, et pourtant remarquable.

Le vendredi 24e de ce mois, vueille S. Catherine, le maistre de l'Image-Saint-Pierre, aux fauxbourgs S. Germain-des-Prés, près le pilori, s'estant levé dès le matin,

et aiant dit à sa femme qu'il s'en alloit à la messe, s'alla noier à la Nouvelle Tuillerie, et, s'estant de propos délibéré prœcipité dans l'eau, finist ainsi sa misérable vie. Misérable en toutes sortes, pour estre estimé homme de mauvaise vie, ligueur séditieux, grand putier et blasphémateur, n'estant aagé que de trente-cinq ans ou environ, et toutesfois ne pouvant plus cheminer qu'avec un baston (avec lequel mesme il s'alla noier), pour une espèce de goutte qu'il avoit.

Sur la fin de ce mois, le fort Ste-Catherine, à deux lieues de Genève, basti sur un hault tertre relevé de cinq bastions, dans lequel le Savoiart tenoit en garnison six cens hommes de guerre, fust assiégé par le Roy, et peu après rendu, au grand contentement des Genèvois, qui regardoient d'ung mauvais œil ce fort, comme une citadelle de leur ville, et la mort, à la longue, de leur liberté.

Pendant ce siége, grand nombre de seingneurs (et, entre iceulx, le duc d'Aiguillon et de Nevers), officiers, gentilshommes, soldats, capitaines et autres François, tant d'une que d'autre Religion, furent à Genève, aucuns pour s'acommoder, autres par curiosité, mesmes plusieurs Catholiques Rommains furent au presche, les uns pour y apprendre, les autres pour reprendre, et la plus part pour en rapporter matière d'entretien commun.

Le Roy envoia quérir M. de Besze par M. de la Force, Capitaine de ses gardes, pour le voir et lui parler, et lui fist mener une des meilleures montures de ses escuries et des plus douces. Estant arrivé, Sa Majesté l'embrassa fort et le caressa, jusques à l'appeler son père, parla bien deux heures à luy, à la veue de tous ceux qui voulurent entrer dans sa chambre : car le Roy commanda qu'on eust à y laisser entrer tout le monde.

Voulust qu'il s'assist, en parlant, à cause de son aage, qui passoit quatre-vingts ans.

'uis, aiant commandé, pour s'en retourner, qu'on lui ›ustrast le carrosse de son fils de Vendosme, de Besze ia Sa Majesté qu'il lui pleust lui permettre de s'en urner sur la mesme monture qu'il estoit venu, pour- u'il s'y estoit trouvé fort à son aise; ce que le Roy accorda.

Quand il vinst à partir et monter à cheval, pour our de la chère et bon visage que lui avoit fait le , il y avoit presse entre tous les courtizans à s'offrir i et lui dire à Dieu, et l'eussent volontiers adoré et sé la pantouffle, comme au Pape.

1 a eu opinion que son voiage avoit moienné envers Roy la démolition du fort Ste-Catherine, moiennant ne quictance de l'argent que Sa Majesté devoit à x de Genève, qui firent grande chère et réception us les François qui les voulurent aller voir. M. de Nevers mesme fust voir M. de Besze jusques en sa mai- son, lequel après il traicta avec le duc d'Aiguillon, et lui donnèrent à disner.

Ce que dessus est extraict d'une lettre escrite de Genève à un mien ami par ung des familiers de Besze.

Decembre.

Le lundi 4e de ce mois, fust décapité, en la place de Grève, à Paris, un gentilhomme nommé Frémincour, d'auprès de Montdidier, en Picardie, attaint et convaincu d'avoir participé au meurtre de sa mère.

Le samedi 9e de ce mois, le Roy espouza, à Lyon, Marie de Médicis, Princesse de Florence. Les cérimonies se firent le lendemain, 10e de ce mois, qui estoit le di-

nanche, avec le festin et magnificences, en la forme et manière qui s'ensuit, extraictes fidellement de la lettre non imprimée d'un courtizan à ung sien ami de Paris, Conseiller, qui contient à la fin quelques nouvelletés du temps :

« Je vous dirai que, sur le midi, le Légat est entré dans l'église pour se préparer à dire la messe devant le Roy et la Roine; mais Leurs Majesté, n'y sont arrivées qu'à deux heures après-midi. L'ordre qui y a esté gardé à l'entrée a esté comme aux autres cérémonies. Les trompettes sont entrées les premières dans le chœur, suivies de quelques gentilshommes parés; puis, marchoient les chevaliers du Saint-Esprit, et, après, les princes qui alloient devant le Roy, horsmis M. le prince de Conti, qui menoit la Roine, du costé droit, et M. de Montpensier, de l'autre costé. Madame de Nemoux portoit la queue de la Roine, du costé droit, et Madame de Guise, de l'autre costé. Après, marchoit Madamoiselle de Guise et les autres Dames, qui étoient parées.

« Arrivés qu'ont esté Leurs Majestés, ils se sont aggenouillés fort près du grand autel, le Roy sur un tapis viollet, et la Roine, à sa gauche, sur un tapis rouge, et ont receu la bénédiction du Légat et ouï sa messe, qui l'a dite basse, et a fort peu duré : durant laquelle, tous les princes ont tousjours esté debout derrière Leurs Majestés.

« Lorsque le Roy est allé à l'offrande, M. le prince de Conti a porté l'escu; le Légat, au lieu de la paix, a présenté sa main à baiser au Roy et à la Roine.

« Après la messe, Leurs Majestés se sont aggenouillées devant le Légat, lequel a leu quelque temps dans un livre, et puis leur a donné sa bénédiction, après laquelle Leurs Majestés se sont levées et s'en sont

retournées en mesme ordre qu'elles estoient entrées.

« Estant arrivées, le Roy a commandé tout aussi tost qu'on servist, et s'est mis à table au droit du milieu, la ne à sa main droite, et le Légat à sa gauche, auprès quel estoit le Cardinal de Joieuse, puis le Cardinal Gondi, le Cardinal de Givri, le Patriarche, les Amsadeurs d'Espagne et de Venize.

« Du costé de la Roine estoit M. de Vendosme, sdames de Nemoux, de Guise et Madamoiselle de ise, et vis-à-vis d'elle Madame la comtesse d'Aue.

« A la table des dames, qui estoit au bas de l'eschaaut, à la main gauche du Roy, il y avoit madame de e; au bout de la , madame de Rosni; à sa oite et au-dessoubs, madame de Carnavalet et a ne de Beauregart, et auprès d'elle, une que je ne t. De l'autre sté estoit madame de Guermadame de la sche, madame la Vicomtesse de Lire, madame Mandelot et sa fille, avec celle de madame de Beauregart, et quelques autres. Somme, elles estoient seize à ceste table.

« L'autre table estoit celle des filles, où estoit la maistresse de M. de Heilli, laquelle a tousjours esté assistée, durant toute la cérimonie, de sa personne, qui mesmes estoit à la table.

« Je vous en dirai davantage par celle qui suivra ceste-ci.

« Pour revenir à Leurs Majestés, le Roy a esté servi par M. le Prince de Conti, qui a fait la charge de Grand Pannetier; M. le Comte de S.-Pol, de Grand Maistre; M. de Montpensier, d'Eschansson; et M. de Guise, d'Escuier trenchant. M. de Nevers, pour la Roine, a fait la charge de Grand Pannetier, et trenchoit sur la main

gauche du Prince de Conti; M. Delbeuf lui a servi d'Eschansson, et M. de Joinville d'Escuier trenchant.

« Il estoit six heures après midi quand Leurs Majestés ont eu disné et se sont levées de table. Une heure après, le Roy a commencé le grand bail et a mené la Roine, laquelle avoit un grand manteau roial, tout semé de fleurs de lis, qu'elle avoit aussi à la messe, avec une couronne de pierreries et une infinité d'autres riches carquans et enseingnes.

« Le Roy avoit peu de pierreries, sinon à son bonnet.

« Après le Roy, M. le Prince de Conti, madamoiselle de Guise, M. de Montpensier, madame de la Guische, M. le Comte de S.-Pol, madame de Ventadour, M. de Guise, madame la Comtesse Dauvergne, M. le Comte Dauvergne, la petite Sagonne, M. Desparnon, madame de Fresne, M. de Nevers, une petite Italienne, des filles de la Roine, M. Le Grand, madame de Rosni, M. de Termes, madame de Guercheville-Ruffec, la Vicomtesse de Lire, le Vidasme du Mans, la fille aisnée de M. de Gondi, le sieur de Nantouillet, son autre sœur, maistresse de M. de Heilli, M. de S.-Luc, une des filles de la Roine, et le fils de M. de la Force, la fille de madame de Beauregart : voila la suitte du grand bail.

« Je ne vous en escris point encore la façon des habits, le réservant à la première, pource que je n'en ay pas le loisir. Et toutesfois, pour ne rien oublier des joies de ceste Cour, je finirai par une nouvelle qui s'y dit : c'est que M. le Légat est si fort amoureux de Madamoiselle de Guise et tant friand de son beau sein, que, quand il y peut couler la main, on l'en void lescher ses doigts trois heures après.

« On en conte une autre, de la rencontre de M. de Roquelaure à La Varanne, le lendemain du mariage de

Leurs Majestés, qui est que, ledit seingneur de Roquelaure estant dès le matin allé donner le bonjour à Leurs Majestés estans encore au lit, comme La Varanne, y estant, entretenoit la Roine de propos d'un lendemain de nopces, la Roine (n'entendant pas bien ce que La Varanne lui disoit) va dire : « Je ne puis entendre le langage de La Varanne. — Par Dieu, Madame, répliqua Roquelaure, vous seriez la première femme de bien qui l'auroit entendu ! » Ce qui fit rire Sa Majesté bien fort.

« Comme j'allois fermer celle-ci, on m'a envoié en poste une dépesche de l'armée, dans le pacquet de laquelle s'est trouvé un Discours savoiart d'un médecin du Duc de Savoie, emprisonné pour avoir donné advis à son maistre de ne croire son devin, avec le Sonnet suivant, que je vous envoie, accompagné d'ung petit mémoire et d'une couple de prophéties. Je vous garderai le Discours, qui est imprimé, pour mon retour. Des autres, pour contenter vostre curiosité, de peur qu'elles ne s'esgarent, je vous en ay fait ceste copie tout à la haste :

SONNET SUR LA VAILLANCE DES HESPAGNOLS.

Pardieu ! je n'y vas pas, je ne suis pas si grue
De me mesler jamais parmi ces rodomons,
De qui les coups de pied sont des coups de canons,
Leur regard une mort, leur poingt une massue;

Qui tuent les soldats eslongnés d'une lieue;
Du vent de leur espée, ou bien de leurs talons,
Les envoient si haut, qu'aux petits mouscherons,
Avant qu'estre tombés, ils servent de repeue;

Qui font mourir les gens avant que d'estre nés,
Et qui portent tousjours le bonnet sur le nez;
Qui en cent mille corps ont leurs lames trempées.

Et que ferai-je donc? Par Dieu! je n'y va pas!
Si ferai, si ferai! J'y va tout de ce pas :
Ils tuent de la langue, et non pas de l'espée.

« Mémoire de la rodomontade d'ung Espagnol qui crachoit sur le bout de son espée, « de peur, disoit-il, qu'en se battant, le feu s'y venant à prendre, il ne bruslast la moustache du François ».

PROPHÉTIE.

I

L'an deux cinq cens avecque deux fois trois,
Que le grand Coq ira pondre à Marseilles,
Oyseau plumé pour la dernière fois
Ne vaudra rien qu'à prendre des corneilles.

II

Quand le soleil, quatre fois reluisant,
Pour quelque temps s'eslongnera des Gaules,
L'oyseau bossu, d'un revers foudroiant,
Verra plumer un mont sur ses espaules.

Le mardi 12e de ce mois, de l'exprès commandement de Sa Majesté, l'accord de M. Chevalier, Maistre des Requestes, et du seingneur de Marsilli, fust fait, à Lyon, et conclud en ces termes :

« M. de Montpensier aiant, par commandement du Roy, ouï les seingneurs Chevalier et de Marsilli, et entendu par leurs bouches la vérité du discord qui est entre eux, et depuis aiant fait voir par escript tout le narré de la cause dudit différend, confessé au vrai par ledit sieur de

Marsilli, avec la soubmission et satisfaction qu'en offre faire ledit Marsilli au sieur Chevalier, en présence de telles personnes qu'il voudra nommer et à la manière qu'il dira avoir pour agréable, Sa Majesté, aiant le tout considéré, et jugeant la soubmission et satisfaction qu'offre ledit Marsilli suffisante et telle que ledit Chevalier s'en doit contenter, aiant fait appeler devant soi ledit Chevalier et lui aiant expressément commandé de ce faire, non obstant ses remonstrances, a ordonné à M. de Montpensier d'assembler lesdits sieurs Chevalier et Marsilli, pour effectuer ladite soubmission et satisfaction, conformément à sa volonté, qu'offre ledit sieur de Marsilli, et le commandement exprès fait par Ladite Majesté au sieur Chevalier de la recevoir.

« Sur quoi, mondit sieur de Montpensier aiant mandé lesdits Chevalier et Marsilli, et particulièrement fait entendre au sieur Chevalier la volonté expresse de Sa Majesté, mesmes son jugement et celui des Mareschaux de France, chevaliers du Saint-Esprit et autres seingneurs et gentilshommes qui y assistèrent, auxquels ladite soubmission et satisfaction avoit esté communiquée, et qui estoient lors présens pour l'effet d'icelle, telle qu'il s'en devoit contenter.

« Ledit sieur de Marsilli, en présence dudit seingneur de Montpensier et autres seingneurs, auroit, la teste nue, confessé et dit au sieur Chevalier ce qui s'ensuit :

« Monsieur, il y a quelque temps qu'estant sur le chemin de Gentilli, où je vous attendois de propos délibéré, accompagné de plusieurs des miens qui estoient comme moi à cheval, avec armes et tous avantages, je courus à vous qui estiez dans vostre carrosse, en pourpoint, sans armes, avec Madame vostre femme et ses servantes seulement, et vous oustrageasmes, moi et les miens, par

non commandement, de paroles et de coups d'espée. Et, outre ce, je vous frappai d'un baston, sans que m'en eussiez donné aucun subject, n'aiant pour lors aucun moien de vous revencher; et, vous, m'aiant prié vous faire donner au moins l'espée d'un des miens, pour me faire raison de ce que je prétendois avoir à vous demander, vous refusai et mesmes vous voulus contraindre de vous mettre à genouil : ce que ne voulustes faire, ains me dites que je vous pouvois bien tuer avec l'avantage que j'avois sur vous, mais non pas vous faire mettre à genouil, comme à la vérité il n'y a homme de bien au monde qui, estant en l'estat où vous estiez, ne puisse recevoir tel outrage.

« Je reconnois vous avoir fait ceste offense de propos délibéré, contre toute raison, la façon de procéder des gens de bien, et l'honneur qui est deu à ceux de vostre qualité et mérite. Je voudrois sçavoir par quels moiens je vous en pourrois faire satisfaction; si je le sçavois, je le ferois, quand il iroit de ma vie, mesmes n'estoit l'arrest que je connois avoir esté donné contre moi au Parlement, et l'exécution ignominieuse d'icelui qui s'en est ensuivie, je me soubmettrois de recevoir, de vous, à vostre discrétion, pareils coups que je vous ai donnés. Je vous supplie me pardonner et intercéder pour moi envers le Roy et Messieurs du Parlement, pour faire arrester le cours des punitions que j'ai mérité, et je demeurerai en récompense vostre ami et serviteur, vous asseurant que, si pareille chose m'estoit arrivée, je me contenterois d'une satisfaction semblable à celle que je vous fais présentement, laquelle recevant, j'advoue que vous me donnez la vie. »

« Le sieur Chevalier respondit en ces termes : « Monsieur, puisque le Roy a trouvé la soubmission et satisfaction que vous me faites suffisante, et que, vous, Mon-

seingneur, et Messieurs qui sont ici près de vous, le jugez tel, et que Sa Majesté me commande si expressément de m'en contenter, je veux bien vous pardonner. »

« Après cela, M. de Montpensier remonstra au dit sieur de Marcilli sa faute et l'exhorta de se mieux comporter à l'avenir. »

Au dessous, est escript : « Je confesse, à tous qu'il appartiendra, avoir fait la soubmission et satisfaction susditte à Monsieur Chevalier, en la forme et en présence que dessus. Ce 12e jour de décembre 1600.

« *Signé :* JEAN DES CHAMPS MARSILLI. »

Et a esté encore dressé un autre acte, signé de M. de Montpensier, Messieurs les Mareschaux de France, Chevaliers du Saint-Esprit, et autres seingneurs et gentilshommes qui y assistèrent.

Sur la fin de ce mois et an 1600, par l'entremise du Cardinal Aldobrandini, nepveu et Légat du Pape, fust traictée la paix entre Sa Majesté Très Chrestienne et le Duc de Savoie.

Lomelino, Italien, serviteur du Pape, estant allé voir Genève, y mourust, le 24e de ce mois, d'une apoplexie. Crainte qu'on eust que ce fust du poison, son corps fust ouvert par le commandement du Roy, qui le fist rapporter en l'armée.

Ce nom de *Lomelino,* symbolisant au nom de *Loménie,* fist courir ung bruict, que Loménie, Secrétaire du Cabinet, estoit mort à Genève, laquelle nouvelle estoit commune et creue à Paris, le dimanche dernier de cet an 1600.

Sur la fin de cest an 1600, le Jubilé fust mis à Orléans, où il y vinst tant de peuple de toutes parts, que

plusieurs, par faute de logis, couchoient emmi les rues et estoient logés à l'enseingne de l'estoile.

Le Théologal administroit dans l'église Sainte-Croix, où se célébroit le Jubilé, magnifiquement revestu, dont beaucoup de gens qui y affluoient de tous les environs de la ville, qui estoient bonnes gens des champs, fort simples et ignorans pour la pluspart, et cependant, meus d'une bonne dévotion, voiant ce monsieur le Théologal si brave, se disoient l'un à l'autre, par grande admiration : « Voilà Monsieur le Jubilé. » Plusieurs particularités se passèrent en la célébration de ce Jubilé, où les plus meschans avoient l'avantage, n'y aiant si énorme ni détestable pecché qu'il n'effaçast ; desquelles, entre autres, s'est remarquée la suivante, bien avérée :

Trois frères, qui avoient fait chacun un enfant à trois de leurs sœurs, et puis les avoient tuées, aiant confessé le fait, en eurent l'absolution et gangnèrent le Jubilé.

Aussi fist ung autre, qui confessa avoir tué son père fort vieil, pource qu'il vivoit trop, à son gré.

Le tour subtil d'un prestre, joué à une femme fort à propos, et qui méritoit bien ce qu'elle eust, n'est ici à oublier. Ung quidam d'Orléans estant venu à révélation à ung prestre, auquel il se confessoit, de cent escus qu'il avoit dérobés à une femme bourgeoise d'Orléans, en aiant fait restitution au prestre pour les rendre à la femme, mais à ceste charge qu'il ne le nommeroit point et qu'elle ne sçauroit qui il estoit, le prestre en aiant adverti la femme, et lui voulant remettre entre ses mains les cent escus, ne les voulust recevoir que préalablement il ne lui dist qui estoit le larron. Sur quoi, le prestre lui aiant remonstré qu'il ne le pouvoit faire, que c'estoit un secret de confession, et aussi qu'il lui devoit suffire de ravoir son argent, ceste femme, non obstant toutes

ces raisons, et après plusieurs prières et importunités, demeurant opiniastre de ne les point recevoir qu'elle ne sceust qui les lui avoit pris, le prestre, en sa présence, prist les cent escus et les mist dans le tronc, en en demeurant justement frustrée. A quoi la bonne dame ne s'attendoit pas, car, selon que je congnois l'humeur des femmes d'Orléans, elle eust aimé autant son argent entre les mains du larron que dans le tronc.

Les deux suivants actes, perpétrés pendant ce Jubilé, sont prodigieux et remarquables.

Ung petit garsonnet, aagé de cinq à six ans, fust dérobbé à sa mère, à Chartres, et enlevé par les gueux, qui lui tordirent les bras et les jambes, et, en cest estat, portèrent ceste pauvre petite créature innocente au Jubilé, à Orléans, se tenant devant la porte Sainte-Croix, afin de tirer argent du peuple. Advinst, par une juste permission de Dieu, que la pauvre mère, comme désespérée, cherchant son enfant partout, s'en alla à Orléans pour gangner le Jubilé. Et comme elle passoit pour entrer dans l'église Sainte-Croix, le petit enfant, qu'ung de ces gueux tenoit entre ses bras, à la porte, recongnust sa mère, et l'appelant piteusement, la pauvre mère, encores plus piteuse et espleurée, le prist entre ses bras, où, en le baisant et serrant fort, rendit incontinent l'esprit. Les gueux, aiant esté saisis et appréhendés, après avoir confessé le fait, furent bruslés tout vifs à Orléans.

En mesme temps, ung gentilhomme de la forest d'Orléans tua, dans ung chasteau d'ung sien voisin, dix-sept personnes, n'y aiant laissé qu'ung sien chien, qui l'accusa, par ung juste jugement de Dieu : car, peu après qu'on fust entré en ce chasteau et qu'on y eust trouvé ce chien, seul, mourant de faim, on s'avisa, en le mettant dehors, de le suivre, ce qu'on fist, et s'en alla ledit chien

droit en la maison du gentilhomme, son maistre, auquel ung autre gentilhomme, son voisin, suscité et prié, par la Justice, de ce faire, pour descouvrir les aucteurs de ce monstrueux et prodigieux assassinat, faingnist d'avoir perdu son chien et lui envoia demander, disant qu'on l'avoit veu chez lui. A quoi le gentilhomme respondit qu'il n'avoit point de chien en sa maison, qui ne fust à lui, et s'il lui plaisoit d'y venir, qu'il les lui montreroit tous.

Sur quoi, ce gentilhomme aiant trouvé moien d'y aller et y faire couler quelques-uns de la Justice, qui recongnurent le chien qu'ils avoient trouvé au chasteau des assassinés, se saisirent, par soubçon, du gentilhomme meurtrier et de ses gens, pour en faire faire une justice exemplaire d'ung si barbare et cruel assassinat, avéré enfin par ung juste jugement de Dieu.

Année 1601

Janvier.

Le premier de ce mois commença un lundi, très froid et obscur, auquel il y eust grande quantité de neiges et verglas.

Le mardi 2e, mourust, à Paris, soudainement, Le Comte, receveur de l'Élection des aydes. Il estoit fils du sire Le Comte, marchant de bois, duquel la femme, qui estoit fille d'un vinaigrier, avoit (ainsi qu'on disoit) quatre-vingt-dix-neuf maisons à Paris.

Le mécredi 3e de ce mois, mourust, à Paris, Monsieur Rubentel, Conseiller en la Grand Chambre, homme qui aimoit la justice, et encore plus le bon vin. On lui donna ces quatre vers pour tumbeau :

N'inhumez point, dedans la terre,
Ce beuveur à demi pourri;
Car, lui, desjà, dedans le verre,
Il s'est tout vif enseveli.

En sa place entra Monsieur Fédeau, sur lequel et son prédécesseur on sema le quolibet suivant au Palais :

A la Grand Chambre monte un Conseiller fait d'eau,
Au lieu d'un que le vin a conduit au tombeau.

Et sur son fils, qui lui succédoit, les drolles du Palais firent ainsi parler les Beuvetiers de la Cour :

Nous devons bien nous resjouir,
Et beaucoup plus que l'on ne pense,
Rubentel s'est laissé mourir :
Nous n'aurons plus peur de sa panse ;

Mais nous craingnons bien qu'après lui
Il ne nous vienne encore pis,
Car il nous a laissé son fils,
Lequel ne boit pas moins que lui.

Le mardi 9e de ce mois, la Cour se leva à neuf heures, et alla en corps en l'église Nostre-Dame, où fut chanté le *Te Deum* en resjouissance du mariage du Roy, après lequel Monsieur de Paris fist la prière à ce qu'il pleust à Dieu bénir tousjours le Roy, confondre ses ennemis et lui donner bientost une heureuse lignée. Et, le soir, sur les six heures, y eust force feux de joye par les rues de Paris, et un général, en la place de Grève, où on lascha force coups de canon, avec une belle et brave scopéterie.

Le mécredi 10e de ce mois, la Chambre de l'Édit fust renouvelée ; on y mist pour président Monsieur de Thou, et pour conseillers Messieurs Molé, Sanguin, Bragelonne, Larcher, Viole, Pont-Carré, Mesnard, Scarron le jeune et Bulion ; pour les vieux qui y demeurèrent, non obstant qu'ils eussent esté de l'autre, Messieurs Turin, Fédau, Le Grand, Godard, Petau, Perrot, Garreau. Ceux qui en sortirent, furent Messieurs Catinat, Tournæbus, Villemereau, Palluau, Lavace, Ribier, Bouchet et Jourdain.

Le samedi 13e de ce mois, le Roy, adverti de l'extré-

mité de maladie où estoit Madame la duchesse de Bar, sa sœur, dépescha en diligence en Lorraine ung de ses médecins, nommé du Laurens, pour lui donner, selon son art, tout le soulagement qu'il pourroit. On disoit que la cause de son mal procédoit d'un desdain qu'elle avoit conceu de ce qu'on ne lui avoit voulu permettre de faire enterrer ung de ses officiers, à raison de la Religion en laquelle il estoit mort.

Le lundi 15e de ce mois, le Trésorier Parfait apporta les nouvelles, au Premier Président, du fort Sainte-Catherine, desmoli et tellement ruiné, qu'il n'y avoit Huguenot dans Genève qui n'en eust emporté sa pièce avec les dents; ce qui cuida estre cause de faire rompre l'accord arresté entre le Roy et le Duc de Savoie : qui fust enfin renoué par M. de Rosni, qui, comme il avoit esté conseiller et comme principal aucteur au Roy de ceste guerre, le fust aussi de la paix, laquelle fust résolue, conclue et arrestée, le mécredi 17e du présent mois de janvier, auquel jour le comte de Soissons arriva, à Paris, de l'armée, où il avoit esté lieutenant de Sa Majesté.

Le mécredi 24e de ce mois, le Roy disna à Villejuifves, puis, sans entrer en la ville, aiant passé l'eau, vinst se proumener aux Thuilleries, où il fust deux heures; de là, s'en alla coucher à Louvres, et le lendemain à Verneuil.

Ce jour, la coche d'Orléans fust volée, près de Chartres, sous Montlehéri, par deux hommes de cheval seulement, qui, avec la pistole à la main, firent rendre la bourse à tous ceux qui estoient dedans.

Le jeudi 25e de ce mois, fust chanté le *Te Deum* de la paix, dans la grande Église de Nostre-Dame, où la Cour de Parlement se trouva en corps avec les autres Compagnies, à l'accoustumée.

Le dimanche 28e, mourust, à Paris, Madame Frelu, mère de Madame Despesse, aagée de quatre-vingts ans.

Ce jour, fust arresté que la foire S.-Germain seroit differée pour la venue de la Roine, nonobstant les remonstrances qui en furent faites par Monsr le Premier Président et le Prévost des Marchans au Roy, qui le voulust absolument : ce qu'on disoit n'avoir jamais esté veu.

Le mécredi dernier de ce mois, Messieurs de la Cour allèrent saluer le Roy, au Louvre, lequel leur fist bon visage, sans toutefois laisser de leur dire que journellement il recevoit plaintes de la mauvaise justice qu'ils faisoient, de la longueur qu'on y tenoit, et de tout plain de petits je ne sçai quels officiers et greffiers qu'ils avoient sous eux, qui ne faisoient qu'exiger et piller les parties. Entre autres, ung nommé Voisin, petit larron de greffier, qui, de son commencement, n'avoit rien et estoit aujourd'hui riche de vingt mil livres de rente, et toutefois le souffroient parmi eux. Qu'on parloit de ses Trésoriers, mais qu'ils ne l'avoient pas plus desrobbé que cela. Aussi vouloit-il prendre la moictié de son bien, dont il avoit plus affaire que lui.

Au Prévost des Marchans, qui, après avoir salué Sa Majesté, lui parla pour faire une entrée à Paris à la Roine, lui fist response « qu'il ne le vouloit pas, et qu'il faisoit plus d'estat de ses sorties qu'il ne faisoit compte de leurs entrées ».

Ce jour, ung mien ami receust une lettre d'ung ministre, escrite de Saint-Gervais, du 25e de ce mois, sur les affaires de ce temps, de laquelle je pris la copie suivante :

« La guerre de Savoie nous bailloit beaucoup à penser; la paix nous précipite en un nouvel esmoi. Il me

faudroit des rames de papier pour vous représenter les divers discours d'un si grand changement. Vous ne croiriez combien les Savoiars mesprisent maintenant la France, combien ils louent la prudence du Duc et du Legat, qui *cunctando* (disent-ils) *restituit rem,* et un instant renvoient les François chez eux. Le fort, proche de nous, est tellement ruiné, que près d'icelui sont demeurés trois ou quatre chasteaux, jà désignés pour nouvelles forteresses contre nous. Brief, l'air de Savoie retentit de risées contre la France et de menasses contre Genève. Les autres disent que le vainqueur pleure et le vaincu lamente; que si le Duc gangne d'un costé, il pert deux fois autant de l'autre. Et de ci, plusieurs se forgent de belles espérances. Je ne respons que trois mots à tous ceulx qui m'en parlent : *Credo in Deum.*

« Les Jésuites logés à Tonon commencent à siffler et vomir le venin de leurs outrages contre nous. Ils s'asseurent que leurs patriarches rentreront bientost à Lion, Dijon, Paris, et autres lieux, dont ils ont esté chassés; que le Concile de Trente y sera bientost receu; qu'en un Concile national les ministres seront condamnés, puis chassés; somme, que les Jésuites régneront, dans peu de temps, plus qu'ils n'ont encore fait. Mais tout ce que le fol propose n'avient pas. Et quand tout ce que dessus adviendroit, le ciel pourtant ne tumbera pas, encores moins la vérité de Dieu. — De Saint-Gervais, ce 25e janvier 1601. »

Aux fauxbourgs S.-Germain-des-Prés, à Paris, fut trouvé et vérifié, en ce mois, qu'ung jeune garsonnet de dix ans avoit engrossé une petite fille de l'aage de neuf ans.

Febvrier.

Le vendredi 2e de ce mois, feste de la Chandeleur, il fist une si forte gelée et ung froid si très aspre, que, s'il eust continué encore deux jours, la rivière s'en alloit prise; car, n'aiant commencé que de ce jour, elle charrioit desjà bien fort. On trouva, entre Paris et Craune, une pauvre femme, dans des prés, morte toute roide du froid, et, auprès de la Ferté-Bernard, deux hommes morts et gelés, à ung quart de lieue l'un de l'autre : tant la froidure estoit extresme.

Le jeudi 8e, la foire Saint-Germain commença, et y vinst le Roy, sur les quatre heures, qui leur dit que la Roine les venoit voir, et qu'elle les feroit tous riches, pource qu'elle avoit de l'argent frais.

Le vendredi 9e de ce mois, la Roine arriva, aux fauxbourgs Saint-Germain-des-Prés, à l'hostel de Gondi, qu'on avoit dès longtemps préparé pour l'y recevoir. Elle vinst par dessus les rampars des fossés, depuis la porte Saint-Victor jusques en son logis, sans passer par la ville. Elle estoit, dans une litière, toute seule avec le petit Cæsar, et avoit une robbe de drap d'or. Quatre carrosses suivoient et deux littières. Au reste, fort mal accompagnée de noblesse, car elle n'avoit point six gentilshommes de suitte, et le plus apparant estoit le petit Delbène, qui parloit à elle à la portière de sa litière.

Lendemain, le Roy la mena par la main, par tout la foire, où il y eust si grande foule de peuple pour la voir, que Leurs Majestés mesme y furent fort pressées, non obstant la place que leur faisoient faire de bonne façon leurs archers des gardes et soldats. Le Roy y marchanda

assez, mais n'acheta rien, comme aussi ne gangnèrent guères les marchans, à ceste premiere veue de la Roine.

Le mardi 13e de ce mois, Maximilian de Bethune, seingneur de Rosni, assisté de Monsieur le prince de Jainville (qui paroissoit, sur tous, bravement monté, revestu d'un habillement d'escarlatte accoustré d'or, et la housse de son cheval toute bardée d'or), des ducs de Nevers et de Montbazon, comte de Saint-Pol, marquis de Cœuvre, des chevaliers de Ragni, Palaiseau, La Chapelle-aux-Ursins, Roquelaure, et plusieurs autres seingneurs et gentilshommes, jusques à cent chevaux, vinst au Palais, où il presta le serment, à la Cour, de l'estat de Grand Maistre de l'Artillerie de France, qui fust, en sa faveur (et spéciale), érigé par le Roy en titre d'Office ordinaire de la Couronne. Ses lettres en feurent leues, enregistrées et publiées, ce consentant M. le Procureur général du Roy.

M. le Premier Président receut son serment; Antoine Arnauld, son advocat, fist sa harangue à la Cour, en laquelle il fist un long discours des machines de guerre, des engins de l'artillerie, de l'invention d'icelle et de l'honneur de ceux qui y estoient anciennement commis; puis, des occasions qui avoient meu le Roy d'ériger l'estat de Grand Maistre en Office ordinaire de la Couronne et en pourvoir ledit sieur de Rosni, de la généalogie duquel il fist un long narré, exaltant avec paroles exquises et fort éloquentes le mérite du personnage et sa maison de Béthune, yssue des comtes de Flandre, ses prédécesseurs, qui avoient planté les estendars de la foy jusques en Hiérusalem.

M. Servin, advocat du Roy, parla pour le Procureur général, insista sur l'antiquité de cest estat et sur les

honneurs, priviléges et prérogatives qu'il avoit jadis chez les Grecqs, Romains, vieux Gaulois, et autres peuples. Ces choses achevées, ledit sieur de Rossi, monté sur ung fort beau coursier d'Hespagne, ayant ung collet parfumé tout boutonné de diamans et ung habillement de satin noir, avec une aigrette de pierreries à son chappeau, qu'on estimoit à plus de dix mil escus, s'en retourna en sa maison, accompagné, comme devant, de toute ceste brave noblesse, à laquelle il donna magnifiquement à disner. Le Roy et la Roine y avoient souppé, le jour de devant.

Le mécredi 14e de ce mois, le Roy et la Roine disnèrent au logis de M. le Premier Président, et le présenta le Roy lui-mesme à la Roine, lui disant ces mots : « que c'estoit ung de ses bons serviteurs, lequel il aimoit, et la prioit de l'aimer aussi pour l'amour de lui: qu'à le voir, pour le commencement, elle ne le connoistroit pas, mais quand elle l'auroit congneu, qu'elle l'aimeroit à ceste heure-là et en feroit estat ».

Il les traicta fort magnifiquement, et fust tousiours ledit Premier Président appuié derrière la chaise du Roy, pendant qu'il disna. Au sortir, Sa Majesté dit ces mots : « C'est un bon homme que mon Premier Président: il nous traicte tousiours bien. »

Le jeudi 22e de ce mois, mourust, à Paris, M. le président Lemaistre, bon serviteur du Roy, mais bien récompensé de ses services derniers : ce qu'on ne peut pas dire de beaucoup, car les premiers de la Ligue, de laquelle il avoit esté des plus avant et des plus mauvais, ne méritoient pas ceste récompense.

Le dimanche 25e de ce mois, Messieurs de Rohan, après avoir voiagé par diverses provinces de l'Europe, arrivèrent à Paris, où ils apportèrent les premiers les

nouvelles d'un très grand remuement en Angleterre par le comte d'Essexe.

Mars.

Au commencement de ce mois, arrivèrent à Paris les Ambassadeurs de l'Archiduc et de l'Archiduchesse, pour congratuler le Roy de l'heureux mariage de Sa Majesté, à laquelle ils firent de beaux présens de très riches tapisseries.

On disoit, à la Cour, que ce n'estoit qu'un accessoire de leur voiage, et qu'ils venoient pour traicter avec Sa Majesté sur quelques terres enclavées dans l'Artois, qui avoient autre fois esté engagées pour trois cent mil escus, que Sa Majesté vouloit retirer en paiant ceste somme.

Le principal de ces Ambassadeurs se nommoit dom Roderiguo di Lasso, capitaine des gardes de l'Archiduc, et l'autre estoit ung Hespagnol, qu'on lui avoit donné pour adjoint. Ils furent logés à l'hostel de la Roine et desfraiés par Sa Majesté, les treize jours durant qu'ils séjournèrent à Paris.

Le 6e mars, jour de Quaresmeprenant, quelques princes et seingneurs, en nombre de 22, tirèrent la quintaine sur le pont Nostre-Dame, à Paris, en présence du Roy, de la Roine et de toute la Cour. Ils estoient tous masqués et vestus diversement, montés sur des très beaux chevaux, fort à leur avantage. Il y eust des coups de lances tirés et des combats à l'espée blanche, les cavaliers estant armés de toutes pièces.

Les principaux d'entr'eux estoient Messieurs les ducs de Nevers et d'Aiguillon, le prince de Gainville, Messieurs de Rohan, de Soubize, Le Grand, de Termes,

Moret, Marillac, Traneli et quelques autres. Il y eust si grande affluance de peuple à veoir ces beaux mistères, qu'un homme y fust estouffé et mourust en la presse, et plusieurs autres furent blessés : mais tout estoit si Quaresmeprenant.

Au sortir de là, le Roy s'en alla soupper chez Gondi, où, après soupper, y eust ung ballet, que Messieurs les princes firent en l'abbaye Saint-Germain, auquel estoient représentées les Quatre Saisons de l'année.

Le samedi 10e de ce mois, à une heure après minuict, arriva un courrier, qui apporta nouvelles que le Duc de Savoie, après beaucoup de délais et remises, avoit signé la paix, et que les gens du Roy estoient entrés dans Bourg.

Le mécredi 14e de ce mois, fust publiée une déclaration sur le traicté de paix, qui portoit, en somme, que le Pape, par l'entremise du Cardinal Aldobrandin, son nepveu et Légat, avoit composé tous les différens motifs de la guerre commencée l'an dernier entre Sa Majesté et le Duc de Savoie, et qu'elle vouloit à l'avenir vivre en bonne paix et amitié avec lui, suivant le traicté fait à Vervins, le 2 may 1598, entre Sa Majesté et le Roy d'Espagne.

Le jeudy 15e de ce mois, M. de Rohan receust lettres de M. de Thumeri, Ambassadeur pour le Roy en Angleterre, portantes certains advis de l'arrest de mort donné contre le comte d'Essexe, et des procédures qu'on avoit tenu, en lui faisant son procès et à ses complices, ensemble son exécution et les propos qu'il avoit tenus au supplice.

Desquelles procédures, arrest et exécution, pour estre fort notables et non imprimées, je tirai la copie suivante,

d'ung mien ami, auquel M. de Rohan * qu'il gouvernoit fort * l'avoit prestée [1].

« Les comtes d'Essexe et de Soudhainton furent, devant hier, condamnés à la mort. L'ordre du jugement fust tel :

« Il y avoit, dans la grande salle de Wesmuncter, un parquet environné de barrières, dans lequel estoient des sièges dressés de tous costés, et un au milieu, plus eslevé que les autres, avec un dais au dessus. Sur les huict heures du matin, arrivèrent en ce lieu le milhord Buchuost, Grand Trésorier d'Angleterre, commis par la Roine pour présider au jugement, comme Grand Séneschal. Devant lui marchoient six Huissiers, portant les masses roiales, les Héraux d'armes et le Clerc de la Couronne. Après venoient neuf Comtes, un Vicomte et quatorze Barons, qu'ils appellent ici Pairs ; les huit Juges ordinaires d'Angleterre ; le Conseil de la Roine, qu'on apelle Sage, composé de six hommes versés ès loix du pays ; le Sergent, qui est nommé Solliciteur, et l'Atourné, comme Procureur général de la Roine, avec plusieurs Chevaliers et Gentilshommes de la Cour. Le Séneschal prinst sa place sous le dais, et les comtes et barons à ses deux costés, le reste en divers autres lieux. Peu de temps après, les prisonniers furent amenés par le milhord Hauvard, leur Connestable, c'est à dire Garde de la Tour, depuis leur emprisonnement, et marchoient un pas devant le comte d'Essexe, lui et un homme portant une hache, dont le dos estoit tourné vers le comte.

---

1. *L'Estoile a ultérieurement modifié ce paragraphe comme suit :* Desquelles, qui sont notables, coururent force copies à Paris et partout, mais qui depuis ont esté imprimées, au moins pour la plus part. Le reste est entre mes papiers.

« Estant entré dans la salle, ledit Hauvard fust appelé par un héraud, qui lui dit « qu'il représentast en « ceste assemblée les prisonniers qu'il avoit en garde ». Ce qu'il fit : les mist vis-à-vis du Séneschal, hors ledit parquet; estant tousjours près du comte d'Essexe celui qui tenoit la hache. Ce fait, le Clerc de la Couronne leut la commission que la Roine donnoit auxdits Comtes et Barons d'examiner et juger la cause desdits prisonniers, et audit Bucchuost d'y présider.

« Puis, le Clerc demanda, auxdits prisonniers, « de qui « ils vouloient estre jugés » ; qui respondirent : « De Dieu « et de leurs Pairs. » Lors, il commença à faire lecture des chefs d'accusation et dépositions des tesmoins. Le premier estoit que, depuis trois mois, le comte d'Essexe avoit donné charge, comme il apparoissoit par escrit de sa propre main, à cinq de ses plus intimes amis, à sçavoir au comte de Soudhainton, aux sieurs Christophe Blond, beau-père dudit comte d'Essexe, Jean Dauve, Charles Danvers et Ferdinand George, d'aviser et consulter entr'eulx lequel seroit plus expédient, pour l'avancement du dessein qu'ils avoient, de se saisir de la Tour, ou se rendre maistre de la ville, ou d'aller droit trouver la Roine. Et que, suivant cela, les susdits s'estoient assemblés en la maison appelée D'Ivri, et traitté long temps ceste affaire.

« La seconde accusation estoit d'avoir retenu prisonnier en sa maison quatre seingneurs du Conseil d'Estat, à lui envoiés de la Roine, et d'avoir commandé qu'ils fussent tués.

« Pour le troisiesme chef d'accusation, l'on disoit qu'il estoit sorti de sa maison, accompagné de plusieurs hommes armés, et auroit marché par la ville, esmouvant le peuple à sédition.

« Le quatriesme, qu'il avoit empesché de faire la proclamation commandée par la Roine, courant sus aux officiers qui en avoient la charge.

« En cinquiesme lieu, que, depuis sa dernière proclamation faite, il auroit continué sa rebellion et seroit allé, en la maison d'un Chérif (c'est un officier de la ville), pour l'induire à faire prendre les armes au peuple.

« En sixiesme lieu, qu'il avoit voulu forcer une des portes de la ville, où, lui aiant esté fait resistance, il avoit commandé à ses gens de charger : où plusieurs subjets de la Roine avoient esté tués.

« Et, pour le dernier, qu'il avoit tenu fort en sa maison contre les commandemens de la Roine.

« Le comte d'Essexe, avant que respondre, demanda aux Juges si ce qui estoit loisible aux moindres d'Angleterre lui seroit pas permis aussi, à sçavoir de rejetter du moins des Juges ceux qui lui estoient suspects, pource que la plus grand part de ceux qu'il voioit assis pour le juger estoient ses ennemis. Sur quoi, le Grand Sénéchal demanda l'avis des Juges ordinaires, qui respondirent qu'attendu la qualité du fait et que les Comtes et Barons, disans leur opinion, avoient accoustumé de juger sur leur honneur (qui estoit ce qu'ils avoient de plus cher), il n'y avoit lieu de les récuser. Et sur ce, le comte d'Essexe entra en deffense, déniant tout à plat le premier fait, et, combien que l'Atourné en deust avoir preuve par escrit, elle ne fust produitte. Ains on fist lecture des dépositions desdits seingneurs Blond, Dauve et autres, que l'on prétendoit avoir conféré ensemble, par le commandement du Comte et de Soudhainton, qui fut aussi interrogé là dessus; qui dirent tous avoir bien, entre eux, devisé de ladite entreprise, mais non pas en

intention d'en rien exécuter, et qu'il n'en avoit esté pris aucune résolution.

« Au deuxiesme point, le Comte disoit que, pour la seureté desdits Sieurs du Conseil, il les avoit fait entrer en une chambre, voiant ses gens esmeus par l'avis qu'il avoit receu, que ses ennemis le vouloient venir assaillir, et que peu de temps après il les avoit fait délivrer.

« Sur ce, le Premier Juge, que l'on nomme Chef de Justice, lui dit et soustint d'avoir esté retenu, avec les autres seingneurs du Conseil, comme prisonnier, et gardé par des soldats, et qu'il entendist quelque voix qui disoit qu'il les faloit tuer, mais ne vouloit asseurer que ce fust la voix dudit comte d'Essexe.

« A tout le reste, il respondit qu'estant adverti, de bonne part, que Cobham et Raleq avoient entrepris de le tuer, et qu'ils estoient beaucoup plus accompagnés que lui, fust contraint de sortir de sa maison pour se mettre en plus grande seureté, et alla chez le maire de Londres pour le prier de le prendre en sa garde : ce qu'il refusa. Puis, s'adressa au Chérif, qui en fist de mesme, et, voulant retourner en sa maison, rencontra quelques uns, n'aians aucune marque de ministres de justice, qui le proclamèrent traistre, par la ville : ce qu'il ne peust endurer, ne se sentant coupable d'aucune trahison. Et sur ce qu'il eust advis que le comte de Comberland estoit à la porte de Lurquet, pour parler à lui de la part de la Roine, il s'y acchemina : dont il fust repoussé à coups d'arquebouzes, et pourtant se retira, par eau, en sa maison, où il ne s'est point deffendu, mais bien ne s'est voulu rendre à ses ennemis et à gens qui ne feussent de sa qualité. Remonstrant, au reste, que la façon dont il avoit usé, marchant par la ville, sans que lui ni ceux de sa suitte eussent aultres armes que leur

espée, justifioit assez qu'il n'avoit aucune mauvaise entreprise.

« Après cela, le Sergent et l'Atourné de la Roine, et un nommé Baccon, qui est du Sage Conseil, accusèrent, l'ung après l'autre, ledit comte d'Essexe, amplifians les chefs d'accusations, de raisons et d'exemples, et y ajoustans plusieurs autres faits dont ils le chargèrent, mesmes l'Atourné, qui l'accusa d'avoir affecté la couronne d'Angleterre, et d'intelligence avec le tiran d'Irlande, les Espagnols, le Roy d'Escosse, les Puritains, les Jésuistes, les Catholiques, calomnié les actions des fidelles ministres de la Roine, flatté le peuple et recherché sa bonne grace, le tout au préjudice de l'Estat : ce que le comte réfuta fort et s'en purgea assez suffisamment. Puis, ledit l'Atourné lui demanda, quand il fust venu à bout de son entreprise et qu'il eust occupé le logis de la Roine (ce qui ne se pouvoit faire sans espandre beaucoup de sang), quel estoit son desseing ?

« Il respondit : « De se jetter aux pieds de la Roine, « pour lui faire entendre plusieurs choses très impor- « tantes à son Estat et honneur, particulièrement les des- « services que lui faisoient Cobham, Raleq et Sécile, lui « desguisans toutes les affaires et ne permettans qu'aucun « approchast d'elle, qui ne fust à leur dévotion. »

« Sur ce, ledit Cobham demanda que ledit Comte eust à déclarer particulièrement en quoi il prétendoit qu'il eust offensé le publiq, ou seulement son particulier. Dont ledit Comte, estant sommé par le Séneschal, dit qu'il n'estoit en estat d'accuser personne. Ledit Raleq en fist de mesme. Et, pource que ledit Comte lui soustenoit qu'il avoit entrepris de le tuer, ledit Raleq s'en rapporta au tesmoingnage de Ferdinand George, qui dit que, le jour de l'esmotion, il avoit trouvé ledit

Raleq, le matin, en son logis, peu accompagné, qui l'advertist de quitter le comte d'Essexe, parce que son entreprise estoit descouverte, et lui conseilla qu'il s'en vinst à la Cour avec lui.

« Ledit Cecile aussi se présenta, qui se plaingnoit d'estre faussement accusé par le Comte, contre lequel il parla longuement, l'appelant plusieurs fois traistre. A quoi ledit Comte respondit qu'il triomphoit de lui, et qu'il y avoit long temps que, par ses faux rapports, il s'estoit essaié de l'amener en ce lieu où il le voioit. Et, d'autant que ledit Cecile pressoit le Comte des intelligences qu'il prétendoit qu'il eust avec le Tiran d'Irlande et les Catholiques du pays pour s'emparer de l'Estat, le Comte lui dit que c'estoit lui-mesme qui vouloit establir l'Infante, et qu'il l'avoit dit à un de ses seingneurs du Conseil, que son droit estoit le meilleur. De ces paroles ledit Cecile s'esmeust fort, et dit qu'il ne feroit jamais service à la Roine en sa charge que la vérité n'en feust congneue, et requist que ledit Comte nommast celui duquel il le tenoit. Dont ledit Comte fist difficulté, disant que le comte Soudhainton avoit bien ouï parler. Lequel, interrogé, dit que le comte d'Essexe lui avoit dit, et que c'estoit le sieur Buelles, son oncle, qui lui avoit tenu ces propos.

« On fist incontinent venir Buelles, qui dit qu'autres fois ledit Cecile lui avoit dit que les bannis d'Angleterre escrivoient des livres touchant de ceux qui prétendoient succéder à la Couronne, et les envoioient en ce pays, et qu'il en estoit tumbé plusieurs entre ses mains, qui préferoient le droit de l'Infante aux autres. Ledit Cecile avoua qu'il pouvoit avoir tenu ce langage, comme il estoit notoire à tous que tels moiens couroient en ce pays, et qu'à cause de sa charge il en avoit tousjours des

tières, montré aucun estonnement ni trouble quelconque d'esprit, ains tousjours parlé avec une grande asseurance et disertement, et ouï son jugement, sans qu'on ait apperceu, ni en son visage, ni en sa contenance, aucune altération. Et disoient aulcuns que s'il eust esté aussi résolu à mal faire comme il a esté à bien dire, qu'il n'en fust jamais venu là.

« Retournant à la Tour, le peuple ne se pouvoit tenir d'en dire du bien et de le plaindre. Aussi y en a-il bien davantage à Londres de ceux qui se sont offensés de ce jugement, que non pas des autres qui l'ont approuvé. Mais quoi ! ce sont partialités qui sont tousjours dommageables à ung Estat.

« Le comte de Rutland n'est point encore jugé, et tient-on qu'il sera doucement traicté, tant pour sa junesse que pource que ses biens sont substitués. Il y a trois jours qu'un gentilhomme, nommé Thomas Lés, a esté exécuté à mort en ceste ville, pour avoir dit, entre ses amis, que s'il eust peu trouver six hommes seulement aussi résolus que lui, qu'ils eussent fait entendre à la Roine l'innocence de ces pauvres seingneurs et la grande perte qu'elle feroit en leur mort. Et, quand il en eust deu mourir, qu'il estoit délibéré de le dire à Sa Majesté, comme de fait il fut pris, un soir, assez tard, près la chambre de la Roine, et disoit qu'il lui vouloit présenter une requeste, l'aiant entrepris de son propre mouvement, et n'aiant esté en aucune sorte trouvé compris au fait du comte d'Essexe, ni prouvé contre lui aucune chose que ce que dessus. Aussi ne l'a-il jamais dénié, mais librement confessé, et en la prison, et au supplice.

« Lors, un héraud les appela les uns après les autres par leurs noms, et, comme chacun d'eux estoit nommé, ils se levèrent, et, faisans une grande révérence au Séneschal, disoient ces mots : *Gultei, upon mi honner,* c'est-à-dire : *Il est coupable, sur mon honneur.* Les voix ainsi données, le Séneschal, parlant au comte d'Essexe, dit : « Vous voyez que vos Pairs vous condamnent. » Et sur ce, lui prononça le jugement de mort. Lequel fini, le Comte dit : *Amen.*

« Et, pource que le jugement portoit que son corps seroit mis en quartiers, le Comte dit que, si on les eust laissés ensemble, ils eussent peu faire quelque service à l'Angleterre ; que, sur son salut, il ne lui estoit jamais tumbé au cœur d'attenter à la personne de la Roine, ni de l'Estat, mais bien d'empescher ses ennemis qu'ils ne le ruinassent, comme ils avoient délibéré ; qu'il prioit aussi qu'il fust rapporté à la Roine, qu'il la supplioit de n'imputer à désobéissance s'il n'imploroit sa miséricorde ni sa grace, pource qu'il estoit las de vivre et desiroit, comme il avoit souvent exposé sa vie pour son service, la sacrifier à ce coup pour tesmoingnage de sa fidélité et obéissance.

« Mesme jugement fust prononcé au comte Soudhainton. Sur quoy, le comte d'Essexe supplia les juges d'y adviser mieux, et qu'il n'estoit aucunement digne de mort, et dit tout ce qu'il peust à sa décharge et de ceux qui l'avoient suivi.

« Les condamnés furent ramenés à la Tour par le sieur Hovart, aiant, celui qui portoit la hache devant le comte d'Essexe, le trenchant d'icelle tourné vers sa face, en signe de condamnation.

« La contenance dudit Comte a esté merveilleuse, n'aiant, en toute ceste action, qui dura huit heures en-

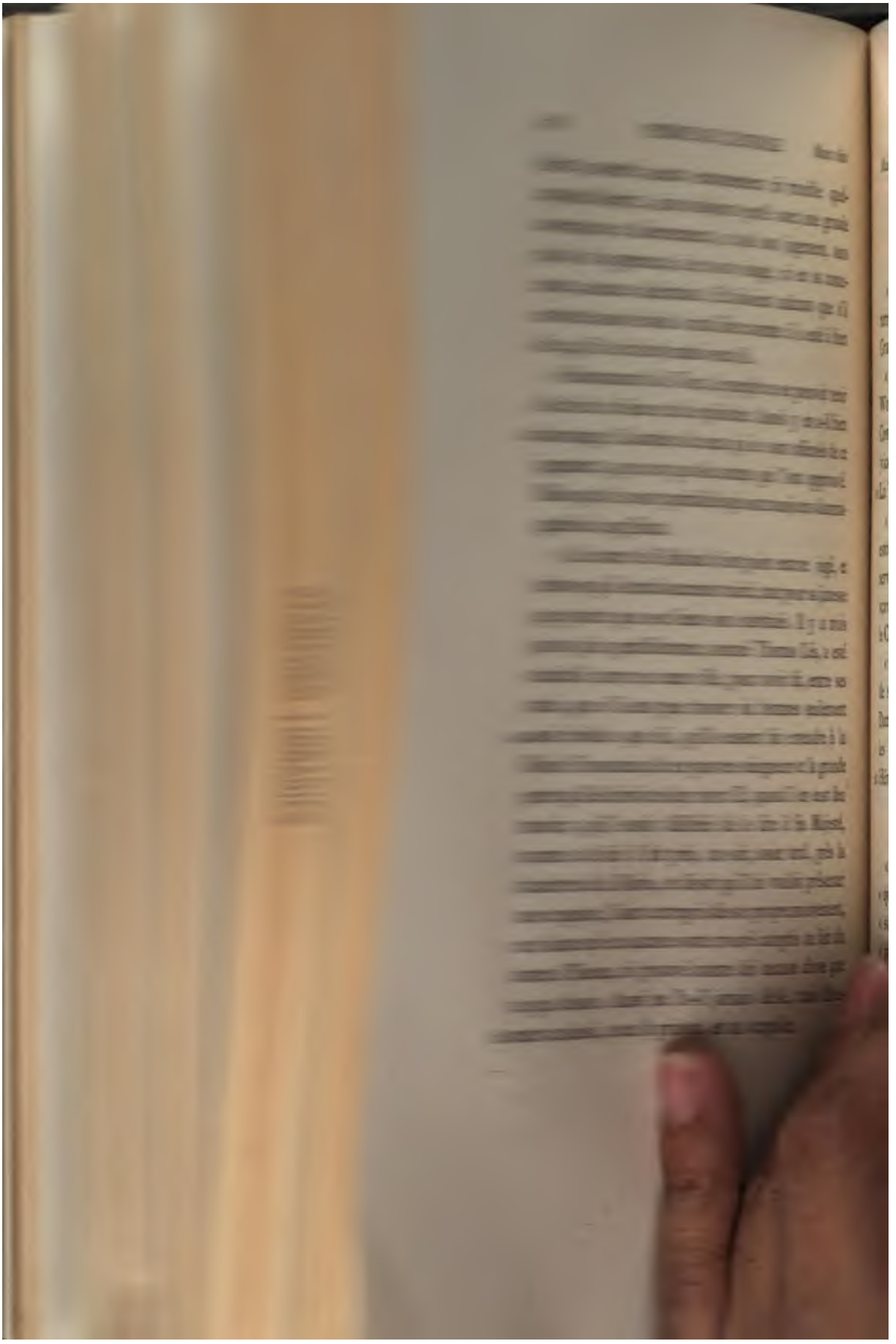

NOMS DES JUGES QUI ONT ASSISTÉ AU JUGEMENT DES COMTES D'ESSEXE ET DE SOUDHAINTON.

« Le milhord Boucchuost, Grand Trésorier d'Angleterre, ordonné par la Roine pour y présider, comme Grand Séneschal d'Angleterre.

« Les comtes et barons : Offord, Darby, Cherosberi, Wocchester, Grey, Campton, Stafford, Lumley, Sussex, Comberland, Hartford, Lincoln, Nottingham, Bindon (vicomte), Morley, Burgley, Hunsdon, Ritche, Chaudes, La Waye, Daray, Cobham, Windsori, Hovard.

« Outre les susnommés, seuls juges en ceste cause, y estoient les huit Juges ordinaires d'Angleterre, pour leur servir de Conseil, en ce qui touchoit les loix du pays, à sçavoir le Chef de Justice, le Chef des Communs Plaids, le Chef Baron de l'Eschiquier, et cinq autres.

« Pour la Roine, y estoient : le Sage Conseil, composé de six hommes de loix ; le Sergent, l'Atourné de ladite Dame, le Clerc de la Couronne, six Huissiers portant les masses roiales devant le Grand Séneschal, et les Hérauds en armes.

JUGEMENT PRONONCÉ PAR LE GRAND SÉNESCHAL.

« Puisque vos Pairs vous condamnent, je prononce « que vous estes traistre, et, comme tel, vous serez trainé « sur une claye jusques au lieu de l'exécution, où vous serez « pendu jusques à demi mort, et, la corde couppée, vous « verrez vos membres divisés en quatre parties, et vostre « teste sera mise sur un pieu en tel lieu qu'il plaira à la « Roine. »

L'EXÉCUTION.

« Le mécredi 25e febvrier 1601, sur les huit heures du

matin, fust exécutée la sentence de mort donnée contre le comte d'Essexe, dans la Tour de Londres, où aiant esté dressé un eschaffaut au milieu de la cour, et près d'icelui ung banc, où s'assirent les comtes de Comberland et de Hartfort, le sieur Thomas Hovart, Connestable ou Gouverneur de la Tour, le vicomte de Vindon, le sieur Darby, le sieur Campton, et le sieur Paieton, Lieutenant de ladite Tour, accompagné de seize hommes de la garde. On envoia quérir ledit comte d'Essexe, qui vint, vestu d'une robbe de veloux figuré et d'un habit de satin, avec un chappeau de feustre, le tout noir, et une petite fraize.

« Estant arrivé près de l'eschaffaut, avec trois ministres, sçavoir : le docteur Mainford, le docteur Mainloint et le sieur Dainscheton, ostant son chappeau, salua lesdits seingneurs et leur dit ce qui s'enssuit :

« Messieurs, et vous, mes frères en Jésus Christ, qui « estes tesmoins de ce mien juste supplice, je confesse, à la « gloire de Dieu, que mes pecchés sont en plus grand « nombre que ne sont les cheveux de ma teste; que j'ay « emploié ma junesse en folies, luxure et toute impureté, « et que je suis un misérable peccheur; que j'ay esté enflé « de vaine gloire et de l'amour des plaisirs de ce monde, « et que, non obstant plusieurs bonnes inspirations que « l'Esprit de Dieu mettoit en moi, je n'ay pas fait le bien « que j'ay deu et voulu, mais le mal que je ne devois ni ne « voulois. Pour lesquelles causes, je te supplie, ô Christ, « mon Sauveur, d'estre mon médiateur envers la Majesté « éternelle pour impétrer mon pardon, spécialement pour « ce mien dernier pecché, auquel, pour l'amour de moi, « tant de gens se sont abandonnés à offenser Dieu, le monde « et leur souveraine! Je vous supplie, mon Dieu, nous le « vouloir pardonner à tous, et à moi surtout, le plus coul-

« pable. J'en supplie aussi Sa Majesté, son Estat et tous « les ministres d'icelui. Je prie Dieu donner à la Roine un « règne heureux, si telle est sa volonté. O Seingneur ! bé- « nis-la, et sa Noblesse, tous ses ministres et officiers de « son Estat. O Seingneur Dieu ! octroie-lui un esprit de « sagesse et d'intelligence : que le monde ait une charitable « opinion de mes desseins et intentions envers Elle, à la « mort de laquelle je proteste que je n'ay jamais pensé, ni « à faire aucune violence à sa personne. Je prie aussi tout « le monde de me pardonner, comme franchement et de « bon cœur je pardonne à tout le monde. Je n'ay, grâce à « Dieu, jamais esté athéiste, pour n'avoir creu à sa parole, « ni papiste, pour mettre ma fiance en mes œuvres ; mais « j'ay attendu mon salut de Dieu seul, par la grace et les « mérites de Jésus Christ mon Sauveur. J'ay esté nourri « en ceste foy et y ay vescu, et maintenant suis prest d'y « mourir, vous suppliant tous de disposer vos ames en « prières avec moi, à ce que mon ame, lorsque je prierai, « puisse estre enlevée par dessus toutes choses terriennes. « Car je m'en vay maintenant prier à part moi. Toutefois, « pource que je désire que vous priiez aussi avec moi, je « crierai haut à ce que me puissiez entendre. »

« Lors, il mit bas sa robbe, son chappeau et sa fraize, et, se présentant devant le bloc, un desdits ministres s'approccha pour l'encourager, ce sembloit, contre la crainte de la mort. Auquel il respondit « qu'aiant esté « par plusieurs fois en lieu de danger, où toutefois la mort « n'avoit jamais esté si présente ne si certaine, il avoit « senti la foiblesse de sa chair, et que pourtant mainte- « nant, en ce grand combat, il prioit Dieu de le fortifier ».

« Lors l'exécuteur, s'enclinant, lui demanda pardon, auquel il dit : « Je te pardonne, tu es ministre de Jus- « tice. » Ainsi, s'estant mis à genoux, commença sa prière

en disant : « O Dieu! créateur de toutes choses et juge « des hommes, tu m'as fait sçavoir, par ta parole, que « lorsque nostre fin est plus prochaine, c'est lorsque Satan « veille le plus, et que, si on lui résiste, il s'enfuit. Je te « supplie, mon Seingneur, mon Dieu! de m'assister en « ceste dernière complainte, et, puisque tu acceptes nos dé- « sirs aussi bien que nos œuvres, accepte le désir que j'ay « de lui résister, comme si je lui avois duement résisté, et « supplée, par ta grace, ce [illegible]e tu vois dans ma chair de « fresle et d'imbé[illegible]n [illegible]-moi patience, mon Dieu! « pour supporter con[illegible]x nvient ceste juste punition, « qui m'a esté imposée en un jugement si favorable. Oc- « troie-moi la résolution [illegible]ieure de ton Esprit parfait; « que ton Esprit scelle en [illegible] ame l'asseurance de ta vé- « rité. Eslève mon ame par dessus toutes terrestres cogita- « tions, et, quand ma vie et mon corps viendront à se sépa- « rer, envoie ton bon ange, qui puisse recevoir mon ame « et la porter aux joies de Paradis. »

Après, aiant prononcé la prière du Seingneur, et sa créance, il réitera ceste requeste : « Seingneur Jésus! « pardonne-nous nos offenses. Seingneur Jésus! reçoi mon « ame en tes mains. O Seingneur Jésus! je te remets mon « esprit. » Et ainsi, après avoir demandé à l'exécuteur ce qu'il faloit qu'il fist, son pourpoint estant bas, et ne lui restant sur son dos qu'une camizolle d'escarlatte, il se disposa vers le bloc, et avertist l'exécuteur qu'il lui feroit signe en estendant les bras. Puis, s'enclinant vers le bloc, il dit : « En humilité, et en obéissant à ton ordonnance, « à ton bon plaisir, ô Dieu! je me prosterne à ma peine « méritée. »

« Ce disant, il s'estendit sur l'eschaffaut, avec sa teste sur le bloc, et, estendant ses bras, dit ces derniers mots : « Jésus! reçoi mon ame. » Et à l'instant la teste

se vid séparée du corps, et du premier coup de hache fust privé de vie et de tout mouvement. »

Le dimanche 25e de ce mois, advinst, à S.-Germain-en-Laye, où estoit le Roy, qu'ung gentilhomme gascon, nommé Dantiran, voulant entrer avec ses galoches, contre les défenses qu'en avoit fait le Roy, dans la chambre de Sa Majesté, fut repoussé par ung des gardes, en sorte qu'il fust contraint de laisser ses galoches à la porte. De quoi le gentilhomme se sentant offensé, aiant rencontré, deux heures après, son archer des gardes, lui donna deux soufflets. Lequel, sans autrement s'en revancher, en alla faire sa plainte au Roy, lequel aiant fait venir tout aussitost le gentilhomme, lui dit que, s'il ne l'eust recongneu pour ung fol enragé, il lui eust fait tout à l'heure couper la teste. Au reste, qu'il ne se trouvast jamais devant lui, s'il ne vouloit estre incontinent pendu, et le bannist de sa Cour à perpétuité. Et quant à celui des gardes, pource qu'il n'avoit tué le gentilhomme, comme il pouvoit et devoit le faire, Sa Majesté, après l'en avoir rudement tansé et baffoué, lui en fist faire amande honnorable, les genouils en terre.

Le mécredi 28e de ce mois, sur les sept heures du matin, un nommé du Brueil Chalinot, faisant profession de la Religion, et, pour cest effet, nommé par la province de Poictou, fut receu Conseiller en la Cour de Parlement de Paris, sans autre examen que d'un long discours qu'il fist sur la loy, qui estoit la première du titre : *De pignoratitia actione*, au Code, et ce, pour avoir esté bien quarante ans advocat plaidant et consultant, avec preuve notable de sa suffisance. Et entra, dès ce jour, dans la seconde Chambre des Enquestes.

Ce jour, une grande maison de pierres de taille, située

près la porte Saint-Jacques, fondit : en ses ruines furent ensevelies trois personnes, l'une desquelles y demeura morte, et les autres, fort blessées, en furent tirées vifves.

En ce mois de mars, se voioit ung cheval, à Paris, qui estoit à ung Escossois, qui lui avoit appris une infinité de tours de passe-passe, au grand estonnement de tous les spectateurs. Le cheval estoit de moienne taille, de couleur baye, guilledin d'Angleterre, aagé d'environ douze ans. Il s'appeloit *Moraco*. Il alloit quérir tout ce qu'on lui jettoit en la place et l'apportoit, tout ainsi qu'eust fait un barbet. Il sautoit tout ainsi qu'un singe, se tenant tantost sur les deux pieds, sur lesquels il marchoit, tantost en avant, tantost à recullons, cheminant aussi à genouils, ayant néantmoins les deux pieds de derrière tous droits.

Or, voici une partie de ses soupplesses, tesmoignées par une infinité de gens d'honneur qui les lui ont veu faire, et, entre autres, par ung mien ami qui les lui vid faire, le jeudi 22e de ce mois, au Lyon d'Argent, en la rue Saint-Jacques.

Son maistre lui commanda d'aller amasser un gand qu'il avoit jetté en la place, et le porter à celui de la compagnie qui avoit des lunettes : ce que le cheval fist tout aussitost, s'adressant, sans se tromper, à ung jeune homme de la compagnie qui les avoit devant les yeux.

Il lui commanda, après, de porter le mesme gand à un de la compagnie qui avoit un manteau de peluche, ce qu'il fist.

Pour tesmoignage aussi que ce cheval connoissoit les couleurs, par la dextérité de l'art de son maistre, qu'on n'a jamais peu descouvrir, il lui dit qu'il portast le gand à une damoiselle de la trouppe qui avoit un manchon de veloux vert : ce qu'il fist, sans faillir, encores qu'elle

feust tout au bout de la salle. Après, il l'envoia porter à une autre qui en avoit ung violet, et ainsi de plusieurs autres, auxquels il ne faillit jamais.

Après cela, son maistre, lui aiant couvert les yeux d'un manteau, demanda à trois de la compagnie trois pièces d'argent ou d'or. On lui bailla un sol, ung quart d'escu et ung escu. Aiant mis ces pièces dans un gand, il osta le manteau de devant les yeux de son cheval et lui demanda combien il y avoit de pièces en ce gand là : le cheval frappa trois coups de pied en terre pour monstrer qu'il y en avoit trois. Il lui demanda combien il y en avoit d'or : il frappa seulement un coup pour monstrer qu'il n'y en avoit qu'une, et deux de l'autre pied pour dire qu'il y en avoit deux d'argent. Il l'interrogea encores pour sçavoir combien de francs valoit l'escu : ledit cheval frappa trois coups de pieds en terre ; mais, pource que c'estoit ung escu d'or, lequel estoit de poids, il lui demanda combien, outre les trois francs, il valoit de sols : le cheval frappa encore quatre coups, dénotant les quatre sols : ce que l'escu valoit lors à Paris. Pour ung teston, il frappa quatorze coups, et, pour monstrer le demi, leva à demi le pied ; pour le quart d'escu, frappa quinze coups en terre.

Son maistre, après, fist apporter un jeu de cartes, lequel, après l'avoir bien remué, il présenta à ung de la compagnie pour tirer une carte : il tira un cinq de piques noir. Il commanda à son cheval de donner autant de coups en terre qu'il y avoit de points en la carte, et, si elle estoit rouge, de frapper du pied droit ; si noire, du pied gauche : le cheval incontinent, sans hésiter, frappa cinq coups, du pied gauche, en terre.

Il lui dit, après, qu'il eust à marcher, comme pour mener une damoiselle : alors le cheval fist deux ou trois

tours par la salle, allant tout doucement l'emble. Cela fait, il lui commenda de marcher comme s'il eust mené ung valet : ce cheval commença lors d'aller ung trot rude et fascheux. Il lui demanda, par après, comme il feroit si un escuier estoit monté sur lui; il commença lors à faire courbettes, aussi justes qu'ung cheval eust sceu faire, et à faire bons, passades et autres tels sauts qu'on fait faire aux chevaux de manége.

Puis, son maître, le rudoiant, parce (lui disoit-il) qu'il ne vouloit rien faire, le menassa de le donner à ung chartier qui le feroit travailler, et si le battroit tout son saoul : cest animal monstra, par ses gestes, qu'il ne le vouloit point, et se laissa tumber en terre, comme s'il eust esté bien malade. Il fust longtemps aiant les jambes toutes roides, si qu'on l'eust pris pour estre mort, tant il le contrefaisoit bien. Son maistre, qui le fouloit aux pieds, dit qu'il lui pardonneroit, pourveu que quelcun de la compagnie demandast pardon pour lui. Il y eust un jeune homme rousseau, qui estoit au bout de la salle, qui pria de lui pardonner. Le maistre fit lors lever son cheval et lui enjoignist d'aller remercier ceste barbe rousse qui avoit obtenu son pardon : ce que le cheval fist incontinent, mettant la teste en son manteau, dont tous furent estonnés, croians la pluspart que c'estoit par magie.

Après, il lui dist qu'il le vouloit mettre à la poste, afin de lui desgourdir les jambes, puisqu'il ne vouloit rien faire : le cheval, pour monstrer qu'il ne pouvoit servir, leva une jambe en haut et, feingnant avoir mal, ne marchoit que de trois pieds.

Il lui commanda d'esternuer trois fois : ce qu'il fist. Il lui dit, après, qu'il eust à rire : ce qu'il fist, en montrant les dens et chauvissant des oreilles.

Aiant donné un gand à un homme de la trouppe, il lui commanda de le lui amener par son manteau : ce que le cheval fist; et, encores que l'autre n'y voulust aller, il l'estraingnit si fort avec les dents, qu'il l'amena à son maistre, comme il faisoit tous les autres que son maistre lui commandoit, les lui désignant par quelques marques, comme de pennacches de coulleurs mesmes, par des sacs de papier que ce cheval alloit chercher jusques sous leurs manteaux.

Après une infinité de semblables tours de passe-passe, il lui fist danser les Canaries, avec beaucoup d'art et dextérité. Et, pour le dernier, aiant fait un huit en chiffre sur un gand, avec une esplingue, il l'envoia chercher à celui qui l'avoit, lequel il trouva incontinent; et, lui commandant de frapper autant de coups en terre que le chiffre valoit, et frappa justement huict coups, comme s'il eust veu le chiffre et en eust entendu la valeur.

Le magistrat, estimant que les tours de ce cheval ne se pouvoient faire que par magie, avoit, quelque temps auparavant, emprisonné le maistre et sequestré le cheval; mais, aiant depuis congneu que ce n'estoit qu'art et industrie, le fist eslargir, avec permission de le monstrer où il voudroit. Cest Escossois asseuroit qu'il n'y avoit cheval auquel en un an il n'en apprist autant.

Le jeudi 29e de ce mois, ung nommé Accacioli, qui avoit esté à Madame du Maine, fust pris, pour avoir voulu attenter à la personne du Roy, et envoié prisonnier en la Bastille.

AVRIL.

Le lundi 2e de ce mois, mourust, à Paris, un clerc de

greffe, nommé Belanger, que j'avois veu au Palais le samedi de devant.

Le jeudi 5e de ce mois, messire Henry de Bourbon, prince de Condé, avec Madame Catherine de la Trimouille, sa mère, se trouvèrent en l'audiance, en la Grand Chambre, où Me Loys Dollé, leur advocat, plaida une cause pour eux contre Madame de Caumont, fille de feue Madame la Mareschale Saint-André, qui vouloit faire casser et révoquer une donation de la terre de Valeri, qu'en l'an 1563 ladite Mareschale avait faite à feu messire Loys de Bourbon, son grand-père.

Au commencement de l'audiance, M. le Prince s'assist sur les fleurs de lis, tenant son premier lieu de Pair, jusques à ce que, sept ou huit causes du rolle aiant esté appelées, il descendit en bas quand on voulut plaider la sienne, après avoir fait cinq révérences, une au Premier Président, l'autre aux deux autres Présidents, la troisiesme à Messieurs les Evesques de Noion et de Beauvais, Pairs de France, la quatriesme aux Conseillers d'Eglise, et la dernière aux Conseillers laïcs.

Le samedi 7e de ce mois, Madame de Longueville, aagée de soixante-trois ans, mourust, à trois heures après midi, dans la ville de Pontoise, après y avoir gangné le Jubilé. On disoit que l'ennui qu'elle avoit pris de la mort d'un gentilhomme, nommé Monchevreuil, qu'elle aimoit fort, décédé trois semaines auparavant, lui avoit avancé ses jours.

Le lundi 9e, on celebra, dans la grande église Nostre-Dame de Paris, les vigiles de la feue Roine douairière Loyse de Vaudemont, veufve du feu Roy Henri IIIe, décédée à Moulins le lundi 29e janvier, où la Roine et toutes les princesses assistèrent avec la Cour de Parlement et les autres Compagnies. Et le lendemain, y fust

fait le service solennel, avec l'oraison funèbre, par Me René Benoist, qu'on disoit y avoir fait rire les femmes, au lieu de les faire pleurer.

Le mardi 10e de ce mois, Me Canaie, seingneur de Fresnes, Conseiller d'Estat, fist abjuration publique, dans l'église des Capussins, à Paris, de la Religion en laquelle il avoit esté eslevé, nourri et vescu, et pour la profession de laquelle il avoit enduré et souffert beaucoup. Au reste, homme qui avoit grande créance entre ceux de ce parti, qui le tenoient pour habile homme, et desquels il tiroit bons appointemens et pensions. Dont (ainsi qu'on disoit) il avoit bien affaire, estant plus ambitieux que riche, ce qui le faisoit tourner du costé où il voioit que le vent donnoit plus à propos pour la commodité de ses affaires.

L'après-disnée de ce jour, il alla voir M. le Mareschal de Bouillon, lequel, sur le fait de sa nouvelle conversion qu'il lui vouloit justifier et faire trouver bonne, lui dit qu'il ne croioit point que les mouvemens d'ung S. Pol, encores moïns les œslans du S.-Esprit, l'eussent poussé à faire ce qu'il avoit fait, mais bien la commodité particulière de ses affaires : sur lesquelles, toutesfois, voire sur lui-mesme et sur tous ses desseins, en tant que la parolle de Dieu estoit tousjours une et véritable, et qu'elle ne pouvoit tromper ne mentir, lui osoit bien prédire, encores qu'il ne fust prophète ni fils de prophète, ung jugement de Dieu terrible et espouvantable, comme il estoit à tous ses ennemis : auxquelles paroles ledit de Fresnes ne répliqua rien, et, prenant congé de lui, s'en alla. Il alla voir, après, M. le président de Calignon, qui estoit un de ses meilleurs amis, auquel il dit qu'à grands regrets il les avoit quittés. A quoi l'autre repartist, sur le champ, qu'il ne trouvoit point cela

estrange, pource que cellui qui quittoit Dieu pouvoit bien quitter ses amis. Il en alla voir tout plain d'autres qui le paièrent de mesme monnoie. Ung advocat du Palais, à qui on vouloit persuader d'en faire autant, dit que Canaie estoit descendu de « tainturiers », et qu'il prenoit toutes couleurs.

Le dimanche auparavant, le Roy avoit dit à M. le Chancelier, qu'il vouloit rappeler de Venize le président de Viliers, et y envoier, en sa place, de Fresnes, qui estoit Conseiller d'Estat de Sa Majesté, et qu'il eust à lui en expédier promptement la commission : auquel M. le Chancelier respondist qu'il n'avoit encores fait sa profession * de la Religion catholique, * et qu'il y avoit longtemps que la marchandoit. « Que cela ne vous en empesche point, dit le Roy, car cela vaut fait : il est Catholique dès ceste heure que je parle; je le sçai bien. »

Le mécredi 11e de ce mois, furent pendus et estranglés, en la place de Grève, trois larrons de nuict, qui avoient volé tout plain de maisons à Paris, entre les autres, celle de M. de Sainte-Marthe, advocat en la Cour. Ils furent jugés par M. Lalemant, Lieutenant criminel, et portoient en leurs escriteaux : « Larrons de nuict. » Il y avoit une recelleuse de leur bande, qui eust le fouet au pied de l'eschelle, qu'on eust bien de la peine à sauver des mains du peuple, qui la vouloit assommer. Finablement, elle se sauva dans la maison du Lieutenant criminel, la femme duquel la fist évader par une porte.

Le jeudi 12e de ce mois, ung gentilhomme, nommé le baron de Roquetaillade, Catholique, envoia, sur de fort légères paroles, un outrageux desfy à un gentilhomme de la Religion, nommé Vignoles, qui estoit à M. de Bouillon, et l'assigna pour se trouver au Marché-aux-Pourceaux : lequel, estant empesché avec M. de Bouil-

on, son frère, qu'on nommoit La Nauve, qui estoit ıussi de la Religion, s'y voulust trouver pour lui. Et, de ait, s'y estant rendu sur les neuf heures du matin, avec ıne petite espée fort courte, lui dit que les armes n'es- :oient pareilles, mais, s'il le vouloit accommoder d'ung poingnard, qu'il se battroit tout à l'heure. Sur quoi, ıiant jetté ung escu à un laquais pour en aller quérir un, 'aiant receu, s'estans commencés à battre, après que La Nauve eust receu une petite estafilade au visage, se rua de telle impétuosité sur son ennemi, qu'il lui planta son espée et son poingnard dans le ventre et le laissa mort sur la place. Et, incontinent après, s'en alla avec Monsieur de Lussans trouver Sa Majesté, armé de l'oultrageant desfy que l'autre avoit envoié à son frère, lui demandant sa grace, laquelle il obtint, pource que le Roy connoissoit ledit Roquetaillade pour un fol et un querelleux.

Le samedi 14e, une jeune garse, aagée d'environ vingt cinq ans ou environ, natifve de Troyes en Champagne, fust pendue et estranglée, en Grève, pour avoir tué de ses deux mains deux de ses enfans.

En ce temps, le Roy passant [1].....

Le Jeudi Absolut, 19e de ce mois, Me René Benoist, Curé de S.-Eustace à Paris, estant à Orléans, où se célébroit le Jubilé et où Leurs Majestés estoient allées pour le gangner, fist, en leur présence, un sermon, dans l'église Ste-Croix, auquel il donna à entendre que le vrai Purgatoire estoit le sang de Jésus-Christ; qu'il ne faloit attribuer mérite aux pélerinages, mais se reposer entièrement sur la parfaite justice et obéissance du Fils de Dieu, qui par sa mort nous avoit délivrés de tous nos

1. L'Estoile a laissé cet endroit inachevé.

pecchés, et que c'estoit par lui seul que nous estions justifiés; qu'il ne faloit adorer la Croix, mais le Crucifié; mettre son espérance en Lui et non au Crucifix; que le Jubilé ne signifioit ni mérite, ni pardon, ni satisfaction, mais seulement une resjouissance. De quoi estant repris de quelques-uns en particulier, il soustint courageusement son dire, « bien marri (disoit-il) de n'en avoir dit davantage, et que les vicaires de Dieu faisoient beaucoup de choses dont ils seroient, possible, un jour désavoués de Lui. »

La rumeur en fust grande à Orléans; mesmes la Roine s'en scandaliza et s'en plaingnist au Roy : tellement que, le lendemain, on mist un autre docteur en sa place, nommé Gremer, qui prescha tout le contraire.

Ceste nouvelle, entendue à Paris, scandaliza beaucoup de gens, principalement ceux de l'Eglise; tellement, qu'il se fist incontinent une assemblée, en Sorbonne, pour y donner ordre. De fait, elle lui envoia six députés de son corps, pour sçavoir de lui comment c'est qu'il entendoit ce qu'il avoit presché, et s'il le vouloit point rétracter. Cest homme, craintif à merveille, et fort avaricieux, considérant que s'il persévéroit à soustenir cela, il perdroit sa cure de S.-Eustace, qui lui vault de six à sept mil livres tous les ans, et ne pourroit jamais obtenir en la Cour de Romme ses expéditions et bulles pour l'Evesché de Troyes, auquel le Roy l'avoit nommé, fist aussitost imprimer à Paris ung sermon de la disposition requise pour le lavement des pieds et pour l'adoration de la Croix, qui se fait le Vendredi-Saint; aussi, pour gangner le Jubilé et pour reconnoistre et appréhender l'auctorité du Pape en la concession desdictes indulgences et pardons.

Ce sermon est si mal tissu, et composé pour une pali-

nodie, telle que ce bon homme a pensé faire pour se justifier, qu'elle ressemble à ces oiseaux englués, lesquels tant plus ils taschent à se dépestrer des glus, d'autant plus ils s'engluent.

En ceste semaine peneuse, mourut, en sa maison à Paris, Me L'Huillier, Président des Comptes; son estat fust perdu, duquel il avoit refusé, peu auparavant, vingt deux mil escus. Quand on en parla au Roy, il respondit « qu'il n'avoit rien perdu, puisqu'il ne lui avoit rien cousté, » car il en avoit eu don de Sa Majesté, pour récompense du service qu'il lui avoit fait en la réduction de Paris.

A ceste bonne feste, le Roy, estant à Orléans, y toucha les malades qui se trouvèrent en nombre quatre cens quatre-vingts, dont il n'y en avoit d'estrangers que quatre-vingts, les autres quatre cens estoient François.

May.

Le vendredi 11e de ce mois, fust présentée à la Chambre de l'Edit une petite fille, aagée d'environ sept ans, que ses parens conduisoient, demandans justice pour elle d'un prœbstre chez lequel on l'envoioit à l'escole, qui l'avoit, quelques mois auparavant, meschamment violée.

Le lundi 14e de ce mois, fust continuée en la Grand Chambre une cause qui avoit tenu l'audiance entière, le jeudi auparavant, entre dom Cæsar Deste, duc de Modène, et Anne Deste, duchesse de Nemoux, sa cousine. Ce dom Cæsar, qui estoit estranger et bastard, vouloit exclurre ladite duchesse, sous l'ombre qu'Alphonse IIe, duc de Ferrrare, l'avoit institué son héritier de tous ses biens, situés tant en France qu'en Italie. David Ar-

nauld, advocat du duc, monstroit qu'il estoit prince souverain ; que le testateur l'avoit voulu ; que c'estoit engagemens pour de l'argent que son prédécesseur avoit paié au Roy François Ier.

Antoine Arnauld, son frère, qui plaida d'apparat, deux heures durant, soustinst tout le contraire et déduisit une infinité de belles raisons du droit civil et des loix d'Estat, pour monstrer comme ces biens ne pouvoient, en façon quelconque, appartenir au duc, veu sa qualité d'estranger et de bastard, joint de très dangereuses conséquences, lesquelles s'en pourroient ensuivre, et que lesdits biens de France estans venus de Madame Renée de France, petite-fille du Roy Loys XIIe, mariée à Hercules Deste, ils devoient aussi appartenir à Madame la duchesse de Nemours, leur fille, et non à Cæsar, qui n'estoit que leur nepveu, et encore bastard, quoiqu'institué héritier par testament d'Alphonse IIe, frère de Madame de Nemours.

Le lendemain, M. Servin, Advocat du Roy, plaida, une heure durant sur ce subjet, et conclud à la faveur de ladite défenderesse. Les deux avocats frères furent ouïs fort longtemps en répliques; mais enfin, la Cour aiant esté longuement aux opinions, l'arrest fust prononcé sur le champ par M. le Premier Président, qui, pour le regard de l'apellation, mist les parties hors de Cour et de procès, et, faisant droit sur la requeste, débouta le demandeur de ses fins et conclusions sans despens. Madame de Nemours, présente en l'audiance, gangna ainsi sa cause.

Le vendredi 18e de ce mois, ung nommé Ducoudray fust examiné en la Cour de Parlement et receu en icelle, au nombre des Conseillers, après avoir fort contenté ses juges et donné, par ses réponses, ung singulier tesmoingnage de sa suffisance. On lui fist, en mesme temps,

prester le serment à ladite Cour, et fust envoié en la 3e Chambre des Enquestes. Il faisoit le cinquiesme des Conseillers de la Religion qu'on avoit receu au Parlement selon l'Édit.

Le mardi 22e de ce mois, une femme de Villeneufve-le-Roy, près de Sens en Bourgongne, vinst expressement en ceste ville de Paris donner avis à M. le Chancelier, d'un dessein que son mari, nommé Yvert, advocat de profession, avoit sur la personne du Roy. Le mauvais mesnage qui estoit entre eulx deux, à cause des desbauches dudit mari, qui lui mangeoit tout son bien, lui fist obtenir une séparation de biens d'avec lui. Depuis lequel temps, il se monstra plus humain en son endroit, pource qu'il n'avoit autres moiens pour vivre que ceux de sa femme. Au bout de quelques mois, il se descouvrit à elle de son dessein, l'asseurant de lui faire bientost porter le chapperon de veloux et gangner vingt mil escus en peu de temps : qui estoit de tuer le Roy, et qu'il sçavoit le moien de se sauver après avoir fait le coup; vomissant paroles outrageuses contre Sa Majesté : dont ceste femme, bien estonnée, tascha l'en divertir; mais, le voiant résolu et opiniastre, en advertist ses principaux parens et amis, qui lui conseillèrent d'aller à Paris et en advertir le Roy : ce qu'elle fist, et fut son mari pris au collet, par son moien, et tous deux, estans fait venir par devers M. le Chancelier, après avoir esté interrogés, furent envoiés prisonniers.

Le mécredi 23e de ce mois, l'arrest du Prévost de Bertigny fust prononcé par M. le Président de Thou, en la Chambre de l'Édit, arrest qui regardoit M. Desparnon, qui en faisoit le malcontent, encores qu'au dire de beaucoup on eust eu plus d'esgard, en le donnant, au grade et qualité dudit seingneur qu'à la justice. J'ay entre mes

papiers les factums qui en ont esté imprimés à Paris et publiés d'une part et d'autre.

Le mécredi 30e de ce mois, Henry de Bourbon, prince de Condé, premier Pair de France, accompagné de quelques Mareschaux et d'un bon nombre de Noblesse, alla au devant de l'Ambassadeur de Venize, et revinst passer par la rue S.-Jacques, entre les cinq ou six heures du soir. Outre la cavallerie, il y avoit environ trente carosses de suitte.

Cest Ambassadeur se nommoit Elphini, homme fort illustre parmi les siens, tant pour son grand sens et expérience qu'à cause des belles charges qu'il avoit exercées. Quant au subject de sa légation, il y avoit prétextes et causes. Les prétextes estoient son heureux mariage, dont la Seingneurie de Venize se venoit conjouir avec Sa Majesté, et la grossesse de la Roine; mais les causes estoient autres, à sçavoir : de se tenir sur leurs gardes, à cause de l'armée du Roy d'Hespagne, qui estoit en Italie il y avoit cinq mois passés, composée de plus de vingt mil hommes. Ce qui ne pouvoit estre sans dessein, autant préjudiciable, possible, à l'Estat de France qu'à leur Seingneurie, soit qu'ils eussent entreprise sur Genève (comme on en faisoit courir le bruict), soit qu'ils en voulussent à la Provence, selon le dire de beaucoup. En somme, pour faire une ligue offensive et défensive avec Sa Majesté contre tous ceux qui les voudroient attaquer. L'autre Ambassadeur, donné pour adjoint à Elphini, avoit nom Prolini.

En ce mois de may, qui fut froid et seq, force plurésies mauvaises régnèrent à Paris, qui emportèrent plusieurs personnes en moins de deux ou trois jours, comme aussi il en mourust un grand nombre de morts subites, estranges et inopinées. Le 18e may, ung homme tumba, à

Paris, tout roide mort *devant tout le monde* sur le pont Nostre-Dame; ung vinaigrier mourust tout soudain, en sortant de sa maison, et ung garson de passementier, comme il attacchoit ses esguillettes, tumba tout roide mort, en sa bouticque; et, quelques jours auparavant, ung prestre de S.-Médard, qui venoit de dire sa messe. Brief, la mortalité fust si grande, en ce mois, à Paris, qu'on faisoit compte de cinq mil personnes qui y estoient mortes depuis le jour de Pasques jusques à la fin de ce mois.

Le curé de S.-Gervais asseura ung mien ami qu'il y avoit eu cent quinze femmes enterrées en sa paroisse, depuis Pasques jusqu'au 17e de ce mois, * la plus grand part de commun peuple, et fort peu d'autres*.

L'Evesque du Mans, de la maison des Rambouillets, digne prælat, docte et bien vivant (ce qu'on ne peut pas dire de beaucoup de ce temps), mourust en ce mois. Le mareschal de Lavardin fust son héritier.

Nicolas Goulu, Professeur du Roy en la langue grœque, homme docte et bien versé en ladite langue, mourust aussi, à Paris, septuagénaire, en ce mesme mois.

En ce mesme mois, furent pendus et estranglés, à Paris, deux hommes, l'un pour avoir trois femmes, et l'autre deux.

Juing.

Le mardi 5e de ce mois, mourut, à Paris, la mère de Mr le Grand Prévost, aagée de près de quatrevingts ans.

Le mécredi 6e, fust pendu, à Paris, un portehotte de cuisinier, qui avoit tué et embroché, le jour de devant, un sien compagnon qui l'avoit appelé « vérolé ».

Le jeudi 7e de ce mois, fust prononcé, en la Grand Chambre, par M. le Premier Président, un célèbre arres t

contre les Pénitens Blancs, Bleus et autres de ceste secte, distingués par des couleurs diverses; par lequel, suivant les conclusions du Procureur général, pour lequel M. Servin, Advocat du Roy, parla fort longtemps et fort librement, deffenses furent faites auxdits Pénitens de plus s'assembler et faire secte, à peine d'estre déclarés attaints et convaincus du crime de lèze Majesté, estant leur société déclarée illicite, mauvaise et factieuse.

Il se trouva, ce jour-là, en l'audiance, vingt-huit juges, chose assez extraordinaire, veu qu'ils n'ont accoustumé d'y estre que seize ou dix-sept, et quelquefois vingt tout au plus. M. le Premier Président de Rouen, qui estoit lors à Paris, s'y trouva, ce jour, où il eust séance audessus des Conseillers, et non audessous du Premier Président, comme on disoit qu'il s'estoit promis.

A la sortie, il précéda M. l'Evesque de Noion, Pair de France : ce que la Cour trouva estrange, et de quoi toutefois personne ne s'empescha, pource qu'il ne s'en empeschoit pas lui-mesme : au contraire, ledit sieur Premier Président n'y passa qu'après une contention courtoise et officieuse, l'ayant ledit Evesque fort prié et comme incité de ce faire.

La nuict de la Pentecoste, 10e de ce mois, Marie Dorléans, princesse de Condé, veufve de messire Loys de Bourbon, prince de Condé, qui fust tué en la journée de Bassac 1569, le 13e mars, et mère de M. le comte de Soissons, mourust, à Paris, aagée d'environ cinquante-sept ans, dame de grand esprit et menée, et laquelle M. le comte de Soissons, son fils, ne voulust qu'aucun de la Religion approchast pendant sa maladie; mesmes fist retirer Madame de Lerigny, de peur qu'elle ne lui en parlast et lui ramentevast le temps passé.

Le samedi 13e de ce mois, il y eust trois escoliers du

Collége de la Marche, qui, par sentence de Monsieur le Lieutenant criminel, furent fouettés dans ledit Collége, en présence d'un commissaire qu'il y envoia pour assister à ladite exécution, et ce pour avoir jetté de la boue au visage de quelques hommes et femmes revenant du presche d'Ablon, le jour de la Pentecoste, et, entre les autres, à un homme de qualité, qui estoit dans ung carosse, avec paroles injurieuses et scandaleuses tendantes à sédition.

Le Principal du Collége fust suspendu, pour ung an, de sa charge, et enjoint à tous les régens dudit Collége de contenir tellement leurs escoliers qu'il n'en advinst plus de scandale. En conséquence de ceci, fust aussi publiée et attacchée, par tous les coings des rues de Paris, une prohibition et défense à toutes personnes, de quelque qualité qu'ils peussent estre, de plus outrager, de fait ou de paroles, ceux de la Religion, sur peine de punition corporelle.

Le dimanche 24e de ce mois, jour S. Jean, mourust d'une hydropisie, à Paris, en son hostel de Nevers, Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, aagée de cinquante-neuf ans, après avoir esté malade cinq mois, finissant en elle la race et maison de Clèves, qui estoit des plus illustres de la Chrestienté, estant ceste dame douée de beaucoup de graces et d'ung bel esprit, que le Roy aimoit, et en faisoit cas.

Ceste année fust fatale pour les princesses de France, car, en moins de sept mois, il en mourust six, sçavoir : la duchesse Daiguillon et sa fille, la Roine Blanche, Madame de Longueville, Madame la princesse de Condé et la susdite dame Henriette, duchesse de Nevers.

Ce jour mesme, on eust nouvelles asseurées d'Alemagne, de la Déclaration qu'avoient fait les Princes protes-

tans, à l'Empereur, de ne le plus assister ni contribuer aucune chose pour la guerre de Hongrie, s'il ne mipartissoit son Conseil de Catholiques Rommains et Protestans. L'Empereur, aiant jusques ici esté abusé par ung nommé Rouf, homme de néant, qui, par sa dextérité, s'estoit si avant insinué en ses bonnes graces qu'il gouvernoit toutes les affaires de l'Empire, le fist constituer prisonnier, aiant esté vérifié contre lui qu'il estoit plus serviteur de l'Espagnol que de son maistre.

On sceust aussi, par mesme moien, comme le Roy d'Espagne avoit envoié l'Ordre de la Toison d'Or au Roy de Polongne, par le prince Despinoy, et que le Chancelier de Polongne, dit Zamoschi, homme grand et généreux, l'avoit bravement refusé quand on lui avoit présenté, disant qu'aiant fait serment d'estre serviteur à son maistre, il ne vouloit point devenir son compagnon : ce qu'il feroit s'il acceptoit l'Ordre de la Toison. Le feu Roy d'Espagne et son fils, à present régnant, ont tousjours eu envie d'acquérir l'amitié de ce seingneur, scachans que, l'aiant une fois acquise, ils induiroient facilement, par son moien, le Roy de Polongne à rompre la paix avec le Turq et faire ligue ensemble. Mais ce seingneur, aiant claire connoissance de leurs desseins, leur a tousjours fermé l'aureille, joint le maltalent qu'il sçait bien que la maison d'Austriche lui porte, à cause qu'il desconfist et prist prisonnier Maximilian, Archiduc, frère de Rodolphe, qui briguoit le Roiaume contre le Roy de Suède Sigismond, qui, par sa faveur, lui fust préféré.

* D'ung advis envoié ici de Polongne, en date du 6e may 1601. *

En ce mois, Mahomet IIIe, Empereur des Turqs, envoia et fist présent au Roy d'ùne fort belle et riche

enseingne de diamans, avec un magnifique pennacche, et d'ung poingnard, dont la poingnée et le fourreau estoient aussi couverts de diamans de grand prix. L'agent qui le présenta se nommoit Bartholomé Connesse, Provençal de nation, médecin de profession et Chrestien de religion, quoique serviteur de ce prince Mahométan. Le subject de sa légation est entre mes papiers, que j'ay eue de M. D. P., ami de cest agent.

En ce mois de juing, se voioit à Paris, à l'Hostel de Bourgongne, où jouoit Arlequin, une chose autant rare et esmerveillable qui se puisse voir : c'estoit une fille Italienne, aagée d'environ treize ans, qui, un gros quart d'heure durant, dansoit sur une corde (ladite corde de la grosseur du bras) tendue fort haut en l'air, tousjours à la cadance des violons, et en avant et à recullon, sans plus s'estonner que si elle eust esté au milieu d'une salle.

Cela fait, elle se faisoit apporter un aix, de la longueur de sept à huit pieds, et de largeur d'environ demi pied, qu'à toute peine faisoit-elle tenir sur la corde, puis marchoit en avant et à recullon dessus, aussi asseurément qu'elle avoit fait sur la corde seule, bien qu'auparavant l'entreprendre, fust pour la crainte qu'elle eust ou pour faire trouver meilleur son jeu, elle se fust munie par deux fois du signe de la croix. Après qu'elle fust descendue de dessus ceste corde, deux autres hommes, l'ung aagé d'environ trente cinq ans, l'autre de vingt cinq, y montoient aussi, où ils faisoient des sauts si périlleux et autres traits si espouvantables, voire en grand nombre et plus qu'on ne sçauroit imaginer, que beaucoup de dames, mesmes des hommes, tournoient le dos, de peur qu'ils avoient de leur voir rompre le col. Ils marchoient tantost sans avoir aucun baston ni perche dans la main, tantost en aiant une fort grande et pezante, laquelle ils

faisoient passer dessus leurs espaules, dessous leurs jambes, mettans la teste entre deux, n'aians ores qu'ung pied sur la corde et l'autre sur l'espaule, ores se trouvant sur un genouil ou bien sur les deux, comme bon leur sembloit. Ils dansoient force danses dessus, à la cadance des violons, y faisans des caprioles, des sauts et soubresauts, aussi hardiment que des basteleurs dans une salle ou sur ung théatre, gravans tantost en haut sur ceste corde fort droicte, en penchant et en retournant, sans regarder derrière et souvent à recullon.

L'un d'eux, n'aiant que le gros orteuil appuié sur la corde, et tout le reste de son corps pendu la teste en bas, tira avec ung grand linceuil un garson plus hault qu'il n'estoit hault; puis, mettant le bout du linceuil en sa bouche et le tenant avec les dents, le faisoit aller çà et là comme une cloche qu'on sonne. Après avoir resté plus d'une heure sur ceste corde, il se faisoit apporter des eschasses à trois estages d'une demie toise de longueur, avec lesquelles estant attachées aux jambes il ne laissoit de seurement marcher et à recullon et en avant sur ceste corde, encores que le pied d'icelle qui appuioit sur la corde ne fust si large que la paume de la main. Ils faisoient plusieurs autres choses effroiables et incompréhensibles à ceux qui les ont veues.

En ce mesme mois, se faisoit voir, en la basse court du Palais, à Paris, un Italien, nommé Hieronismo di Bologna, qui, par quelques pierres, herbes et onguens de vertu singulière, appaisoit les douleurs des dents, de migraine et maux de teste, aiant, en outre, une certaine huille qui guairissoit, du jour au lendemain, plusieurs playes, ainsi qu'il fist voir, par expérience, premièrement sur sa personne : car, s'estant donné un coup d'espée dans le corps et s'estant frotté de ceste huille, il

se monstra, le lendemain, aussi sain et entier qu'auparavant le coup, sans qu'il eust cicatrice aucune ni apparance de blessure. Et, pour asseurer qu'il n'y avoit en cela ni magie ni charlatannerie, il dit tout haut au peuple, qui y estoit en grande foule, que s'il y avoit quelcun parmi eux qui voulust endurer un coup d'espée semblable au sien, qu'il le guairiroit, sur sa vie, dès le lendemain, et lui donneroit six escus. Un grand laquais Bourguignon, désireux de gangner ce prix, s'offrit volontairement à ceste peine. Cest Italien, lui aiant fait despouiller son pourpoint, lui passa son espée au travers du cuir des costes, et, après l'avoir fait bien saingner, le frotta de son huille, et, le lendemain, le monstra sur son théatre au peuple, sans qu'il y parust rien. Outre cela, il arraccha fort subtilement des dents, à beaucoup, sans grande douleur : ce qui le mit en tel crédit, qu'il y avoit très grande presse à qui auroit de ses pierres et huilles, lesquelles il donnoit à assez vil prix, veu le soulagement que chacun en recevoit et la vertu esprouvée d'icelles. Le prix des pierres n'estoit que de six blancs pièce, dix et quinze sols les boittes et phioles de ses onguemens. Et, ce néantmoins, amassa une très grande quantité de deniers. Il se brusloit avec des torches ardantes, et en brusloit semblablement d'autres, qu'il guairissoit dans deux ou trois jours, tout ainsi que si on n'y eust point touché; il se lavoit les mains et la face de plomb fondu, sans aucun danger ni dommage; il allégeoit aussi la douleur des gouttes et de plusieurs autres maladies, au grand estonnement des médecins et chirurgiens de Paris, qui ne pouvoient comprendre son secret, encore moins l'apprendre de lui. Enfin, ils le firent chasser de la basse court du Palais et retirer en sa maison, derrière l'Hostel de Bourgongne, où grande quantité de malades, de tous

heur et mort au Pays-Bas. D'autre part, le Duc s'appreste pour nous venir molester ; façon à lui accoustumée. Le Roy est nostre voisin à Gex. Ainsi, nous sommes aujourd'hui puissamment environnés de toutes parts. De moi, je demeure paisible à S.-Gervais, et suis sur le point de marier ma seconde fille, me laissant conduire à la divine Providence et n'oubliant pas ce dire du Seingneur : « qu'à chaque jour suffist sa misère ». Nous sommes en ce temps où il faut *firmare animum constantibus exemplis,* n'ayant appréhension que de la cheute du ciel, *ut impavidos feriant ruinæ.* Nous attendons nouvelles du siége de Berck, sur le Rhin, près Wesel, et n'en avons encores rien de certain. Si ces Estats en viennent à bout, le Cardinal Archiduc sera ung prestre, pour tout potage. Nostre Seingneur veuille confondre ses ennemis, et vous maintenir, Monsieur, en longue prospérité, pour servir à sa gloire. De S.-Gervais, ce 2e juin. »

Juillet.

Le vendredy 6e de ce mois, mourust, à Paris, M. de Gumeauville, aagé de 63 ans, ung de mes amis, et, le mesme jour, ma cousine l'auditeuse Buier, d'une maladie de poulmon, en la fleur de son aage.

Le samedi 7e de ce mois, on célébra, dans l'église S.-Germain-des-Prés, le service de la feue douairière princesse de Condé, qui ne fust achevé que bien tard, pour l'absence de Monseingneur le prince de Condé, qu'on eust beaucoup de peine à y faire venir. Et falust que Messieurs du Conseil, en corps, comme représentans la personne du Roy, lui en allassent faire la requeste. M. de Montpensier en aiant esté esconduit de lui, pour quelque mescontentement secret que ne leur voulust dé-

clarer, si non qu'on disoit qu'il s'estoit senti offensé en la personne de Madame sa mère, qui n'avoit esté priée et de laquelle on avoit tenu quelques propos. M. d'Angers fist l'oraison funèbre.

Le mardi 10e de ce mois, à quatre heures du matin, on fist, aux Augustins, sans aucune cérimonie, le service de feue Madame de Nevers : le corps de laquelle fut transporté à Nevers.

Le mécredi 11e, Madame la duchesse de Bar, sœur unique du Roy, arriva à Paris, accompagnée de M. de Lorraine, son beau-père, et vinst descendre sur Zamet, où Sa Majesté lui avoit fait apprester à soupper, dès le jour de devant,* qu'il estoit arrivé de Mousseaux, où il estoit allé au devant d'elle. * M. le Duc, son mari, n'y estoit point, aiant esté contraint de s'arrester à Toul pour une apoplexie qui l'avoit saisi.

Le lendemain, ladite dame estant partie de son logis, près les Filles Repenties, pour aller trouver Leurs Majestés à S.-Germain, le feu se prit, la nuit, en sa maison, qui fust grand, tellement qu'il y eust grosse allarme en tout le quartier S.-Honoré. Ce feu venoit d'avoir trop chauffé les cheminées; mais ce sot peuple disoit que c'estoit qu'on y avoit fait, ce jour-là, presche : ce qui estoit faux.

Le dimanche 15e de ce mois, mourust à Paris Madamoiselle de Grandchamp, aagée de soixante-dix-sept ans.

Ce jour, le fils unique d'une des meilleures maisons d'Amsterdam, aagé seulement de quatorze à quinze ans, qui avoit ung bel esprit et estoit jà fort docte aux mathématiques, se noia, sous le pont du quay des Augustins.

Ce jour mesme, arriva le duc de Guise à Paris, auquel ung mien ami ouïst asseurer que, dans la ville de

Marseille, en moins de trois semaines ou un mois, il estoit mort plus de quatre mil enfans de la petite vérolle.

Le lundi 16e de ce mois, ung mien ami me monstra des lettres de Strasbourg, de M. Bongars, agent du Roy en Allemagne, dactées du 7e de ce mois, par lesquelles il lui donnoit avis d'ung soldat de la compagnie du capitaine Suichart, de Liebenaw, qui, aiant servi au Pays-Bas et estant de retour en sa maison, au mois de may dernier, estant couché près de sa femme, avec laquelle il y avoit sept ans qu'il estoit marié, se sentist assailli d'une forte colique, et au bout d'une heure accoucha d'une fille. Sa femme l'aiant déféré à la justice, il confessa qu'il avoit les deux sexes dès sa naissance; qu'il avoit esté baptizé garson et nommé Daniel, et qu'il avoit couché, au Pays-Bas, avec ung Espagnol une seule fois, et en estoit devenu gros. Son enfant fut baptizé et nommé Elisabeth. La cérimonie fust faite à la soldatesque, avec trompettes et tambours, en compagnie de cinq cens soldats. Il alaictoit son enfant de la mammelle droite, et avoit la gauche masle, qui ne donnoit pas de lait : aussi, estoit-ce au costé gauche qu'il avoit les instrumens de virilité, par lesquels il rendoit son eau comme un masle.

Le mécredi 25e, Madame se préparant faire prescher au Louvre en grande assemblée, le Roy, ne le trouvant bon, lui manda qu'elle le fist dire en son hostel, si bon lui sembloit, mais qu'au Louvre il ne le vouloit pas. Ce qu'estant sceu, la compagnie s'y transporta tout aussi-tost, et y eust deux chambres pleines. Madame y vinst aussi, avec un grand nombre de gentilshommes et seingneurs de la Religion.

Le jeudi 26e, l'agent du Turq sortist de Paris, pour

s'en retourner, prenant son chemin par Lyon, et de là à Marseille, pour aller à Constantinople.

Le lundi 30e, M. de Verthamont, Secrétaire du Roy, estant en une sienne maison des champs, fust tué et assommé par ses payzans.

En ce mesme temps, près la Ville-l'Evesque, un marchant de Paris, demeurant en la rue des Lombars, fust volé par des gardes du Roy, et, à vingt pas de la Porte S.-Honoré, tué par eux, et un sien nepveu bien blessé.

Le mardi dernier du mois, on trouva, en ces mazures d'entre la Porte Bussi et S.-Germain, la teste d'une femme dans un coffre, fraischement tuée, avec ses jambes seulement, le reste du corps aiant esté osté. On descouvrit qu'elle estoit servante d'Aubert, advocat du Roy en la Cour des Aydes, qui l'avoit accoustrée de ceste façon, après avoir abusé d'elle et avoir eu (ainsi qu'on disoit) son pucelage.

En ce mois, où la chaleur fust très grande, se naièrent plus de gens à Paris, en se baingnant, qu'on n'en avoit ouï parler en cinquante ans.

Aoust.

Le mécredi 1er de ce mois, M. de Chavagnac, Curé de S.-Supplice, homme docte et grand théologien, atténué de longue maladie, mourust, à Paris, en son presbitère de S.-Supplice.

Le sire Carrel, marchant de Paris, fust enterré, ce jour, magnifiquement : homme grandement riche, mais avare extrêmement, dont il fust surnommé « le Roy des vilains ». On disoit qu'il mouroit riche de cent cinquante mil escus.

Le samedi 4e de ce mois, sur les onze heures du ma-

tin, mourust à Paris Madame la présidente de Thou, aagée de trente-quatre ans seulement, après avoir esté malade trente-six jours continus, sans intermission. A cause de l'affliction de son mari, qui estoit Président de l'Edit en ceste année, fut donné arrest par lequel il fust dit que les présidens Blancmesnil et Forget présideroient, chacun à leur tour, en ladite Chambre de l'Édit.

Le mécredi 8e de ce mois, le duc de Lenos, fort bien accompagné, arriva à Paris, où il estoit envoié en ambassade vers le Roy, de la part du Roy d'Escosse. Le comte de Soissons alla au devant de lui, avec une belle trouppe de Noblesse.

Le vendredi 10e, je vis lettres escrittes de Spas, par lesquelles on mandoit que, le premier jour de ce mois, Gillot, qu'on nommoit le Bouffon, dansant en un pré avec les dames, avoit esté tué d'un coup de tonnerre.

Le samedi 11e, on eust à Paris les nouvelles de la reddition de Berk entre les mains du comte Maurice, place forte située sur le Rhin, en Clèves. Ledit comte en envoia faire les feux de joie, au fort de Lille, à une lieue d'Anvers et à Ostande, que l'Archiduc tenoit assiégée il y avoit bien deux mois, laquelle on disoit que s'il ne prenoit, qu'il demeureroit à la fin un pauvre prebstre.

Le lundi 13e, fust publié à Paris un édit portant deffense à toutes personnes, de quelque qualité qu'ils fussent, de porter en leurs habillemens aucuns draps ni toilles d'or ou d'argent, clinquans ou passemens, sur peine de cinq cens escus d'amande. Le Roy en exempta seulement ses gardes, auxquels il donna permission d'user ceux qu'ils avoient.

Ce jour, arrivèrent à S.-Germain-en-Laye, où la Cour estoit, les Évesques d'Ambrun, d'Evreux et de Clermont, avec le Capussin Frère Ange et quelques autres

du Clergé, pour livrer tous ensemble un assault à Madame, sœur du Roy, en intention de lui faire changer sa Religion. Mais, non obstant tout ce qu'ils y emploiè-rent, elle demeura ferme et leur déclara, par généreuses réparties, qu'ils perdoient leur temps et qu'elle estoit aussi bien, ou mieux qu'eux, asseurée de son salut en la profession de la Religion qu'elle faisoit, en laquelle, comme estant la vraye, elle estoit bien résolue de vivre et de mourir.

Le lundi 20e de ce mois, mourust, à Paris, en l'aage de dix-neuf ans, Madame de la Rocque, petite-fille du président de la Place, mariée au séneschal Donis, d'une fiebvre quotidienne extrêmement chaude, de laquelle elle languist treize jours, pendant lesquels elle enfanta une infinité de beaux discours, et mourust fort chrestien-nement.

Le mardi 21e, M. de la Rochechandieu fust receu Conseiller en la Cour de Parlement et envoié en la qua-triesme Chambre des Enquestes, selon que portoit l'Édit accordé à ceux de la Religion.

Le lundi 27e, le Roy partist en poste de Verneuil et s'en alla à Calais, où il fust suivi de la pluspart de ses mareschaux et capitaines. On fist courir divers bruits sur ce voiage si prompt et inopiné, dont l'Archiduc mesmes, qui assiégeoit Ostande, fust en fort grand émoi.

Le dimanche 26e, Madamoiselle Bureau, aagée de quarante-cinq ans, riche (ainsi qu'on disoit) de dix à douze mil livres de rente, mourust à Paris, en sa mai-son des fauxbourgs S.-Germain. Elle estoit veufve d'un Auditeur des Comptes, n'avoit point d'enfans, se tuoit cependant le cœur et le corps pour en amasser, ne sça-chant l'héritier qui les devoit avoir (vraie malédiction de Dieu), faisoit d'un œuf à deux fois, vendoit les fruits de

son jardin et donnoit à boire aux passans, estalant à sa maison, comme à la taverne, tant elle estoit misérable.

En ce mois, le Roy receust lettres de la Rochepot, son Ambassadeur en Espagne, par lesquelles il lui donnoit avis d'ung effort et violence qui, contre le droit des gens, lui avoit esté fait à Validolid, le 17e du mois passé.

Comme les choses se passèrent en ce fait ici, un grand seingneur l'escrivist à un homme de qualité de ceste ville, qui me presta sa lettre, de laquelle j'ay fait l'extraict qui s'ensuit :

« Nous avons nouvelles certaines et particulières de la Cour d'Espagne, d'ung que nous y avons, desquelles je vous ai bien voulu faire part, pource que, peut-estre, vous n'en avez point de plus seures. Il m'escrit qu'en la querelle des gens de M. l'Ambassadeur, le 17e juillet, il y eust un prebstre et un gantier tués, et deux Hespagnols blessés. On fist entendre au Roy d'Espagne, qu'il y en avoit dix ou douze de morts, tellement qu'il commanda à l'Alcade de se saisir des François. Suivant quoi, l'Alcade, sur les trois heures du matin, eschela la maison de l'Ambassadeur et constitua prisonnier tous ceux qu'il y trouva, jusques au nombre de vingt-deux ; prist cent cinquante escus qui appartenoient au cuisinier, et pour environ six ou sept cens escus de vaisselle d'argent de M. l'Ambassadeur, entra en sa chambre et fouilla son cabinet. Enquis dudit Ambassadeur qui le faisoit si hardi, respondit que c'estoit le commandement de son maistre. A quoi il répliqua que, sans le respect de son maistre, il lui eust couppé la teste. Le fier Alcade lui respondit qu'il l'eust bientost emmené avec les autres si son maistre lui eust commandé. De quoi l'Ambassadeur, justement offensé, se transporta vers le Roy d'Espagne, pour lui en demander justice, qui ne lui fust ni accordée

ni refusée. On dit que cela s'est fait par le conseil du Duc cy-devant gouverneur du Roy, et à présent de son Estat. Le Nonce du Pape est enfin intervenu en ces brouilleries et a tout appaisé. Car, le cinquiesme de ce mois, il alla lui-mesme à la prison quérir le nepveu de l'Ambassadeur, le mena au Palais vers le Roy pour avoir sa grace, laquelle lui fust octroyée, moiennant quinze cens escus pour les parties. Je m'oubliois de vous dire que, lorsqu'on mist en liberté les François, le peuple crioit qu'il faloit tout tuer, et en furent en danger, à ce qu'il m'en escrit. Le droit des gens est tousjours violé par ceste race marranne, et si nous ne craignons point tant l'Espagnol, nous le valons assez. C'est un beau subjet pour en demander chaudement et vertement la raison; mais j'ay bonne grace d'interposer mon jugement ès actions des princes! Aussi, n'y entray-je pas plus avant. »

En ce mois, Taxis, Ambassadeur d'Espagne, receust une lettre du Vice-Roy de Naples, que j'ay entre mes papiers, par laquelle il lui monstra que le Duc de Florence, à l'instante poursuite du Roy d'Espagne son maistre, lui avoit livré dom Sébastian, prétendu Roy de Portugal, lequel il avoit interrogé et confronté, et congneu que c'estoit un vrai imposteur Calabrois, bien que plusieurs disent que lui-mesme estoit un imposteur qui faisoit dire tout ce qu'il vouloit à ses accusateurs, pour estouffer la vérité de ceste histoire mémorable et extraordinaire. Les advis et lettres qui en ont esté escrites de Venize (que j'ay entre mes papiers) tesmoingnent le contraire.

En ce mesme mois, on eust ici nouvelle de quelques menées tracées par les Jésuites à Bordeaux, dont le mareschal Dornano adverti, assembla quelques-uns du

Parlement et de la Ville, où ils furent blasmés d'avoir fait imprimer ung meschant petit livret, avec injonction expresse à eux de le supprimer et en retirer les copies, en attendant, sur ce, plus au long la volonté du Roy.

Ce livre estoit dédié au Cardinal de Sourdis et concernoit une congrégation érigée en leur Collége, dans lequel il se trouvoit des articles fort suspects : entre les autres, que nul ne se pourroit confesser à autre qu'à ung de ladite congrégation (qu'ils avoient composée d'un recteur, d'un président, de dix conseillers et d'un secrétaire), s'il n'estoit jugé nécessaire par ledit recteur, ou que ce fust pour le bien et avantage de la dite congrégation. Et en un autre, que nul ne pourroit aller hors du Roiaume sans prendre congé dudit recteur et de toute la congrégation, s'il estoit possible, afin de prendre lettres-patentes pour estre receu ès autres congrégations. Et, estant dehors, que l'on seroit tenu de mander les nouvelle de tout l'estat des affaires.

Les Jésuites, pour leurs excuses, disoient qu'ils l'avoient fait imprimer sur la copie imprimée à Thoulouse, de l'auctorité du Cardinal de Joyeuse, en l'an 1598, sans aucun sinistre dessein. Rejettant le tout sur leur simplicité, et que l'article de la confession n'avoit esté fait que pour leurs petits escoliers, dont ladite congrégation estoit en partie composée.

Sur la fin de ce mois, fust fait commandement, par le Roy, à tous les gouverneurs des havres, d'arrester tous les navires, et mesme les Espagnols, qui s'y trouveroient. Ce qui fist courir des bruits de guerre contre l'Espagnol, semblables à ceux du feu Roy d'Hespagne avant la paix, qu'on faisoit mourir à Paris et resusciter tous les ans trois ou quatre fois. Sa Majesté, ce pendant, visitoit les maisons de plaisir d'autour de Paris et s'y

faisoit traicter par les propriétaires. Entre les autres, l'abbé de Tiron le traicta en sa maison de Vanves, le président Bragelonne en la sienne de Charronne, et madame de Loménie à S.-Ouen, où les omelettes de Portugal et les tourtes d'ambre et de musq ne furent oubliées.

Septembre.

Le mécredi 12e de ce mois, je fus voir une fille, qu'on monstroit en la rue de la Harpe, près les gros Tournois, qui estoit assez belle, aagée d'environ cinq ans, née en Frise, l'an 1596, près d'Embdenden, en ung village nommé Engerhave, laquelle n'avoit point de bras, ains une jambe seulement, et au pied d'icelle que quatre doigts, dont elle prenoit son boire et son manger; avoit l'ouïe fort bonne, parloit très bien et distinctement, voioit clairement, respondoit fort à propos pour son aage, et paroissoit avoir ung très bel esprit : chose rare et admirable.

Le samedi 15e de ce mois, le Roy arriva de Calais à Paris, où il ne fist que disner chez M. de Maienne, à l'hostel de Nevers, et de là s'en alla en poste coucher à Fontainebleau. Ce fut Sa Majesté mesmes qui le premier dit, avec regret, les nouvelles de la mort de M. de Chastillon, tué d'un coup de canon qui lui avoit emporté la teste, sur le rampart d'Ostande, ainsi qu'il estoit allé considérer quel chemin il feroit tenir à six mil hommes, divisés en deux bandes, avec lesquelles il devoit aller emporter les tranchées de l'ennemi. Ce qu'il eut infailliblement exécuté, selon toutes les apparances humaines, sans ce coup de boulet.

Ce jeune seingneur, aagé de dix-huit ans seulement, digne héritier des vertus de ses ancêtres et de leur valeur,

mourust de ceste mort, après avoir acquis (par le tesmoingnage du Roy mesmes) la meilleure part de l'honneur et de la gloire à laquelle les vieux capitaines aspirent tous les jours.

Le jeudi 27e de ce mois de septembre, feste de S. Cosme, la Roine accoucha, à Fontainebleau, d'ung fils, à onze heures du soir. La Varanne en apporta les premières nouvelles à Paris, où l'ordre de la réjouissance, ordonnée par M. le Chancelier, fust gardé comme s'ensuit :

Le vendredi 28e, à deux heures après midi, la grosse cloche du Palais commença à carillonner. A deux heures et demie, celle de Nostre-Dame, qui donna le signal à toutes les églises de Paris de faire le semblable. A trois heures, le *Te Deum* fust chanté en la grande église, où assistèrent les Cours souveraines en robbes rouges, avec toutes les autres Compagnies, et en mesme instant en fust fait autant par toutes les paroisses, monastères et communautés de la ville. A l'yssue de ces *Te Deum* fust allumé le feu de joie publicque, en la place de Grève, où on tira le canon tant de la Ville que de l'Arsenal; et, le soir, furent faits feux particuliers par tous les quartiers de la ville, où le canon tant de ladite Ville que de l'Arsenal fust de rechef tiré. Et, le lendemain, festè S. Michel, se fist procession généralle solennelle, à laquelle assistèrent Messieurs de la Cour du Parlement, Messieurs de la Ville et autres Compagnies. On donna pour nourrice à M. le Dauphin une nommée Poncet, fille d'une bonne mère, dévote Ligueuse, nommée Hottoman, qu'on appeloit « la Mère des Seize », et femme d'ung mari qui ne valoit guères, mais, pour son regard d'elle, fort honneste femme, et la bonne façon de laquelle revenoit fort à Leurs Majestés, principalement au Roy, qui, non ob-

stant le dire de son médecin qui y en vouloit mettre une autre, voulust absolument qu'elle le fust.

Pour médecin de M. le Dauphin, on y mist Erouard, à la faveur et recommendation de M. de Bouillon. Et, pource que ledit Erouard estoit de la Religion, on disoit « qu'on avoit voulu marier Père Éternel et Agimus ensemble. »

Ce jour 27e du mois, M. de Ris, Conseiller d'Estat de Sa Majesté, mourust, à Paris, d'une mort subite et inopinée. Et, pource que, quelques jours auparavant, il avoit mangé des prunes à son disner, au logis de M. le Chancelier, où il disna avec Messieurs de Silleri, de Messe et du Tremblay, que tous trois s'en trouvèrent mal, et M. le Chancelier aussi, qui en fust plus malade que les autres, on disoit, à Paris, qu'il avoit esté empoisonné, pource qu'aussitost qu'il en eust mangé, il se commença à trouver mal, et les autres aussi. Toutefois, il ne se trouva preuve ni apparance suffisante pour le faire croire.

* Le dimanche 30e et dernier de ce mois, ung Moine m'apporta chez moi ung mémoire, pour conférer sur un passage que disoit estre dans le second tome des Œuvres de Luther (au tome II, *Ad duos Parrocchos, de Anabaptismo*, f° 267), par lequel il prétendoit que Luther avoit recongneu l'Église Rommaine pour la vraie Église; mais, avant que sortir de mon estude, justifiasmes le contraire par le passage du livre allégué. *

Madamoiselle Beauclerc, fille de M. Dargouge, nouvellement mariée avec Beauclerc, Conseiller en la Cour, mourust, à Paris, sur la fin de ce mois, de la vérolle (ainsi qu'on disoit) que son mari lui avoit donnée. Accident possible, qui n'estoit point, mais qui estoit aisément creu, pour le peu de crainte de Dieu qu'on remar-

quoit aux jeunes hommes de Paris, qui de cest énorme vice en faisoient vertu et gallanterie.

Le dernier de ce mesme mois, on receust ici nouvelles de la bataille de Sigismond Bathori avec Michel, Vayvode de Valachie, et George Laste, donnée, le 3 aoust de la présente année, sur la frontière de Hongrie et Transsylvanie, en laquelle ledit Bathori, avec grande honte et perte de ses gens, avoit esté desfait.

Octobre.

Le lundi 15e de ce mois, fust donné, à Paris, en la Chambre des Vacations, ung arrest notable contre une femme qui avoit eu affaire à un chien, duquel j'eus avec peine le suivant extraict, pource que la Cour avoit défendu de le bailler, et le recouvrai-je par le moien d'ung mien ami qui estoit greffier.

« Extraict des Registres du Parlement. — Veu, à la Chambre des Vacations, le procès criminel fait par le Baillif du Baillage et Seingneurie de S.-Lubin de Crévant, à la requeste du Procureur fiscal, demandeur, contre Claude de Culan, natifve de Rosay-en-Brie, servante domestique du prieur de Rumercourt, prisonnière ès prison de la Conciergerie du Palais, appelante de la sentence contre elle donnée par ledit Baillif ou son Lieutenant, par laquelle ladite Culan estoit duement déclarée attainte et convaincue du crime de luxure abominable et brutalité, pour réparation d'icelui, et d'avoir eu habitation avec un chien, par abomination et comme contre nature, icelle de Culan auroit esté condamnée à estre pendue et estranglée à une potence, qui, pour ce, seroit dressée dans le carrefour et lieu publiq du lieu de S.-Lubin de Crevant, à laquelle potence seroit pendu

semblablement ledit chien avec lequel ladite Culan auroit fait et commis ladite abomination, tant que mort s'en ensuive et ce, par l'exécuteur de haulte justice. Ce fait, les corps, tant de ladite Culan que dudit chien, après, bruslés et réduits en cendres pour exécration dudit crime, les biens de ladite dame de Culan acquis et confisqués à qui il appartiendroit, sur iceux préalablement pris la somme de trente trois escus ung tiers d'amande envers justice; et néantmoins, avant l'exécution dudit jugement, ordonné que ladite de Culan seroit mise et appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, afin de parler par sa bouche. Ouïe et interrogée, en ladite Chambre, ladite prisonnière, sur sa cause d'appel et cas à elle imposés, et tout considéré : Dit a esté que ladite Chambre a mis et met ladite appellation et sentence, de laquelle a esté appelé, au néant, sans amande, sauf en ce que par icelle est ordonné que ladite de Culan sera mise et appliquée à la question, ladite sentence au rendu sortissant son effect. Ordonne, en outre, que ledit procès sera bruslé avec le corps de ladite Culan. Et, pour faire mettre ce présent arrest à exécution selon sa forme et teneur, ladite Chambre a renvoié et renvoie ladite de Culan prisonnière par devant le Baillif de Rotigni ou son Lieutenant. Fait en ladite Chambre, le 15e octobre 1601. Collation. »

Ceste misérable femme avoit servi toute sa vie des prœbstres ; confessa, avant que mourir, son abomination ; dit que, pour la perpétrer plus aisément avec son chien (qui estoit un grand chien blanc, fort haut, à longue queue), elle se frottoit la nature des drogues qu'on a accoustumé de bailler aux chiennes chaudes. Son rapporteur fust M. Viole, Conseiller aux Enquestes, au défaut de M. de Hères, absent.

En ce mois, fust imprimé, à Paris, l'histoire, ou plus tost la fable, d'un Jésuiste sodomite, bruslé à Anvers, lequel estoit mort en la Religion, détestant le cœlibat, comme l'unique et principale cause de son énorme pecché.

Sur la fin de ce mois, on mist en avant une Conférence pour la conversion de Madame, laquelle, aiant esté finalement accordée et comme résolue, n'eust point d'effect; pour les formalités desquelles ils ne se peurent accorder, chacun y cherchant ses avantages et rien autre chose.

M. le mareschal de [illegible]llon, qui ne l'avoit trouvé bonne, se souvena [illegible]rnière de M. du Plessis, dit à Madame (qu'il [illegible]it comme esbranlée, aiant tousjours M. d'Evreux a ses costés et à ses aureilles, sous un tacite contentement et commandement du Roy, qui favorizoit manifestement et en apparance les moienneurs de ceste conversion), que si Son Altesse avoit envie de les quitter, qu'il ne se faloit pas faire instruire, et que pour cela il n'estoit besoing de Conférence, laquelle ne pouvoit estre que préjudiciable à leurs Églises. Madame, avec les larmes aux yeux, répliqua que jamais ceste volonté ne lui estoit tumbée au cœur; mais bien avoit-elle à se plaindre d'eux, qu'estant poursuivie de tout le monde, elle n'estoit assistée de personne, et qu'un seul ne parloit pour elle. Et, à la vérité, ceste Dame avoit journellement de grands assauts et rudes, à ceste occasion, principalement de son mari, qui ne faisoit que crier qu'il estoit damné, et, se mectant à genoux devant elle, souvent mesmes la nuict sur son lit, la prioit à jointes mains d'avoir pitié de lui et de son ame, mettant en besongne de toutes parts ceux qu'il pensoit lui pouvoir aider et servir à sa conversion. Finalement, le Roy,

à la solicitation et prière de M. le duc de Lorraine, tenta un dernier effort, venant des prières aux menaces et comme à la force, tellement qu'entre autres rudes propos que Sa Majesté lui tinst, il lui dit « qu'il ne vouloit point estre appelé frère d'une répudiée », comme elle se pouvoit asseurer de l'estre de son mari si elle continuoit en son opiniastreté, et qu'il sçavoit bien qu'il estoit tout résolu de la quitter là si elle ne se convertissoit bientost, et qu'il la délaisseroit.

A quoi Madame respondit « qu'elle s'asseuroit tant de sa bienveillance et bonne amitié que, quand son mari la lairroit, il ne la délaisseroit point pour cela ». A laquelle le Roy, jurant son ventre-saint-gris, dit « que si, et qu'il n'y auroit point de lieu de retraicte pour elle en son Roiaume ». Lors Madame généreusement répartist en ces mots : « Monsieur, quand vous me délaisserez, Dieu ne me délaissera point. C'est là où est ma fiance. J'ayme mieux estre la plus misérable de la terre, que de le quitter pour les hommes. » Ceste parole tira les larmes des yeux du Roy. Mais beaucoup de gens sont souvent trompés de ces larmes-là, pource que les actions des princes ne sont bien congneues qu'à eux-mesmes.

Quoique c'en soit, le Roy, dès l'heure, protesta à ceux de la Religion, et à M. de La Force entre autres, qui lui en avoit parlé fort librement, qu'il ne la forceroit jamais en sa conscience et qu'il ne lui en parleroit plus. Promesse aisée à Sa Majesté de faire, et encores plus (disoit-l'on) de tenir.

Une répartie généreuse de Madame n'est ici à oublier, lorsque le Roy, entre autres propos qu'il lui tinst, lui dit « qu'aiant ung mari, ung beau-père, un frère Roy de France, brief tous ses parents et amis Catholiques, on

ne la tiendroit que pour la garse d'un duc de Bar ». Elle lui répliqua sur-le-champ que « le meilleur estoit que, de cette garse-là, il se trouverroit qu'il en avoit esté le macquereau ».

Le lundi 29e de ce mois, je receus de la Rochelle les advis suivants, par des lettres que m'en escrivist un mien ami de la Religion, dactées du 14e du présent mois.

« Nos Rochelois retirent tous les moiens d'Hespagne, au grand regret des Hespagnols qui appréhendent extrêmement l'orage de la guerre. Il y a une telle consternation et un si grand esbahissement parmi eux, qu'ils ne sçavent plus à quel saint se vouer. Vous en aurez plus appris par l'arrivée de M. de la Rochepot, que je ne vous en sçaurois escrire en trois feuilles de papier. Le Roy d'Espagne fait couler tous ses meilleurs soldats ès quartiers de Navarre et des pays qui voisinent la France. On a contraint, par force, de pauvres Bisongnes à prendre les armes, quoi que plus propres à mettre en ung hospital qu'à prendre les armes pour estre en garnizon ou en une armée. Vous aurez, par ci devant, bien sceu comme les Hollandois ont battu les navires des Indes, et comme les Hespagnols, se voians perdus, ont tous jetté leurs trésors à la mer, selon l'instruction que les Jésuistes leur avoient donné, sous de gros anathèmes s'ils faisoient autrement, plus tost que leurs ennemis en jouissent.

« Il s'imprime ici quelques beaux livres et du tout excellens. Je vous promets que vous en aurez des premiers, aussitost qu'on les aura tirés de dessous la presse, qui ne peult encore estre de trois mois, tout le quel temps je séjournerai, comme je vois, en ceste ville.

« Je vous envoie un assez bon épigramme, qui me fust,

ces jours passés, donné sur cest Atlas, qui seul de ses espaules semble soustenir les montagnes de Romme :

L'Eglise Rommaine fait ventre:
D'un Perron on la tient debout.
Ce Perron ne vault rien du tout:
Elle cherra donc en son centre.

NOVEMBRE.

Le dimanche 4e de ce mois, le Roy estant arrivé, le jour de devant, à Verneuil, Madame la Marquise y accoucha d'ung fils, que le Roy baiza et mignarda fort, l'appelant son fils et le disant plus beau que celui de la Roine sa femme, qu'il disoit ressembler aux Médicis, estant noir et gros comme eux. Dequoi on dit que la Roine, estant advertie, pleura fort.

Le mardi 13e, Aubert, Advocat du Roy en la Cour des Aydes, fust crié, à Paris, à trois briefs jours, pour sa brutale et inhumaine cruauté envers sa chambrière. Sa confiscation donnée à M. de Bouillon.

Le vendredi 16e, le Roy, courant un cerf en la plaine d'Herbelay, après avoir pris son disner au logis de M. Prevost Malassise, fust blessé d'ung coup de pied de cheval, duquel il eust couru fortune de sa vie, si M. le duc de Montbazon ne se fut jeté audevant. Aussi, Sa Majesté dit tout haut « qu'en quelque rencontre et bataille qu'il se fust trouvé, il n'avoit jamais eu tant de peur que de ce coup-là ».

Au mesme temps et peu après, comme Sa Majesté, tenant entre ses bras son Dauphin, s'amusoit à le faire sauter par plaisir, il lui eschappa des mains, et, sans la nourrisse qui le receust habilement, il l'eust, possible,

tué. Ce fust une seconde peur qu'il eust, qui lui fist protester de ne le plus manier de ceste façon. Protestation bien à propos, mais encore plus agréable à Dieu, d'où il faut croire que tels advertissemens et délivrances lui venoient, si elle eust esté pour ne le plus offenser.

Le voiage de Blois estoit en bruict, en ce mois, à la Cour, où on disoit que le Roy faingnoit de vouloir aller, pour chasser M. de Lorraine et son train, de la Cour, comme, à la vérité, le bruict en expira avec la sortie dudit seingneur.

Force rougeolles et petites vérolles, à Paris, en ce mois. Le jeune Couvé, advocat en la Cour, ung de nos voisins, aagé seulement de dix-huit ans, en mourust, aiant tiré à la mort cinq jours entiers.

Décembre.

Le lundi 17e de ce mois, Madame partist de la Cour, qui estoit à Paris, pour s'en aller en Lorraine. On disoit qu'on lui avoit promis de ne lui parler, de six mois, de sa Religion. M. d'Evreux, prenant congé d'elle, lui présenta le livre qu'il lui avoit promis, à la charge de le voir et de ne le monstrer à personne. Montant dans son carrosse, elle le mist dans son manchon. Le Roy la reconduisist jusques à Brieconterobert. M. de Lorraine, son beau-père, s'en alla tout fasché et mal content, son voiage ne lui aiant servi de ce qu'il pensoit : car, de huict cens mil escus qu'on disoit qu'on lui devoit et qu'il s'attendoit à recevoir, il n'en toucha que deux cens mil ou deux cent cinquante mil, au plus.

Ce jour, le Recteur de l'Université mourust, à Paris, dans le collége de Boncour.

* Le mardi 18e de ce mois, la Roine alla, chez un

nommé Guittart, demeurant sur le quay des Augustins, voir son cabinet, rempli d'une infinité de choses belles et rares, qu'il avoit apporté et fait venir de la Turquie et aultres pays du Levant, où il avoit longuement voiagé. Il monstra à la Roine, entre ses autres singularités, ung vaze, qu'il lui dit avoir ceste propriété de ne pouvoir tenir aucun poison qu'il ne se cassast incontinent, tellement qu'on se pouvoit asseurer qu'en beuvant dedans on ne pouvoit jamais estre empoisonné. La Roine loua la singularité de son vaze, mais dit qu'elle en eust estimé beaucoup plus ung qui, en beuvant dedans, eust peu oster la mélancolie, et que, s'il en avoit quelcun en son cabinet, qu'elle l'achèteroit ce qu'il voudroit, et si lui promettroit de boire tous les jours dedans. Laquelle parole ne tumba à terre. *

Le mécredi 26e de ce mois, le notaire Croizet, lequel, la surveille de Noël, m'avoit encore passé une quictance pour M. de Ligni, mourust à Paris, en sa maison, en réputation d'ung très homme de bien, comme il estoit, entier et fidèle en son estat : vertu d'autant plus recommandable qu'elle se trouve rare, à Paris, en la pluspart de ceux de cest estat.

Le jeudi 27e de ce mois, Madame la princesse de Conti mourust à S.-Arnoul, et, le jour mesmes, M. le comte de Soissons espousa Madamoiselle de Lucé, sa fille, qui ne sçavoit rien de ceste mort, selon la volonté mesme de ceste princesse, qui craingnoit que sa mort ne le rompist, si on différoit davantage. Elle avoit quatre maladies, la petite vérolle, la rougeolle, la pourpre et le flux du sang.

Le dimanche 30e, la Roine, avec le petit Cæsar, tinst le fils du duc de Montbazon, dans l'église S.-Germain-de-l'Auxerrois. L'Évesque d'Angers le baptiza.

Le lundi dernier de cest an 1601, fust mis en terre,

dans l'église S.-Gervais, à Paris, M. Damours, Conseiller d'Estat.

En ce mois, M. le Lieutenant-criminel alla au couvent des Carmes, à Paris, prendre prisonnier ung Carme, nommé le père Camus, accusé de sodomie avec ung jeune novice aagé seulement de quinze à seize ans, accusé de mesme crime. Ce père Camus estoit en réputation, audit couvent, d'un bon Religieux, pie et dévot, qui avoit fait le voiage de Hiérusalem et en avoit rapporté tout plain de petites singularités : homme desjà mur, aagé de cinquante-cinq à soixante ans.

En mesme temps, le vicaire de Vaugirard, accusé d'avoir forcé une petite fille de l'aage de neuf ans, adverti de la poursuitte qu'on en faisoit contre lui et que M. le prince de Conti lui vouloit faire mettre la main sur le colet, s'alla de lui-mesme rendre prisonnier à l'Evesché, comme en un lieu de franchise où personne ne lui devoit plus mot.

Une nouvelle démoniacle fust amenée à Paris, en ce mois, et se voioit en la rue de la Savatterie, gardée par ung prestre, et avoit son père avec elle, qui dit à ung de mes amis, qui l'estoit allé voir, que pource que sa fille estoit de Picardie, du diocœse d'Amiens, qu'il l'y avoit menée pour la faire voir à l'Evesque, mais qu'il lui avoit fait donner le fouet. On n'ouist point parler des miracles de ce diable, pource qu'on y donna ordre, de bonne heure, de le mettre entre les mains de M. de Bourges, qui fist évanouir toute ceste diablerie, qu'on prétendoit faire jouer à Paris pour la fin et conclusion du Jubilé.

En ce mois, Montauban, Trésorier de l'Argenterie, tailleur de son premier mestier [1], aiant dérobbé au Roy

1. *Première rédaction biffée :* * Voulant faire paier au Roy deux cens cinquante escus d'un manchon qu'il avoit commandé pour la marquise de Verneuil, duquel il n'avoit baillé que cinquante escus à celui qui l'avoit fait. *

cinq cens escus sur la seule fourure de marte d'un sien manteau, Sa Majesté, en aiant vérifié en sa présence le larecin, tant par le marchant que par ses parties, le voulust envoier au gibbet, sans l'intercession de la Marquise, qui supplia le Roy et M. de Rosni de le lui vouloir donner pour ses estrenes : ce qui lui fust en fin octroié, après que ledit sieur de Rosni lui eut remonstré qu'elle eust beaucoup mieux fait et plus sagement de le laisser pendre et demander sa confiscation ; car elle en eust eu du bien à bon marché, avec force belles bagues, pierreries et joiaux, que ce petit larronneau avoit amassé en peu de temps, aiant fait sa main de toutes parts et à toutes restes.

* Cela advint sur la fin de ce mois et an 1601. *

En ce mesme mois, le prince de Jainville, pour des lettres supposées de Madame la Marquise de Verneuil qu'elle lui escrivoit, plaines d'amour et d'affection, la lettre de laquelle il avoit fait dextrement contrefaire par ung secrétaire, qui en fust serré en la Bastille, aiant esté lesdites lettres mises entre les mains du Roy par Madame de Villars, à laquelle ledit prince de Jainville, qui lui faisoit l'amour, les avoit baillées, comme par galanterie et pour rire, cuida courir rixe et fortune de sa vie, Sa Majesté aiant commandé, en grande colère (voire plus grande qu'on ne l'avoit jamais veue), d'aller poingnarder ledit sieur de Jainville, et à M. de Rosni de donner congé à la Marquise et lui oster tout ce qu'il lui avoit donné. Mais l'innocence enfin de la Marquise congneue et justifiée (que le prince de Jainville deschargea du tout), et le fonds de la farce descouvert, qui estoit ung jeu qu'il avoit joué (mais mal à propos) pour coucher avec sa maistresse, la paix de la Marquise fust faite, de laquelle beaucoup eussent moins plaint la fortune que de Montauban,

s'il eust esté pendu. Cependant le prince de Jainville, non obstant tout cela, fust contraint de s'absenter, d'autant que le Roy dit qu'il ne le vouloit point voir, et la Marquise, au contraire, restablie triümphalement jusques à coucher dans le Louvre, fist, le jour des Innocens, en tesmoingnage (disoit-elle) de son innocence, ung magnifique festin aux dames et damoiselles de la Cour.

Nouvelles, sur la fin de ce mois, à Paris, d'Ostande rendu à l'Espagnol, vérifiées fausses peu après, par advis tout contraire et bien certain qu'ils s'estoient moqués de l'Archiduc et des feux de l'Archiduchesse, pendant lesquels leur secours estoit entré dans la ville.

Bruict, en mesme temps, de l'Antechrist né en Babilone, et que les Juifs le suivent : qui estoient baquenaudes pour amuser le peuple [1], mais non la [2] plaisante farce (et toutefois histoire) de l'Antechrist de Poictou, qu'un de mes amis me fist tenir à Paris, et estoit telle [3]...

En mesme temps, arrivèrent ici les nouvelles d'une grande desfaite des Chrestiens par le Turcq devant Canize, procédante manifestement du Ciel, et de laquelle Sa Majesté ne voulust qu'on fist plus grand bruict.

Au mesme temps, les petites vérolles, rougeolles, plurésies et autres mauvaises maladies, et mortelles à beaucoup, eurent cours à Paris, où il n'estoit nouvelle que de maladies, procédantes, la plus part, de la presse qui estoit aux églises à gangner le Jubilé, et du long chemin qu'il faloit faire, car il n'y avoit fils ne fille de bonne mère, à Paris, qui n'en voulust faire le voiage à pied pour gan-

1. *L'Estoile avait d'abord ajouté ici, en marge :* * dont j'ay une drollerie plaisante entre mes papiers, intitulée : *L'Antechrist de Poitou,* qu'on ajoustera ici si on veult. *

2. *Première rédaction biffée :* * nouvelle très véritable et lamentable, qui fust apportée à Paris, à la fin de ce mois, d'une grande desfaite, etc. *

3. Pièce non transcrite par L'Estoile.

gner Paradis. En quoi ceux qui avoient bonnes jambes avoient l'avantage, et aussi ceux qui estoient dispensés d'aller en carrosses, qui le gangnoient encore plus viste que les gens de pied et plus à leur aise. Madame Dautri, veufve du Lieutenant-civil, Seguier, qui avoit gangné trois fois ledit Jubilé, asseura en bonne compagnie que son confesseur lui avoit dit que si le Pape eust sceu le mal qui estoit avenu à Paris du Jubilé, que jamais il ne l'eust octroié, pource que, outre beaucoup de personnes qu'il avoit fait mourir, il avoit fait avorter deux cent cinquante femmes grosses.

Sur la fin de cest an 1601, M. de Rosni fist faire des gettons d'argent, où il y avoit un aigle qui tenoit des fouldres, avec ce mot au dessous : *Qui jussa Jovis*. Sur quoi, un envieux de son nom et de sa fortune (comme il n'y en avoit point faute à Paris), composa le sonnet suivant, qui incontinent courust partout :

Cest Aigle courroucé, qui tient et qui manie
Ces fouldres enflammés, l'univers menaçant,
Et ces mots au dessous par lesquels il consent
A trop d'obéissance et par trop d'infamie,

C'est l'image, Rosni, de vostre tyrannie,
Qui blesse sans respect le foible et le puissant,
Et monstre que vous este un oiseau ravissant,
Seul instrument du mal dont la France est punie.

Mais le tableau me semble inutilement peint,
Car le cruel subject en est assez empraint
Dans l'ame des François, si fièrement meurtrie :

Tout ce mystère y est entièrement pourtraict,
Et bien plus vivement que vos graveurs n'ont fait,
Car vostre cruaulté passe leur industrie.

M. Estienne composa le suivant, à la louange dudit seingneur de Rosni, sur le mesme subject :

Ce généreux oyseau, qui, d'une forte serre,
Tient la foudre olympique, à trois pointes ardant,
Et, diligent, la porte où lui va commandant
Ce grand Dieu qui dispose à son gré du tonnerre,

C'est vous, qui dignement méritez faire en terre
Ce que fait l'aigle au ciel, et les armes gardant
Du belliqueux Henri, vous monstrez cependant
Non moins utile en paix que nécessaire en guerre.

Et comme on void que l'aigle, infatigable et prompt,
D'une aisle dont la force en volant ne se rompt,
Dans l'air plus eslevé sa roide course eslance,

Tel paroist vostre esprit, qui, magnanime et haut,
Travaille sans repos pour le repos de France,
Et, plus est occupé, moins sa vigueur défaut.

Courust, en ce temps, la suivante satire contre le trésorier Montauban, faite par une femme de Paris, qu'on appeloit « la Belle Tailleuse », pource qu'en premières nopces elle avoit espousé un tailleur, et en secondes le sieur d'Avrilli, qui l'auroit fait damoiselle; la sœur de laquelle, qui estoit fort belle, ledit Montauban avoit fait tous ses efforts de gangner et corrompre, pour lui aider à faire sa paix avec le Roy, et disoit-on qu'à cest effect il s'estoit promis de la mettre entre les mains de M. de Rosni et lui en faire un présent. Sur laquelle indignité, ceste femme, outrée de despit et colère, débocha les vers suivans contre Montauban, qui, pour estre de la

façon d'une femme mise en colère, ne semblent estre à rejetter :

AU TRÉSORIER MONTAUBAN.

Suffire il te devoit. . . . . . [1]

Le sieur de Sigongne fist, au mesme temps, les vers suivans, que le Roy mesme se fist lire, et en rid bien fort, et estoient intitulés : *Plainte d'un Cavallier mal logé.* Le subject desquels estoit que ledit Sigongne, estant disgracié de la Marquise, Sa Majesté, pour faire sa paix, le mena quant et lui à Verneuil, et le laissa en un cabaret des fauxbourgs, attendant que Sa Majesté eust parlé à elle pour lui, donnant à entendre audit Sigongne qu'il n'y demeureroit qu'une heure ou deux. Mais il y passa la nuict entière, où, estant mal logé et incommodé de toutes façons, il s'en déchargea sur le papier de ceste façon :

PLAINTE D'UN CAVALLIER MAL LOGÉ.

Entre la puce et la punaise[2]

. . . . . .

1. Pièce non transcrite.
2. L'Estoile n'a pas achevé la transcription de cette pièce.

SUPPLÉMENT

AU JOURNAL

DU RÈGNE DE HENRY IV

TIRÉ D'UN MANUSCRIT DU TEMPS

ET IMPRIMÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 1736.

(*Il y a, en plusieurs endroits de ce Supplément, manque de concordance entre les jours et les dates. La copie originale faisant défaut, on ne peut que signaler ces erreurs.*)

JANVIER 1598.

Le Samedy 3e de Janvier, le Roy tint chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit dans son Cabinet du Louvre : auquel il proposa dix Seigneurs pour estre reçûs Chevaliers le lendemain, et furent vérifiées les preuves de leur Noblesse.

Le Dimanche 4e de Janvier, le Roy, précédé de ses Gardes, des Suisses et Officiers de sa Maison, accompagné des Princes, des Commandeurs, Chevaliers et Officiers de ses Ordres, est allé en pompe et magnificence à l'Eglise des Augustins, dont le chœur estoit superbement orné; et, après avoir oüi la Messe, chantée par la Musique, il a donné l'Ordre du S. Esprit à Messieurs Anne de Lévis, Duc de Ventadour; Jacques Mitte, Comte de Miolans; François Faudoas, dit l'Averton, Comte de Belin; Bertrand de Baylens, Baron de Poyanne; René Rieux, Seigneur de Sourdiac; Brandelis de Champagne, Marquis de Villaine; Jacques de l'Hôpital, Comte de Choisy; Robert de la Vieuville, Baron de Rugle; Charles de Matignon, Comte de Torigny, et François Juvenel, Marquis de Trainel.

Le lendemain, Sa Majesté est retournée à la même Eglise, et a assisté au service et à l'absoute pour les Chevaliers défunts.

Février.

Le Mardy 3e de Février, partirent de Paris les sieurs de Pompone, de Belièvre, Seigneur de Grignon, premier et le plus ancien Conseiller d'Estat; Nicolas Brulart, Seigneur de Sillery, aussi Conseiller d'Estat et President au Parlement, pour aller à Vervins y traiter la paix avec les Députés du Roy d'Espagne.

Le Jeudy 5e de Février, le Cardinal Alexandre de Médicis, Légat en France, ayant esté nommé par le Pape Clément XIII pour moyenner la paix entre la France et l'Espagne, est party pour aller à Vervins, accompagné de Gonzague Calatagirone, Général des Cordeliers.

Le Mardy 17e de Février, est venu avis que le Duc de Savoye avoit repris le fort d'Aiguebelle et la Tour Charbonnière, et fait prisonnier le sieur de Créquy, qui avec douze cens hommes alloit donner du secours à Aiguebelle, dont il ignoroit la prise.

Le même jour, on apprit que le Maréchal de Brissac, ayant recommencé la guerre en Bretagne contre le Duc de Mercœur, avoit attaqué et pris la ville et chasteau de Dinan.

Le Mercredy 18e de Février, le Roy a estabi le Prince de Conty Gouverneur de Paris, et l'a déclaré chef de son Conseil; après quoy, il est party pour se rendre en Bretagne.

Mars.

Dans le commencement de ce mois, plusieurs Gouverneurs des places de la Province de Bretagne, qui avoient suivi le parti du Duc de Mayenne et du Duc de Mercœur, ayant appris que le Roy s'avançoit avec des troupes, ont esté au-devant de Sa Majesté et ont remis entre ses mains les places qu'ils tenoient pour la Ligue, et l'ont priée très-humblement de les recevoir et reconnoître pour ses très-humbles serviteurs et sujets, et de leur octroyer l'abolition de la prise des armes, et de toutes autres choses qui s'en estoient ensuivies. De ce nombre sont les sieurs du Plessis, de Cosne, qui luy a remis

la Ville et Chasteau de Craon; de Saint Offanges, celuy de Rochefort; Villebois, celuy de Mirebeau; de Burgcagny, celuy d'Ancenis; de Fontnelles, celuy de Douernanez; et d'autres, auxquels Sa Majesté a accordé une amnistie du passé.

On a encore appris que les contestations élevées à Vervins, entre les Députés des deux Couronnes, sur la préséance, avoient esté terminées par le Cardinal Légat. Jean-Baptiste Tassis, Jean Richardot, et Louis Verreiken, Députés du Roy Catholique, prétendoient avoir le premier rang; ce que les François n'ont pas voulu leur accorder. Le Légat, pour terminer ce différend, sans pourtant le juger, se mit au haut de la table, comme représentant le Pape; puis il plaça le Nonce, François de Gonzague, auprès de luy, au costé droit; ensuite il donna le choix aux François de s'asseoir, ou au-dessous du Nonce, du costé droit, ou vis-à-vis du costé gauche. Les François choisirent le costé gauche, et les Espagnols se mirent au costé droit.

Cette cérémonie a esté le sujet de plusieurs discours, parmi les Politiques : aucuns disent que les Espagnols ont eu le pas d'honneur, parce qu'ils étoient du costé droit, et assis plus proche du Légat: d'autres, au contraire, disent que les François ont eu dans cette occasion la préséance, parce que le choix leur a esté donné, et qu'il est naturel que, dans cette circonstance, ils ont choisi la place la plus honorable.

Le Mercredy 18e de Mars, on a appris, par les lettres de Grenoble, que le sieur de Lesdiguières avoit pris par escalade le nouveau Fort de Barraux, situé sur un côteau, près un Village de ce nom, auquel le duc de Savoye a donné le nom de S. Barthelemi, parce qu'il fut achevé le jour de la feste de ce Saint. Le sieur de Lesdiguières, soit qu'il voulût venger la prise du sieur de Créquy, soit que ce fort incommodât le Dauphiné, après s'estre instruit de l'estat de cette place et de sa garnison, dès la nuit du quatorzième de Mars, fit remonter la riviere par quelques bateaux chargés d'échelles et de pétards. Le lendemain, qui estoit le Dimanche, il se mit à la teste de trois cens chevaux et de douze cens hommes de pied; il partit de grand matin, et se rendit au Village de Lombin, où il se logea, pour ne s'approcher du Fort que la nuit suivante.

Vers les dix heures de la même nuit, il arriva audit Fort

et ordonna de planter les échelles : ce qui fut exécuté par les sieurs de Morges, d'Hercules, d'Auriac, de Marvieu, soutenus par les sieurs de Montalquiers, de S. Bonnet, de Montferrier, de Rosans, avec leurs troupes. En même tems, les Capitaines Binart et Suge firent joüer les petards aux deux portes dudit Fort, pendant que le sieur Fanel, avec une partie de l'Infanterie, donnoit l'allarme par tous les endroits; en sorte que les habitans et la garnison furent si troublés, qu'ils ne sçavoient par où commencer pour se défendre. Bref, les assaillans estant montés sur les murailles, et sautés sur le terrein, ils se rendirent les maîtres de la place, n'ayant eu que deux ou trois hommes de tués et peu de blessés.

Dans cette action, ils ont gagné cinq drapeaux, qu'ils ont envoyés au Roy, neuf pièces d'artillerie, deux cens quintaux de poudre, une grande provision de plomb et de meiche, et cinq cens charges de bled. Le sieur de Bellegarde, Commandant de la place, a esté fait prisonnier, et plusieurs autres.

Le Samedy 21e de Mars, le Duc de Mercœur, voyant que la pluspart des places de Bretagne s'estoient soumises au Roy, envoya la Princesse Marie du Luxembourg, sa femme, à Angers, où estoit le Roy, pour implorer sa clémence.

Le Vendredy 26e de Mars, le Parlement a vérifié un Edit du Roy en faveur du Duc de Mercœur, portant, outre l'oubli du passé, que le Duc de Mercœur, en remettant entre les mains de Sa Majesté les forces et places qu'il avoit en Bretagne, auroit deux cens trente six mille écus de dédommagement pour les frais de la guerre, dix-sept mille écus de pension, et une compagnie de cent hommes d'armes.

Le Dimanche 28e de Mars, le Duc de Mercœur s'est rendu à Angers, avec un grand équipage, pour y saluër Sa Majesté, qui l'a reçu avec beaucoup de caresses.

Le lendemain, le contrat de mariage entre César, Monsieur, âgé seulement de quatre ans, et Françoise de Lorraine, âgée de six ans, a esté passé dans le Chasteau d'Angers. Le Roy, en vûë de ce mariage, a donné au petit César, son fils naturel, la Duché de Vendôme. Les fiançailles ont esté faites, le soir du même jour, avec grande magnificence. Le Cardinal de Joyeuse en a fait la cérémonie.

AVRIL.

Le Jeudy 16e d'Avril, on a eu avis que le Roy avoit enfin accordé aux Religionnaires l'Edit qu'ils poursuivoient depuis long-tems, par lequel il leur est accordé, entre autres choses, de demeurer dans toutes les Villes du Royaume dans lesquelles ils avoient le libre exercice de leur Religion en 1596 et 1597, sinon dans les lieux exprimés dans les Edits accordés aux Seigneurs de la Ligue.

MAY.

Le Vendredy 15e de May, le Prince de Conty, notre Gouverneur, a donné pour asseuré que le traité de paix, fait à Vervins, avoit esté signé, de la part des Députés des deux Couronnes, le 2e de ce mois, et que le douzième il avoit esté remis entre les mains du Légat pour l'envoyer au Pape, avec cette condition que ledit Légat ne le rendroit pas public, qu'après que la suspension d'armes seroit expirée. Cette paix a esté procurée par le zèle du Pape, qui, l'année précédente, avoit envoyé le Père Calatagironne, Général des Cordeliers, en Espagne, en France, en Allemagne et en d'autres Royaumes, sous prétexte de visiter les Couvens de son Ordre, mais en effet pour pénétrer la disposition des Princes Catholiques pour la paix; et, ayant appris, par ce Père, que ces Princes la désiroient, il ordonna à ses Légats d'en faire la première ouverture.

Le même jour, le Clergé de France a commencé ses assemblées dans la maison Épiscopale. L'Archevêque de Bourges en est le Président.

Le Dimanche, dernier jour de May, le Roy fit écrire à tous les Gouverneurs des Provinces la lettre suivante: « Monsieur, il a esté accordé, entre mes Députés et ceux du « Roy d'Espagne et du Duc de Savoye, que la paix qui a « esté concluë entre nous, à Vervins, le deuxième de ce mois, « seroit publiée le septième du prochain. Partant, je vous « envoye, avec la présente, mon Ordonnance nécessaire pour « ce faire, laquelle vous ferez lire et publier à son de trompe « et cry public en l'étenduë de votre Gouvernement, en la « forme et solemnité accoutumée en pareil cas. Pareille-

« ment, vous donnerez ordre que Dieu en soit loüé et « remercié, comme celuy à la seule et divine providence « duquel nous devons ce bonheur. Ladite paix estant publiée, « vous l'observerez et la ferez observer en l'étenduë de votre « charge, sans permettre qu'il soit fait chose qui y contre- « vienne. Priant Dieu, Monsieur, qu'il vous ait en sa sainte « et digne garde. Le dernier jour de May 1598. HENRY, « et plus bas : DE NEUFVILLE. »

JUIN.

Le Vendredy 12e de Juin, la paix arrêtée à Vervins fut publiée à Paris, à la manière accoutumée.

Le Samedy 13e, fut faite une procession générale à l'entour de la Cité.

Le Lundy 15e de Juin, Monsieur le Comte de Saint-Pol a esté député par Sa Majesté pour aller au-devant des Députés du Roy d'Espagne, et les conduire icy pour voir jurer solennellement la paix à notre Roy.

Le Jeudy 18e, sont arrivés le Duc d'Arcot, le Comte d'Heremberg, l'Amiral d'Arragon et Dom Ludovic de Velase, Députés du Roy d'Espagne, accompagnés de quatre cens Gentils-hommes, tant Espagnols, Italiens, que Flamans; ils ont esté reçûs, à un quart de lieuë de Paris, par le Mareschal de Biron, à la tête d'une troupe de Gentils-hommes François superbement vestus, et il les a conduits à leur logis dans la ruë S.-Antoine.

Le Vendredy 19e de Juin, les Députés du Roy d'Espagne sont allés au Louvre faire la révérence à Sa Majesté. Le sieur Richardot, Président à Bruxelles, a porté la parole sur l'heureuse réconciliation entre les deux Royaumes. Le Roy les a caressés grandement.

Lorsque les Députés retournoient en leur logis, un garçon Boulanger, avec un air de mépris, s'écria : *Aux marannes!* terme d'injure pour des Espagnols; mais, en même-tems, il fut appréhendé et mis en prison.

Le Dimanche 21e de Juin, dès trois heures du matin, les Gardes Françoises se sont saisies de toutes les portes de l'Église et du Cloître de Notre Dame, et avoit-on déja dressé des échaffaux dans toutes les ruës par où Sa Majesté devoit passer pour aller à ladite Eglise.

Sur les 10 heures, le Légat, suivi de plusieurs Prélats, tant François qu'Italiens, se rendit à la même Église, et ensuite les Députés d'Espagne, accompagnés par le comte de S. Pol. Tous ces Seigneurs estoient richement vêtus. En même tems, plusieurs Gentils-hommes François, avec des habillemens très-galans, furent prendre leur place.

Sur les 11 heures, le Roy partit du Louvre pour aller à Notre Dame; il estoit accompagné de sept ou huit cens Princes, Chevaliers, Comtes, Barons ou Seigneurs, Gentils-hommes François, vêtus plus magnifiquement que les premiers. Ceux qui estoient les plus proches de Sa Majesté estoient: le Duc de Montpensier, le duc de Nevers, le Comte d'Auvergne, le Duc de Nemours, le Prince de Joinville, le Comte de Sommarive, le Duc de Mayenne, le Duc d'Espernon, le Maréchal de Biron, etc., tous avec la tocque de velours et la cappe à l'antique, enrichie de pierreries. Le Connétable venoit après et marchoit seul devant le Roy; puis, Sa Majesté, en toque et en cappe, suivi du sieur de Bellegarde, son Grand Ecuyer, et après luy un grand nombre de Seigneurs.

Le Roy, estant arrivé dans le chœur de Notre Dame, a pris sa place sous un dais qui luy avoit esté préparé à main dextre. Monsieur le Légat estoit assis sur un siége assez élevé, et avoit autour de luy le Cardinal de Gondy, l'Évêque de Beauvais, l'Évêque de Nantes, l'Évêque de Paris, l'Évêque d'Avranches, et autres Prélats italiens. Le sieur Archevêque de Bourges estoit le seul Prélat qui fût du côté du Roy, en qualité de Grand Aumônier de France, qui a assisté Sa Majesté dans ses prières. Un peu au-dessous du Légat, estoient placés les Députés d'Espagne, et après eux les Ambassadeurs estrangers. La Messe fut chantée en musique, et célébrée avec les mêmes cérémonies qui s'observent à Rome lorsque le Pape célèbre la Messe : ainsi, le Légat n'approcha de l'Autel que pour l'élevation du corps de Jésus-Christ.

Après la Messe, le Roy s'avança le premier vis-à-vis le milieu de l'Autel, et le Légat s'assit sur un siége, tournant le dos à l'Autel. Alors s'est avancé le Chancelier de France, et s'est mis à côté avec le sieur de Villeroy, premier Secrétaire d'Estat, qui a lû tout haut les articles de la paix. Après cette lecture, Sa Majesté a fait le serment suivant:

« Nous, Henry IV^e^, Roy de France et de Navarre, pro-
« mettons sur nos foy et honneur, et en parole de Roy, et
« jurons sur le très-saint Évangile de Dieu et Canon de la
« Messe, pour et par nous touchés, que nous observerons et
« accomplirons pleinement et réelement, et de bonne foy,
« tous et chacuns les points et articles portés par le traité de
« paix, reconciliation et amitié, fait, conclu et arrêté à Ver-
« vins, le second du mois de May dernier passé; et ferons le
« tout entretenir, garder et observer inviolablement de notre
« part, sans jamais y contrevenir ni souffrir y estre contre-
« venu en aucune sorte ou manière que ce soit. En foy et
« témoignage de quoy nous avons signé ces présentes de
« notre propre main. » Le serment estant fait, le Roy a em-
brassé les Ambassadeurs d'Espagne, en leur disant : *Je souhaite au Roy mon frère une longue vie pour jouir longuement du fruit de cette paix.*

Après cette cérémonie, qui a esté accompagnée de mille et mille *Vive le Roy !* le Roy est allé diner à l'Évêché, où il a traité le Légat et les Députés du Roy d'Espagne. L'Archevêque de Bourges a dit le *Benedicite* et l'*Agimus;* M. de Montpensier a servi à table, comme Grand-Maître; les trompettes ont sonné, à chaque changement de service, et lorsque le Roy a bû à la santé du Roy d'Espagne : ce qu'il a fait deux fois, au commencement et à la fin du dîné. Le soir, il y a eu bal au Louvre, où les Espagnols ont eu lieu d'admirer l'artifice et la parure de nos Dames.

Le Mardy 23^e^ de Juin, le Prévost des Marchands et les Échevins ont fait tirer un superbe feu d'artifice, représentant par une ceinture d'olives la paix, dont on commençoit de joüir, et au-dessus un amas de lances, de picques, hallebardes, épées, tambours, canons, trompettes et autres instrumens de guerre, qui ont esté consumés par le feu qui sortoit de ces olives. Le portrait du Roy, revêtu de ses habits Royaux, avec le sceptre à la main, assis dans une chaise, ayant devant soy les Déesses de la Victoire, de la Clémence et de la Paix, avoit esté mis sur la porte de la Maison de Ville, avec ces Vers :

En tibi præpetibus felix Victoria pennis,
Quæ volat, et lætam adducit Clementia Pacem;
Unde salus populis, te Rege, Henrice, beatis.

Le Dimanche 28e de Juin, le Roy ayant érigé la baronnie de Biron en Duché et Pairie, le Duc de Biron fit un magnifique festin, auquel le Roy a assisté, estant venu exprès de Saint-Germain.

Juillet.

Le Mercredy premier jour de Juillet, le Maréchal de Biron, depuis peu fait Duc et Pair de France, est party pour aller à Bruxelles, avec les sieurs de Bellièvre et Brulart, pour estre témoins au serment que l'Archiduc doit faire, le douzième du même mois, dans la grande Église dudit Bruxelles, pour l'observation de la paix de Vervins.

Le Lundy 13e de Juillet, l'Archevêque de Bourges, Président du Clergé, a prié les Prélats assemblés de vouloir choisir quelqu'un de leur Corps, pour faire, de la part du Clergé, les remontrances à Sa Majesté, vû que ses indispositions ne luy permettoient pas de le faire. L'Assemblée a choisi l'Archevêque de Tours pour faire lesdites remontrances.

Aoust.

Le Samedy premier jour d'Aoust, le Maréchal de Biron, les sieurs de Bellièvre et Brulart, et les Gentils-hommes de leur suite, sont revenus de Bruxelles, où l'Archiduc les a reçûs et traités magnifiquement, et, à leur départ, leur a fait à tous de beaux présens. Au Maréchal de Biron, il a donné deux beaux chevaux, dont l'un est tout noir, et l'autre est naturellement isabelle, blanc et bleu, deux bassins et un vase d'or, vingt paires de gands d'Espagne, une enseigne, un bouquet d'aigrette d'héron, une épée dont la garde et la ceinture sont enrichies de pierreries. Aux sieurs de Bellièvre et Brulart, il a donné un tente de tapisserie à chacun. estimée quinze cens écus, et une chaîne du même prix; et aux Gentils-hommes de la suite de l'Ambassade, à chacun une lame d'épée et une paire de gands d'Espagne.

Le Lundy 10e d'Aoust, feste de S. Laurens, M. le Duc de Nemours a donné, dans l'Eglise des Augustins, le colier de l'Annonciade, et a fait Chevalier de cet Ordre Messire Gaspard de Genève, Marquis de Rullin, Conseiller d'Estat.

Chambellan et Colonel des Gardes du duc de Savoye, et son Ambassadeur en France, pour faire comprendre ledit Duc dans le traité de paix fait à Vervins.

Cet Ordre de Chevalerie a esté institué par Amé, VI^e^ du nom, Comte de Savoye, surnommé le Chevalier *verd*, l'an 1356. Le collier de cet Ordre est d'or fait à trois lacs d'amour, esquels sont entrelassés ces mots : *Fert, Fert, Fert*, dont chaque lettre donne son nom latin, F, *fortitudo*, E, *ejus*, R, *Rhodum*, T, *tenuit*, qui est à dire : *Sa force a conquesté Rhodes*. Amé VI institua cet Ordre en mémoire et souvenance d'Amé le Grand, Comte de Savoye, son prédécesseur, lequel par sa valeur avoit secouru si bien les Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, qu'ils emportèrent et se rendirent maîtres de l'Isle de Rhodes sur les Mahométistes. Cet Ordre est appellé de l'Annonciade, à cause de la médaille d'or qui pend à un chaînon du collier et qui représente la sainte Vierge saluée par un Ange.

Le Mercredy 12^e^ d'Aoust, un bruit courut, dans Paris et aux environs, que le Roy, chassant dernièrement dans la forest de Fontainebleau, auroit entendu dans la même forest le jappement des chiens, le cri et le cor de chasseurs, autres que ceux qui estoient avec luy. Sur quoy, ayant cru que d'autres chassoient aussi, et qu'ils avoient la hardiesse d'interrompre sa chasse, il commanda au Comte de Soissons de pousser avant, pour voir quels estoient ces téméraires. Le Comte de Soissons s'estant avancé a entendu le même bruit de chasse; mais il n'a vû autre chose qu'un grand homme noir, qui, dans l'épaisseur des broussailles, luy cria : *M'entendez-vous?* ou *M'attendez-vous?* et soudain disparut. Cet évenement, faux ou veritable, interrompit la chasse du Roy, qui s'en retourna en son chastel, et donna sujet à maint propos et histoires.

Le Jeudy, 13^e^ d'Aoust, a esté registrée et publiée en la Cour du Parlement, une Ordonnance du Roy, donnée à Monceaux le quatrième dudit mois, portant défenses à toutes personnes, de ne porter arquebuses, pistolets, ou autres bâtons à feu, dans toute l'étenduë du Royaume, à peine de confiscation desdites armes, et outre celle de deux cens écus d'amende, pour la première fois, et de tenir prison jusqu'au payement d'icelle; et à peine de la vie et perte de biens, pour la seconde fois, sans espérance de rémission.

Le Mardy 18e d'Aoust, le Parlement a donné un Arrest contre le sieur de Tournon, pour n'avoir pas obéi à un autre Arrest de ladite Cour du premier d'Octobre dernier, portant que ledit sieur de Tournon feroit vuider et sortir, hors des fins et limites de la Ville et Seigneurie de Tournon, les Prêtres et écoliers Jésuites, et pour ce, ordonne que tous les biens dudit sieur de Tournon seront saisis; pareillement, que tous ceux qui auront esté instruits ou enseignés aux Colléges desdits Jésuites ne pourront joüir des priviléges des Universités, déclarant nuls et sans valeur les degrés par eux obtenus ou qu'ils obtiendront, dans quelque Université que ce soit, et ne pourront être pourvûs d'Office ne Bénéfice, ne être reçus Avocats en ladite Cour.

Septembre et Octobre.

Le Jeudy 3e du mois de Septembre, le Cardinal Alexandre de Médicis, Légat en France depuis deux ans, alla à Fontainebleau pour prendre congé du Roy, qui le reçut avec beaucoup de caresse, le loüa de sa prudence et des soins qu'il avoit pris pour l'avénement de la paix, et le pria d'accepter en sa souvenance un diamant estimé dix mille écus; puis ordonna aux sieurs de Bellièvre et Brulart, et autres Seigneurs de la Cour, de l'accompagner jusques à Moret.

Le Samedy 5e de Septembre, le sieur Guillaume Rose, Evêque de Senlis, à qui le Roy avoit déja pardonné tout ce qu'il avoit dit et fait contre Sa Majesté durant le tems de la Ligue, fut condamné, par Arrest du Parlement, au rapport du sieur Hierôme Montholon, de se rendre à la Grande Chambre, et là, droit, et teste découverte, déclarer que témérairement, et inconsiderément, après avoir eu grâce du Roy, il s'estoit publiquement glorifié d'avoir signé des premiers le serment de la Ligue, et avoit dit qu'il le feroit encore si l'occasion se présentoit; pareillement, de détester le Livre de Loüis d'Orléans, qu'il avoit loüé et approuvé par des Notes marginales qu'il y avoit faites, quoique ledit Livre contienne plusieurs impiétés, soit contre Dieu, soit contre Sa Majesté; pour lesquels faits, la Cour l'auroit condamné à une amende de cent écus d'or en faveur des pauvres prisonniers, et de ne point prêcher pendant un tems. Mais ledit Rose ayant comparu devant ses Commissaires en habits

Pontificaux, et luy ayant esté ordonné de les quitter, il l'auroit audacieusement refusé, lesdits Commissaires l'auroient conduit dans la Grande Chambre, où, lecture de l'Arrest luy ayant esté faite, il a esté ignominieusement deshabillé par un Huissier.

Le Jeudy 17e de Septembre, mourut la nièce de Maître Charles de Paris, fort regrettée à cause de sa beauté et de sa modestie; son corps a été enterré aux Augustins.

Le Jeudy 24e de Septembre, on apprit la mort de Philippe II, Roy d'Espagne, arrivée le troisième du mois, âgé de soixante-douze ans, dont il en avoit régné quarante-deux, et neuf depuis l'abdication de son père Charles V.

Dimanche 27e septembre, les Députés du Clergé sont allés à Meaux, et puis à Monceaux, pour faire leurs remontrances à Sa Majesté, par la bouche de François de la Guesle, Archevêque de Tours, lequel, dans ses doléances, a représenté grandement l'affliction, la pauvreté et la désolation de l'Eglise de France, qui auparavant estoit brillante, riche et puissante, par le mérite et les vertus d'un grand nombre d'Ecclésiastiques qui l'honoroient, et que ces malheurs deviendroient tous les jours plus grands, si Sa Majesté n'y apportoit promptement les remèdes convenables; qu'il seroit à propos, si elle le trouvoit bon, de recevoir le Concile de Trente, sous la tempérance qu'il luy plairoit, au cas que ces décrets fussent opposans aux libertés, franchises et immunités du Royaume; de purger les bénéfices d'un grand nombre de pourvûs, qui sont ignorans, confidentiaires, mercenaires, gens de néant, sans suffisance, et sans probité, et qui n'ont jamais été instruits dans l'Eglise; de ne confier les Evêchés et les Abbayes qu'à personnes en estat d'instruire par la parole et édifier par les mœurs; de rendre à l'Eglise le droit de nommer aux bénéfices; d'abolir le détestable abus des réservations des bénéfices, lesquelles exposent les Prélats à des malheurs trop grands.

Le Roy ayant entendu ces remontrances, a répondu: « Je « reconnois que ce que vous avez dit est véritable; mais je « ne suis pas autheur de tous ces maux: ils estoient intro- « duits paravant que je fusse venu: pendant la guerre j ai « couru où le feu estoit allumé pour l'estouffer; maintenant « que nous sommes à repos, je feray ce que veut le tems de « la paix. Je sçay que la Religion et la Justice sont les co-

« lomnes et fondemens de ce Royaume, qui se conservent « sous la piété, et, quand elles n'y seroient point, je les y « voudrois établir, mais pied à pied, comme je fais en toutes « choses : je feray en sorte, Dieu aydant, que l'Eglise soit « aussi bien qu'elle estoit il y a cent ans. Mais il faut, par « vos bons exemples, que vous répariez ce que les mauvais « ont détruit, et que la vigilance recouvre ce que la noncha- « lance a perdu. Vous m'avez exhorté de mon devoir : je « vous exhorte du vostre. Faisons bien, vous et moy; allez « par un chemin, et moy par l'autre : si nous nous rencon- « trons, ce sera bien-tost fait. Mes prédécesseurs vous ont « donné des paroles avec beaucoup d'apparat; et, moy, avec « ma jaquette grise, je vous donnerai des effets. Je suis gris « au dehors, mais tout or au dedans. »

Dans les mois d'Octobre, Novembre et Décembre, ont esté faites plusieurs remontrances, tant au Roy qu'à son Conseil, par le Nonce du Pape, par le Clergé et par l'Université de Paris, concernant plusieurs articles de l'Edit donné à Nantes dans le mois d'Avril de l'an passé.

Le Nonce a supplié souvent Sa Majesté de faire en sorte que les Hérétiques n'abusassent pas de cet Edit, et que la Religion Catholique et l'Eglise n'en souffrissent aucun détriment.

Le sieur de Berthier, agent du Clergé, a pareillement supplié le Roy : 1° que les Ministres de la Religion prétenduë Réformée qui sont deçà la Loire n'eussent d'autre liberté, sinon de n'estre point recherchés; 2° que le service divin fust rétably dans les lieux et pays tenus par lesdits Prétendus Réformés, et que les gens d'Eglise y pussent faire leurs Offices sans aucun danger; 3° que les Ministres ne prissent plus leurs gages sur le temporel des bénéfices des Ecclésiastiques, dans les Villes et places tenuës par ceux de ladite Religion prétenduë Réformée, comme il a esté auparavant fait, à la honte de l'Eglise. Sa Majesté, par l'avis de son Conseil, a accordé audit sieur de Berthier le second et le troisième article, et le premier sera plus amplement examiné, pour adviser ce qui sera le plus à propos pour le bien de l'Estat.

La Requeste du Recteur de l'Université, par laquelle il demandoit au Conseil de Sa Majesté que les Précepteurs, Escoliers, et autres de la Religion prétenduë Réformée fussent exclus de l'entrée aux Colléges de l'Université, ains

qu'ils fussent privés de tous priviléges, n'a point esté jugée; néanmoins, il est défendu, par ledit Conseil, à tous Prétendus Réformés qui iroient aux Colléges de l'Université, de dogmatiser.

En ce tems, a paru une Relation du siége de la place de Varadin, en Transylvanie, assiégée par les Turcs.

Melior Reder, Gentilhomme Silésien, Gouverneur du Chasteau de la Ville de Varadin, ayant appris qu'Omar Bacha s'approchoit avec une armée de soixante mille hommes, et voyant que la Ville n'estoit pas en estat de tenir, l'a fait brusler, le vingt-six et le vingt-sept du mois de Septembre passé, et a fait transporter tous les vivres et munitions dans le Chasteau, et contraint ceux qui pouvoient porter les armes d'y entrer. Le 30e du même mois, les Turcs sont entrés dans la Ville bruslée, et ont pillé tout ce que le feu avoit épargné.

Octobre.

Les deux jours ensuivans, les Turcs ont saigné et mis à sec les fossés, et ont dressé les batteries, comme aussi le Gouverneur Reder a fait prester serment à tous les Soldats du Chasteau de ne parler de se rendre, sur peine de la vie, et luy, de son côté, a juré pareillement de ne les abandonner jamais, ains qu'il les défendroit jusqu'au dernier soppir.

Le 6e d'Octobre, ont coupé l'eau du Moulin qui alloit dans les retranchements que le Gouverneur avoit fait faire, au-dedans du rempart du Chasteau, et, par ce moyen, ils ont miné le Palais Kiralivan. La garde destinée pour conserver ce Palais a esté mise à mort par ordre du Gouverneur, pour n'avoir pas fait son devoir dans cette occasion.

Le 7e d'Octobre, les assiégés ont chassé les Turcs de cette partie du retranchement et remporté tous les instrumens des pionniers; mais, sur le soir du même jour, les Turcs sont revenus en plus grand nombre, et ont continué de miner ledit Palais.

Le 8e d'Octobre, les Turcs ont commencé de miner le fort de la Theuche, malgré les eaux dont il est environné et les dards et les flèches que les Chrestiens tirent continuellement sur eux.

Le 11e d'Octobre, les ennemis, par le moyen de baquets, ont pénétré dans le retranchement du Fort du Bois et ont

surpris vingt-cinq Hongrois endormis de lassitude; après quoy ils ont attaqué ledit Fort, mais, leurs propres mines venant à joüer, plusieurs d'entre eux ont esté tués et enterrés, et les autres ont esté contraints de se retirer.

Le 17e d'Octobre, les ennemis ont aggrandi leurs mines du Fort de Theuche, mis le feu audit Fort, emporté l'Esperon et deux Courtines, et s'y sont placés. En même-tems, un autre corps de Turcs, ayant attaqué le Fort du Bois a esté vigoureusement repoussé, avec perte de huit enseignes, et a esté contraint de sonner la retraite. On ne sçait pas encore le nombre des Turcs qui ont péri dans cette attaque: Kiral George, Capitaine dudit Fort, a esté dangereusement blessé; une femme s'est monstrée si courageuse dans cette occasion, qu'elle a soutenu long-tems, le cimeterre à la main, le choc des Infidelles, et n'a voulu se retirer que lorsqu'elle s'est sentie dangereusement blessée.

Le 18e d'Octobre, les Turcs ont attaqué pour une troisième fois le même Fort; mais ils ont esté repoussés avec perte. Cependant le Gouverneur Reder, voyant que ses soldats diminuoient par tant d'attaques, en a donné avis à l'Archiduc Maximilian d'Autriche, afin qu'il envoye du secours et fasse lever le siége.

Le 20e d'Octobre, les Turcs ont attaqué vigoureusement les Chrestiens par une bresche de vingt-huit ou trente toises que leurs mines avoient faites au Fort de Theuche. Les assiégés les ont repoussés, avec une perte considérable de part et d'autre.

Le 21e d'Octobre, une mine des assiégeans ayant renversé une grande partie dudit Fort, les Turcs se sont avancés, dans le dessein de s'en rendre maîtres; mais, en même-tems, le feu ayant pris aux poudres, par la négligence d'un canonier Chrestien, le Fort a esté embrasé de toutes parts, ce qui a suspendu pendant quelque tems l'ardeur des Turcs. Deux heures après, ils se sont lancés dans le Fort, où, après avoir combattu au milieu des flammes et des braziers, ils ont esté repoussés par les Chrestiens.

Le 24e d'Octobre, les assiégeans ont été repoussés avec une perte considérable.

Le 25e d'Octobre, la rivière Cereze, qui passe par ledit Fort, s'est débordée, et, estant entrée dans les retranchemens des Turcs et ayant emporté toutes leurs munitions, les a divisés et jettés dans une grande confusion; mais le petit

nombre des assiégés ne leur a pas permis de profiter de cette confusion et de les poursuivre.

Le 26e, les Turcs ont donné un assaut au même Fort, mais sans beaucoup de succès; après lequel ils ont fait joüer leurs mines, qui ont fait un grand dégât, et, portant des poudres pour les nouvelles mines, un Ingénieur des assiégés, très-habile pour les feux artificiels, a jetté sur leurs poudres trois pots à feu, dont un a mis le feu à toutes leurs poudres et a fracassé un grand nombre des assiégeans. Il est vray que le Fort a esté ébranslé, mais sans danger. Cependant les Infidèles n'ont pas osé entreprendre d'autres attaques, et, après s'estre reposés quelques jours dans leur camp, ils ont levé le siége le vingt-troisième du mois de Novembre, et ont pris la route de Bude, laissant la victoire aux Chrestiens.

Dans le mois d'Octobre, le Roy, estant à Monceaux, fut incommodé d'une rétention d'urine, accompagnée d'une fièvre et de défaillance de cœur, ce qui a donné lieu de craindre; mais il a esté guéri heureusement.

Décembre.

Le Samedy 19e de Décembre, fut enterrée, dans l'Eglise des Augustins, la veuve de feu M. Basoche.

Le Mardy 22e de Décembre, le Duc de Bar, Prince de Lorraine, accompagné de son frère, le Comte de Vaudemont, et d'autres grands Seigneurs Lorrains, avec trois cens Gentils-hommes fort proprement vêtus, est arrivé à Paris. Le Roy, qui l'a rencontré en chassant à demi-lieuë de la Ville, luy a fait l'honneur d'entrer avec luy par la porte de Saint Denis, et l'a mené au Louvre, où il a soupé avec Sa Majesté et avec Madame Catherine sa sœur. Après le souper, il y a eu un grand ballet et plusieurs divertissemens, qui continuèrent pendant plusieurs jours.

Janvier 1599.

Au commencement de cette année, furent reprises les disputes de Religion entre le sieur Duval et plusieurs Docteurs de Sorbonne, d'une part, et le sieur Tilene et autres Ministres de la Religion prétenduë Réformée, d'autre part,

et ce, à l'occasion de Dame Catherine, sœur unique du Roy, léja promise en mariage au Prince de Lorraine, Duc de Bar, Marquis du Pont, laquelle avoit désiré de se faire instruire de la Religion Catholique auparavant la célébration ludit mariage. Ces Docteurs et Ministres ont disputé plusieurs fois, en présence de ladite Dame, mais sans fruit, à cause que, les Docteurs de Sorbonne s'estant servis des expressions et des subtilités Scholastiques, dans lesquelles ladite Dame n'a rien compris, les Ministres l'ont facilement persuadée de demeurer dans sa Religion. Néantmoins, le Roy, qui désire que Madame sa sœur entre dans l'Eglise Catholique, a différé cette instruction à un autre tems.

Le Mercredy 3e de Janvier, on apprit la mort de Pierre d'Espinac, Archevêque de Lyon (arrivée le 9), Prélat fort estimé par son éloquence, par son habileté, par ses différens emplois, et sur tout par ses intrigues durant l'assemblée du Parlement de l'Union, dont il estoit l'âme.

Le Dimanche 31e de Janvier, a esté célébré le mariage de Madame, sœur unique du Roy, avec le Duc de Bar, Prince de Lorraine, dans le Cabinet du Roy, par l'Archevêque de Roüen, frère naturel de Sa Majesté. Le Roy, s'estant apperçû que Madame sa sœur vouloit estre mariée par un Ministre de sa Religion, et qu'au contraire le Duc de Bar vouloit que ce fust par un Archevêque Catholique, pour lever la difficulté, a fait venir dans son cabinet les deux contractans et l'Archevêque de Roüen, auquel il a ordonné de les épouser en sa présence, disant que son cabinet estoit un lieu sacré, et que sa présence valoit toute autre solemnité.

Cette princesse est âgée de quarante ans; elle est Duchesse d'Albret, Comtesse d'Armagnac et de Rhodez, Vicomtesse de Limoges. Il y a plusieurs grands Princes qui ont désiré l'avoir pour épouse; mais la différence de Religion ou la politique d'Estat les en ont privés. Dès son enfance, Henry II, Roy de France, et Antoine I, Roy de Navarre, l'avoient destinée pour François (Monsieur), qui fut depuis Duc d'Alençon et Comte de Flandres. Henry III, à son retour de Pologne, l'auroit épousée, sans les obstacles que Catherine de Médicis, sa mère, fit naître pour l'en dissuader. Le Duc de Lorraine, père du Duc de Bar, la fit demander, de même que le Prince de Condé et Charles, Duc de Savoye, qui envoya pour cette fin un agent, en 1583. Trois ans

après, Jacques, Roy d'Ecosse, employa la Reine d'Angleterre, pour l'obtenir, avec promesse qu'elle seroit Reine d'Angleterre elle-même après sa mort. Pendant le dernier siége de Roüen, le Prince d'Anhalt la demanda en personne, aussi bien que le Comte de Soissons et le Duc de Montpensier.

Février.

Le Mardy 9e de Février, on eut avis que la Reine Marguerite avoit enfin consenti d'examiner la nullité ou la validité de son mariage, par un acte fait à Usson en Auvergne, par lequel elle constituë pour ses procureurs les sieurs Martin l'Anglois, Maistre des Requestes, et Edoüard Molé, Conseiller du Parlement.

Le Jeudy 25e de Février, l'Edit que le Roy avoit donné à Nantes, le 13e d'Avril de l'année dernière, en faveur des Religionaires, fut vérifié en Parlement, malgré toutes les difficultés que le Clergé, l'Université et le Parlement même avoient proposées contre ledit Edit. Le Roy, qui croit que cet Edit est nécessaire pour la paix et la tranquillité du Royaume, s'est servi de son autorité, ordonnant à son Parlement de l'enregistrer, de le faire publier, sans autre délay.

Quelque tems auparavant, le Parlement ayant envoyé des députés pour faire de très humbles remontrances à Sa Majesté, sur ledit Edit; le Roy, après avoir ouy leur harangue, leur a repondu : « Vous me voyez en mon cabinet, où « je viens vous parler, non point en habit royal, ni avec « l'épée et la cappe, comme mes prédécesseurs, ni comme un « Prince qui vient recevoir des Ambassadeurs, mais vêtu « comme un père de famille, en pourpoint, pour parler « familièrement à ses enfans. Ce que j'ay à vous dire est « que je vous prie de vérifier l'Edit que j'ay accordé à ceux « de la Religion. Ce que j'en ay fait est pour le bien de la « paix : je l'ay faite au dehors, je veux la faire au dedans de « mon Royaume. Vous me devez obéir, quand il n'y auroit « autre considération que de ma qualité et l'obligation que « m'ont tous mes sujets, et principalement vous de mon « Parlement. J'ay remis les uns en leurs maisons, dont ils « estoient éloignés, et les autres en la foy, qu'ils n'avoient

« plus. Si l'obéissance estoit dûë à mes prédécesseurs, elle « est dûë avec plus de dévotion à moy, qui ai rétabli l'Estat. « Dieu m'a choisi pour me mettre au Royaume, qui est « mien par succession et par acquisition. Les gens de mon « Parlement ne seroient plus en leurs siéges, sans moy. Ceux « qui empêchent que mon Edit ne passe veulent la guerre. « Je la déclarerai demain à ceux de la Religion, mais je ne « la feray pas : je les y enverray.

« J'ay fait l'Edit : je veux qu'il s'observe. Ma volonté « devroit servir de raison ; on ne la demande jamais au « Prince, en un Estat obéissant. Je suis Roy maintenant, je « vous parle en Roy : je veux estre obéi. »

Mars.

Le Mardy 8e de Mars, Henry, Duc de Joyeuse, a repris l'habit des Capucins et est rentré dans cet Ordre, qu'il avoit quitté, en 1592, pour prendre le commandement des troupes Ligueuses, après la mort du Duc de Joyeuse, noyé dans la rivière du Tarn. Cette nouvelle a surpris d'admiration les grands et les petits, qui courent au Couvent des Capucins pour voir sous un habit de pénitence un Seigneur qui brilloit dans la Cour, au milieu des plaisirs et de la volupté. Le Roy même a esté le visiter dans sa cellule. Auparavant de se faire Capucin, il estoit connu sous le nom de Comte de Bouchage et favori d'Henry III. Il s'estoit marié à Catherine de Nogaret, sœur du Duc d'Epernon. De ce mariage il a eu Henriette, fille unique, qui a esté mariée depuis peu à Henry de Bourbon, Duc de Montpensier.

On attribuë cette retraite à divers motifs. Aucuns disent qu'il n'a pas pû resister plus longtems aux lettres que le Pape luy a écrites et fait écrire pour le faire rentrer dans l'estat qu'il avoit pris volontairement ; d'autres la donnent aux larmes et aux exhortations fréquentes de Madame sa mère ; quelques-uns enfin disent que cette résolution est l'effet de quelque mécontentement de la Cour et d'une raillerie que le Roy luy dit, en dînant un jour avec luy, où, en parlant de diverses conditions et estats des personnes qu'on voit dans le monde, « il en connoissoit quatre fort singulières, sçavoir : un Pécheur converti, un Ligueur repenti, un Capucin diverti, et un Huguenot perverti ». Sa Majesté

parloit alors de soy-même, du Duc de Mayenne, du Duc de Joyeuse et du Duc de Lesdiguières.

Le Mercredy 17e de Mars, mourut subitement Gaspard, Comte de Schomberg, près la porte S. Antoine, revenant de Conflans, où il avoit dîné, avec Sa Majesté, dans la maison de Villeroy. Les Chirurgiens qui l'ont ouvert ont trouvé que le péricarde du côté gauche de son cœur estoit devenu osseux et empêchoit la respiration.

Le Mardy 30e de Mars, notre Evêque, sollicité par différentes personnes d'examiner la nommée Marthe Brossier, arrivée depuis quelques jours à Paris, laquelle on dit être possédée de trois démons, a fait assembler, dans l'Abbaye de Sainte-Geneviève, plusieurs Docteurs, tant en Théologie qu'en Médecine : où se sont trouvés les sieurs Marius et autres Docteurs en Théologie; les sieurs Michel Marescot, Nicolas Ellain, Jean Altain, Jean Riolan, Louis Duret, Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris, en présence desquels ladite Marthe a fait des sauts, des contorsions, des convulsions, des tons de voix extraordinaires; mais, ayant esté interrogée par le sieur Marius en grec, et par le sieur Marescot en Latin, elle a répondu ne pouvoir répondre, n'estant pas en lieu propre pour cela. A cette réponse, Marescot et plusieurs autres ont dit qu'elle n'estoit point démoniaque.

Le lendemain, Vendredy et 31e de Mars, elle fut amenée dans une Chapelle de l'Eglise de Saint-Geneviève, où, après des convulsions pareilles à celles du jour précédent, les Docteurs en Médecine Ellain et Duret luy enfoncèrent une aiguille entre le pouce et l'index de la main droite, ce qu'elle souffrit sans donner aucune marque de douleur: ce qui ayant esté rapporté au sieur de Gondy, il demanda aux Médecins leur avis, lesquels ont répondu qu'ils convoqueroient le lendemain leurs collègues, pour luy donner un avis plus certain.

Avril.

Le Jeudy premier jour d'Avril, une foule de gens s'est renduë à Sainte-Geneviève, sur le bruit qu'on devoit examiner si Marthe Brossier estoit possédée ou non. Les Docteurs en Théologie et en Médecine estant arrivés, le Père

Séraphin, Capucin, a commencé l'exorcisme, et, prononçant ces paroles : *Et homo factus est*, Marthe a tiré sa langue, a fait des contorsions extraordinaires, et s'est traînée, d'une manière surprenante, depuis l'Autel jusqu'à la porte de la Chapelle, avec une célérité si merveilleuse qu'elle a surpris les assistans. Alors, le Père Séraphin a dit tout haut : « S'il « y a quelqu'un qui en doute, qu'il essaye, au péril de sa « vie, d'arrêter ce démon. » Sur le champ, Marescot se leva, et, mettant sa main sur la teste de Marthe, la presse et retient tous les mouvemens de son corps, Marthe, n'ayant pas la force de se mouvoir, a dit que l'Esprit s'estoit retiré, ce que le Père Séraphin a confirmé; à quoy Marescot a ajouté : « J'ai donc chassé le démon. »

Marescot ayant fait semblant de se retirer, Marthe retombe dans ses convulsions extraordinaires. Il rentre, la prend, et la contraint, sans beaucoup de peine, d'arrester tous ses mouvemens. Le Père Séraphin luy commande de se lever; mais Marescot, qui la tenoit contre terre, luy répondoit, en raillant, que ce démon n'avoit point des pieds pour se tenir droit. Les Docteurs Altain et Riolan, qui ont vû cela, ont assuré que tout ce que Marthe faisoit estoit naturel; cependant que, conformément au sentiment du Docteur Fernel, qui a écrit sçavamment de la possession, il seroit bon, avant que d'en porter le dernier jugement, de l'examiner pendant trois mois.

Le Samedy 3e d'Avril, ont esté appellés nouveaux Médecins pour assister à l'exorcisme de Marthe, fait par le Père Séraphin et son compagnon le Père Benoist, Anglois de Nation; et, en leur présence, elle a fait les mêmes mouvemens et contorsions. De plus, ayant esté interrogée en Grec et en Anglois, elle a justement répondu et convaincu les nouveaux Médecins, qu'elle estoit réellement possédée.

Le même jour, les susdits Médecins, avec les Pères Séraphin et Benoist, ont fait, en présence du sieur Evêque de Paris, et de Fullon, Abbé de Sainte Geneviève, une déclaration dans laquelle ils attestent que Marthe Brossier est véritablement démoniaque : à laquelle attestation ils ont adjouté plusieurs raisons, et le témoignage dudit Abbé de Sainte-Geneviève, qui assure que ladite Marthe estant tenuë un jour par six hommes des plus robustes, elle s'estoit, malgré eux, élevée en l'air, quatre pieds au-dessus de leurs têtes.

Le Lundy de la semaine Sainte, 5e du mois d'Avril, la Duchesse de Beaufort, Maistresse du Roy, de qui elle est grosse, a quitté Fontainebleau, et est venuë à Paris, dans la maison de Zamet, où l'on dit qu'elle doit faire ses couches et passer les festes de Pâques. L'on adjoute qu'en prenant congé du Roy, elle luy a recommandé ses enfans.

Le Jeudy Saint, 8e d'Avril, après avoir bien dîné, elle est allée entendre les Ténèbres, au petit Saint-Antoine. A son retour, en promenant dans le jardin dudit Zamet, elle a esté prise d'une grande apoplexie, qui luy a osté la connoissance. Estant revenuë un peu à elle-même, une heure après, elle s'est fait porter chez la dame de Sourdis, sa parente, dans le Cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois, où elle a eu des nouveaux accès plus grands que le premier. Les Médecins et les Chirurgiens, n'ont pas osé luy faire des remèdes, à cause de sa grossesse.

Le Samedy 10e d'Avril, elle est morte, environ les sept heures du matin, après des grands syncopes et des efforts si violens, que sa bouche fut tournée sur la nuque du col, et est devenuë si hideuse, qu'on ne peut la regarder qu'avec peine. Son corps a esté ouvert, et son enfant trouvé mort.

Le même jour, le Roy, estant parti de Fontainebleau pour la venir voir, apprit la nouvelle de sa mort à Ville-Juif, et s'en est retourné aussi-tost, ne pouvant cacher la douleur que cet accident luy cause.

Le Lundy 12e d'Avril, les corps de la Duchesse de Beaufort et de son enfant furent enterrés dans l'Eglise de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Cette mort a donné occasion à plusieurs écrits en Vers et en Prose, aussi-bien qu'à plusieurs propos dans les conversations de la Cour et de la Ville, attribuans cette mort, les uns à la crainte de n'estre jamais la femme légitime du Roy, les autres à des potions suspectes. Elle laisse trois enfans: Cesar (Monsieur), duc de Vendosme; Alexandre (Monsieur), et une fille.

Le Mardy 13e d'Avril, le Roy, averti des assemblées tumultueuses qui se faisoient à l'occasion de ladite Marthe Brossier, et de diverses contestations que les habitans de Paris avoient entre eux, à cette occasion (les uns soutenans qu'elle estoit possédée, et les autres soutenans le contraire), pour prévenir les haines et les divers partis qui pourroient

arriver, a mandé à son Procureur Général du Parlement de défendre ces sortes d'assemblées et les exorcismes qu'on avoit commencés. Sur ce, le Parlement a ordonné que Marthe Brossier seroit mise entre les mains de Pierre Lugoly, Lieutenant Criminel, et de François Villamont, qui l'ont conduite en prison, pour y estre examinée par les sieurs Rivière, André Laurens, Pierre Lafite, Doyen de la Faculté de Médecine, et plusieurs autres de la même Faculté, afin de porter un jugement tel que de droit.

Cette Ordonnance a fait soulever les Ecclésiastiques, qui disent que les démoniaques ne sont pas de la Jurisdiction temporelle, et que c'est uniquement à l'Eglise de connoître des possédés, et de les délivrer, quand elle les a connus. Les prêcheurs, dans leurs sermons, sur ce fondement, déclament contre le Parlement.

Le Dimanche de Quasimodo, 18e d'Avril, le sieur André Duval, Docteur de Sorbonne, prêchant dans l'Eglise de S.-Benoist, a insinué, dans son sermon, que d'empêcher d'exorciser les démoniaques, c'estoit priver les Infidèles et les Hérétiques d'un miracle, que les exorcismes opèrent ordinairement, en chassant les démons des corps des possédés, ce qui ne peut estre fait que par les Ministres de la véritable Eglise.

Le même jour, le Père Archange Dupuy, Capucin, a presché dans le même ton, dans l'Eglise de son Couvent.

Le Mardy 20e d'Avril, furent assignés l'un et l'autre Prescheur de comparoistre au Parlement. André Duval a obéi, il a avoüé en partie le fait, et, après avoir esté convaincu de sa faute par le Procureur Général, et avoir esté reprimandé par le Premier Président, il a esté renvoyé, avec ordre de parler, dans la suite, en tous ses sermons, modestement et honorablement du Roy et du Parlement.

Le lendemain, le Père Archange n'ayant pas comparu à la Cour, et ayant incivilement répondu à l'Huissier, fust cité une seconde fois; mais il avoit disparu. L'Huissier laissa au Frère Alphonse, portier du Couvent, l'exploit, auquel ayant mal répondu, luy donna pour réponse une déclaration faite par le Père Jean Brulart, Provincial des Capucins, et soubscritte du Père Benoist, Diffiniteur du même Ordre. Dans cette déclaration ils disent que, par la Bulle *In Cœna Domini*, il leur est défendu, sous peine d'interdit, de répondre devant aucun Juge Royal.

Le Lundy 27e d'Avril, les Pères Archange, Brulart, Benoist et le Frère Alphonse, Capucins, furent assignés de comparoistre, en personnes, en Parlement, le 4 du mois prochain, sous de plus grandes peines.

May.

Pendant les premiers jours du mois de May, ont esté faites des recherches dans tous les cabarets et hostelleries de Paris, en conséquence d'une lettre écrite au Roy par un Capucin de Milan, appellé Père Honorio, dans laquelle Sa Majesté fust avertie d'un attentat sur sa personne, par un méchant garnement, parti de Milan pour ce faire, et dit-on que ce misérable a esté trouvé et mis en prison.

Le Mardy 4e de May, les quatre susdits Capucins se rendirent au Parlement, auxquels fut faite une très-sévère réprimande, sur leur désobéissance, et sur leur confiance affectée en la Bulle *In Cœna Domini*, laquelle ils sçavent bien n'avoir jamais esté promulguée dans le Royaume; puis il leur fust lû un Arrest de la Cour, par lequel il leur est défendu de prescher de six mois; ordonne que la déclaration souscrite par les Pères Brulart et Benoist, sera déchirée en leur présence; que ledit Arrest sera lû, dans le Couvent des Capucins, en présence de tous les frères, pour ce assemblés, en présence des sieurs Guillaume Bernard et Jean Vivier, Conseillers et Commissaires, pour l'exécution dudit Arrest: ce qui a esté fait le même jour.

Juin.

Le Lundy 7e de Juin, plusieurs lettres de Grenoble portent que, le deuxième de ce mois, s'estoit fait un deuxième combat singulier entre Dom Philippin, bâtard de Savoye, et Charles, sire de Créquy, sur le rivage du Rhosne, du costé de Savoye, dans lequel Dom Philippin a esté tué. Le premier combat fut fait, quelques années cy-devant, devant les portes de Grenoble, où Dom Philippin avoit appellé le sieur de Créquy, et dans lequel Dom Philippin, ayant esté blessé et jetté par terre, demanda la vie, qui luy fut accordée par le sieur de Créquy. L'origine de ce premier combat fust une

charpe, autrefois donnée par une Dame à Dom Philippin, que Créquy avoit euë dans la prise d'un Fort, et qu'il portoit quelquefois, laquelle il avoit refusé de rendre. Cette affaire en fust sans doute demeurée là, si on n'avoit pas rapporté au Duc de Savoye que Créquy s'estoit vanté, dans quelques compagnies, qu'il avoit eu du sang de Savoye, ce qui obligea ce Duc de mander à Philippin qu'il ne le vouloit point voir, s'il ne réparoit son honneur et la honte d'avoir demandé à Créquy la vie; cette menace a esté la cause de ce second combat et de la mort de Dom Philippin.

Le Mercredy 23e du mois de Juin, le Parlement ayant appris, par le sieur Lugoly et par les Médecins qui avoient examiné pendant près de quarante jours ladite Marthe Brossier, qu'elle n'avoit point donné, ni eux reconnu, aucun signe de possession; ains, au contraire, que tout ce qu'on avoit vû auparavant en elle d'extraordinaire estoit naturel, et fait pour attirer plus grandes aumônes, a donné un Arrest qui ordonne à Nicolas Rapin, Lieutenant de robe courte, de conduire ladite Marthe Brossier, Sylvine et Marie ses sœurs, et Jacques Brossier leur père, à Romorantin, lieu de leur domicile, pour y demeurer sous la garde de sondit père, avec défense de la laisser sortir dudit lieu sans la permission du Juge, auquel il est aussi ordonné d'y tenir les mains, et d'en donner avis tous les quinze jours à la Cour.

Aoust.

Le Dimanche premier jour d'Aoust, on receut la nouvelle de la mort de Philippe Huraut Chiverny, Chancelier de France, arrivée le vingt-neuvième du mois passé, dans sa maison de Chiverny, âgé de soixante-treize ans. Il avoit accompagné en Pologne Henry de France, Duc d'Anjou; fut fait Chancelier des Ordres du Roy en 1578. On dit de luy que les traverses de la fortune et l'envie de ses ennemis l'ont rendu laborieux, judicieux, constant dans les afflictions, modéré dans les prospérités, et facile à pardonner.

Le Lundy 2e d'Aoust, Pomponne de Bellièvre fut mis en sa place. Les services qu'il a rendus à l'Estat, sous les règnes de Charles IX, dans son Ambassade vers les Grisons et

les Suisses; de Henry III, dans son Ambassade en Angleterre vers la Reine Elizabeth; et, sous ce présent règne, dans les Conférences de Suresne, et dans le traité de Vervins, luy ont procuré la première charge de l'Estat.

Le Jeudy 5e d'Aoust, fust faite une procession générale, à cause d'une grande sécheresse, et fust descenduë et portée la châsse de Sainte Geneviève.

En ce tems, Antoinette d'Orléans de Longueville, veuve de Charles de Gondy, Marquis de Belle-Isle, partit de Bretagne et se rendit à petit bruit à Toloze, sous le prétexte d'un procès qu'elle avoit en ce Parlement, mais véritablement pour se rendre Religieuse dans le Couvent des Feüillantines nouvellement établi dans cette Ville, lequel se distingue par la ferveur de dévotion et de mortification. Elle fut rencontrée, dans son voyage, par l'Evêque de Bayonne, qui d'abord la prit pour une simple Damoiselle; mais, dans la suite, il reconnut non-seulement sa qualité, mais encore son dessein, quoiqu'elle eût pris toutes les mesures pour le luy cacher. Il en donna incontinent avis au sieur de Saint-Geory, Premier Président de Tolose, aussi-bien qu'à Messieurs ses frères et beaux-frères. Mais ni les défenses que fit ledit Président aux Feüillantines de recevoir dans leur Cloistre cette Princesse, ni les sollicitations, ni les menaces de ses parens, ne purent la retenir ni l'empêcher d'entrer dans ce Monastère, où elle est un exemple de pénitence et de dévotion, après avoir esté, à la Cour, un objet d'admiration par sa beauté et par son esprit.

Septembre.

On montre, depuis quelques jours, dans une maison près de S.-Eustache, un homme, nommé François Troüillac, âgé de trente-cinq ans, qui a une corne sur la teste, qui se recourve en dedans, et rentreroit dans le crâne, si, de tems en tems, on ne la coupoit. Il dit qu'en naissant il n'avoit pas cette corne, et qu'elle n'a commencé de paroistre qu'à l'âge de sept à huit ans, et que la honte de cette difformité l'avoit obligé de quitter son village et de se cacher dans les forêts du Mayne, où il travailloit aux charbonnières pour y gagner sa vie.

Jean de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, Gouverneur du Mayne, chassant un jour dans ses forests, passa auprès de ces Charbonnières. Les paysans qui travailloient au charbon prirent la fuite au bruit des chasseurs. Le Marquis de Lavardin, croyant que c'estoient des voleurs, les fit poursuivre. On les arreste et on les conduit devant le Marquis. Un de ses valets, ayant remarqué qu'un de ces pauvres paysans n'avoit pas osté son bonnet de sa teste, s'approche de luy, prend son bonnet et le jette par terre, en le menaçant ; mais, ayant apperçû cette corne sur sa teste, le Marquis de Lavardin le fit conduire dans son Chasteau, et quelques jours après l'envoya au Roy, qui, après l'avoir fait voir à toute la Cour, l'a donné à un de ses valets d'écurie, pour gagner de l'argent en le montrant au peuple. Cet homme a le devant de la teste chauve, la barbe rousse et par floccons, comme aussi les cheveux du derrière de sa teste, ressemblant parfaitement à un Satyre.

Le Samedy 7e de Septembre, le Parlement a enregistré les Lettres Patentes accordées par le Roy, le deuxième du mois dernier, au sieur Pomponne de Bellièvre, pour la charge de Chancelier.

Octobre.

Le Lundy 9e d'Octobre, le Parlement a député le sieur de la Guesle, Procureur Général, et autres, pour joindre leurs prières et remontrances à celles que les Princes et Seigneurs du Conseil du Roy avoient faites plusieurs fois à Sa Majesté, depuis la mort de la Duchesse de Beaufort, tendantes à ce qu'il luy plût se marier à quelque Princesse digne de la moitié de son lict, afin de donner à la France un légitime successeur à sa Couronne et prévenir les calamités passées, l'assurant que son mariage avec la Royne Marguerite estoit nul à cause de parenté, et que la stérilité qu'on voit en cette Royne estoit un autre motif pour la dissolution de ce prétendu mariage; sur quoy il a cité l'exemple de Charlemagne, qui, pour cette raison, quitta Théodore et épousa Ildegarde.

En ce mois, le Duc de Mercœur alla en Hongrie, avec la permission du Roy, pour commander l'armée des Chrestiens contre les Infidèles.

NOVEMBRE.

Le Mercredy 3e de Novembre, sur les requêtes du Roy et de la Royne Marguerite envoyées au Pape, par lesquelles l'un et l'autre avoient supplié Sa Sainteté qu'attendu la parenté qui estoit entre eux au troisième degré, il luy plût déclarer leur mariage nul, le Pape a envoyé à l'un et l'autre un Bref, dans lequel il nomme trois commissaires, sçavoir: le Cardinal de Joyeuse, Gaspar, Evêque de Modène, son Nonce en France, et Horace Montan, Archevêque d'Arles, pour examiner cette affaire.

Le Vendredy 5e de Novembre, le Roy, par un courier extraordinaire, a envoyé des lettres de remerciement aux Cardinaux qui avoient assisté à la Congrégation tenuë à l'occasion de sondit mariage, et prie ses Ambassadeurs, le Cardinal d'Ossat et le sieur de Sillery, d'en remercier Sa Sainteté.

Le Mercredy 10e de Novembre, les trois susdits Commissaires, après plusieurs conférences tenuës sur cette grande affaire dans la maison d'Henry de Gondy, Evêque de Paris, ont jugé et prononcé ledit mariage nul dès le commencement, à cause de la parenté dans un degré prohibé; que la Duchesse Marguerite de Valois avoit esté forcée par le Roy Charles IX, son frère, et par la Royne sa mère, et qu'elle n'avoit apporté autre consentement que la parole et non le cœur : laissant à l'un et l'autre la liberté de se marier à qui bon leur semblera.

Le lendemain, le Roy envoya le Comte de Beaumont en Auvergne, pour donner avis à la Royne Marguerite de ce jugement, et l'assura, par lettre, que, quoique leur mariage fust dissous pour le bien de la France, son désir estoit toutefois de l'aimer non-seulement comme son frère de nom, mais en luy faisant dorénavant connoistre les effets de sa bonne affection.

Vers la fin de ce mois, Claude de la Trimoüille presta serment en Parlement et fust reçû Pair de France.

DÉCEMBRE.

Le Mercredy 14e du mois de Décembre, Charles-Emanuel, Duc de Savoye, arriva à Fontainebleau, vers les huit

heures du matin, ainsi que le Roy sortoit de la Messe avec tous les Princes et Seigneurs de la Cour, vestus d'écarlate, prests de monter à cheval pour aller au-devant de luy. Le Roy, ayant sçû que ce Prince devoit partir de Chambéry le premier de ce mois, envoya ses ordres, à Lyon, à Orléans et à toutes les villes par où il devoit passer, de le recevoir comme s'il estoit luy-même.

Philibert de la Guische, Gouverneur de Lyon, alla au-devant de luy avec la Noblesse de son Gouvernement, et l'accompagna partout pendant qu'il demeura dans cette Ville. Balthazar de Villars, Président au Présidial et Prévost des Marchands, le reçut à la porte de la ville, avec tous les Officiers municipaux, et luy dit qu'il avoit commandement de Sa Majesté de luy rendre les mêmes honneurs qu'à elle-même. Il fut conduit à l'Archevêché, qu'on avoit préparé pour son logis, et les Seigneurs de sa suite furent logés dans les maisons les plus proches. Une heure après, le Corps de Ville fut le visiter, luy offrir ce qui peut se trouver de beaux fruits, et il fut traitté et défrayé, avec toute sa suite, pendant qu'il y demeura.

Le lendemain, le Duc de Savoye ayant fait demander au Doyen de l'Eglise de Lyon la place de Chanoine d'honneur, que le Duc Emanuel son père avoit eu, passant autrefois à Lyon, comme comte de Villars et Souverain du pays de Bresse, les Chanoines se sont excusés de luy rendre cet honneur, attendu que, ne tenant pas ladite Comté de Villars, il n'en pouvoit pas prétendre les droits. Ce refus fut la cause qu'il n'entra pas dans l'Eglise de S.-Jean; ainsi il fust entendre la Messe dans l'Eglise des Célestins, fondée par ses prédécesseurs.

Après avoir resté trois jours à Lyon, il en partit, le Jeudy 9 Décembre, et se rendit en poste à Roüanne. De là, il descendit, par batteaux, à Orléans, et risqua de se perdre vers le port de Gien. A Orléans, il fut reçû par son cousin le Duc de Nemours, que le Roy y avoit envoyé, et fust visité et harangué par tous les Corps de la Ville. Sur son chemin d'Orléans à Fontainebleau, il fust rencontré premièrement par le Mareschal de Biron, et deux lieües après, par le Duc de Montpensier, suivi d'une grande Noblesse.

Le Jeudy 13e, il arriva, vers les quatre heures après midi, à Pluviers, où, s'estant un peu reposé, il se leva lorsqu'il

sçut que sa suite estoit endormie, et partit secrètement, avant que ses gens fussent éveillés; mais, n'ayant pas trouvé de chevaux prests à la première poste, La Varenne, qui avoit ordre du Roy de venir devant l'avertir, eut le tems de porter au Roy la nouvelle de son arrivée.

Il demeura six jours à Fontainebleau, au milieu des jeux, des bals, des divertissemens de la chasse. On remarqua pendant tous ces divertissemens que le Duc, toutes les fois qu'on luy parloit de rendre le Marquisat de Saluces, répondoit, dans Fontainebleau, comme s'il eust esté en la Citadelle de Turin, et disoit tout haut qu'il ne consentiroit jamais à cette restitution.

Le Mardy 21e de Décembre, le Roy, avec toute sa Cour, mena le Duc de Savoye à Paris. Il luy avoit fait préparer un appartement dans le Louvre; mais il en remercia le Roy, et fust loger en la maison du Duc de Nevers, près le Couvent des Augustins.

Le Lundy 27e, feste de S. Jean l'Evangéliste, le Duc de Savoye fust à l'Eglise des Augustins, y entendit la Messe et fit ses dévotions, après lesquelles, accompagné des gens de sa Cour, il retourna à la maison du Duc de Nevers, et là fust remarqué que le Seigneur Jacob introduisit dans le cabinet du Duc de Savoye le sieur Lafin, confident du Duc de Nemours, où il demeura avec luy l'espace d'un demi-quart d'heure.

Le même jour vint la nouvelle de la défaite d'André Battory, Cardinal, par le Palatin de Valachie, près de Cigno, arrivée le mois dernier. Il perdit, dans ce combat, toute son armée, composée de vingt-cinq mille combattans. Son oncle Issuan Battory fust pris, et luy-même fust contraint de fuir dans les montagnes, où il a esté tué par des Valachins, lesquels luy ont coupé la teste et l'ont présentée au Palatin, portée sur le bout d'une lance. Ce Palatin, plus humain que ses sujets, a fait retirer son corps, qu'il a trouvé mutilé du petit doigt de la main droite, où il portoit un anneau de grand prix, et l'a fait honorablement ensevelir dans un beau sépulchre, par luy-même construit jadis pour un sien frère.

En ce mois ont paru divers écrits contre le livre du sieur Philippe Mornay, Seigneur du Plessis-Marly, Gouverneur de Saumur, Intendant de la Maison et Couronne de Navarre, intitulé: *Institution de la sainte Eucharistie*, dans

lequel il veut prouver, par le témoignage des Pères, que la sainte Eucharistie avoit esté, dans le commencement, la Cène qui se fait et est enseignée en divers lieux de la France, d'Allemagne, Angleterre, Ecosse, Suède et autres Royaumes séparés de l'obéissance du Pape. Ces écrits accusent de mauvaise foy ledit Philippe Mornay, en ce qu'il a falsifié, mutilé un très-grand nombre des passages des anciens Pères et Théologiens, pour prouver son opinion.

Janvier 1600.

Le Samedy premier jour de l'an, le Duc de Savoye a fait de grands présens à toute la Cour, et principalement aux Dames. Il a donné aux Roy deux grands bassins et deux vases de cristal, d'un travail fort fin et grandement, estimé; et le Roy, le même jour, luy a envoyé une enseigne de diamans, au milieu de laquelle il y en a un transparent qui découvre le portrait de Sa Majesté. Henriette de Balzac d'Entragues, qui tient auprès du Roy la place de Gabrielle d'Estrées, a reçu de ce Duc un magnifique présent, consistant en perles, diamans, et autres pierres précieuses. Mais le Duc de Biron a refusé les beaux chevaux qu'il luy a présentés.

Le Dimanche 2e de Janvier, le Roy mena le Duc de Savoye à S.-Germain, pour voir ce magnifique Chasteau et les belles maisons qui sont à l'entour.

Le Lundy 17e Janvier, le Roy et le Duc de Savoye, entre huit et neuf heures du matin, sont montés, par batteau, du Louvre jusqu'au jardin du Premier Président, d'où ils sont allés à la loge de la Chambre dorée du Palais, pour voir le Parlement et entendre plaider. Le sieur de Harlay, Premier Président, qui avoit esté averti de l'honneur que ces deux Princes devoient faire à la Cour, fit appeller pour l'Audiance la fameuse affaire de Jean Prost, assassiné, Praticien, qui avoit esté tué au mois de Février de l'année dernière, et duquel assassinat Henry Bellanger, son hoste, avoit esté accusé par la mère dudit Jean Prost, sur des présomptions; mis à la question, et n'ayant rien avoüé, fust sorti des prisons, sous caution, à la charge de se représenter en Justice lorsque la Cour l'ordonnera.

Quelques jours après, deux voleurs furent condamnés à estre pendus, l'un desquels, appelé Jean Bazana, confessa, par testament, à l'heure de l'exécution, qu'ils avoient assassiné ledit Jean Prost, et qu'on trouveroit son corps dans les privés de leur logis. Ce qui ayant esté vérifié par ordre de la Cour, Henry Bellanger et sa femme présentent requeste à la Cour, demandant que la mère de Jean Prost soit condamnée à une réparation convenable et en ses dommages et intérests.

Cette affaire a été merveilleusement bien traitée par les sieurs Maistres Anne Robert, pour Henry Bellanger, sa femme et sa chambrière; Antoine Arnaud, pour la mère de Jean Prost; et Louis Servin, pour le Procureur Général, dont les conclusions ont esté, que la Cour ne devoit aucun égard aux requestes des uns et des autres, mais de mettre en liberté Bellanger, sa femme et sa chambrière, les déclarer innocens du crime d'assassin, sans pourtant leur adjuger aucune réparation, dépens, dommages, ne interests, contre la mère de Jean Prost, n'estant pas coupable de calomnie. Le Premier Président a prononcé l'Arrest, conformément à ces conclusions. Après le jugement de ce procès, Achille de Harlay, accompagné des Présidens et des plus anciens Conseillers de la Cour, a esté prendre le Roy et le Duc de Savoye, et les a conduits dans une salle du Palais, dans laquelle ils ont disné.

Le même jour, le Roy accorda au Duc de Savoye la vie pour une femme trouvée en adultère avec son domestique, lequel avoit esté déja pendu; la femme l'eust aussi esté, lorsqu'elle s'est trouvée grosse. Le Roy, après avoir entendu les remontrances faites sur ce sujet par ses Gens du Roy, qui, craignant les conséquences de cette grâce, pour faire plaisir au Duc, commua la peine de mort naturelle, que cette femme méritoit, à une mort civile, et à une prison perpétuelle, dans laquelle elle seroit nourrie par son mari.

Le Lundy 24^{e} de Janvier, les Seigneurs nommés de la part du Roy et du Duc de Savoye pour examiner l'affaire du Marquisat de Saluces se sont assemblés dans la maison du sieur Henry de Montmorency : sçavoir, de la part du Roy, Messieurs le Connestable, le Chancelier de France, le Mareschal de Biron, le Marquis de Rosny et le sieur de Villeroy; et, de la part du Duc de Savoye, le Chancelier Bely, le Marquis de Lullins, le Comte de Moret, les sieurs de

Jacob et des Alimes. Le Père Bonaventure Calatagirone, Cordelier et Patriarche de Constantinople, Député du Pape, doit assister dans toutes leurs conférences en qualité de Médiateur.

Hier, les Députés du Duc de Savoye proposèrent que le Roy finît la protection qu'il donnoit à la Ville de Genève; cette proposition a soulevé les Députés François. Le Duc de Savoye, ayant connu qu'elle souffroit des difficultés, a prié le Patriarche de Constantinople de vouloir la soutenir, ce qu'il a refusé, n'ayant pas des instructions du Pape sur cet article. Le Nonce, à qui il s'est ensuite adressé, en a parlé au Roy, qui luy a répondu : « Le Duc de Savoye a usurpé « mon Marquisat de Saluces, il n'y a rien qui l'excuse de me « le rendre : je ne tiens rien du sien, je ne luy dois rien rendre. « Je n'empêcheray point qu'il ait raison de Genève, s'il peut « l'avoir autrement que par les armes; mais je ne puis « l'abandonner, après luy avoir promis, par parole de Roy, « ma protection. »

Février.

Pendant les premiers jours de ce mois, on continua les assemblées, dans la maison du Connestable, sur les affaires du Marquisat de Saluces, dans lesquelles les Députés du Duc de Savoye ont fait plusieurs nouvelles propositions : sçavoir, de faire un échange pour la restitution, enfin que le Roy donnât l'investiture de ce Marquisat pour un des enfans du Duc de Savoye : à quoy les Députés du Roy ayant répondu que Sa Majesté ne vouloit point d'échange, mais une restitution pure et simple du Marquisat, le Duc s'est plaint qu'on le traittoit avec trop de rigueur, et a formé le dessein de se retirer clandestinement, sans dire adieu au Roy.

Un bruit a couru, que la honte d'avoir fait un voyage inutile, ou la crainte d'estre arresté, l'avoient porté à cette extrémité : ce qui estant venu à la connoissance du Roy, luy a fait dire, pour le rassurer, qu'il avoit crû qu'en venant en France, son intention estoit de le satisfaire sur le Marquisat de Saluces, et qu'il a eu, dès le commencement, beaucoup de plaisir de le voir ; mais aujourd'huy, voyant qu'il ne propose rien de juste, il est fasché de voir qu'il faille se sépa-

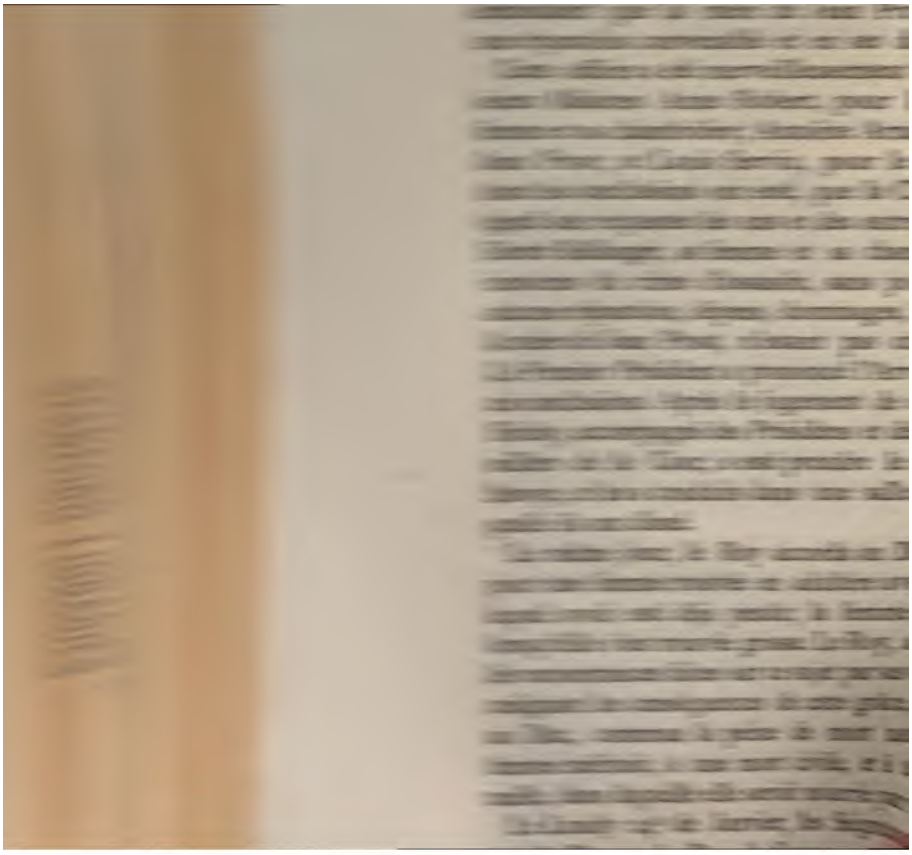

Jacob et des Alpes. Le Pere Bonaventure Calatagirone, Cordelier et Patriarche de Constantinople, Deputé du Pape, doit assister dans toutes leurs conferences en qualité de Mediateur.

Hier, les Deputez du Duc de Savoye proposèrent que le Roy finit la protection qu'il donnoit à la Ville de Genève; cette proposition a surpris les Deputez François. Le Duc de Savoye, ayant connu qu'elle souffroit des difficultés, a prié le Patriarche de Constantinople de vouloir la soutenir, ce qu'il a refusé, n'ayant point des instructions du Pape sur cet article. Le Nonce [illegible] s'est ensuite adressé, en a parlé au Roy, qui luy a repondu : « Le Duc de Savoye a usurpé « mon Marquisat de Saluces, il [illegible] de me « le rendre, je ne pretens rien du sien, et ne luy dois rien rendre. « Je n'empescheray point qu'il attaque Genève s'il peut « l'avoir autrement que par les armes, mais je ne puis « l'abandonner, ayant luy avoir promis, par parole de Roy, « ma protection. »

FEVRIER.

Pendant les premiers jours de ce mois, on continua les assemblées, dans la maison du Connestable, sur les affaires du Marquisat de Saluces, dans lesquelles les Deputez du Duc de Savoye ont fait plusieurs nouvelles propositions : sçavoir, de faire un eschange pour la restitution, enfin que le Roy donnât l'investiture de ce Marquisat pour un des enfans du Duc de Savoye ; à quoy les Deputez du Roy ayant répondu que Sa Majesté ne vouloit point d'eschange, mais une restitution pure et simple du Marquisat, le Duc s'est plaint qu'on le traitoit avec trop de rigueur, et a formé le dessein de se retirer clandestinement, sans dire adieu au Roy.

Un bruit a couru, que la honte d'avoir fait un voyage inutile, ou la crainte d'estre arresté, l'avoient porté à cette extrémité : ce qui estant venu à la connoissance du Roy, luy a fait dire, pour le rassurer, qu'il avoit cru qu'en venant en France, son intention estoit de le satisfaire sur le Marquisat de Saluces, et qu'il a eu, dès le commencement, beaucoup de plaisir de le voir ; mais aujourd'huy, voyant qu'il ne propose rien de juste, il est fasché de voir qu'il faille se sépa-

rer sans rien conclure. Au reste, il veut qu'il sçache que les Roys de France n'ont jamais demandé leur droit par finesse ou par tromperie, mais par une guerre ouverte; que François I avoit observé religieusement le droit d'hospitalité à l'égard de Charles V, et que pour luy il en agira de même à son égard; et, comme il a esté fort libre de venir en France, il pourra avec la même liberté se retirer.

Le Jeudy 10e de Février, le Roy, pour diminuer autant qu'il a pû le sujet de mécontentement que le Duc faisoit paroître d'estre venu en France, de l'avis de son Conseil, a envoyé au Duc de Savoye Sébastien Zamet, qui luy a proposé de sa part la restitution ou l'échange, luy accordant trois mois pour choisir l'un ou l'autre. Le sieur Zamet, par ses discours, a non-seulement calmé ses craintes, ains il l'a porté d'accepter l'échange, et de mettre par écrit les principaux articles sur lesquels le traité doit estre fait.

Le Lundy 27e de Février, le traité entre le Roy et le Duc de Savoye a esté signé de part et d'autre, à l'occasion du Marquisat de Saluces, lequel porte en substance que le Duc retiendra le Marquisat; qu'en échange, il laissera au Roy la Bresse, la Ville et Citadelle de Bourg, Barcelonette avec son Vicariat, le Val d'Esture, ceux de Pérouse et de Pignerolles; et qu'il aura trois mois pour se résoudre à la restitution ou à l'échange.

Mars.

Le Samedy 4e de Mars, le Duc de Savoye a pris congé du Roy, et comme plusieurs de sa suite avoient prins le devant, on crut qu'il partiroit aussi; mais le grand nombre des curieux de tout âge et de tout estat qui s'estoient rendus devant l'Hôtel de Nevers pour voir partir ce Prince sont retournés chez eux sans avoir contenté leur curiosité. On a dit que le Roy et ce Duc ne pouvoient se séparer, tant ils s'aiment depuis le traité.

Le Mardy 7e de Mars, le Duc de Savoye, qui, depuis le 4, retenoit la Cour bottée pour l'accompagner, est party, environ les dix heures du matin. Le Roy, avec un grand nombre des Seigneurs de la Cour, l'a conduit jusques au pont de Charenton, et luy a donné le sieur de Pralin et le baron de Lux pour le conduire jusques hors du Royaume, avec

commandement aux Gouverneurs des Villes de Champagne et Bourgogne où il passera de le recevoir comme Sa Majesté.

Le Vendredy 10e de Mars, le Parlement a enregistré des Lettres Patentes de la Cour, par lesquelles Sa Majesté a créé Henry de Lorraine Pair de France et Duc d'Eguillon dans l'Agennois; avec cette clause que, les mâles venant à manquer, la Terre d'Eguillon et les autres à icelle annexées passeront aux légitimes héritiers, sans le titre de Duché-Pairie.

Le même jour, le Roy est party pour aller à Fontainebleau.

Le Lundy 13e de Mars, les sieurs de Sainte-Marie du Mont et du Pont-Courlay furent trouver le sieur du Plessis-Mornay, à l'occasion d'un extrait fait et signé par le Docteur Cahier, contenant plusieurs passages qu'il avoit tirés du livre dudit du Plessis, lesquels passages il montroit estre constamment falsifiés, et luy remontrèrent qu'il estoit de son honneur et de la cause qu'il défendoit d'y répondre; que le public estoit surpris qu'il eût laissé passer sans rien dire, les écrits de Bulenger, de Dupuy, Official de Bazas, de Fronto-le-Duc, de l'Evêque d'Evreux, et d'autres, qui tous l'accusoient de mauvaise foy; entre autres, ledit Cahier, qui s'offre de montrer et de vérifier faux, en sa présence et de telles personnes qu'il voudra, les passages qu'il a extraits dudit Livre. A quoy le sieur du Plessis a répondu qu'il ne luy convenoit pas d'entrer en dispute avec des Moines, des Jésuites, et autres gens pédans ou révoltés.

Le Vendredy 17e de Mars, le sieur de Sainte-Marie du Mont, ayant rencontré le sieur du Plessis dans le logis de Madame la Princesse d'Orange, le pressa de nouveau de vouloir, pour la gloire de la Religion Réformée, qu'ils suivoient, et pour la consolation de leurs frères, prendre un moyen pour effacer de l'esprit du public la croyance où il estoit que son Livre de l'Institution de l'Eucharistie, n'estoit qu'un assemblage de passages des Pères, faussement allégués, tronqués, ou inutiles; que, s'il avoit peine d'entrer en conférence avec des personnes qui n'estoient pas de sa qualité, il y a, parmi ceux qui attaquent son Livre, l'Evêque d'Evreux, qui publie que, dans ledit Livre, il montrera qu'il y a cinq cens énormes faussetés, de compte fait et sans hy-

perbole : « Cet Evêque est de qualité, et vous ne devez pas refuser de conférer avec luy; autrement, vous avoüez tout ce qu'on dit de votre Livre. » De Mornay, piqué de cette représentation, a promis à son ami de défendre son honneur et son Livre.

Deux jours après, a paru un écrit, signé du sieur de Mornay, par lequel il défie, en général, tous ceux qui l'accusoient d'avoir allégué faux dans son Livre, et les incite de se joindre avec luy et de sous-signer une requeste pour supplier le Roy de donner des Commissaires pour vérifier, de page en page, et de ligne en ligne, les passages de son Livre.

Le lendemain, le sieur de Sainte-Marie du Mont a envoyé une copie dudit écrit au sieur du Perron, Evêque d'Evreux, alors à son Evêché.

Le lundy 27e de Mars, on a reçû la réponse que l'Evêque d'Evreux a faite au défi du sieur du Plessis; elle est en date du 25 du même mois, dont une copie a esté envoyée au sieur du Plessis, par laquelle il accepte, en la présence du Roy et de telle compagnie de personnes capables qu'il plaira à Sa Majesté ordonner, de montrer, audit sieur du Plessis que, dans son Livre contre la Messe, il y a cinq cens passages faussement allégués, mutilés, inutiles ou falsifiés. En partant, il déclare à mondit sieur du Plessis qu'il donne son consentement à la requeste qu'il désire présenter au Roy; laquelle, par avance, il proteste vouloir signer, voire de son propre sang. Avec cette réponse, ledit sieur Evêque a envoyé au Roy une lettre pour le supplier de permettre cette Conférence.

Réplique imprimée du sieur du Plessis, en réponse de celle de l'Evêque d'Evreux. Cette réplique, en forme de requeste, a esté présentée à Sa Majesté par Monsieur le Mareschal de Boüillon. Le sieur du Plessis supplie le Roy de nommer des Commissaires pour examiner son Livre; il témoigne estre bien-aise que l'Evêque d'Evreux se soit présenté pour combattre contre luy, et promet de faire connoître au public ce que du Perron sçaura faire.

Cette dispute fait l'entretien de tout Paris : dans les chaires, dans les écoles, chez les grands et chez les petits, on ne parle que de cet appel. Les uns, qui ont admiré l'éloquence et la pureté du stile du Livre de du Plessis, souhaittent que les

témoignages des Pères qu'il cite soient fidelles; d'autres assurent qu'un homme de ce caractère est exempt d'imposer, voire de suspicion; quelques-uns, qu'il n'est pas surprenant que, dans un si grand nombre de passages cités dans le Livre de l'Institution de l'Eucharistie, on en trouve peut-être quelques-uns mal cités ou allégués; cependant on ne doit point en conclure que ce Livre soit mauvais. Plusieurs, qui sçavent que les occupations du sieur du Plessis ne luy permettent point d'avoir examiné par luy-même tous les passages cités dans son Livre, croyent véritablement qu'il y en a un grand nombre de défectueux, et qu'il a tort d'avoir fait le défi auparavant de les avoir revûs luy-même, et, en ces cas, blâment les Ministres et autres qui luy ont fourny ces passages; que la mauvaise foy doit tomber sur eux, et non sur luy.

Avril.

Le Dimanche 2 du mois d'Avril, sur les requestes et instances du sieur Evêque d'Evreux et du sieur du Plessis, le Roy leur a accordé la Conférence qu'ils luy ont demandée, et a commis Monsieur le Chancelier, pour oüir le sieur du Plessis et pour en donner avis à l'Evêque d'Evreux, afin qu'il se rende à Paris le plus tost qu'il pourra.

Le Vendredy 7e d'Avril, le sieur Davy du Perron, Evêque d'Evreux, est arrivé à Paris. Son arrivée a augmenté les propos sur ce défi. Chacun désire que son parti soit victorieux; plusieurs font des paris et des gageures.

Le Lundy 10e d'Avril, le Roy a choisi des Commissaires, pour assister à cette Conférence, de l'une et de l'autre Religion. Les Catholiques sont : Messieurs de Thou, Président en la Cour du Parlement; Pithou, Avocat en la même Cour; Le Febvre, Précepteur de Monsieur le Prince de Condé. Les Calvinistes sont : Monsieur le Président de Calignon, Chancelier de Navarre; le sieur de Casaubon, Lecteur de Sa Majesté. Tous personnages illustres par leur doctrine et par leur candeur et pureté de mœurs.

Le Mercredy 12e d'Avril, Monsieur l'Evêque de Modène, Nonce du Pape, ayant appris le choix que Sa Majesté avoit faits desdits Commissaires, luy a remontré qu'il n'appartient qu'à l'autorité Ecclésiastique de députer des Commissaires

soit pour Juges ou Examinateurs des matières de Religion, et qu'il est à craindre que dans cette Conférence on n'y traite des questions déja résolües par le Concile de Trente et par plusieurs déterminations des Papes, et a supplié Sa Majesté de vouloir suspendre, voire de donner ses ordres pour empêcher ladite Conférence. A quoy le Roy luy a répondu que les Commissaires qu'il avoit nommés n'estoient point pour être Juges des matières de Religion, ains pour estre spectateurs et témoins de la vérité de cette Conférence, et pour examiner si les passages cités dans le Livre de du Plessis sont bien ou mal allégués, et pour lever les difficultés qui pourroient naître en la version des mots, et voir si les passages sont couchés dans ce Livre tels qu'ils sont dans leurs Autheurs, sans entrer dans le fond d'aucune question Théologique. Cette réponse a satisfait le Nonce.

Le Vendredy 14e d'Avril, le sieur du Plessis a fait demander à l'Evêque d'Evreux les moyens de faux qu'il a contre son Livre, afin qu'il se prépare pour y répondre. Pour réponse, il luy a fait dire que ce qu'il demandoit exigeoit un trop long tems, et que la discussion ennuyeroit Sa Majesté et les Commissaires; cependant il offre de remettre entre les mains des Commissaires une liste de cinq cens faux passages qu'il prétend estre falsifiés : ce qu'il prouvera par les Livres d'où ils ont esté tirés.

Le Samedy 22e d'Avril, le Roy manda à l'Evêque d'Evreux, au Chancelier, au sieur du Plessis et autres, de se trouver, dans la semaine suivante, à Fontainebleau, pour commencer la Conférence.

Le Vendredy 27e d'Avril, M. le Chancelier et l'Evêque d'Evreux se sont rendus à Fontainebleau.

Le lendemain, le sieur du Plessis s'y est aussi rendu, et, à son arrivée, il s'est excusé auprès de Sa Majesté de ce qu'il n'avoit point apporté de livres, n'ayant point reçû cet ordre de M. le Chancelier.

Le Samedy 29e d'Avril, le sieur du Plessis présenta une requeste au Roy, portant que le sieur Evêque d'Evreux avoit publié un écrit par lequel il offroit de luy montrer, en présence de Sa Majesté, cinq cens faussetés, de compte fait, contenuës dans sondit Livre; de plus, qu'il n'y avoit aucun passage qui ne fust mutilé ou inutilement allégué ; partant, il supplie très-humblement Sa Majesté de donner charge

aux Commissaires d'examiner par ordre tous les passages de son Livre, afin que ceux qui ne seront point impugnés soient tenus pour vérifiés ; en outre, que le sieur Evêque d'Evreux luy baille, par écrit signé de sa main, les cinq cens passages prétendus faux. Cette requeste fust à l'instant communiquée à l'Evêque d'Evreux, avec ordre, de la part du Roy, de répondre sur le champ.

L'Evêque d'Evreux, ayant lû cette requeste, a répondu 1° que le sieur du Plessis, en demandant que tous les passages de son Livre fussent examinés l'un après l'autre, demandoit ce qui luy avoit déja esté refusé, à cause d'un examen trop long qui fatigueroit Sa Majesté, ne refusant pas pourtant de le faire dans la suite, si le sieur du Plessis vouloit promettre de rester, pendant six mois, de pied ferme, temps qu'il faut pour cet examen ; 2° qu'il ne s'estoit point engagé, par la première requeste, d'examiner tous les passages de peu de conséquence ou inutiles qui sont dans le Livre, mais seulement un certain nombre de ceux que le sieur du Plessis choisiroit luy-même, offrant de montrer la fausseté ou l'inutilité des autres, et de donner au Roy la liste de cinq cens passages, signée de sa main, de laquelle il en tirera chaque jour cinquante, pour estre examinés en présence de Sa Majesté et du sieur du Plessis.

Le Dimanche 30e d'Avril, M. le Chancelier, par ordre du Roy, fit entendre au sieur du Plessis la justice de la réponse du sieur Evêque d'Evreux, et que le Roy ne partiroit pas de Fontainebleau que le défi ne fust terminé et les cinq cens passages vérifiés, quand même cet examen exigeroit deux mois et demi.

Le sieur du Plessis, frappé de cet Arrest, est allé trouver le Roy, auquel il a humblement représenté la douleur qu'il ressentoit que Sa Majesté eust crû qu'il eust usé de fausseté dans son Livre ; qu'il tâcheroit de luy faire voir la droiture de ses intentions et la vérité qu'il soutient, si Sa Majesté n'avoit d'autre désir que de la connoître ; mais qu'ayant reconnu la grande affection qu'elle avoit à faire réussir cette affaire au contentement de l'Evêque d'Evreux, et que, par l'artifice dudit sieur Evêque, le Nonce et même le Pape s'y intéressoient, il voyoit bien qu'elle réussiroit à l'avantage de l'Eglise Romaine, ayant le malheur d'avoir son Juge intéressé dans cette cause, son Roy et son maître pour

Partie. Néantmoins, s'agissant de la défense de la vérité et de l'honneur de Dieu, il supplioit très-humblement Sa Majesté de luy pardonner s'il prenoit les moyens de se défendre.

MAY.

Le Lundy premier jour de May, en exécution des ordres du Roy, M. le Chancelier fit venir dans son logis l'Evêque d'Evreux et le sieur du Plessis. Il introduisit le premier dans sa chambre, et le second en sa galerie; il demanda à l'Evêque d'Evreux s'il seroit fâché de parler au sieur du Plessis : lequel a répondu qu'il luy parleroit avec plaisir, et que ce seroit un moyen de s'accorder aisément. Mais le sieur du Plessis a répondu à une pareille demande qu'il ne vouloit aucunement parler audit sieur Evêque, tellement que le bruit en courut que le sieur du Plessis vouloit se retirer à Paris, et qu'il n'y auroit point de Conférence.

Le Mardy 2e de May, auquel jour les Commissaires arrivèrent à Fontainebleau, le sieur du Plessis présenta une autre requeste, peu différente de la précédente, laquelle estant communiquée sur le champ à l'Evêque d'Evreux, lequel, en présence de Monsieur le Chancelier, de Monsieur de Rosny et de Messieurs les Commissaires, a supplié très-humblement Sa Majesté d'avoir agréable qu'il demeurast dans les termes de ses premières réponses, réitérant néantmoins les offres qu'il avoit déja faites. Alors le Roy a commandé audit sieur Evêque de se retirer, et puis il a dit à son Chancelier qu'il prist les avis de Messieurs de Rosny, du Président de Thou et des autres Commissaires, lesquels unanimement ont dit que l'Evêque d'Evreux s'estoit mis à la raison, et que le sieur du Plessis ne le pouvoit refuser, et que, puisqu'il offroit d'entrer chaque jour en Conférence par cinquante articles à la fois, et qu'il les proposeroit tous écrits avant que de commencer, on ne pouvoit dire que ce fust seulement pour effleurer quelques passages de son Livre.

Le lendemain, 3e de May, cet Arrest a esté signifié au sieur du Plessis par M. le Chancelier, qui l'avoit envoyé quérir, et alla au même lieu et en présence des mêmes assistans qui avoient donné le jour précédent leur avis, sça-

voir : Messieurs de Rosny, le Président de Thou, l'Avocat Pithou, le sieur Martin, Lecteur et Médecin du Roy, qui a tenu la place du sieur Le Febvre, absent; le sieur de Fresnes Canaye, en la place du sieur Président de Calignon, et le sieur Casaubon. A cet Arrest, M. le Chancelier a ajouté qu'il ne pouvoit refuser les offres que l'Evêque d'Evreux luy faisoit, et, au cas qu'il le refusast, il l'assuroit que le Roy estoit résolu de faire examiner son Livre en son absence.

Le sieur du Plessis ayant pour une seconde fois répondu qu'il ne pouvoit pas accepter les offres de l'Evêque d'Evreux, et qu'il aimoit mieux que son Livre fust condamné en son absence qu'en sa présence, cette réponse ayant esté rapportée au Roy par M. le Chancelier, Sa Majesté a ordonné qu'on passeroit outre, et qu'après midy on commenceroit l'examen dudit Livre.

Cette nouvelle s'est répanduë en même tems dans la Cour, que cette Conférence a renduë très-nombreuse. Le sieur Evêque d'Evreux en parut le plus fâché, se voyant obligé de combattre contre un absent, et prévoyant que son examen n'apporteroit aucun fruit, d'autant que, le sieur du Plessis ne paroissant pas dans la Conférence, aucun Protestant n'y assisteroit pas. D'un autre costé, plusieurs personnes de la Religion Prétenduë alloient et revenoient chez le Roy et les Princes, les uns pour empêcher cet examen, et les autres pour rapprocher les deux athlètes : ce qui a fait changer le Roy d'avis, et a remis la partie au lendemain, à sept heures du matin.

L'après dînée, les sieurs de Castelnau et de Chambret, ayant rencontré l'Evêque d'Evreux revenant de la Chambre du Roy, luy ont témoigné leur peine sur le refus du sieur du Plessis, et l'un d'eux ayant avancé que, s'il luy eust baillé une demi-douzaine des passages pour s'y préparer, peut-estre auroit-il accepté la Conférence, et, en cas d'un nouvel refus, il auroit fermé la bouche à beaucoup de gens. A quoi l'Evêque d'Evreux leur a répliqué qu'il envoyeroit volontiers à Monsieur du Plessis cinquante passages, s'ils vouloient l'assurer qu'il voulût se trouver demain à la Conférence : sur quoi ils ont répondu n'en sçavoir rien.

Dans le même temps, Monsieur le Grand, qui avoit oüi l'offre que l'Evêque d'Evreux faisoit au sieur du Plessis, est allé en faire le récit au Roy, qui sur l'heure a envoyé quérir

l'Evêque d'Evreux, et, après avoir esté assuré de la vérité de cet offre par la bouche dudit Evêque, il a commandé aux sieurs de Castelnau et de Chambret d'aller sçavoir du sieur du Plessis si, au cas que l'Evêque d'Evreux luy envoyoit tout présentement soixante passages, il s'obligeroit de comparoître demain pour en faire l'examen.

Les sieurs de Castelnau et de Chambret se sont transportés chez ledit sieur du Plessis environ huit heures et demie du soir, et, après plusieurs débats qui ont duré près de deux heures, le sieur de Chambret est revenu trouver le Roy, auprès duquel estoit le sieur Evêque d'Evreux, et lui a dit que le sieur du Plessis acceptoit l'offre de soixante passages, à condition que le sieur Evêque d'Evreux lui envoyeroit les livres dont ils ont esté tirés, et qu'il les eût pendant deux heures, et qu'il se trouveroit demain prest pour les défendre.

Sur cette réponse, le Roy a commandé à l'Evêque d'Evreux d'aller promptement faire la liste desdits soixante passages et de les lui envoyer avec les livres. Environ les onze heures de nuit, le sieur du Perron, frère dudit Evêque, a porté au Roy soixante-un passages, que Sa Majesté a envoyés avec les livres au sieur du Plessis par le sieur de Sallettes.

Le Jeudy 4e de May, l'Evêque d'Evreux, vers les six heures du matin, a envoyé quérir ses livres, et les a fait porter dans le logis du Roy, pour s'en servir, en cas de besoin, pendant la Conférence.

A huit heures, le sieur du Plessis est venu trouver Sa Majesté, et, en lui rendant la liste, lui a dit : « Sire, des « soixante passages que le sieur d'Evreux m'a envoyés, je « n'ai eu le loisir d'en vérifier que dix-neuf. De ceux-là, je « veux perdre l'honneur ou la vie s'il s'en trouve un seul « faux. Je feray aujourd'hui paroistre à Votre Majesté que « je suis autre qu'elle n'estime. »

Sur cette promesse, le Roy alla luy-même joindre l'Evêque d'Evreux, qui, par son ordre, l'attendoit dans la gallerie, en compagnie de Messieurs le Chancelier, de Rosny et des Députés, à qui il dit : « Monsieur d'Evreux, le sieur du « Plessis n'a eu le loisir de vérifier que dix-neuf passages « des soixante que je lui ai envoyés, dont voici le rôle mar- « qué par le sieur du Plessis. Avisez sur ce que vous avez à « faire. »

A quoi ledit sieur Evêque, après avoir représenté très-humblement que le sieur du Plessis n'avoit pas exécuté les conditions convenuës, néantmoins, pour lui oster tout prétexte de reculer la Conférence ou de la rompre, il acceptoit l'examen sur les dix-neuf passages choisis par le sieur du Plessis, à condition qu'il se tiendra prest, au premier jour, pour l'examen des autres. Après cette réponse, le Roy a assigné la Conférence à une heure après midi, dans la salle du Conseil.

Au milieu de cette salle, il y avoit une table assez longue, au bout de laquelle le Roy s'est assis, à sa droite l'Evêque d'Evreux, et à sa gauche le sieur du Plessis. A l'autre bout, se sont mis les deux Secrétaires nommés pour cet effet par le Roy, sçavoir : les sieurs Pasquier et Vassaut pour ledit sieur Evêque, et le sieur Desbordes-Mercier pour le sieur du Plessis. Plus haut, à main droite du Roy, se sont assis Monsieur le Chancelier et Messieurs les Commissaires; derrière Sa Majesté, ont esté mis les Prélats, sçavoir : l'Archevêque de Lyon, les Evêques de Nevers, de Beauvais et de Castres; et, à main gauche, les quatre Secrétaires d'Estat; et derrière les Conférans, de chaque costé, les Princes de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Nevers, d'Elbeuf, d'Aiguillon, de Jainville; les Officiers de la Couronne, les Conseillers d'Estat et autres Seigneurs de qualité de l'une et l'autre Religion. Les autres spectateurs, au nombre de plus de deux cens, parmi lesquels il y avoit plusieurs Ministres et Docteurs Catholiques, séculiers et réguliers, estoient tout à fait derrière, un peu plus éloignés de la table.

Après les discours, faits assez brièvement par Monsieur le Chancelier, l'Evêque d'Evreux et le sieur du Plessis, en dernier; après avoir protesté que l'événement de la présente Conférence ne pouvoit pas préjudicier à la doctrine des Eglises Réformées de France, il a mis sur la table le livre en question, imprimé *in-quarto*, à la Rochelle, par Hierôme Hautin, avec les dix-neuf passages qu'il avoit choisis entre soixante que le sieur Evêque d'Evreux lui avoit envoyés la veille.

Le premier article qui fut examiné est un passage d'Escot sur la Transsubstantiation, sur lequel il ne fut rien prononcé, bien que l'Evêque d'Evreux soutînt que le sieur du Plessis avoit pris l'objection pour la solution.

Le deuxième, de Durandus, sur lequel Monsieur le Chancelier a prononcé que le sieur du Plessis avoit pris l'objection pour la solution.

Le troisième, de Saint Chrisostôme, sur lequel Monsieur le Chancelier a dit que le sieur du Plessis avoit omis des mots essentiels.

Le quatrième, du même Saint, sur lequel il a esté prononcé de même que sur le précédent. Pendant qu'on examinoit ce passage, un jeune Ministre, bien avant dans la presse, se fit faire place avec un peu d'émotion, et vint dire aux Commissaires que la négation n'estoit pas dans le grec. Casaubon, qui lisoit dans le grec le même passage, la luy montra sur le champ, et alors ce jeune Ministre se retira teste baissée. Le Roy, le voyant retirer tout confus, demanda ce que c'estoit. Le sieur de Vitry lui répondit que c'estoit un Carabin qui avoit voulu tirer son coup de pistolet, et puis faire sa retraite.

Le cinquième, de S. Hiérôme, sur lequel Monsieur le Chancelier a prononcé que ce passage n'estoit point entier.

Le sixième, de S. Cyrille sur l'adoration de la Croix, et il a esté dit que ce passage ne se trouvoit pas dans S. Cyrille.

Le septième, des textes du Code sur le même sujet, sur lequel il a esté prononcé qu'il estoit véritablement de Crinitus, mais que Crinitus s'estoit abusé.

Le huitième, de S. Bernard, que l'Evêque d'Evreux dit estre un composé de plusieurs autres textes du même Père, mais différens les uns des autres, sur lequel Monsieur le Chancelier a prononcé qu'il eust esté bon que le sieur du Plessis les eust séparés par un *etc.*

Le neuvième, de Théodoret sur les Images, dans lequel le sieur du Plessis confondoit les Images avec les Idoles, sur lequel il a esté prononcé que ce passage se devoit entendre des Images des Chrestiens, et non pas des Idoles des Payens. Estant déja sept heures, la Conférence a fini, et le Roy en a remis la continuation au lendemain.

Le Vendredy 5e de May, le sieur de la Rivière, estant allé voir le sieur du Plessis, l'a trouvé avec de grands vomissemens et tremblemens de membres, dont il est allé avertir le Roy, qui lui a commandé d'en instruire Monsieur le Chancelier et les Commissaires, afin de suspendre la Conférence. Après dîné, Sa Majesté a envoyé visiter le sieur du Plessis,

afin de sçavoir s'il seroit en estat de se rendre au lieu de l'assemblée pour continuer l'examen de son Livre. Le Président Canaye a esté aussi le visiter, et a tâché de luy donner courage de ne pas abandonner un ouvrage commencé; mais le sieur du Plessis, à cause de son incommodité, n'a rien promis, et, dès le soir du même jour, Sa Majesté a licencié Messieurs les Commissaires.

Le Dimanche 7e de May, on eut avis que, le 25 du mois dernier, le contrat de mariage entre le Roy et la Princesse Marie de Médicis, fille de François, Grând Duc de Toscane, et de Jeanne, Archiduchesse d'Autriche et Reine de Hongrie, avoit esté passé au Palais de Pity, en présence de Charles-Antoine Putei, Archevêque de Pise, et du Duc de Braciano; que sa constitution est de six cens mille écus, avec bagues, joyaux; qu'après que ce contrat a esté signé, le *Te Deum* fust chanté dans le Palais de Pity et à l'Eglise de l'Anonciade de Florence; que le même jour la Princesse Marie, déclarée Reine de France, avoit dîné publiquement, assise à table sous un dais, à laquelle son oncle estoit assis plus bas qu'elle; que le Duc de Braciano luy avoit baillé à laver les mains, et le sieur de Sillery, Ambassadeur de France, la serviette. On dit que cette nouvelle a esté apportée par le sieur d'Alincour, qui arriva hier à Fontainebleau, et a donné à Sa Majesté, de la part de la Grande Duchesse, le portrait de la nouvelle Royne, enrichi de pierreries et de diamans.

Le Lundy 8e de May, le sieur du Plessis est revenu à Paris, pour prendre soin de sa santé, sans avoir salué le Roy ni M. le Chancelier, quoiqu'il l'eût promis à ce dernier.

Le Vendredy 12e de May, le Roy est party de Fontainebleau et est revenu à Paris.

Le Lundy 15e de May, une femme, nommée Nicole Mignon, a esté conduite en prison par le Prévost de l'Hostel. On dit qu'elle est sorcière et soubçonnée d'avoir cherché l'occasion d'empoisonner le Roy.

Le 16e et les jours suivans, il a esté fort parlé de travailler à la promulgation du Concile de Trente et de rappeller les Jésuites dans Paris, lesquels en ont esté chassés par Arrest du Parlement; mais, parce que le Roy ne sçavoit pas encore s'il auroit la paix ou la guerre avec le Duc de Savoye, ces deux affaires ont esté renvoyées à un autre tems opportun,

et cela contre les avis de M. le Chancelier et de M. de Villeroy, qui pressoient grandement la consommation de ces deux grandes affaires.

Le Mercredy 24e de May, le sieur Bruslard de Sillery est parti pour aller à Chambéry, pour sommer, de la part du Roy, le Duc de Savoye pour l'exécution du dernier traité fait à Paris, concernant l'option de restituer le Marquisat de Saluces ou l'échange qui luy fust proposé.

Juin.

Le Vendredy 2e du mois de Juin, la nommée Nicole Mignon a esté bruslée vive en la place de Grève. Elle estoit femme d'un cuisinier, et depuis quelque tems elle avoit travaillé de faire placer son mary dans la cuisine du Roy, pour prendre de là occasion d'avoir l'entrée de cette cuisine et empoisonner quelques mets destinés pour le Roy. Mais, après avoir travaillé inutilement, elle s'adressa au Comte de Soissons, Grand Maître de France, et, ayant trouvé un jour l'occasion de parler à luy, elle luy dit qu'il estoit en luy d'estre le plus grand Prince du monde. Le Comte, étonné de cette proposition et voulant sçavoir en particulier les moyens que cette femme luy proposeroit, il luy dit de revenir une autre fois. Cependant ledit Comte fust en avertir le Roy, et requit Sa Majesté de luy donner un homme de confiance, qu'il placeroit dans son cabinet pendant que la Nicole Mignon luy parleroit dans sa chambre. Le Roy ordonna au sieur de Loménie de faire ce que le Comte luy diroit. Cette femme estant revenuë voir le Comte de Soissons, il la fit monter dans sa chambre et lui demanda par quels moyens elle le vouloit rendre le plus grand Prince du monde. Elle lui dit qu'en empoisonnant le Roy il seroit le maître de choisir ce qu'il voudroit, et que c'estoit pour cela qu'elle cherchoit quelqu'un qui voulust introduire son mary dans la cuisine du Roy. Après qu'elle eust achevé de parler, le Comte de Soissons la fit mettre entre les mains du Prévost de l'Hostel, où elle fust interrogée et mise à la question; et après plusieurs variations, le sieur de Loménie lui ayant esté présenté, et après avoir oüi de sa bouche tout ce qu'elle avoit dit au Comte de Soissons, elle avoüa son crime, qu'elle vient d'expier par le feu.

Le Lundy 5e de Juin, est parti pour la Savoye le Marquis de Roncas, pour porter à son Maître la dernière réponse du Roy sur la modération du dernier traité de Paris, que le Duc de Savoye demandoit, avec ordre de dire à son Maître que ce qu'il demandoit n'estoit pas raisonnable, mais qu'il devoit exécuter ce qu'il avoit promis à Paris et par ses propres lettres depuis son départ.

En ce mois, ont paru plusieurs écrits sur la Conférence, du quatrième du mois dernier, tenuë à Fontainebleau à l'occasion du Livre du sieur du Plessis. On y trouva une plainte amère de la préférence que Sa Majesté donnoit à l'Evêque d'Evreux; d'une lettre écrite par le Roy au Duc d'Epernon, le lendemain de la Conférence, dans laquelle on lit : *Mon ami, le Diocèse d'Evreux a vaincu celuy de Saumur,* lettre qui a esté renduë publique et prônée dans quelques Paroisses, laquelle on peut appeller une étincelle de feu. Quant à l'Evêque d'Evreux, il la compare à une mouche qu'on a pris pour un élephant; mais cette illusion passera, puisque, des neuf passages examinés dans cette Conférence, on n'a pas trouvé aucune fausseté ni à juger ni jugée. Cependant on ne doit point douter que les cinquante passages proposés par le sieur Evêque d'Evreux ne lui fussent les plus favorables, puisqu'il les avoit mis à la teste de la bataille.

Un autre imprimé, en réponse de ce premier, dit qu'à la vérité les neuf passages examinés dans cette Conférence peuvent estre regardés comme une mouche, parce que le sieur du Plessis se retira; mais, s'il estoit demeuré, cette mouche seroit devenuë un élephant des plus grands, vû la quantité et la qualité des faussetés de son Livre, qui eussent grossi monstrueusement, qu'à peine on eût pû l'exprimer par le mot d'*éléphant,* mais bien l'exprimer par un autre animal beaucoup plus gros.

Le Mercredy 28e de Juin, un courier, envoyé par le sieur de Lesdiguières a porté la nouvelle que le Duc de Savoye ne paroissoit pas estre dans l'intention de restituer le Marquisat de Saluces; que, pour cet effet, il avoit envoyé vers le Pape et vers plusieurs Princes et Républiques d'Italie leur faire entendre qu'il avoit esté forcé au traité de Paris. Sur ce, Sa Majesté a écrit au Duc qu'elle partoit pour Lyon, où elle attendroit l'effet de ses promesses; après quoy il penseroit

aux moyens de les faire effectuer, et que c'estoit le dernier avis qu'il auroit de sa part.

En ce mois, le Roy est parti pour aller à Moulins, et de-là à Lyon, pour attendre la dernière réponse du Duc de Savoye sur l'affaire du Marquisat de Saluces.

JUILLET.

Au commencement de ce mois, la Marquise de Verneüil est accouchée d'un enfant mort. Elle avoit sollicité, par plusieurs lettres, le Roy de revenir à Paris pour estre présent à ses couches, croyant que si, en sa présence, elle faisoit un garçon, le Roy l'épouseroit. Dans cette espérance, la foudre est tombée dans la chambre de cette Marquise, dont elle a esté si effrayée que son enfant en est mort.

Le Vendredy 21e de Juillet, on a reçû avis, de Lyon, que le Roy y estoit arrivé le neuvième du mois; que, le même soir de son arrivée, la femme du Gouverneur, dans la maison duquel il estoit logé, avoit accouché d'une fille, que Sa Majesté avoit voulu tenir sur les fonts, et l'a nommée Henriette; que, le Samedy quinzième du même mois, l'Archevêque de Tarantaise, les Marquis de Lullins et de Roncas, Ambassadeurs du Duc de Savoye, y estoient arrivés et avoient assuré le Roy que le Duc leur Maître estoit prest de rendre le Marquisat de Saluces, mais qu'il le supplioit d'en accorder l'investiture à l'un de ses enfans. A quoy le Roy avoit répondu que le Duc leur Maître ne luy donnoit pas occasion de luy accorder cette libéralité; qu'il estoit mal content des difficultés qu'il faisoit tous les jours sur leur accord; que, s'il ne le vouloit point exécuter, de ce jour jusqu'au sixième du mois d'Aoust prochain, il devoit se préparer à se bien défendre; que le Marquis de Roncas estoit allé en diligence porter cette réponse à son Maître, et estoit revenu incontinent assurer Sa Majesté que le Duc de Savoye ne désiroit que la paix, et avoit ordre de traiter de quelle manière se devoit faire cette restitution. Le Roy avoit reçû agréablement cette réponse, et avoit nommé les sieurs de Sillery et Janin pour traiter avec les Ambassadeurs de Savoye, avec lesquels ils avoient accordé les principaux articles de la restitution du Marquisat de Saluces; mais ceux-cy s'excusèrent de le signer qu'aupara-

vant leur Maître les eût vûs. Sur quoy le Marquis de Roncas repartit pour les porter au Duc de Savoye.

Aoust.

Extrait de quelques lettres de Lyon sur les affaires du Marquisat de Saluces :

Le Lundy 7e d'Aoust, le Roy apprit que le Duc de Savoye avoit refusé les dernières conditions acceptées par ses propres Ambassadeurs. Il donna ordre au Mareschal de Biron d'assembler les troupes qu'il commandoit en Bourgogne et de les faire avancer, comme aussi au sieur de l'Esdiguières d'assembler celles qui estoient en Dauphiné.

Le Vendredy 11e d'Aoust, fut publiée la déclaration de guerre contre le Duc de Savoye, dans laquelle le Roy informe le public qu'il est contraint d'employer ses armes pour avoir raison du Marquisat de Saluces, que ledit Duc a pris et usurpé sur la Couronne de France, en tems de paix, du vivant de feu Henry III, prédécesseur de Sa Majesté; déclarant à tous ceux qu'il appartiendra avoir recours à ce remède, à grand regret et contre son cœur, pour le singulier désir qu'il avoit de régner en paix et vivre en bonne amitié avec ses voisins, etc.

Le même jour, il commanda au Mareschal de Biron d'aller attaquer le Bourg en Bresse et de commencer la guerre; et luy-même est parti, le même jour, de Lyon, pour se rendre à Grenoble.

Le Dimanche 13e d'Aoust, le Mareschal de Biron surprit la ville du Bourg en Bresse par le moyen de deux pétards qui luy ouvrirent deux portes de la Ville. Ses troupes, y estant entrées, ont contraint la garnison de se retirer dans la Citadelle, dans laquelle il les tient bloqués.

Le Mardy 15e d'Aoust, feste de l'Assomption de la Vierge, le Roy fit ses dévotions dans la grande Eglise de Grenoble, et a touché plusieurs malades.

Le soir du même jour, Calatagironne, Patriarche de Constantinople, arriva à Grenoble, parla au Roy à la sortie des Vespres, et le pria de s'en tenir au traité de Paris. A quoy le Roy luy répondit, que, le Duc n'ayant pas voulu effectuer les promesses qu'il avoit signées à Paris, il n'estoit plus

obligé de les observer; qu'il ne désiroit rien tant que la paix, pourvû qu'on luy rendît le sien. Le Patriarche ajouta qu'il voulût, du moins, consentir à une cessation d'armes. « Cela « ne se peut, répliqua le Roy; je ne veux plus estre le sujet « de ses moqueries. Je sçais qu'il attend un grand secours « d'Espagne: je dois le prévenir. »

Le lendemain, le Roy permit aux Officiers du Parlement de Grenoble qui voudroient se retirer d'aller où ils voudroient, et mit d'autres à leurs places, et nomma Pierre Lubert, Maistre des Requestes, pour rendre la Justice.

Le Jeudy 17e d'Aoust, les sieurs de l'Esdiguières et de Créquy, son gendre, ont surpris la Ville de Montmélian et obligé la garnison de s'enfermer dans le Chasteau. Le Roy, estant entré dans la Ville, donna ordre au sieur de Grillon d'aller s'emparer des fauxbourgs de Chambéry, capitale de Savoye.

Le Dimanche 20e d'Aoust, la ville et les fauxbourgs de Chambéry se sont rendus au Roy.

Le Mercredy 23e d'Aoust, le Roy est entré dans Chambéry, et a accordé à la garnison du Chasteau d'en sortir l'enseigne déployée, tambours battans et bagues sauves, si elle n'estoit secouruë dans huit jours.

Le Vendredy 26e d'Aoust, le Roy est party de Chambéry, est arrivé le lendemain, sur le midy, à Conflans, où il trouva que le sieur de l'Esdiguières avoit déja abbatu par le canon un pavillon, et fait une grande ouverture à la courtine. A l'arrivée du Roy, l'artillerie a doublé ses coups, en sorte qu'après avoir tiré cinquante coups de canon, les assiégés ont demandé de capituler. Le Roy leur a accordé la vie sauve, et, par grace, leur a fait rendre leurs armes et leur bagage, à condition qu'ils ne porteront point les armes de douze jours, et s'est contenté des drapeaux.

Vers la fin de ce mois, a paru une Relation de l'horrible entreprise de deux frères de la maison de Gaury contre le Roy d'Ecosse, qui ont voulu, par la mort de ce Roy, venger celle de leur père, exécuté pour crime de lèze-Majesté.

Le cinquième jour du mois d'Aoust de cette année, Jacques, Roy d'Ecosse, estant sorti de son Chasteau de Falkland pour aller à la chasse du cerf, fort peu accompagné, selon sa coutume, n'ayant avec luy que deux Seigneurs de sa Cour, le Duc de Lenox et le Comte de Mar, dans le moment

qu'il sortoit de son Palais, Alexandre Ruthuen, puîné du Comte de Gaury, vint le trouver, et, le tirant à part, luy dit qu'il désiroit luy communiquer un grand secret, qu'il n'osoit communiquer à son frère aîné ny à autre, qu'à Sa Majesté. Le Roy l'écouta courtoisement, et alors le jeune Comte de Gaury luy dit et l'assura que Dieu avoit mis en ses mains le moyen de subvenir aux nécessités où Sa Majesté estoit engagée, ayant de bon heur rencontré un homme inconnu qui sçavoit un grand thrésor, et qu'il l'avoit renfermé et lié dans une chambre, au logis de son frère aîné, dans la ville de Perth, distante de cinq lieuës de-là, et qu'il ne craignoit rien tant que ce secret vînt à la connoissance de son frère, d'autant qu'il pourroit s'emparer de l'homme et du thrésor; suppliant très-humblement le Roy ne révéler cette affaire à personne quelconque, et qu'il voulust quitter la chasse et renvoyer sa compagnie, sinon deux ou trois de ses domestiques, pour, en toute diligence, marcher en ladite ville.

Le Roy crut d'abord que ce jeune homme estoit aliéné de son sens et qu'il luy contoit quelque imagination; mais, voyant qu'il parloit de jugement rassis et juroit estre vrai ce qu'il avoit dit, il luy promit qu'après avoir chassé une ou deux heures, il prendroit le chemin de Perth avant que retourner en son Palais.

Sur les dix heures du matin, le Roy remit la chasse au lendemain. En même tems, le jeune Comte de Gaury revint trouver Sa Majesté, luy témoignant une grande peine qu'elle eust tant tardé, et, sans luy donner le loisir d'attendre ses gens, il luy persuada de prendre le chemin de Perth. Le Roy n'avoit alors ni épée ni dague, mais seulement sa trompe au col, qu'il portoit pour la chasse.

Dans cet estat, il s'achemine vers Perth avec le jeune Comte. Cependant les Seigneurs de Lennox et de Mar, s'appercevant que le Roy avoit quitté la chasse, ébays de cette résolution à eux inconnuë, courent après luy sans attendre leurs serviteurs, qui estoient égarés dans le bois. Quelques autres à la file prirent le même chemin, en sorte qu'arrivant à Perth, le Roy n'avoit que quatorze ou quinze Seigneurs, qui mirent pied à terre avec luy. Pendant tout le chemin, le jeune Comte se tint toujours auprès du Roy, et ne communiqua à personne le sujet de ce voyage, sinon au Duc de Lennox, auquel il dit à l'oreille qu'il alloit voir un

grand thrésor, et qu'il eust à se tenir auprès de luy quand il le verroit.

Pendant ce voyage, les serviteurs du Roy s'apperçûrent que le visage du jeune Comte estoit troublé. Le Roy commença d'entrer dans quelque soupçon; mais les faveurs qu'il avoit faites à ce jeune Comte et à son frère dissipèrent entièrement ses soupçons. Lorsqu'il fut prest de la porte de la ville, l'aîné Comte de Gaury vint au-devant, accompagné de quarante ou cinquante Gentilshommes, s'excusant sur ce qu'il avoit ignoré qu'il dût venir ce jour-là, et, après plusieurs révérences, le conduisit en son logis, où, après quelques discours indifférens, on luy servit un fort petit dîner.

Sur la fin du dîner, Jean, l'aîné Comte de Gaury, pour mieux joüer la tragédie, convia à dîner les seigneurs de Lennox et de Mar, mais dans une autre salle, laissant le Roy seulement accompagné des gens du Comte et de son frère Alexandre, lequel, voyant l'occasion d'exécuter sa conspiration, dit au Roy qu'il estoit bon qu'il allât voir le thrésor et l'homme qui le gardoit: à quoi il s'accorda aisément. Le jeune Comte conduisit le Roy par une belle gallerie; de là, le conduisit dans une chambre dont il ferma la porte, puis dans une seconde et troisième chambre, dont il ferma aussi les portes. Là, ayant ouvert un cabinet, sortit homme armé. « Voilà, dit au Roy Alexandre, le thrésor « que j'avois promis vous montrer. » Et, enfonçant audacieusement son chapeau dans la teste, luy porte le poignard à la gorge, en luy disant: « Te souviens-tu du meurtre de mon « père? Ta conscience t'accuse maintenant de son sang innocent. C'est à cette heure que j'en auray vengeance. Tu « mourras! »

Le Roy, bien étonné, luy dit doucement: « De quoy vous « servira mon sang, et que gagnerez-vous par ma mort? « J'ai des enfans pour héritiers; mon peuple ruinera vous « et votre maison de fond en comble, et votre mémoire sera « pour toujours en abomination. Quant à Guillaume, votre « père, il mourut par voye de Justice, convaincu de crime « de lèze-Majesté, lorsque j'estois encore mineur; et toutes « ses Terres et Seigneuries, qui me furent acquises et confisquées pour crime, estant devenu majeur, je les ai « remises ès mains de votre frère et rendu votre maison « plus illustre. Il vaut mieux oublier tout ce qui s'est passé;

« je vous promets, en foy et honneur de Roy, de ne m'en « souvenir jamais. »

Ces paroles, la présence d'André Hendern, qui estoit l'homme qui devoit servir de bourreau, et qui cependant avoit empêché Alexandre de tuer le Roy, ou le respect que la Majesté des Roys imprime ordinairement aux sujets, rendirent comme immobile le jeune Comte. Il tire son chapeau, entre dans son devoir et promet au Roy de le renvoyer sain et sauf, pourvû qu'il ne crie pas et qu'il attende qu'il aille quérir son frère Jean pour luy parler. En vain le Roy luy représente qu'il n'a rien à faire avec son frère, et que la promesse qu'il vient de luy faire luy est inutile pendant qu'il le retient honteusement en prison. Alexandre luy promet encore la vie, pourvû qu'il demeure en repos jusques à son retour; mais, auparavant d'aller parler à son frère, il recommande à André Hendern de garder étroitement le Roy.

Pendant que le jeune Comte alloit parler à son frère, le Roy pria son garde d'ouvrir la fenestre, et, s'il voit quelque Gentilhomme de sa suite, de luy ordonner de venir; ensuite il luy demanda s'il avoit quelque part dans cette conspiration. Hendern luy répondit qu'il n'y avoit aucune part, que ce que Sa Majesté avoit pû connoistre par les exhortations qu'il avoit fait à Alexandre de ne le pas tuer. Dans le même tems, le jeune Comte envoye un homme à son frère, qui dînoit avec les Ducs de Lennox et de Mar, pour leur dire que le Roy estoit sorti de la maison par la petite porte de derrière pour s'en retourner: ce que ces deux Seigneurs ayant entendu, ils coururent prendre leurs chevaux pour suivre le Roy. Mais le Portier, qui ignoroit le dessein de son Maître et qui n'avoit point vû sortir le Roy, les assura que le Roy estoit encore dedans.

Dans ces entrefaites, Alexandre tire à part son frère, et luy dit ce qui s'estoit passé, et que le Roy estoit en vie: « Quoi! il est encore en vie? » luy répond son frère, en colère. A ces paroles, Alexandre s'anime d'une nouvelle fureur et retourne vers le Roy, et luy dit qu'il falloit qu'il mourût, et, pour cet effet, sortit de sa poche un cordon de soye pour luy lier les bras (croyant que dans ce parricide il devoit observer les formes du droit); mais le Roy, conservant dans ce danger son courage, luy dit: « Traître, tu

« mentiras et ne me lieras point les bras! Je suis né et j'ai « vécu en Prince libre, et je mourrai en liberté de corps et « d'esprit. » Et, voyant que Gaury mettoit la main à l'épée, il l'empoigna de telle sorte qu'il ne la put dégainer, et d'une autre main le prit au gosier et le contraignit de demeurer coy : en sorte qu'après un débat entre le Roy et Gaury, le Roy, ayant eu le dessus, s'approcha de la fenestre à demy ouverte, et, ayant apperçû les Ducs de Lennox et de Mar, qui attendoient leurs chevaux, il cria à l'assassin.

Ces deux Seigneurs, ayant entendu le cry du Roy, accoururent vîtement au même endroit par où Sa Majesté avoit monté à la chambre; mais, trouvant les portes fermées, ils s'empressèrent de faire apporter des marteaux pour les rompre. En même tems, Jean Gaury, qui attendoit la fin de la conjuration, faisant semblant de n'en sçavoir rien, s'estoit armé pour punir le coupable, lorsque Thomas Areskin, un des serviteurs du Roy, qui avoit entendu la voix de son maître, se jetta sur Jean Gaury, le mit sous ses pieds, et l'auroit tué si quelques serviteurs du Comte ne fussent venus à son secours.

Pendant que cette tragédie se passoit dans la cour du logis, le Roy, après beaucoup de débats, avoit renversé par terre Alexandre et luy tenoit le pied sur le ventre, lorsqu'un Gentilhomme, appellé Ramesay, qui avoit esté un de ses Pages, se ressouvenant qu'il y avoit un autre escalier pour monter à la chambre du Roy, courut le trouver, et, voyant que le Roy tenoit à terre son adversaire, luy donna un coup de couteau dans le ventre. Ramesay fut suivi d'Areskin et de Hugues His, et, estant arrivés dans la chambre, donnèrent plusieurs coups à Alexandre et le jettèrent par l'escalier.

En même tems, le Comte Jean Gaury entre dans la chambre, armé de pied en cap, portant deux épées en ses mains, accompagné de sept ou huit satellites, jurant qu'ils passeroient au fil de l'épée tous ceux qu'ils trouveroient. Le Roy, le voyant, encouragea sa petite troupe. Le combat recommença, et Ramesay donna un coup d'épée à travers du corps de Jean Gaury, dont il mourut sur la place, et chassant les satellites, dont plusieurs furent blessés.

Les Seigneurs de Lennox et de Mar, ayant employé plus de demi-heure à forcer les portes, arrivèrent enfin à la

chambre du Roy. Croyant le trouver mort, ils furent saisis de joye, le voyant hors de péril et les corps des deux Gaury percés de plusieurs coups.

Le Roy se mit à terre à deux genoux, et remercia Dieu, qui par sa grace l'avoit délivré d'un si imminent danger.

Le bruit de la mort de ces deux frères s'estant répandu bien-tost après dans la ville, sans qu'on en sçût le sujet, une grande multitude de peuple accourut de tous les quartiers et environna la maison de toutes parts, et faisoit craindre une sédition. Le Roy, pour la prévenir, parut à la fenestre, et, faisant signe de la main, appaisa le tumulte. Il appella à haute voix le Magistrat de la Ville, auquel, après luy avoir exposé le fait, il bailla en garde et la maison et les corps de ses misérables parricides, jusques à tant qu'il en fust ordonné par la Justice.

Septembre.

Le Dimanche 10e de Septembre, fust faite une procession générale à Notre-Dame pour la prospérité des armes du Roy, la conservation de sa personne, et pour l'acheminement de son mariage avec la Sérenissime Princesse Marie de Médicis, niepce du Grand Duc de Florence.

Le Lundy 18e de Septembre, les Réglemens faits par Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges, Grand Aumônier du Roy, pour la réformation des abus qui s'estoient glissés dans l'Université de Paris pendant les dernières guerres, et qui avoient esté vérifiés en Parlement, ont esté lûs et reçûs dans une assemblée de l'Université, tenuë ce jourd'huy dans le Couvent des Mathurins, à laquelle ont assisté, de la part du Parlement, Jacques Auguste de Thou, Président; Lazare Coquelier et Edoüard Molé, Conseillers en la même Cour; Marc Gigor, Recteur de l'Université; René Benoist, nommé à l'Evêché de Troyes, Doyen de la Faculté de Théologie; les Doyens des autres Facultés, les Procureurs des Nations et un grand nombre de Docteurs. Le Président de Thou estoit assis sur un siége plus élevé que les autres.

Un de ces Réglemens porte qu'attendu que la Faculté de Théologie a esté, par le passé, l'origine de grands maux, il

[illegible] dans cette [illegible] grade, qu'ils [illegible] au Roy et à ses [illegible] contre la [illegible] le Président [illegible]

[illegible] Septembre, [illegible] un *Te Deum* pour [illegible] Fort de Char-[illegible] les drapeaux qui [illegible] Lyon, à Madame la Mar-quise [illegible] la grande Eglise de S. Jean.

Le Mercredi [illegible] Septembre, on a [illegible] avis que le Roy, [illegible] chambre un billet qui [illegible] deux Gentils-hommes [illegible] sur sa personne. [illegible] que plusieurs [illegible] les appartemens, [illegible] contre ces deux Gentilshommes. [illegible] Chazeul, qui [illegible] et l'assura en [illegible] pas le moindre [illegible] Dubourg, qui estoit à [illegible] la levée de son [illegible] Roy, nonobstant [illegible] pas de sa [illegible] se presenta au Roy, à la fin de son diner, qui, dès lors [illegible] pourquoi il estoit venu. « Sire, [illegible] le bruit court à Lyon que j'ai « [illegible] Sa Majesté ; je viens lui apporter ma teste. — « Non, repartit le Roy, je n'ai pas crû ni ne croirai jamais « les avis que les envieux me donnent. Retournez à Lyon ; « achevez votre Régiment ; amenez-le en diligence : c'est « la plus grande punition que vous puissiez donner à des « ennemis inconnus, car il n'y a plus grand tourment pour « un ennemi envieux que de bien faire. »

Octobre.

Par une Relation imprimée du mariage de Marie de Médicis, notre nouvelle Royne, on a appris que, le vingtième

du mois dernier, le sieur de Bellegarde, Grand Ecuyer de France, estoit arrivé à Livournes, portant, de la part du Roy, la procuration au Grand Duc de Florence afin d'épouser, au nom de Sa Majesté, la Royne Marie de Médicis. Il estoit accompagné de quarante Gentilshommes François.

Le 27e, il entra dans la Ville de Florence avec ces quarante Gentilhommes, auxquels se joignirent Antoine de Médicis et un grand nombre de Chevaliers Florentins, qui l'estoient allé recevoir dans la place qui est devant le Palais de Pity. Il rencontra le Grand Duc de Florence, auquel il notifia, en peu de paroles, le sujet de son arrivée. Le soir du même jour, il fit la révérence à la Royne et luy présenta les lettres de Sa Majesté.

Le 29e, il présenta au Grand Duc la procuration que le Roy luy envoyoit.

Le Lundy, 2e du mois d'Octobre, le Duc de Mantouë arriva aussi à Florence pour assister au mariage de la Royne, sa belle-sœur.

Le Mardy 3e, l'Ambassadeur de Venise s'y rendit aussi.

Le Mercredy 4e, le Cardinal Aldobrandin, neveu et Légat de Sa Sainteté, qui devoit donner la bénédiction nuptiale, fit son entrée dans Florence. Le Grand Duc alla le recevoir à la porte de la Ville; il y entra à cheval, sous un poësle porté par huit jeunes Gentilshommes Florentins, précédé de tous les corps Ecclésiastiques et séculiers, et suivi de seize Prélats et de cinquante Gentilshommes portans des hallebardes. Lorsqu'il fut arrivé près de l'Eglise, il descendit de cheval, et, se mettant à genoux, baisa la paix qui luy fut présentée; puis il entra dans l'Eglise, où ayant fait sa prière, il alla au Palais Ducal.

Le même jour, après le souper, le Légat, en présence du Grand Duc, des Ducs de Mantouë et Bracciano, des Princes Jean et Antoine de Médicis, du sieur de Bellegarde, Ambassadeur de France, représenta à la Royne le grand contentement que le Pape avoit de ce mariage : surquoy la Royne, émuë de joye, remercia très-poliment et très-majestueusement Sa Sainteté.

Le Jeudy 5e d'Octobre, le Légat dit la Messe, et, après l'Evangile, il s'assit sous un poësle de drap d'or, rechaussé de trois degrés, disposé du côté droit de l'Autel, où, estant assis, le sieur de Bellegarde fut prendre la Royne, qui estoit

sous un autre poësle avec le Grand Duc, et la conduisit à la main droite du Légat, et le Grand Duc à la gauche; puis le Grand Duc présenta la procuration qu'il avoit pour épouser au nom du Roy la Royne. Cette procuration fut lûë par deux Prélats, et ensuite celle que le Légat avoit du Pape pour cet office. Cela fait, les épousailles furent célébrées au bruit du canon. Après la Messe, on baptisa un fils du Grand Duc, que les Ambassadeurs de la République de Venise portèrent au nom d'icelle.

Le soir du même jour, il y eut au Palais un bal magnifique, qui fut suivi d'un souper exquis et superbe. La Royne avoit à son costé droit le Légat du Pape, le Duc de Mantouë et le Grand Duc de Florence, et à son costé gauche les Duchesses de Mantouë, de Toscane et de Bracciano. Le sieur de Virginio Ursino, Duc de Bracciano, servit d'Escuyer, et Dom Jean, frère du Grand Duc, d'Eschanson.

Les Vendredy, Samedy et Dimanche suivans furent employés en chasses, joustes, courses de bagues, courses de chevaux et autres divertissemens.

Le Lundy 9e d'Octobre, il fut joüé une Comédie en cinq actes, dont les représentations, les machines et l'exécution coûtèrent soixante mille écus.

Le lendemain, le Cardinal Aldobrandin partit pour se rendre à Chambéry.

Le Vendredy 13e d'Octobre, la Royne, accompagnée de la Grande Duchesse de Florence, de la Duchesse de Mantouë, sa sœur, de Dom Antonio, son frère, du Duc de Bracciano et du sieur de Bellegarde, Grand Escuyer, partit pour venir en France.

Le Mardy 17e, elle arriva à Livournes, où on luy fit une entrée magnifique.

Le lendemain, elle s'embarqua dans la Galère générale du Grand Duc, une des plus belles et des plus riches, qui ayent encore paru sur mer; elle estoit suivie de cinq Galères du Pape, de cinq Galères de Malthe et de six du Grand Duc, son oncle.

Le 19e, elle arriva au port d'Esperies, où les Ambassadeurs de la Seigneurie de Gennes la vinrent saluer et luy offrir leurs Galères.

Le même jour, elle arriva à Portofino, où elle fut contrainte de séjourner quelques jours, à cause du mauvais

tems. Lesdits Ambassadeurs la pressèrent de prendre terre et d'aller à la Ville voisine, pour mettre en sûreté sa personne contre la tempête, qui étonnoit les mariniers; elle le refusa toujours, répondant que le Roy ne l'avoit point commandé.

Le Samedy 28e d'Octobre, elle partit de Portofino, arriva à Savonne, le lendemain à Antibe, puis à Sainte-Marie.

Le Lundy 30e d'Octobre, elle arriva à Toulon, où elle prit terre et séjourna deux jours.

Novembre.

Le Vendredy 3e de Novembre, la Royne arriva à Marseille vers les cinq heures du soir. On avoit dressé une gallerie depuis le port jusqu'au Palais, où elle devoit loger. En sortant de sa Galère, elle monta sur cette gallerie, où Monsieur le Chancelier la reçut, et luy dit les ordres qu'il avoit du Roy. Les Consuls de la Ville, accompagnés de la Bourgeoisie, luy présentèrent à genoux deux clefs d'or de la Ville, enchaînées du même métail; puis elle fut conduite, sous un dais fort riche, au Palais, ayant autour d'elle les Cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givry et de Sourdis, avec plusieurs Evêques. Le Connestable, qui la conduisoit, marchoit devant elle, et, après elle, Madame la Chancelière et autres grandes Dames.

Le Samedy 4e de Novembre, Monsieur le Chancelier, Messieurs du Conseil, les Maistres des Requestes et les premiers Officiers de la Chancelerie se sont rendus à la grande salle du logis de la Royne. Un moment après, Sa Majesté y est entrée, conduite par Monsieur le Connestable; Madame la Grande Duchesse, par M. de Guise; Madame la Duchesse de Mantouë, par M. Le Grand. La Cour du Parlement de Provence s'y estant aussi renduë pour faire la révérence à la Royne, M. du Vair, Premier Président de cette Cour, luy a fait cette belle harangue qui est entre les mains du public. Le même jour, elle reçut, de la part du Roy, un riche et superbe carrosse.

Le Dimanche 5e de Novembre, les principales Dames de la Ville eurent l'honneur d'entrer dans sa chambre, à son lever, et d'assister à la Messe, qui fut célébrée dans une

dobrandin, envoyé par le Pape pour moyenner la paix, avoit passé à Montmeilland; qu'à son arrivée dans cette Citadelle, qui avoit déja capitulé, le Duc d'Epernon l'avoit reçû, au milieu du pont, au bruit de toute l'artillerie. De Montmeilland il estoit allé à Chambéry, accompagné des Ducs de Soissons, de Montpensier, d'Aiguillon et d'autres Princes et Seigneurs; qu'à son approche de Chambéry, les Evêques d'Evreux et de Bayonne estoient sortis de la Ville, en habits pontificaux, pour le recevoir; mais que le Légat, en ayant esté averti, avoit envoyé promptement au devant de ces deux Prélats pour les prier et puis leur ordonner de quitter ces habits pontificaux, qui sont des marques de jurisdiction, ne pouvant permettre qu'il y eût auprès de luy (qui estoit envoyé avec pleine puissance de la part du Pape) d'autre qui portât les marques de jurisdiction, parce qu'en la présence d'un Légat toute jurisdiction épiscopale cesse.

Les deux Evêques répondirent à l'Envoyé du Légat que le droit qu'il demandoit estoit peut-estre en vigueur en Italie, mais qu'en terre de France, où ils estoient depuis les conquestes de leur Roy, ils ne pouvoient obéir sans donner atteinte à la dignité de l'Episcopat, et estre blasmé de leurs confrères; qu'ils ne tenoient point cette jurisdiction du Pape, mais de Jésus-Christ, et qu'ainsi ils ne pouvoient ni ne vouloient, même en présence du Prélat, renoncer à ce droit divin.

Pour prévenir les fâcheuses suites de cette contestation, on chercha un moyen pour accorder le Légat avec les Evêques, et il fut arresté que les Evêques ne paroîtroient pas en public, à la présence du Légat, en habits pontificaux, et qu'ils iroient luy rendre visite de même; mais cet accommodement a plustost confirmé l'autorité du Légat que conservé le droit des Evêques de France.

Le Samedy 25e du même mois, le Légat eut sa première audience du Roy dans le Couvent des Capucins de Chambéry. Il luy proposa la paix, et puis une trève: à quoi le Roy répondit que les conjonctures présentes ne luy permettoient pas d'y penser, son Conseil n'estant pas auprès de luy; qu'il n'auroit point pensé à la guerre si le Duc de Savoye avoit tenu le traité de Paris en luy rendant le Marquisat de Saluces.

qu'elle luy feroit part du sien. La Royne répondit à Madame de Nemours qu'elle assurât le Roy qu'elle n'estoit venuë que pour complaire et obéir aux volontés de Sa Majesté, comme sa très-humble servante. Sur cela, le Roy se fit deshabiller et entra dans la chambre de la Royne.

Le Dimanche 10e de Décembre, Leurs Majestés furent visiter l'Abbaye d'Aisnay, où elles oüirent les Vespres.

Le Mercredy 13e, jour de la naissance du Roy, Sa Majesté donna une feste à toute sa Cour.

Le Samedy 16e de Décembre, arriva à Lyon le Cardinal Aldobrandin, qui avoit resté à Chambéry, et que le Roy avoit invité à ses nopces, non qu'il fust nécessaire, mais pour faire part au public de cette rejoüissance.

La Ville de Lyon a fait une magnifique entrée à ce Cardinal, qui a esté harangué par le sieur Baillony, Prévost des Marchands.

Le Dimanche 17e de Décembre, le Roy et la Royne, magnifiquement habillés, accompagnés d'une Cour brillante et de toute la Noblesse, se rendirent, après le dîner, à l'Eglise de S.-Jean, où le Légat les attendoit, assisté des Cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givry, et de tous les Prélats qui estoient dans Lyon, où ils reçurent la bénédiction du Légat et la confirmation de leur mariage. En cette solemnité, il fut jetté au peuple un grand nombre de pièces d'or et d'argent.

Le Lundy 18e, le Roy partit de Lyon pour se rendre à Paris, et, quelques jours après, la Royne doit le suivre à petites journées.

Janvier 1601.

Le Mercredy 17e de Janvier, après plusieurs contestations entre les Envoyés de Savoye et de France, fut signé à Lyon le traité de paix, et chanté, pour cette occasion, le *Te Deum* dans l'Eglise de S.-Jean, en présence du Légat. Par ce traité, le Duc de Savoye délaisse au Roy : 1° le Pays de Bresse, y compris Bourg, avec les munitions et artillerie; Baugé, Varromay et généralement tout ce qui dépend de ladite Seigneurie jusques à la rivière du Rhosne, icelle comprise; 2° le Bailliage de Gex et autres. 3° Le Roy, de son costé,

cède audit Duc le Marquisat de Saluces avec ses dépendances. 4° A esté promis réciproquement de se charger des dons, récompenses et assignations faites par eux ou par leurs prédécesseurs sur les terres qu'ils cèdent.

FÉVRIER.

Mercredy 7e de Février, la Royne arriva à Paris. Le Roy ne voulut point que les Bourgeois fissent des dépenses en cette occasion, vû celles qu'ils avoient faites par le passé. Elle fut descendre dans le logis de Jérôme de Gondy, premier Gentilhomme d'honneur de Sa Majesté, où les Princesses et les principales Dames de la Cour et de la Ville furent la visiter.

Le Lundy 12e de Février, la Royne changea de logis et fut demeurer dans la maison de Sébastien Zamet.

Le Mardy 13e de Février, Maximilian de Bethune, Marquis de Rosny, presta serment, devant la Cour du Parlement, pour la Charge de Grand Maître d'Artillerie, que le Roy luy avoit donnée pour les services qu'il a rendus dans la dernière guerre.

Le Jeudy 15e, la Royne fut loger au Louvre.

Deux jours après, le Roy conduisit la Royne à Fontainebleau et à S.-Germain, pour lui faire voir la magnificence de ces maisons vraiment Royales.

Le Jeudy 28e de Février, la Cour, estant à S.-Germain, reçut avis du jugement et exécution du Comte d'Essex, auquel la Royne d'Angleterre avoit fait trancher la teste. Ce Comte avoit esté le favori de la Royne Elizabeth et un de ceux qui estoit le plus dans ses bonnes graces. Il a esté accusé de plusieurs félonies, entre autres 1° d'avoir eu des propos secrets et délibéré avec ses confidens lequel seroit plus expédient, pour l'avénement de ses desseins, ou de se saisir de la Tour et de se rendre maistre de la Ville, ou d'aller trouver la Royne; 2° d'avoir désobéi aux ordres de la Royne et retenu prisonniers les Commissaires qu'elle avoit envoyés; 3° d'avoir induit le peuple de la Ville de Londres à sédition et soulèvement; 4° d'avoir empêché, par faits violens, la publication du décret du Conseil fait contre luy; 5° d'avoir voulu surprendre et forcer en armes une des portes de la Ville.

L'exécution de son jugement fut suspendue pendant quelques jours, dans l'espérance que le Comte d'Essex s'humilieroit et demanderoit grace à la Royne, laquelle estoit disposée de la luy accorder. Ses amis l'exhortèrent et le pressèrent d'avoir recours à la clémence de la Royne; mais il la refusa constamment, disant qu'un innocent n'a que faire de demander grace, et que le généreux ne doit pas s'éloigner de la mort quand elle se présente. Il tint à ses amis des pareils discours jusqu'à ce qu'il fust sur l'échafaut, qui fut dressé dans la cour de la Tour de Londres, où il parut avec la même fierté qu'il avoit à la teste des armées. On dit qu'ayant jetté les yeux sur les assistans, il reconnut un Trompette François, auquel il dit d'une voix ferme : *Mon ami, dis au Roy de France que tu m'as trouvé en un lieu indigne de me souvenir de Sa Majesté; mais c'est avec le même courage dont je luy ai fait service.*

MARS.

Le Samedy 3e de Mars, le Roy et la Royne s'acheminèrent à Orléans pour y gagner le Jubilé de l'année Sainte, que le Pape avoit accordé à cette Ville pour tous les François qui visiteroient l'Eglise de Sainte-Croix. Le Roy donna des moyens pour rebâtir cette Eglise, que les fureurs des guerres civiles avoient abatuë et ruinée, et posa la première pierre de ce nouveau bâtiment. A l'exemple de Leurs Majestés, un grand nombre des Princes et des Princesses, Seigneurs et Dames de la Cour, se rendirent à Orléans pour y faire leurs dévotions.

En ce mois, arriva à Paris, de la part de Mahomet, Empereur des Turcs, le nommé Barthélemy de Cuœur, natif de Marseille, Chrestien renié et Médecin de Sa Hautesse, et son Envoyé, sans pourtant avoir ni la suite, ni le titre d'Ambassadeur. Il présenta au Roy un Cimeterre et un poignard, dont les gardes et les fourreaux estoient d'or, garnis de rubis, avec un pennache de plumes de héron, dont le tuyau estoit couvert de turquoises et autres pierres précieuses. Entr'autres choses que cet Envoyé demanda au Roy, fut de rappeller le Duc de Mercœur de la Hongrie, qui estoit Général des troupes de l'Empereur. Le Roy luy demanda pourquoy les Turcs

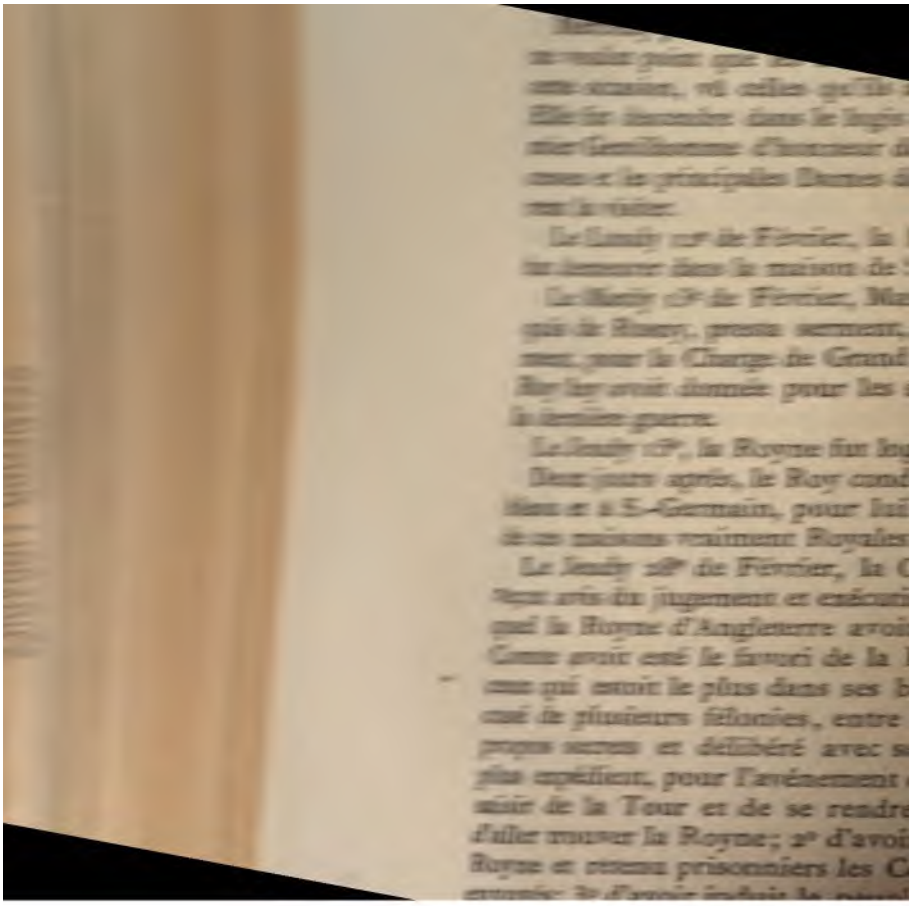

struit en la Religion qu'à faute de connoître la vérité, il se laisse emporter à chaque vent de doctrine.

La seconde est une réponse du Synode à cette même lettre, dans laquelle, après plusieurs paroles dures contre le changement du sieur Canaye, il ajoute cette exclamation : « O luy « misérable ! qui a racheté, par la perte d'une solide félicité, « la masquée félicité de ce monde, qui périra ensuite et en sa « vie et en sa vuë ; sinon que, finalement, par résipiscence, il « reconnoisse qu'il n'a pas avec la raison perdu le sens, mais « plustost sans raison est devenu fol ! Dieu par sa miséricorde, « veüille avoir pitié de luy, et luy doint la grace de si bien « pleurer ce qu'il a commis, qu'il ne commette plus chose « qu'il faille pleurer ! »

JUIN.

Le Vendredy premier jour de Juin, on apprit que le faux ou le véritable Dom Sebastien (car on ne sçait encore qu'en croire), perdu ou non en Afrique, en 1578, dans une bataille contre les Maures, et dont on a tant parlé l'année précédente et en celle-cy, a esté mis aux Galères par ordre du Viceroy de Naples. Cet homme dit estre le fils de Dom Philippes, Roy de Portugal, et de la Royne Catherine, et nepveu de Dom Antonio, Cardinal ; qu'il avoit entrepris la défense de Meclay Hamet contre la volonté de son père, de sa mère, de son oncle, de tous ses parens et de tout son Conseil ; mais qu'ayant esté touché des jugemens de Dieu, à la vûë de la mort de tant de Chrestiens que son imprudence avoit causée, il avoit abandonné les troupes et son Estat pour aller faire pénitence dans des lieux inconnus, dans lesquels il avoit cherché la mort par l'abstinence et la macération de son corps. A quoy n'ayant pas réussi depuis plusieurs années, il croyoit que Dieu demandoit de luy qu'il fît connoître ce qu'il est, et qu'il rentrât dans son Estat.

Pour cet effet, il se rend à Venise ; il s'adresse à la République, il luy donne des preuves de sa naissance et de sa qualité, par les circonstances des Ambassadeurs qu'elle luy avoit envoyés autrefois et par le détail des affaires les plus secrètes, que cette République avoit eues avec luy lorsqu'il estoit sur le thrône. Les Procureurs du Sénat qui l'avoient

oüi trouvent, par l'examen qu'ils en font, que cet homme dit vray; et, dès lors, les uns croyent qu'il est le vrai Dom Sébastien, et d'autres, au contraire, que c'est un Imposteur, un Magicien. L'Ambassadeur d'Espagne, averti de cet événement, va au Sénat, et soutient, au nom de son maître, que Dom Sébastien est mort; que le Royaume de Portugal en a fait les funérailles; que son corps, après la bataille, fut reconnu parmi les morts, et porté dans la Ville de Sapté, et ensuite acheté par le Roy d'Espagne cent mille écus, et qu'ainsi cet homme est un imposteur, et demande qu'on l'arreste dans les prisons de la Seigneurie.

Sur la Requeste de l'Ambassadeur d'Espagne, la République de Venise l'a fait mettre dans une prison appellée du Jardin, où il est depuis quelques mois. Les Portugais, après plusieurs examens, soutiennent qu'il est le vrai Dom Sébastien; ils sollicitent plusieurs Cours Souveraines pour luy faire rendre la liberté et pour le remettre sur le thrône. Ils ont donné au public plusieurs écrits en sa faveur, entre autres Joseph Taxera, Portugais, Religieux de S. Dominique, qui a fait plusieurs voyages en Bavière, en Angleterre, à Venise, à Rome, où il a semé des écrits, et enfin à Paris, où il a fait imprimer un recuëil de Prophéties reçûës par les Portugais, qui ont annoncé tout ce qui est arrivé à leur Dom Sébastien; mais les Castillans s'en mocquent, et soutiennent que c'est un imposteur. Le tems nous apprendra ce qui en est.

Le Lundy 11e de Juin, mourut, en son Hôtel de Grenelle, Madame Françoise d'Orléans. Elle avoit épousé en premières noces le Prince de Condé, et en secondes noces le Prince de Conty. De ce mariage est né Charles, Comte de Soissons. Les pompes funèbres de cette Princesse ont esté faites en l'Abbaye de S.-Germain-des-Prés.

Le Dimanche 24e de Juin, mourut Henriette de Clèves, veuve de Louis de Gonzague, Duc de Nevers, âgée d'environ soixante années.

JUILLET.

Le Mercredy 4e de Juillet, mourut, à Moulins, Loüise de Lorraine, Royne doüairière de France, veuve du feu Roy Henry III. Depuis l'assassinat de son mary, elle avoit passé quelques années de sa viduité à Chenonceaux; mais, le Roy à

présent régnant luy ayant donné le doüaire qu'avoit la Royne Elizabeth, veuve de Charles IX, elle passa le reste de ses jours à Moulins, où elle vient d'estre attaquée d'une subite hydropisie et suffocation qui l'a enlevée de ce monde.

Avant sa mort, elle a ordonné de faire un monastère de Capucines à Bourges, et d'estre enterrée avec le Roy son mary.

Depuis le commencement de ce mois, le siége de la Ville d'Ostende fait le sujet ordinaire des conversations. Cette Ville, qui a esté plusieurs fois attaquée sans avoir esté prise, est actuellement assiégée par l'Archiduc Albert. Le Prince a envoyé, le cinquième de ce mois, le Comte Frédéric de Berghe, son Mareschal de Camp, qui l'a investie, du côté de l'Orient, avec cinq Regimens.

Le lendemain, Augustin Mixin, Gouverneur d'Anvers, y arriva avec autant de troupes, pour l'attaquer du côté des Forts d'Albert et d'Isabelle; mais ce dernier a esté contraint de se retirer vers les Dunes, après avoir perdu plus de cinq cens hommes dans trois ou quatre jours.

Le 10e et le 11e de ce mois, l'armée des Espagnols, consistant en quatorze mille hommes, a commencé de dresser ses batteries. Cette place est défenduë par le Chevalier Vaer, Anglois de nation, et le Colonel Vestembrouk, qui sont entrés dans Ostende, le 15 de ce mois, avec trente-quatre Enseignes, Angloises ou Vallones.

Aoust.

Le Vendredy 3e d'Aoust, le commerce fut interdit entre la France et l'Espagne, à peine de punition corporelle et confiscation des marchandises aux contrevenans. La cause de cette interdiction fut la nouvelle du mauvais traitement fait en Espagne, à l'encontre du neveu du sieur de Rochepot, Ambassadeur du Roy en cette Cour. Ce jeune Seigneur s'estant allé baigner avec quelques Gentilshommes François, certains Espagnols s'arrestèrent pour les regarder, et leur dirent ensuite maintes moqueries, auxquelles les François avoient répondu sur le même ton : sur quoi les Espagnols, prenant les habits des François, les jettèrent dans l'eau. Ceux-cy sortent de l'eau, prennent leurs épées et se jettent

sur ces Espagnols, dont aucuns furent tués, les autres blessés, et d'autres poursuivis dans leur fuite. Les parens de ceux qui avoient esté tués et blessés en demandèrent justice au Roy d'Espagne, qui ordonna sur l'heure, à ses Officiers, de la rendre. Ces Officiers, oubliant que le nom d'un Ambassadeur et son logis sont respectables, forcèrent les portes, tirèrent avec violence le neveu de l'Ambassadeur et quelques Gentilshommes François, et les traînèrent en prison. Sur quoi notre Roy a rappellé son Ambassadeur et rompu tout commerce avec l'Espagne. Dieu veüille en prévenir les funestes suites qui sont à craindre!

Le Lundy 6e d'Aoust, fut publié un Edit du Roy portant création d'une nouvelle Chambre, appellée *Chambre Royale,* pour la recherche des malversations des financiers. Cette Chambre doit estre composée de divers Juges, pris des Cours Souveraines, sçavoir : d'un Président du Parlement, de deux Maistres de Requestes de son Hôtel, de deux Conseillers du Parlement, d'un Président de la Chambre des Comptes, de quatre Maistres des Comptes, d'un Président et de trois Conseillers de la Cour des Aydes, d'un des Avocats-Généraux et d'un des substituts du Parlement. Les pauvres approuvent cette Chambre, mais les riches la craignent.

Le Jeudy 9e d'Aoust, les Seigneurs Dorato et Delphino, Ambassadeurs de la République de Venise, arrivés depuis peu à Paris, partirent pour se rendre à Fontainebleau, où est la Royne, à cause de sa grossesse. Le Marquis de Rosny les y a conduits de la part du Roy.

Le Dimanche 12e d'Aoust, le Roy partit pour se rendre à Calais, accompagné de toute sa Cour.

Le Samedy 18e d'Aoust, on reçut la nouvelle que la Grande Duchesse de Florence avoit fait partir, le 11e de ce mois, un de ses Gentilshommes pour conduire un berceau magnifique, désirant qu'il pût servir bien-tost pour un beau Dauphin de France.

Quelques jours après, on a eu avis que le Roy avoit donné audience au Comte de Sore, Envoyé de l'Archiduc; à Milord Edmont, Envoyé de la Royne d'Angleterre, qui luy a demandé, de la part de sa Maistresse, une entrevuë entre Douvres et Calais. Le Roy, de son costé, a dépêché vers l'Archiduc le Duc d'Aiguillon, pour l'assurer que son voyage n'estoit point pour empêcher le siége d'Ostende, mais pour

conserver la paix, pourvu qu'on luy fist raison de l'insulte faite en Espagne à son Ambassadeur; il a aussi envoyé en Angleterre le Maréchal de Biron, pour assurer la Royne Elisabeth de son amitié et luy faire ses excuses sur l'entrevue qu'elle luy demandoit. Ce Maréchal est accompagné de cent cinquante Gentilshommes. On dit que le Comte d'Auvergne y est allé aussi, mais *incognito*.

Les nouvelles du siège d'Ostende portent que, le cinquième de ce mois, l'Archiduc avoit estendu la tranchée jusques aux autres, du costé d'Occident; que les assiégés avoient reçû de Zelande six pièces de canon, dont quatre avoient esté pointées contre la tranchée de l'Archiduc.

Le 6e, Dom Carni, Colonel Espagnol, s'estoit approché de la vieille Ville jusqu'à soixante toises près, dans l'intention d'y entrer, après que le reflux seroit retiré, mais que le Chevalier Vaer l'avoit prévenu par six cens Mousquetaires qu'il avoit placés pour l'en empêcher et pour couvrir la vieille Ville, toutes et quantes fois qu'on voudroit la surprendre; que la garnison avoit esté renforcée de huit cens soldats, qui estoient entrés dans la ville, la nuit du même jour.

Le 8e, le feu a pris au camp de l'Archiduc, au quartier d'Orient, par l'imprudence d'une femme.

Le 9e et le 10e, l'Archiduc a fait battre vigoureusement une digue, mais les assiégés ont trouvé le moyen de la percer pour la faire noyer par la mer.

Le 14e, les assiégés ont travaillé de mettre à couvert les navires pour les garantir contre les coups des ennemis.

Le 16e, une marée de pleine lune a noyé toutes les tranchées et emporté tous les gabions de l'Archiduc jusques au bord de la mer.

Le lendemain, une autre marée a fort endommagé le quartier d'Occident.

Pendant ces deux jours, les assiégeans ont tiré un grand nombre de flèches, esquelles estoient attachées des lettres écrites, au nom d'un Anglois fugitif de la ville, aux Anglois de la garnison, pour les induire à révolte.

Le lendemain, la garnison a esté renforcée de mille Anglois, et l'armée Espagnole, de trois Régimens Italiens de la garnison de Berck.

Le 20e, les assiégeans ont étendu la tranchée jusques à six

pieds près de la demy-lune; mais les assiégés ayant fait une ouverture entre cette demy-lune et le ravelin, la mer a détruit cette demy-lune.

Le 23e, sont arrivés cinquante navires, qui ont porté un renfort de deux Régimens du Comte Ernest de Nassau et vingt compagnies de diverses nations, dont il y en a huit Françoises, conduites par le sieur de Chastillon.

Depuis le commencement du siège jusqu'à ce jour, il a esté tiré plus de trois cens cinquante mille coups de canon de part et d'autre.

Septembre.

Le Jeudy 27e Septembre, feste des Saints Cosme et Damien, à dix heures et demie du soir, neuf mois quatorze jours après la consommation du mariage du Roy et de la Royne, après vingt-deux heures et un quart de douleurs d'enfantement, la Royne, estant à Fontainebleau, a donné un Dauphin à la France. Le Roy, qui estoit dans la chambre avec les Princes du Sang, à qui on l'a présenté, luy a donné sa bénédiction à l'instant, et luy mettant son épée en la main, luy a dit : « La puisses-tu, mon fils, employer à la « gloire de Dieu, à la défense de la Couronne et du peu« ple ! » Cette naissance a rejoüi tous les François et a donné occasion à divers ouvrages d'esprit, comme Odes, Epigrammes, Anagrammes et autres pièces en Vers et en Prose. Le Distique suivant a esté trouvé singulier :

LVCe IoVIs prIMa qVa soL sVb LanCe refVLgit
nata saLVs regno est, IVstItIæ qVe caput.

Le lendemain, on apprit la naissance de l'Infante d'Espagne, arrivée le 22e du même mois, ce qui donna occasion d'augurer que cette Princesse sera un jour Royne de France.

Comme aussi on a appris que, dans le même mois, il y avoit eu en divers endroits de l'Europe des grands tremblemens de terre : d'où les spéculatifs concluent que, puisque le Ciel a fait naître ce Prince d'un père qui a fait trembler l'Europe par son courage et ses exploits, il fera aussi trembler toutes les nations de la terre sous sa domination.

La ville d'Ostende se défend avec la même vigueur. Le 8e de ce mois, un Gentilhomme du camp, qui a trouvé le moyen d'entrer dans la ville, a rapporté que Dom Garris, Général de l'armée Espagnole, avoit esté frappé à la teste, et que l'armée de l'Archiduc estoit composée de trois mille chevaux et douze mille fantassins.

Le 10e, le sieur de Chastillon a esté tué d'un coup de canon.

Le 23e, le Colonel Vestembrouk a eu le même sort.

Plusieurs Seigneurs de diverses nations se sont rendus à Ostende, et d'autres au camp de l'Archiduc, pour estre témoins de la bravoure des assiégeans et des assiégés, entre autres, le Duc de Holsarie, frère du Roy de Danemarck, le Comte de Hohenloop, le Duc de Nortumberlant, le sieur de Kessel, Anglois, et plusieurs autres Ducs et Seigneurs François, Espagnols et Italiens.

Octobre.

Le Lundy premier jour d'Octobre, le Jubilé pour l'année Sainte commença à Paris et dura le reste de l'année. L'ouverture s'en fit par une procession générale à Notre-Dame.

Le Vendredy 12e d'Octobre, le Roy déclara aux Cardinaux, Prélats, Commandeurs et Officiers de ses Ordres, qui estoient près de sa personne, qu'il vouloit donner au Dauphin la Croix et le ruban bleu, ce qu'il fit en les mettant luy-même au col de ce Prince.

On voit ici la relation de ce qui s'est passé à Londres, à la réception du Mareschal de Biron par la Royne Elisabeth. Le même jour que le Mareschal arriva en Angleterre, il trouva les principaux Seigneurs de la Cour de la Royne qui l'attendoient et qui le conduisirent à son logis.

Deux jours après, il fut conduit à l'audience par cent cinquante Gentilshommes Anglois qui l'avoient esté quérir en son logis. Le Mareschal se rendit au Palais, précédé de cent cinquante Gentilshommes François, conduits chacun par un Gentilhomme Anglois. La salle dans laquelle il eut audience estoit parée des plus précieux meubles de la Couronne.

La Royne estoit assise dans une chaise, élevée de trois marches; à ses côtés, il y en avoit deux autres, avec deux

carreaux de velours, mais plus basses, préparées pour l'Ambassadeur. Devant qu'arriver à cette salle, il falloit passer par trois autres salles superbement parées : dans la première estoient les Dames du pays, dans la seconde les filles de la Royne, et dans la troisième les vieilles.

La Royne, assise sur son thrône, aussi-tôt qu'elle eut vû le Mareschal de Biron, qu'elle reconnut sur le portrait qu'on luy en avoit fait, dit tout haut : « Hé! Monsieur de Biron, « comment avez-vous pris la peine de venir voir une pau- « vre vieille, en laquelle il n'y a plus rien qui vive que l'af- « fection qu'elle porte au Roy, et le jugement qu'elle a fort « entier à reconnoistre ses bons serviteurs et à estimer les « cavaliers de votre sorte? »

Le Mareschal de Biron luy ayant fait une profonde révérence, elle se leva de sa chaise et l'embrassa, ayant descendu d'un pied sur la seconde marche, ainsi que le Mareschal avoit monté un des siens sur la première. Après cet embrassement, le Mareschal luy dit les ordres qu'il avoit du Roy, et luy représenta le regret que Sa Majesté très-Chrestienne avoit d'estre venu si près d'elle sans pouvoir avoir eu le bien de la voir ; puis il luy donna ses lettres, lesquelles elle bailla au sieur Cecile, son premier Secrétaire, qui les lût à haute voix. Après cette lecture, la Royne dit au Mareschal, qu'elle remercioit le Roy de son souvenir, et fit un grand discours sur ses vertus.

Pendant ce discours, le Mareschal fut toujours debout, et la Royne s'en estant apperçûë, elle reconnut qu'il ne vouloit point s'asseoir dans une des chaises basses pour ne pas préjudicier à la grandeur de son Maître. La chaleur qu'il faisoit luy donna occasion de se lever de son thrône et de prendre le Mareschal par la main et de le mener près d'une fenestre, comme pour y prendre l'air, où, après quelques propos, le Mareschal luy présenta tous les Gentilshommes qui l'avoient accompagné, et luy firent l'un après l'autre la révérence, auxquels la Royne dit à chacun quelque trait de remarque de leur maison.

Le Comte d'Auvergne, qui croyoit estre inconnu, fut d'abord reconnu par la Royne, qui luy fit la faveur, pendant son séjour, de le faire entrer dans son cabinet pendant qu'elle s'habilloit. La même faveur fut accordée au Mareschal de Biron et au Marquis de Crequi, auquel elle dit que, si la

France eust fait naistre deux Desdiguières, elle en eust demandé un au Roy son frère.

Pendant le séjour que le Mareschal de Biron fit à Londres, ce ne furent que divertissemens, chasses, bals et assemblées de plaisir. Un jour que la Royne parloit au Mareschal de Biron, appuyés tous les deux sur une fenestre, dont on voyoit la Tour de Londres, elle luy montra un grand nombre de testes fichées sur cette Tour, entre autres celle du Comte d'Essex, que le Mareschal avoit fort bien connu, et luy fit un discours sur la justice que l'on faisoit des rébelles en Angleterre.

Le Lundy 15e d'Octobre, le Mareschal de Biron, qui estoit parti de Londres le troisième du même mois, arriva à Fontainebleau, pour rendre compte au Roy de son voyage. Sa Majesté luy montra le Dauphin que le Ciel venoit de luy donner, et, après plusieurs propos sur la naissance de ce Prince, le Mareschal asseura Sa Majesté de l'estime de la Royne d'Angleterre, qui le remercioit de la visite qu'il luy avoit fait faire, mais qu'elle auroit souhaitté, qu'estant si proches l'un de l'autre, et n'ayant entre eux qu'un trajet de six heures, elle auroit estimé sa présence et sa vûë la plus grande félicité de sa vie. Parmi les présens que la Royne d'Angleterre a donnés au Maréchal de Biron, il y a un enseigne d'environ la valeur de trois mille écus, et quatre hacquenées d'une vîtesse si grande, qu'elles font trente ou quarante milles d'une traitte.

Le Samedy 27e d'Octobre, trente jours après la naissance de notre Dauphin, ce Prince fit sa première entrée à Paris. La pompe fut d'un berceau, que la Grande Duchesse de Florence lui avait envoyé, dans lequel estoit le jeune Dauphin, porté dans une litière ouverte, dans laquelle estoit la Dame de Montglas et sa nourrice. Le Prévost des Marchands et les Echevins luy furent au-devant, assez loing hors la porte S. Marcel. La Gouvernante répondit à la harangue qu'ils luy firent. Il fut descendre au logis de Zamet, et, deux jours après, on le porta à S.-Germain-en-Laye, et, afin que le peuple pût le voir aisément en passant par la ville, la nourrice le tenoit à la mamelle; tout le peuple luy a souhaitté mille biens et une longue vie.

Le siége d'Ostende continue toujours. Le dernier jour du mois dernier, un débordement d'eaux endommagea grande-

ment la ville, et plus encore les tranchées des assiégeans, dans lesquelles furent noyés force soldats de l'Archiduc.

Le 17e du mois d'Octobre, les Espagnols assaillirent une tranchée, que les assiégés avoient feignis de quitter pour y laisser entrer les assiégeans; mais ils en furent soudainement chassés avec une grande perte; comme aussi, voulant brusler un pont, les assiégés se saisirent de la barque qui portoit l'artifice, et firent un grand butin sur les Espagnols.

Novembre.

Par les nouvelles d'Ostende, arrivées dans ce mois, on a appris que le Samedy 3e, les assiégés avoient fait une sortie, mais sans effet. Le même jour, on arresta plusieurs personnes soupçonnées de trahison.

Le Mardy 3e, le feu print au camp de l'Archiduc et fit un dommage de quinze cens mille florins, qui ont été récompensés par un présent, que les Flamands luy ont fait, de cent mille écus.

Jusques à ce jour, l'Archiduc a perdu quatre Lieutenans Généraux, huit Capitaines Espagnols, neuf Walons, dix Italiens, plusieurs Allemands et Flamands, et un grand nombre de Soldats.

Décembre.

Le Dimanche 2e de Décembre, le Roy presta le serment pour la paix concluë avec le Duc de Savoye; la cérémonie a esté faite dans l'Eglise des Celestins, en présence du Marquis de Eullins, commis et député par le Duc de Savoye; des Princes de Condé et de Soissons, du Cardinal de Gondy; des Ducs de Guise, de Nevers, d'Eguillon; du Chancelier de France, du Grand Escuyer et de plusieurs autres Ducs, Comtes, Marquis et Gentilshommes de la Cour, avec les sieurs Nicolas de la Neufville et Pierre Forget, Chevaliers et Conseillers d'Estat. L'Archevêque d'Aix tenant le Livre des Evangiles. Le Roy a dit:

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy très-Chrestien de France « et de Navarre, promettons sur nos foy et honneur et parole de « Roy, et jurons sur les Saints Evangiles de Dieu et Canons « de la Messe, pour ce par nous touchez, que nous observerons « et accomplirons pleinement et réalement, et de bonne foy,

« tous et chacuns les points et articles portés par le traité et « accord, conclud à Lyon le 17 Janvier passé; en conséquence « de celuy qui a esté passé à Vervins, le 2e de May 1598, « entre nos Députés et ceux de très-Excellent Prince, Charles- « Emmanuel Duc de Savoye, notre très-cher frère; et ferons « le tout inviolablement garder et observer de notre part, sans « y jamais contrevenir, ni souffrir y estre contrevenu en « aucune sorte et manière que ce soit. En foy et témoignage « de quoy nous avons signé ces présentes de notre propre « main, et à icelles fait mettre et apposer notre scel, en l'Eglise « des Célestins de Paris, le deuxième jour de Décembre l'an « de grace 1601.

Le Jeudy 13e de Décembre, le Roy fit le festin de sa naissance, dans la maison de Zamet. A ce festin ont assisté la Royne, les Princes, Princesses, Seigneurs, Dames de la Cour, et les Ambassadeurs des Princes Estrangers. Madame la Duchesse de Bar, sœur de Sa Majesté, et le Duc de Bar, son mari, y assistèrent aussi.

Le Lundy 17e de Décembre, la Duchesse de Bar est retournée en Lorraine, laissant les Théologiens Catholiques mal contens de son opinion, et les Ministres fort satisfaits de sa constance en leur Religion. Le Roy l'a accompagnée jusques au lieu où elle doit coucher.

Le Jeudy 27e de Décembre, mourut la Princesse de Conty, allant au Mans, pour y conclure le mariage de sa fille avec le Prince Charles Comte de Soissons; dans ce voyage, elle fust attaquée de la petite vérolle, dans un âge très-avancé et dans une saison très-froide, ce qui n'est point ordinaire.

On mande de Flandres, que le 4e de ce mois, l'Archiduc avoit fait attaquer la tranchée devant Ostende, et qu'il avoit esté repoussé avec perte; que, le lendemain, la garnison avoit reçu de Zelande cinquante mille florins pour payer les ouvriers qui travaillent au nouveau port.

Le 15e, le Chevalier Vaer avoit demandé une suspension d'armes pour quelques jours, paroissant déterminé à vouloir capituler: ce qui lui avoit esté accordé; mais, ayant reçu du secours le 22 et le 23, il n'a plus parlé de capituler.

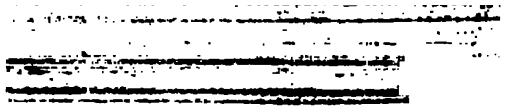

TABLE ANALYTIQUE

DES MÉMOIRES DE PIERRE DE L'ESTOILE

Depuis le mois de janvier 1595 *jusqu'au mois de décembre* 1601.

1595

JANVIER. — Cérémonie du Saint-Esprit. — Réponse du Roi à Madame de Balagni. — Procession. — Paroles d'un coquin. — Opinion du Roi touchant le peuple. — Le Roi à Notre-Dame. — Recherches d'assassins du Roi. — Châteaufort. — Le Roi refuse de chasser les Ligueurs. — Les Jésuites pillés. — Exécution du jésuite Guignard. — Sa mort. — Réflexion de L'Estoile. — Chastel banni; sa maison rasée. — Cérémonie du Saint-Esprit. — Paroles du Roi. — Les Jésuites sortent de Paris. — Température. — Le vicaire de Saint-Nicolas pendu. — Les Jésuites mis en liberté. — Paroles du P. Ayus. — Le P. Guéret à la question. — Sa prière. — Chastel à la question. — Faux bruit de la prise de Maienne. — La Bulle du Jubilé arrive à Paris. — Elle est jugée non recevable par la Cour. — Cadeaux du Roi aux Augustins. — Le duc de Guise arrive à Paris. — Il est mal reçu du peuple. — Il va au Louvre. — Paroles du Roi. — Tenue du Duc. — La guerre contre l'Espagne publiée. — Prêche chez Madame. — Varades et le curé de Saint-André-des-Arts exécutés en effigie. — Leur tableau. — Jacquemin pendu. — Vérification de l'édit de pacification de 1577. — Compte-rendu de la délibération. — Diverses opinions des Conseillers de la Cour. — Réserve du Procureur général. — Arrivée des Ambassadeurs de Venise. — Morts de Sermoise, de Charlet. — Température et maladie. — Croiset, cordelier, jette le froc. 1-17

FÉVRIER. — Les Ambassadeurs de Venise au Louvre. — Le Roi gosse les dames. — Ballets et plaisirs à Paris. — Faux bruit de la mort de d'Espernon. — Mascarades. — Défense de manger chair en carême. — Prêches publics chez Madame. — Ses ministres. — Plainte de Benoist. — La foire Saint-Germain recriée. — Un pâtissier assassin pendu. — Le Roi, à la Foire. — Ballet de Madame. — Défaite de la garnison de Soissons par ceux du Roi. — Défaite de onze cornettes espagnoles. — Prises de villes. — Beaune ouvre ses portes à Biron. — Mort du duc Ernest 17-20

MARS. — Avis d'une entreprise contre le Roi. — Le ligueur Merleau pendu. — Remonstrances de la Cour au Roi. — Sa réponse plaisante au président Séguier. — Le Roi chasse avec Gabrielle. — on équipage. — Avis au Roi de se garder de la fin du mois. — Ses aroles sur les prédictions. — Le Roi empêche l'exécution de deux ntilshommes. — Remontrances de la Cour. — Réponse du Roi. — demoiselle Barbedoy. — Opinion du Roi touchant le peuple. — Le Roi restreint le prêche de Madame. — Chat savant présenté au . — Température. — Prêche de Madame. — Dasserac et Marat s'entretuent. — Température 19-24

AVRIL. — Le Roi malade. — Maladies à Paris. — Mlle Baron eurt pour avoir eu le nez gelé. — Grande neige. — Réduction de enne. — Mort de M. de Longueville. — La Grand'Rue et La Chae-Marteau accusés de la mort de Henri III. — Paroles du Roi à de Sourdis. — Pasquils de Baudius. 24-26

MAI. — Arrestation d'une bourgeoise pour cause de prêche. — acob, Augustin, emprisonné pour ses thèses. — Lasnier mis en prion. — Malingre meurt de peur. — Un méchant ligueur arrêté et relâché par l'influence de Mme de Montpensier. — Prix du blé. — Grand vent. — Misère du peuple. — Paroles du Roi. — D'Espernon se plaint des Huguenots. — *Te Deum* pour la réduction d'Autun. — Crainte de remuement à Paris. — Mort de Champelais. — Réduction de Nuits. — Les pauvres de Paris. — Le Seize Sanguin réintégré. — Emprisonnement de prétendus assassins du Roi . . 26-29

JUIN. — *Te Deum* pour la réduction de Dijon. — Nouvelles d'une victoire près de Dijon. — Lettre du Roi à Madame. — Particularité de cette victoire. — Mort de Drac. — Prise de Ham. — Mort de Humières 29-31

JUILLET. — Une chambrière pendue. — Le duc d'Aumale tiré, en effigie, à quatre chevaux. — Mort de Bordeaux et de Pilleur. — Défaite devant Dourlans. — Louis de L'Estoile est tué. — L'amiral de Villars tué. — Cause de sa mort. — Effet de cette grande défaite. — Faux bruit de la mort du duc de Guise 31-33

AOUT. — Le seigneur de Mouci pris. — Un loup mange un enfant dans Paris. — Nouvelles du siège de Cambrai. — Mort du duc de Nemours. — Réflexion de L'Estoile. — Morts du président de Thou, de Morlas, d'Antoine, roi de Portugal. 33-35

SEPTEMBRE. — Le Roi à Lyon. — Trêve accordée à Maienne. — Nouvelles de l'absolution du Roi à Rome. — Quatrain des Catholiques. — Conduite de d'Ossat et de du Perron. — Vers des Huguenots contre lui. — Indulgences qu'il rapporte de Rome. — Livre de la Vocation. — Mort de Marteau de Gland, beau-frère de L'Estoile. — Rochefort et autres morts de la contagion. 35-39

OCTOBRE. — Perte de Cambrai. — Mme de Balagni meurt de déplaisir. — Le Roi revient en hâte. — Manifeste de la Noblesse de Provence. — Police pour le soulagement des laboureurs. — Le Roi à Amiens. — Ses plaisanteries. — Réponse au comte de Gourdon. — Mort du duc de Nevers 39-41

NOVEMBRE. — Montmorenci connétable. — Le Roi avise aux affaires de Picardie. — Mort du maréchal d'Aumont 41

DÉCEMBRE. — Procession pour l'absolution. — Exécution de quelques capitaines. — Le Roi s'occupe de l'éducation du prince de Condé. — Abjuration de Victor Cayer. — Quatrains. — Paroles du Roi. — Écrits de Cayer et de Hottoman 41-43

1596

JANVIER. — Morts de Houlier, de la veuve Molevaut. — Faux bruit de l'emprisonnement du Chancelier. — L'assassin de Dom Pérès roué. — Procès pour les doublons trouvés sur lui. — Service pour Mlle de Bourbon. — Morts de Rochon et de la présidente Tevin. — Faux bruit de la mort de d'Espernon. — Le Roi et Madame sauvés de la chûte d'un plancher. — Le petit prince de Condé va à la messe. — Morts de Hennequin et de Hottoman. — Le duc de Maienne va trouver le Roi à Monceaux. — La Marquise lui fait les honneurs de sa maison. — Réception par le Roi. — Paroles du Roi. — Souper. — Température et maladies. — Processions de pauvres. — Conduite des riches. — Réflexions de L'Estoile. — Dépenses en plaisirs. — Luxe de la Cour. — Paroles d'un seigneur. 44-49

FÉVRIER. — Réponse dure du Roi à Dubrueil. — Morts de Veau, de Mme Thiersaut, de Grasseteau. — Mortalité de l'Hôtel-Dieu. — Maienne fait présent au Roi d'un cheval. — Damville fait serment d'amiral. — Guedon pendu. — Morts de Mlle de la Tillaie, de Mollevaut, de Lecomte. — Mariage de Balagni et de Diane d'Estrées. — Médisances sur ce mariage. — Morts de Blaise Vigenère, de l'Évêque d'Orléans, de Louvet. — Les intendants des finances rétablis. — Paroles du Roi. — Siège de la Fère. — Querelle du fils de Maienne et du fils de Saint-Luc. 49-53

MARS. — Exécution d'une femme meurtrière de ses enfants. — *Te Deum* pour la réduction de Marseille. — Pauvres à Paris. — La Ramée pendu. — Un fils de France en grève. — Mort de Rommiers et de sa femme. — Maladies à Paris. — Morts de Mmes Bragelonne et L'Escuyer 53-56

AVRIL. — Mort de Séguier. — Nouvelles de la prise de Calais par le Cardinal d'Autriche. — Bruit de sa reprise. — Quatrain et distique contre le Roi. — Miron, Lieutenant civil. — Ses contendans. — Plaisanteries du Roi. — Commandement aux mendiants de quitter la ville. — Luxe à Paris. — Charité singulière. — Maladie de Venan. — Mortalité de l'Hôtel-Dieu. — Morts de la duchesse d'Uzès et de Mme de Monthelon, veuve du garde des sceaux. 56-59

MAI. — Morts de Boulanger et de Thiersanville. — Enterrements à Saint-Eustache. — Mort de Mme de Montpensier. — Paroles d'un gentilhomme et d'une damoiselle. — Morts de Descharcon, cousin de L'Estoile, de Raimondi, d'Isembourg, de Montaut, de Mme de Villeroy, de Mme de Fontenay. — Oudineau emprisonné et relâché. — Morts du doyen de Saint-Germain de l'Auxerrois, de Morédon, de l'ab-

besse de Saint-Antoine des Champs. — Reddition de la Fère. — Du Chesne, assassin de Scorreol, pendu. — Mort de Mlle de la Planche, de la présidente Dorsé, de Bourlon, du vicomte d'Aubeterre et autres. — Température. — Enterrement de la présidente Dorsé. . . 59-64

JUIN. — Arrestations par Rapin. — Morts de la présidente Chandon, de Salé, de Mme Cotton, mère de L'Estoile, de quatre Monthelon, de Boullard, de Malissi, de Blanchet, de Hébert, de Liebaud. — Contagion à l'Hôtel-Dieu. — Maladie de Mlle de Guise. — Vers sur cette maladie 64-66

JUILLET. — Morts de Bellemaniere, de Mlle Sevre. — Prix du blé. — Entrée du cardinal de Médicis. — Le Roi fait faire des exercices à Maienne. — Les seigneurs saouls. — Contagion à l'Hôtel-Dieu et dans Paris. — Défenses touchant les hardes 66-67

AOUT. — Service de Roissi. — Le cimetière Saint-André cadenassé. — Morts de Mme Lecomte, de Mlle de Maumarcas, de Pierre de La Rue, ligueur, et d'autres massacreurs. — Mort étrange de Bocquet, échevin de Paris. — Maladie dans les villages. — Voleries dans Paris. — Mort de La Graie 67-69

SEPTEMBRE. — Maladie à Paris. — Impressions vues par les bateliers. — Morts du prieur des Augustins, du ligueur Hachette. — Arrestations par Rapin. — Un assassin du Roi pendu. — Paroles du Roi en le reconnaissant. — Mlle de Plancy obtient la grâce de son mari. — Morts de Dulac, de Pleurs, de Denys, de Brejon, de La Croix, ligueur, et de Dumas. — Morts des deux plus vieux hommes de Paris. 70-72

OCTOBRE. — Boutaut pendu. — Entrée du Roi à Rouen. — Service du Cardinal de Tolède par ordre du Roi. — Bataille de deux prêtres, l'un sorcier, l'autre putier. — Morts de Angenoux, de Le Bossu, de La Goupillière, de Mlle Saint-More. — Suicide d'un gentilhomme. — Mortalité à Amiens. — Requête de ceux de la Religion. — Mort de Florent Chrestien 72-75

NOVEMBRE. — Morts de Pithou, de Gonnier. — Sodomites brûlés. — Ouverture du Parlement. — Le Roi harangue les États. — Réponse à sa maîtresse. — Langlois et Talon. — Prédictions d'un magicien. — Faux bruit d'une victoire des Turcs. — Conduite du Roi avec sa maîtresse 75-76

DÉCEMBRE. — Le Roi parle en roi. — Carrel emprisonné. — Chute du pont aux Meuniers. — Victimes de l'accident. — Réflexion de L'Estoile. — Morts de Anroux, de Chevalier et du président Perrot. — Potrincourt, de Ligueur devient Turc. — Le Roi guérit de la fièvre quarte. . . . . 77-78.

1597

JANVIER. — Un tapissier pendu pour avoir parlé de tuer le Roi. — Fou qui se dit fils de Bourbon. — Un Cordelier prêche contre le Roi. — La contagion à l'Hôtel-Dieu. — Mort de Riant. . . 79-80.

FÉVRIER. — Le Duc de Nemoux et le Comte d'Auvergne à la Foire. — Le Roi, à la Foire. — Ses achats. — Les Dix Commandemens au Roy. — Le Roi à la mascarade. — Le Maistre vend son Etat à Sillery. — Sanssi, colonel des Suisses. — Quatrain de d'Aubigni. 80-82.

MARS. — Le Roi à la Procession. — Ses paroles à M. de Bourges. — Maladie de Madame. — Le Roi empêché de chanter les Psaumes par la Marquise. — Le Roi au jeu. — Baptême du fils du Connétable. — Festin et fêtes. — Nouvelles de la prise d'Amiens par les Espagnols. — Paroles du Roi. — Il part pour Amiens. — La Marquise suit le Roi. — Extraits d'un pasquil scandaleux. — Maladies à Paris. — Quatre morts chez le Président Nicolaï. . . . . 80-90.

AVRIL. — Les Capucins chassés de Rheims. — Rose en peine. — Exécutions de Charpentier et de Des Loges. — Un Ministre exhorte un criminel dans le Châtelet. — Effets du tonnerre. — Colère du Roi contre la Cour. — Ses paroles au Président. — Morts de Du Bacquet, de Le Meneur, de Favelles et d'Olier . . . . . 91-94.

MAI. — Réception du Duc des deux Ponts à Saint-Germain. — Rivière menacé de la prison pour son opinion sur l'Edit. — L'Edit refusé. — Le Roi fait publier l'Edit. — Ses paroles aux jeunes Conseillers. — Abjuration de Sanssi. — Recherche des Trésoriers. — Observation de Courtin. — Soulèvements de Seigneurs. — Le Roi pardonne. — Mort de Neufville. — Le Roi veut de l'argent. — Le Roi et la Marquise à la paume. — Il part pour Amiens. . . 94-96.

JUIN. — Suppression de la Chambre royale. — Les arguments de l'Evêque d'Evreux relevés par ceux de la Religion. — Pièce latine contre Du Perron. — Défaite de Brissac. . . . . 97-98.

JUILLET. — Morts de Tronson et de Matignon. — Lesdiguières défait la garnison de Cambrai. — La Marquise faite Duchesse de Beaufort. — Son fils fait pair de France. — Quatrain contre Sanssi et Clermont. . . . . 99-100.

AOUT. — Plaintes des femmes de Paris contre le prêche de Madame. — Défaite des Espagnols près d'Amiens. . . . . 100-101.

SEPTEMBRE. — Morts d'Arnantelle et de Saint-Luc à Amiens. — Le Cardinal d'Autriche secourt Amiens. — Il est défait. — Copies de lettres relatant ce qui s'est passé au siège d'Amiens. — Capitulation d'Amiens. — Vers de Rapin sur la reprise d'Amiens. — Rodomontade de Morette. — Arrêt contre les receleurs des rebelles. 101-107.

OCTOBRE. — Ordonnance pour la police des champs. — Mort de Marie Molé, cousine de L'Estoile. — Réjouissance pour la reprise d'Amiens. . . . . 107-108.

NOVEMBRE. — Mort de Chartier, oncle de L'Estoile. — Du Plessis-Mornay battu par Saint-Phalle. — Lettre du Roi à Du Plessis-Mornay. . . . . 108-109.

DÉCEMBRE. — Faux bruits de la mort de Besze et de Lespine. — Mort de Des Nœuds. — Bruit de paix . . . . . 109-110.

1598

Janvier. — Départ du Roi pour la Bretagne. — Quatrain. — Morts de Henri Estienne, de Comelin. . . . . 113-114.

Mars. — Prise de Barrau. — Réduction de la Bretagne à l'obéissance du Roi. — Mariage du petit César et de la fille du Duc de Mercœur. — Réponse du Roi à une Dame. — Quatrain sur Mercure. 114-115.

Avril. — Morts de Mlle de Trianon; de Mmes de Chantecière, d'Alméras, Lecointe, et de la femme de Servin. — Prise de Javarin par les Turcs. — Température. . . . . 115-116.

Mai. — La paix conclue à Vervins. — Vers latins sur cette paix. — Conspiration des Jésuites de Douai pour assassiner le comte Maurice. — Mort de Serres. . . . . 116-117.

Juin. — Le Roi à Paris. — Prêches de Madame à Paris et à Orléans. — Une sage-femme expulsée d'Orléans. — Mort de Jean de St-Germain. — Publication de la paix. — Température. — Le Légat à Paris. — Réception des Ambassadeurs d'Espagne. — Le Duc d'Ascot au Louvre. — Plaisanterie du Roi. — Le Roi, à la Paume. — Le Prince de Condé salue les Ambassadeurs. — Rodomontade d'un Espagnol. — Victri blâmé. — La paix jurée à Notre-Dame. — Paroles du Roi. — Réjouissances et collation à l'Hôtel-de-Ville. — Lestrille pendu. — Mort de Houderon. — Biron fait serment de Duc et Pair. — Rosny mis aux finances en place de Sanssi. — Anecdote du Roi et de la Vache du pauvre homme. — Malheurs causés par les loups. — Soldat mangé par un loup. — Les Espagnols prennent congé du Roi. . . . . 117-125.

Juillet. — Fille pendue pour infanticide. — Révocation des survivances. — La Cène chez Madame. — Lestrille pendu. — Mort de Couvay. — Orages. — Création d'offices. — Mort de Pincé. — Apologie de Jean Chastel, par Boucher. — Analyse de ce livre par L'Estoile. . . . . 125-129.

Aout. — Mestral emprisonné. — Le Roi le fait relâcher. — Défense de porter des armes. — Merli fait Prévôt des Marchands. — Bourlon et Targer, Echevins. — Deux Augustins au Prêche. — Arrêt contre Tournon, à cause des Jésuites. — Orages. — Lettre écrite d'Orange, à propos des Tempêtes du Dauphiné. — Gentilhomme repris et roué. — Le Légat reçu à Fontainebleau par le Roi. — Départ du Légat. — Crime et mort de la veuve de La Personne. — Livre de Du Plessis Mornay sur l'Eucharistie contre la Messe. — Il est mal reçu. — Réfutations par plusieurs Docteurs. . . . . 130-134.

Septembre. — Du Bouchet pendu. — Guillaume Rose suspendu de son Evêché de Senlis. — Le Roi entend la chasse du Grand Veneur. — Loyse Jaquinot pendue. — Sa sœur s'échappe. — Enfants tués par un coche. — Homme à la corne de cerf. — Voleurs pendus. — Les Lorrains à Paris. — Le Roi au Petit More. — Mort de Robert Nivelle. — Remontrance du Clergé au Roi pour la publication du Concile de Trente. — Discours du Roi. — Morts du Roi d'Espagne, de Madame

la Connétable. — Villiers-Séguier ambassadeur à Venise. — Observations de L'Estoile sur ce choix. — Maladies à Paris. — Mort de Bourguignon.— Le décès de Revigni caché pendant 40 jours. 134-141.

Octobre. — Coraillon pendu pour faits de la Ligue. — Maladie du Roi. — Dispute de d'Espernon et de Rosni. — Détails de cette querelle. — Mort d'Emeret. — Paris troublé par la nouvelle de la maladie du Roi. — Le Roi en danger. — Ses paroles à Marescot. — Mort de la Marquise de Menelet. — Charlatan emprisonné. — Anecdote du Roi et du batelier. — Morts de Parent, de Lesueur. — Lettre de Strasbourg sur les affaires d'Europe. . . . . 141-150.

Novembre. — Enterrement de l'Evêque de Chartres. — Loup-garou condamné à être brûlé, renvoyé comme aliéné. — Mort de Villeroy. — Querelle de Victri et de Rosni. — Température. — Lettre sur les affaires de Turquie. . . . . 150-153.

Décembre. — Baptême du fils de la Duchesse de Beaufort. — Danseur de corde. — Condamnation d'un hérétique assassin. — Brulart prêche une nouvelle manière de porter le Saint-Sacrement. — Défense de la Cour, qui n'est pas observée. — Bruit d'une Saint-Barthélemy. — Le Roi envoie l'Edit de 1577 à la Sorbonne. — La Cène chez Madame. — Efforts des curés et Prédicateurs pour renouer la Ligue. — Démarches près de la Duchesse pour empêcher l'Edit. — Réponse de la Duchesse. — Les Prédicateurs. — Le Roi fait opiner sur l'Edit. — Discussion. — Mort du Trésorier Pommereux. — Température et maladies. — Le Comte d'Auvergne rançonne le quartier Saint-Pol. — Le Lieutenant civil volé. — Tombeau en sonnet du Roi d'Espagne. . . . . 153-161.

1599

Janvier. — Cérémonie du Saint-Esprit. — Insolence des laquais et des pages. — Duel de La Chastre et de Breautté. — Quatrains. — Quatrain sur Choisy. — Annonce du mariage de Madame et du Marquis de Pont. — Prêche du Capucin Brulart. — Discours du Roi pour la vérification de l'Edit. — Ce qu'il dit à Sillery à propos de Brulart. — Discours aux gens du Parlement. — Recherche d'un Capucin assassin. — Accord de Saint-Phalle et de Du Plessis Mornay. — Bruit d'une Saint-Barthélemy. — Faux bruit de Seigneurs opposés à l'Edit. — Requête du Procureur-général contre La Forest, assassin du Roi. — Cordelier faussement accusé d'avoir voulu tuer le Roi. — Le Mesle a la langue percée pour blasphêmes. — Voleur pendu pour deux assiettes. — Gentilhommes expulsés. — Mariage de Madame et du Marquis de Pont. — Retraite du comte de Soissons. — Prédiction de Rizacazza sur le mariage de la Duchesse et du Roi. — Mort de P. d'Espinac. . . . . 162-175.

Février. — Bretteau décapité. — Le Roi avait révoqué sa grâce, d'après une parole libre d'un de ses gardes. — Morts par asphyxie. — Capucin arrêté pour tentative contre le Roi. — L'Estoile le voit pendant son interrogatoire. — Crimes divers et pendaisons. — Madame part pour la Lorraine. — L'Edit remis au jeudi. — Prêche de Grenier. . . . . 175-178.

Mars. — Bruit du mariage du Roi et de la Duchesse de Beaufort. — Vers sur ce mariage. — Paroles du Roi. — Exécution de Jumeau et de Marguerite Dauge. — Paroles de Joyeuse, Capucin, au Roi. — Prêche d'un Capucin contre le livre de Du Plessis. — Paroles du Roi. — Mort de Chomberg. — Exécutions de criminels. — Marthe la démoniaque. — Prêche du Capucin. — Vers sur Marthe. — Du Luat publie *le Confident*. — Sa condamnation. — Mort de Lecoigneux et de la Rivière. . . . . 178-185.

Avril. — Attentats contre le Roi. — Les criminels roués. — Livres saisis chez le P. de Varannes. — Mort de la duchesse de Beaufort. — Songes d'elle et du Roi. — M^me^ de Martigues dérobe ses anneaux. — Conduite du Prince de Condé. — La Duchesse sur un lit de parade. — Paroles du Chancelier. — Quatre jumelles. — Mort de Verdin. . . . . 185-188.

Mai. — Prêche du Capucin. — Crimes d'une fille de vingt-deux ans. — Laquais pendus. — Le Prêche à Grigny. . . . . 188-189.

Juin. — Ceux qui vont au prêche de Grigny, protégés. — Voleurs pendus. — Service pour le Roi d'Espagne. — Morts de Dudicour, et de Saldagne. . . . . 189-190.

Juillet. — Querelle du duc de Mercœur et de Servin. — Mort de Dinquerville. — Mort de Cheverni, Chancelier. — Bellièvre le remplace. — Le Jubilé publié en France . . . . . 190-191.

Aout. — Plaisanterie du Roi à M^lle^ d'Entragues. — Querelle du prince de Joinville et de M. Le Grand. — Requête pour rappeler les Jésuites. — Lettre de M. d'Evreux au Chancelier. . . . . 191-195.

Septembre. — Huguenots revenant du prêche, insultés. — Réponse d'un huguenot à un libertin. . . . . 195.

Octobre. — Assassinat de M^lle^ Baptiste. — Accord du prince de Joinville et de M. Le Grand. — Accord de M^lle^ d'Entragues et du Roi. — Plaisanterie du Roi. . . . . 196-197.

Novembre. — Mort de Dollé. . . . . 197.

Décembre. — M. de la Trimouille reçu pair de France. — Forget fait l'oraison funèbre de Cheverni. — Arrivée du duc de Savoie — Dissolution du mariage du Roi et de Marguerite de Valois. — Sa lettre au Roi. — Duel de Charron et Gouré. — Morts de Champigni, de la Bournalière, de Sanguin. — M. des Bauves, fils de Du Plessis-Mornay, à Rome. — Il est obligé de se sauver. — Ses rapports avec le Cardinal d'Ossat. — M. de Rohan à Rome avec un passeport du Pape. — Suretés que lui donne le Cardinal Gaëtan. — Il ne voit pas le Pape. — Le Ministre de Rohan obligé de fuir. 197-203.

1600

Janvier. — Température. — Mort de du Plessis de Thou. — Le fils de René Choppin tue son frère. — Le Roi et le Duc de Savoie, aux plaidoyers de Robert et d'Arnaud. — Batterie de laquais. —

Enterrement protestant. — Exécution de l'assassin de Mlle Baptiste. — Baptême à Ablon. — Un Chartreux débouté de sa demande en partage. — Conversation du Roi et du duc de Savoie. — Une naine anglaise. — Festins et ballets à Paris. — Impertinence d'un Conseiller. — Mot du Roi. — Retranchement de deux plats au service du Roi. . . . . 203-207.

Février. — La Robichon graciée par l'entremise du duc de Savoie. — Amelot meurt de colère. — Lettre de l'Évêque d'Evreux à Rosni. — Réponse de Rosni. . . . . 207-212.

Mars. — Le duc de Savoie prend congé. — M. d'Aiguillon fait serment de Pair. — Huitain sur lui. — Paroles du Roi au sermon du frère Ange. — Le président Fauchet et le Roi. — Vers sur lui. — Sermons de Prédicateurs. — Température. — Abjuration de Sainte-Marie-du-Mont. — Lettre du Pape Clément VIII à Madame. — Deux sonnets au nom de Madame. . . . . 212-223.

Avril. — Température. — Plaisanterie de Brissac sur les conversions de Sainte-Marie et de Maupeou. — Rosni dispute contre les Cordeliers. — Exécution du prévôt de Sens. — Incendie en la rue de la Huchette. — Sonnet à Desportes. . . . . 223-225.

Mai. — Conférence à Fontainebleau entre l'Évêque d'Évreux et Du Plessis-Mornay. — Paroles du Roi. — Sixain. — Mot du Roi touchant ses secrétaires. — Vers contre Du Plessis. — Infanticide pendue. — Morts de Lefebvre d'Ormesson, d'Eaubonne; de Lugoli, Lieutenant criminel; de Lalemant et de Mlle du Plessis le Grand. — Température. . . . . 225-229.

Juin. — Tonnerre à Paris. — Nicole Mignon pendue. — Autres exécutions. — Le Chancelier et Messieurs du Conseil partent pour Lyon. — Lettres de Du Plessis-Mornay à M. de Loménie, à M. de Maupeou et à Madame. — Départ du Roi. — Réponse du Roi à Mlle d'Entragues sur la venue de la Reine. — Chevalier attaqué et outragé par Marcilli. — Mort de Montanus. . . . . 229-235.

Juillet. — Exécution d'un gentilhomme. — Marcilli pendu en effigie. — Mort d'une magicienne. — Réception de Conseillers de la Religion. . . . . 235-236.

Aout. — Le tonnerre tombe à Fontainebleau. — Réduction de Bourg. — Publication de la guerre contre la Savoie. — Mot du Roi. — Quatrain. — Réduction de Chambéry. . . . . 236-237.

Septembre. — Réduction du fort de Charbonnières. — Exécution du comte de Gauric. — Casaubon empêché de professer. — Mort de Brisard. — Naïveté d'une plaideuse. — Grands vents. . 237-239.

Octobre. — Mariage du Roi et de Marie de Médicis. — Lettre de Florence sur les cérémonies de ce mariage. — Mort de la duchesse d'Aiguillon. . . . . 239-241.

Novembre. — Lettre sur l'arrivée de la Reine à Marseille. — Reddition de Montmélian. — Mort de Martingan. — Montenay décapité pour faux témoignage. — Suicide d'un ligueur. — Le Roi remet aux

Genevois le fort Sainte-Catherine. — Réception de M. de Besze par le Roi. — Démolition du fort Sainte-Catherine. . . . . 241-246.

Décembre. — Fremincour décapité. — Le Roi épouse à Lyon Marie de Médicis. — Lettre sur les cérémonies du mariage. — Plaisanterie de Roquelaure à la Varennes. — Le duc de Savoie consulte son devin. — Sonnet sur la vaillance des Espagnols. — Prophétie. — Accord de Chevalier et de Marcilli. — Mort de Lomelino. — Le Jubilé à Orléans. — Anecdotes. — Faits prodigieux. — Un gentilhomme assassin découvert par un chien. . . . . 246-257.

1601

Janvier. — Température. — Morts de Lecomte, de Rubentel. — Quatrains sur Rubentel et Fédeau. — *Te Deum* pour le mariage du Roi. — Renouvellement de la Chambre de l'Edit. — Le Roi envoie du Laurens à Madame, malade. — Démolition du fort Sainte-Catherine. — Le Roi aux Tuileries. — Le coche d'Orléans volé. — *Te Deum* pour la paix. — La foire Saint-Germain différée. — Plaintes du Roi à la Cour sur le pillage du greffier Voisin. — Mot du Roi au prévôt des marchands. — Lettre de Genève sur la guerre de Savoie et sur les Jésuites à Thonon. — Une fille de neuf ans engrossée. 258-262.

Février. — Grande gelée. — La foire Saint-Germain. — Entrée de la Reine à Paris. — Le Roi et la Reine à la foire Saint-Germain. — Rosni prête serment, comme grand-maître de l'artillerie. — Relation de la Séance. — Le Roi et la Reine dînent chez le premier Président. — Paroles du Roi. — Mort du président Le Maistre. — MM. de Rohan arrivent à Paris. . . . . 263-266.

Mars. — Les Ambassadeurs félicitent le Roi. — Les seigneurs tirent la quintaine sur le pont Notre-Dame. — Le Roi dîne chez Gondi. — Déclaration de paix avec le duc de Savoie. — Lettre de M. de Thumeri, contenant la relation du procès du comte d'Essex. — Condamnation et exécution. — Querelle de Dantiran et d'un garde. — Le Roi tance le garde. — Chalinot reçu Conseiller. — Chute d'une maison. — Description des tours d'un cheval savant. — Le maître du cheval accusé de magie. — Accacioli arrêté. . . 266-285.

Avril. — Procès du prince de Condé et de la maréchale Saint-André. — Mort de Mme de Longueville. — Service pour la Reine douairière, veuve de Henri III. — Abjuration de Canaie de Fresnes. — Entretien avec le Maréchal de Bouillon. — Paroles de Calignon. — Paroles du Roi. — Larrons pendus. — Duel de la Roquetaillade et de La Nauve. — Sermon de Benoist au Jubilé d'Orléans. — Enquête de la Sorbonne. — Craintes de Benoist. — Mort du président L'Huillier. — Le Roi touche 480 malades à Orléans. . . 285-291.

Mai. — Fille de sept ans violée par un prêtre. — Audience pour le procès du duc de Modène et de la duchesse de Nemours. — Plaidoiries de Arnaud et de Servin. — Ducoudray reçu Conseiller. — Yvert accusé, par sa femme, d'attentat contre le Roi. — Arrêt du prévôt de Bertigny et de d'Espernon. — Entrée de l'Ambassadeur d'Es-

pagne à Paris. — Température. — Accidents. — Morts de l'Évêque du Mans, de Nicolas Goulu. — Bigame et trigame pendus. 291-295.

JUIN. — Arrêt célèbre contre les Pénitents blancs. — Mort de la princesse de Condé. — Écoliers fouettés pour insultes à ceux de la Religion. — Le principal suspendu. — Mort de la duchesse de Nevers. — Six Princesses mortes en sept mois. — Nouvelles de la déclaration des princes protestants à l'Empereur. — L'ordre de la Toison d'or refusé par le Chancelier de Pologne. — Dessein du Roi d'Espagne. — Présents de Mahomet III au Roi. — Description des tours d'une danseuse de corde et d'autres saltimbanques. — Étonnement de L'Estoile. — Guérisons extraordinaires faites par Hieronismo de Bologna. — Les médecins le font chasser. — Une femme accouche de sept enfants. — Émotion par le refus d'un homme de saluer la Procession. — Température. — Lettre du ministre Goulart. 295-304.

JUILLET. — Morts d'amis de L'Estoile. — Service de la douairière de Conche à Saint-Germain des Prés. — Arrivée de la duchesse de Bar à Paris. — Incendie en sa maison. — Mort d'un jeune Hollandois. — Mortalité à Marseille. — Accouchement d'un soldat hermaphrodite. — Prêche de Madame. — Crimes et accidents divers. 304-307

AOUT. — Morts de Chavagnac, de Carrel, de la présidente de Thou. — Deuil de son mari. — Le duc de Lenos arrive à Paris. — Mort de Gillot, le bouffon. — Berck rendu au comte Maurice. — Édit défendant de porter étoffes d'or ou d'argent. — Les ecclésiastiques livrent un assaut à Madame. — Elle demeure ferme en sa Religion. — Mort de la sénéchale Donis. — De la Roche-Chaudieu reçu Conseiller. — Départ inopiné du Roi. — Mort de Mlle Bureau. — Son avarice. — Lettre de Rochepot, ambassadeur en Espagne, sur la querelle de ses gens et des Espagnols. — Dom Sébastien prétendu roi d'Espagne. — Menées des Jésuites à Bordeaux. — Livre qu'ils publient. — Commandement aux gouverneurs des havres d'arrêter les navires. — Le Roi se fait traiter de maison en maison, autour de Paris. . 307-313

SEPTEMBRE. — L'Estoile voit une fille sans bras. — Le Roi arrive à Calais. — Châtillon tué sur le rempart d'Ostende. — La Reine accouche d'un fils. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Madame Poncet, nourrice du dauphin. — Érouard médecin du dauphin. — Mort susubite de M. de Ris. — L'Estoile examine avec un moine un passage de Luther. — Mort de Mlle Beauclerc. — Bathori défait par Laste, en Hongrie 313-316

OCTOBRE. — Arrêt notable contre une femme, Claude de Culan, qui avait eu affaire à un chien. — Fable d'un jésuite sodomite. — Bruit d'une conférence pour la conversion de Madame. — Conversation du maréchal de Bouillon et de Madame. — Situation pénible de Madame. — Le Roi tente de la convertir. — Réponse de Madame. — Le Roi déclare qu'il ne forcera jamais sa conscience. — Repartie généreuse de Madame au Roi. — Lettres de La Rochelle sur les affaires d'Espagne. — Quatrain contre Du Perron. 316-321

NOVEMBRE. — La marquise de Verneuil accouche d'un fils. — Paroles du Roi. — La Reine pleure. — Confiscation des biens de Aubert. — Le Roi blessé d'un coup de pied de cheval. — Ses paroles,

— Le Roi, jouant avec le dauphin, manque de le tuer. — Le Roi veut se débarrasser de M. de Lorraine. — Maladies à Paris . . . 221-322

Décembre. — Madame part de la Cour. — M. d'Évreux lui donne un livre. — M. de Lorraine, au lieu de 800,000 écus, en reçoit 250,000. — Mort du recteur de l'Université. — La Reine va visiter le cabinet de Guittart. — Paroles tristes de la Reine. — Morts de Croizet et de la princesse de Conti. — Baptême du petit César. — Mort de Damours. — Le P. Camus, carme, arrêté pour sodomie. — Le vicaire de Vaugirard, accusé de viol, se réfugie à l'Évêché. — Nouvelle démoniaque à Paris. — Montauban, poursuivi, est sauvé par l'intercession de la Marquise. — Paroles de Rosni à la Marquise. — Affaire du prince de Jainville et de la Marquise. — Son innocence reconnue. — Nouvelles d'Ostende. — Bruit d'un Antéchrist. — Nouvelles des Turcs. — Maladies à Paris. — L'Estoile les attribue aux fatigues du Jubilé. — Avortement de deux cent cinquante femmes. — Devise des jetons de Rosni. — Quatrain sur cette devise. — Quatrain à la louange de Rosni. — Montauban accusé d'avoir voulu livrer une femme à Rosni. — Sigogne fait une pièce de vers sur son mauvais logement. 322-329

APPENDICE

Supplément au Journal du règne de Henry IV, tiré d'un manuscrit du temps, et imprimé pour la première fois en 1736. 331 à 407

6697. — Paris, imp. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

PRIX DE CHAQUE VOLUME :

Sur papier vergé des Vosges. . . . . 15 *fr.*
Sur papier fort de Hollande (100 *exempl.*). . . . . 20 *fr.*
Sur papier Whatman (25 *exempl.*) . . . . . 30 *fr.*

De tous les Mémoires que nous a laissés le XVI^e^ siècle, les plus curieux sont, sans contredit, ceux de P. DE L'ESTOILE, grand audiencier de la Chancellerie de France, principalement pour les règnes de Henri III et Henri IV. Grâce à ces incomparables *Recueils* (que leur auteur appelait aussi ses *Registres-Journaux*, *Tablettes*, *Mémoriaux*, etc.), nous possédons les plus précieux renseignements sur cette époque à la fois si troublée et si brillante de nos annales.

Mais ce trésor d'informations et de vérités, *jamais on ne l'a possédé en entier.*

Les publications faites au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle ont toutes été plus ou moins mutilées. Les plus complètes, même celles qui ont paru en 1825 et en 1837, présentent encore les plus regrettables lacunes, les manuscrits existant alors n'ayant pas toujours été mis à profit, et ceux qui manquaient depuis longues années n'ayant été retrouvés que depuis cette époque.

Cependant, en 1837, MM. Champollion eurent à leur disposition le manuscrit original du *Journal de Henri III*, saisi à Saint-Acheul en 1793, et ils en tirèrent d'importantes additions. Enfin M. Halphen a publié, en 1862, une continuation des Mémoires « commençant le 1^er^ de l'an 1589 jusques à la fin de febvrier de l'an 1602 », qui n'avait jamais encore été signalée.

Restait à découvrir la portion demeurée *inédite* et faisant lacune parmi tous ces textes publiés; à ajouter au *Journal de Henri III* tout ce qui a été laissé de côté; à reviser sur les originaux tout ce qui a été imprimé jusqu'ici incorrectement et à restituer quantité de passages; à combler quantité de vides; à relever dans les Recueils annexes de L'Estoile (« Belles figures et Drolleries, etc. ») quantité de fragments omis, de pièces, d'éclaircissements, de clefs; enfin à conférer les variantes, les cartons, les suppléments, etc. Enfin, après avoir, pour la première fois, reproduit les manuscrits dans leurs forme et teneur, il fallait une annotation critique, historique, biographique, bibliographique, annotation qui a tant d'importance lorsqu'elle est faite soigneusement, et qui, avec un L'Estoile complet, devient une sorte d'encyclopédie de son temps.

C'est à cette tâche considérable que se sont appliqués les collaborateurs de la présente édition, qui semble pouvoir être présentée, sans trop de présomption, aux curieux de notre temps, comme vraiment *authentique, complète*, et, s'il est jamais permis de le dire, *définitive*.

Tout est déjà mis à profit, copié, collationné. Le concours actif des collaborateurs, associés pour s'entr'aider dans une œuvre aussi multiple, assure à l'impression une marche rapide.

La publication fera environ 12 volumes. Les derniers volumes seront consacrés aux Notes et à la Table générale des matières et des noms de personnes et de lieux.

BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES ·
SITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIE
RIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANF
FORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERS
TANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
NIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY
BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES ·

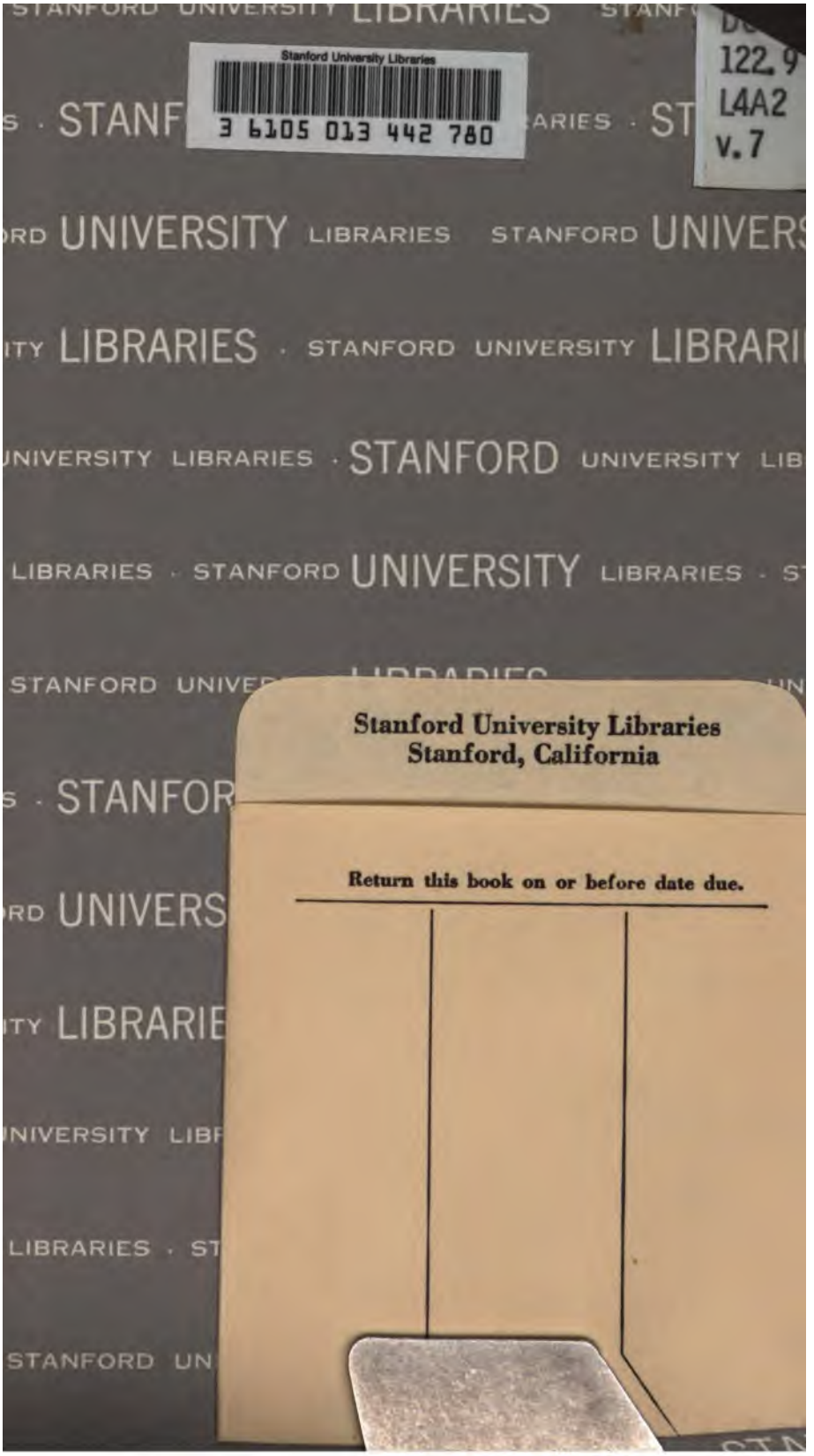
Stanford University Libraries
3 6105 013 442 780
122.9
L4A2
v.7
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.